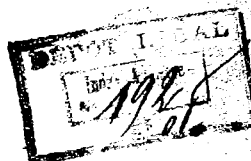


26032

CHARLES GÉNIAUX /

COMMENT ON DEVIENT COLON

(Tunisie)



8°S
12842

PARIS

LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

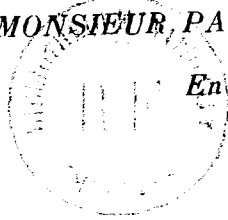
11, RUE DE GRENNELLE, 11

1908

Tous droits réservés.

A

MONSIEUR PAUL BOURDE



En respectueux hommage.

CH. G.

PRÉFACE

Après un assez long voyage d'étude parmi les centres de colonisation française que nous avait facilité le ministère des Affaires étrangères, il nous a paru nécessaire de réunir nos notes et nos impressions en un volume.

Les brochures des spécialistes de la colonisation ne manquent cependant pas. Pourquoi donc l'auteur de ce livre aurait-il la prétention d'être utile après tant d'auteurs excellents qui ont écrit : les uns sur le peuplement français, les autres sur l'amélioration des races d'animaux, ceux-ci sur le régime de la propriété et ceux-là sur l'oliviculture, les vignobles, les céréales, etc.

Justement, voici ce qui nous frappa tout d'abord : certes, les plaquettes abondent, mais pas une œuvre d'ensemble ne relie ces travaux, pas un livre d'ordre essentiellement pratique ne s'offre au Français qui veut avoir une idée exacte des conditions exigées par la colonisation. En un mot, le *bréviaire* renfermant les notions élémentaires qu'il faut savoir avant de pousser plus avant l'étude de l'agriculture coloniale, ses avantages et ses besoins, n'existait pas.

On ne lira avec fruit les monographies des spécialistes qu'autant que l'on possédera une idée générale de la colonisation. C'est ainsi que nous fûmes amenés à concevoir cet ouvrage : *Comment on devient colon*. Notre but n'est pas d'apprendre l'agriculture aux jeunes gens. Simplement, nous avons exposé toutes les faces du problème, afin que le Français susceptible de devenir un colon puisse avoir une idée de ce que l'on peut entreprendre dans les généreuses terres de l'Afrique du Nord.

Après avoir parcouru ces pages, on devra apercevoir la vie réelle des fermes coloniales, et non pas un tableau arrangé en beau ou en laid sui-

vant le tempérament et les idées de l'écrivain.

L'auteur suppose que son lecteur s'intéresse aux choses de la culture en Algérie et en Tunisie et qu'il veut connaître les conditions nécessaires pour devenir, là-bas, un bon agriculteur.

Successivement, des chapitres le renseigneront sur les qualités morales et physiques que devraient avoir les émigrants. Il saura ensuite que ces terres neuves, qui nous apparaissent lointaines dans le prestige du soleil oriental, sont réellement aux portes de la France, à quarante-huit heures de Paris.

Une rapide évocation ressuscite cette Afrique antique, grenier de Rome. Riche ou pauvre, notre lecteur apprendra ce qu'il peut tenter avec ou sans argent. Ignorant de l'agriculture, le jeune homme qui se sent une vocation de colon verra comment il doit poursuivre ses études et quelles écoles coloniales lui sont ouvertes.

Si le lecteur est un cultivateur, il prendra connaissance du régime spécial de la propriété et il verra s'il doit acheter, louer ou prendre à métayage un domaine.

Les capitalistes sauront quelles combinaisons

agricoles leur permettent d'obtenir, sans aléa, des intérêts que leurs capitaux ne leur donneront jamais en France.

Nous avons insisté, comme il convenait, sur les bénéfices remarquables de l'élevage, fourni un aperçu des vignobles et montré quelle source de richesses l'arboriculture fruitière réserve aux planteurs.

Nous nous sommes enfin efforcé d'être juste dans la question de la main-d'œuvre indigène. Nous n'oublierons jamais que les Français ont la haute mission de protéger et d'enseigner les Arabes retardataires.

L'auteur de ce livre habite une grande partie de l'année la campagne, il a consacré d'autres volumes à l'étude de la vie de nos paysans ; il a quelque droit de les bien connaître. Aussi nous pouvons dire aux colons : « Si vous remplacez vos ouvriers arabes par la plupart des journaliers agricoles de l'Ouest et du Centre de la France, en seriez-vous plus contents ? La vérité, c'est que les uns et les autres ont leurs défauts. Il faut donc que vous montriez beaucoup d'indulgence aux indigènes si pauvres, si igno-

rants et si mal nourris qu'ils ne peuvent rendre en vigueur que le calorique qu'ils ont reçu sous la forme d'une poignée de semoule et d'une petite tasse d'huile.

Le rôle du colon est magnifique lorsqu'il veut bien être un peu l'éducateur des masses musulmanes.

Sans doute, me répondront les agriculteurs, nous ne quittons pas la France pour devenir les instituteurs des Arabes ; — nous allons en Algérie et en Tunisie pour gagner de l'argent.

Eh bien ! oui, enrichissez-vous, c'est notre vœu le plus ardent, mais nous voudrions que vous soyez des hommes généreux et que vous compreniez que la richesse brutalement acquise ne vous donnera jamais la paix. Or, l'argent sans le bonheur n'est rien.

Le but de cet ouvrage ne serait pas atteint s'il n'apprenait pas aux jeunes gens comment on devient *un bon colon*.

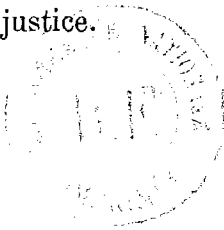
C'est pourquoi nous avons consacré plusieurs chapitres à l'existence dans les fermes, à l'installation de la maison et nous avons esquissé des physionomies de colons.

Il nous a plu aussi de laisser s'exprimer quelques personnes désignées par leurs situations pour donner leurs opinions sur la question débattue dans ce livre : les avantages et les inconvénients de la vie coloniale.

Enfin nous avons résumé en quelques pages les renseignements indispensables au futur colon.

Si la lecture de cet ouvrage sincère donnait le goût de la colonisation à quelques vaillants agriculteurs, nous aurions le droit de nous en réjouir.

A l'heure où l'expansion des grandes nations continentales s'impose afin de retrouver en terre neuve une force nouvelle, les colons français n'oublieront pas qu'ils doivent à leur pays, dont le prestige rayonne à travers l'Islam, d'être les meilleurs des agriculteurs par leur science, leurs résultats et leur justice.



CH. G.

COMMENT ON DEVIENT COLON

CHAPITRE PREMIER

La vie moderne oblige à la conquête d'espaces nouveaux. — Trop de fonctionnaires. — *Le Robinson Suisse* et la vocation des colons. — Un chapitre de Jules Verne. — Le devoir des parents. — Conditions économiques. — Le choix d'une colonie. — Une nouvelle France méridionale. — Résumé des conditions indispensables : santé, énergie, connaissances et un peu d'argent.

Depuis trente ans les grandes nations européennes prévoient l'avenir et veulent assurer des débouchés, non seulement à leurs produits industriels mais surtout à leurs enfants.

L'accroissement de la population et la concurrence obligent les hommes à une lutte pour la vie de plus en plus vive. Les situations avantageuses et même médiocres de la métropole sont enlevées d'assaut par une jeunesse diplômée, les carrières libérales sont trop encombrées; tout, dans notre existence de plus en plus ardente, force à prévoir le mo-

ment où, coûte que coûte, il faudra s'expatrier. On ira donc chercher plus de bonheur et d'aisance sur les terres vierges qui récompenseront les tentatives de l'intelligence et de la volonté.

Aussi voyons-nous la France s'enrichir depuis un siècle de splendides colonies : l'Algérie, le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, le Laos, la Tunisie, le Dahomey, le Sénégal, la Côte d'ivoire, Madagascar.

La conquête de ces pays ensoleillés n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Tous les grands peuples ont une force d'expansion qui les oblige à ouvrir l'espace aux efforts de leurs nationaux. D'ailleurs, il apparaît avec certitude que dans cinquante ans, moins peut-être, le monde sera relié complètement par un réseau de chemins de fer, de paquebots, de routes sillonnées d'automobiles qui feront des cinq parties du globe un faisceau indivisible, uni par des intérêts industriels, agricoles et commerciaux.

Les Anglo-Saxons circulent aujourd'hui de New-York à Paris, Hambourg et Londres aussi facilement qu'un Parisien se rend en Normandie, l'été venu.

Demain le sentiment des distances et l'idée de la séparation, si cruelle au Français, amoureux de sa province, de sa ville et de son clocher, n'existeront plus, parce que le plus arriéré de nos campagnards comprendra qu'habiter à quarante-huit heures du village qui l'a vu naître, ce n'est pas être exilé ; c'est tout.

au plus un éloignement. Jadis, au dix-huitième siècle, lorsque les diligences mettaient neuf jours pour venir de Bretagne à Paris, Quimper-Corentin était le Tannarive d'un Parisien. Donc, les vitesses accrues de nos trains, de nos navires et de nos automobiles concourent à ce but : diminuer l'angoisse des hommes qui vont aux colonies en les amenant à concevoir qu'il est tout aussi naturel de cultiver sa terre à Bizerte ou à Tlemcen que d'être agriculteur à Plumélec ou à Saint-Chély du Tarn.

On a le droit d'affirmer aujourd'hui que les parents ne doivent plus redouter pour leurs enfants la traversée de la Méditerranée lorsqu'ils penseront qu'en deux ou trois jours ils pourront les retrouver et qu'au besoin, par le moyen d'une dépêche à cinquante centimes, ils correspondront aller et retour dans la même journée et seront tenus constamment au courant de la santé et des succès des colons, leurs fils. Il n'y a guère de ferme française en Afrique qui ne possède à quelques kilomètres son bureau de poste, sa grande route et souvent sa gare, ou tout au moins son courrier. Ce sont les points de contact avec la civilisation, et l'agriculteur ainsi rattaché à la vie nationale de son pays vit presque en communion avec tout ce qui lui est cher : sa famille, ses amis, les idées et les questions modernes. Chaque jour il reçoit même son journal, colonial qui le renseigne sur les questions économiques et politiques de la France. En un mot

le colon continue de vivre avec les mêmes facilités qu'un cultivateur français, mais il possède des avantages considérables, dont l'exposé fera l'objet de cet ouvrage destiné à donner le goût de la colonisation.

Au cours de nos voyages dans la Régence de Tunis, nous avons souvent posé cette question aux propriétaires qui nous recevaient dans leurs fermes :

— Qu'est-ce qui vous a donné l'idée de coloniser ?

L'un d'eux nous répondit :

— A l'âge de treize ans, j'avais lu *Le Robinson Suisse*. Cette lecture m'enflamma pour les aventures. Moi aussi, comme cette brave famille, je voulus créer une civilisation sur un sol sauvage. Et je ne m'en repens pas, au contraire.

Dans l'un des domaines les plus remarquables du Béjaoua, un autre colon nous dit :

— Je dévorais les romans de Louis Boussenard qui paraissaient en feuilleton dans le *Journal des Voyages* et, aussitôt mes quinze ans révolus, je déclarai à mes parents que je voulais être explorateur. On m'en dissuada en me faisant remarquer que ce n'était pas une profession pratique, mais l'on m'accorda des facilités pour devenir colon. J'en bénis mes parents.

Un officier qui a donné sa démission afin de se

consacrer plus vite à l'agriculture nous confia l'influence de Jules Verne sur sa destinée, d'abord de soldat colonial, ensuite de cultivateur.

— Lorsque je lus dans *L'Île mystérieuse* le merveilleux chapitre du grain de blé unique trouvé par les héros, puis planté par eux et fournissant au bout de quelques années une récolte, je fus ébloui.

Ainsi nos conversations avec quelques-uns des colons les plus distingués nous montraient l'influence des lectures sur les jeunes gens. La littérature aventureuse à base scientifique a une action certaine sur l'esprit de nos enfants et, loin de les pousser aux rêves utopiques, elle sert à leur indiquer des voies nouvelles, elle peut éveiller la vocation. Nous y voilà ! On ne devient pas colon comme on achète une étude d'avoué. Il faut avoir la vocation, croire à la beauté de sa profession et posséder les aptitudes indispensables réclamées par la dure et noble agriculture.

Le devoir des parents, lorsqu'ils constatent chez leurs fils le désir d'une existence plus libre, plus large et plus indépendante que dans nos villes, n'est pas de refréner ces instincts ou de railler ce bel héroïsme, c'est de juger sainement les mérites de leurs enfants, au besoin de les observer pendant un ou deux ans et alors de prendre une décision courageuse.

Existe-t-il donc des règles qui permettent de juger bons ou mauvais pour la colonisation, les candidats ?

Certainement et nous allons les examiner. Le jeune homme devra jouir d'une bonne santé, avoir un caractère énergique, être persévérant et pouvoir disposer de capitaux, si modestes soient-ils.

Examinons les unes après les autres ces conditions primordiales.

Un garçon de poitrine faible ou d'une extrême nervosité serait condamné à s'épuiser rapidement dans les pénibles travaux physiques auxquels sont assujettis même les colons aisés. Les névropathes ne doivent pas songer à l'agriculture sous un soleil ardent. Nous croyons, par expérience, qu'il faut avoir le sang-froid du paysan et sa ténacité réfléchie pour surmonter les difficultés des premières années. Le jeune homme ardent à s'enthousiasmer et prompt au découragement sera un détestable cultivateur. Chaque année, en Algérie et en Tunisie, de semblables colons perdent pied lorsque après des travaux hâtifs suivis d'un échec, dans un mouvement de désespoir irréfléchi, ils vendent leurs propriétés. L'acquéreur, souvent un campagnard lent et philosophe, prend la suite des affaires et prouve par ses résultats que « rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

La persévérance et la confiance sont des vertus obligatoires.

Nous arrivons aux conditions économiques.

Il est imprudent d'engager un Français à passer la

mer s'il n'est pas assuré au moins d'une dizaine ou d'une vingtaine de mille francs. Il y a une exception à cette règle lorsque le jeune homme a la certitude d'obtenir, par relations, un fermage ou bien une place de directeur ou de chef de culture dans une grande exploitation.

Plus tard, avec les économies réalisées sur son gain, le jeune homme s'établira à son compte.

En dehors de cette assurance de placement, jamais un émigrant ne devra s'embarquer sans un portefeuille un peu garni, même s'il va cultiver une concession gratuite. Car nulle part on ne peut labourer, semer, récolter, sans argent. Nulle part on ne fait rien avec rien. Le plus beau domaine entre des mains mal outillées ne vaut pas une terre médiocre amendée et mise en valeur avec des capitaux suffisants. Ni bonne volonté, ni science culturale, ni travail acharné ne remplacent un outillage et un cheptel suffisants. Que des paysans robustes et honnêtes arrivent en Afrique, sans avances mais recommandés à des propriétaires qui peuvent les utiliser et leur donner des terres en métayage, cela se conçoit; mais qu'un jeune homme de la bourgeoisie s' imagine conquérir une situation dans les colonies en se disant, qu'une fois là bas il se débrouillera toujours, voilà une fausse conception qu'il faut combattre.

Nous le ferons avec d'autant plus d'énergie que des Sociétés d'émigration françaises, américaines ou an-

glaises adressent trop facilement des brochures et des revues illustrées promettant la fortune aux plus pauvres et le million aux petits capitalistes. Or, il n'y a pas dans le monde entier une colonie où les récoltes poussent seules ; il n'y a pas une région, aussi privilégiée soit-elle, où l'on défriche un hectare sans y engloutir des centaines de francs ; il n'y a pas une campagne où la ferme et ses communs s'édifient sans plusieurs billets de mille francs.

Aux jeunes gens qui disposent d'une assez grosse fortune, nous dirons :

Vous n'avez pas le droit de rester inutiles dans votre pays. Vos revenus diminuent toujours. Vos grands-pères pouvaient vivre aisément avec les rentes produites par deux cent mille francs, tandis qu'aujourd'hui les six mille francs de rente (au lieu de dix mille) représentent à peine ce qu'on obtenait de bien-être avec quatre mille francs sous le second Empire, car la vie est beaucoup plus coûteuse. Avec une vitesse déconcertante, les rentiers ont perdu les deux tiers de leur fortune depuis cinquante ans. Il n'y a plus que les capitalistes faisant valoir leur argent qui pourront bientôt connaître une large existence. C'est d'ailleurs ce qui se produit maintenant dans tous les pays. Nous voyons les plus grandes familles s'intéresser aux vignobles, à l'industrie, aux mines, etc...

Par conséquent nous conseillons la colonisation

aussi bien aux personnes aisées qu'aux jeunes gens médiocrement fournis de numéraire. Les uns trouveront le moyen de doubler ou tripler leurs revenus et les autres accroîtront leur petit capital tout en menant un genre d'existence auquel seuls les Français fortunés sont en droit d'aspirer.

Voici donc nos futurs colons bien décidés à se tailler dans un sol vierge un bon domaine.

Avant tout, il convient de choisir une colonie, la meilleure, leur semblera-t-il. Quelle est cette colonie idéale ? Celle où l'on réussit à coup sûr. Il n'en est point et même il serait vraiment désolant d'être trop assuré du succès. Ce qui fait le charme de la colonisation, c'est justement son imprévu, cette sorte de roue de la fortune qui tournera, s'arrêtera devant les uns et fuira les autres. Nous avons toujours comparé les agriculteurs coloniaux à des marins qui sont venus jeter leurs filets dans des mers inconnues mais qu'on dit poissonneuses. Ces pêches-là ont plus d'attrait sans aucun doute que le plaisir bien modéré du bouchon flottant sur une petite rivière ennuyée dont on retirera presque à coup sûr une maigre fri-ture d'ablettes, tandis que sur la grande mer, là-bas, les thons, les mulets ou les crevettes énormes seront capturés si la chance vous favorise.

Le choix d'une colonie nous semble dicté par plusieurs conditions, et nous poserons comme principes :

- 1° Qu'elle doit être le plus rapprochée possible de la France ;
- 2° Celle dont le climat ne surprendra jamais l'organisme d'un Français ;
- 3° Celle où l'on parle, en dehors du dialecte des indigènes, la langue nationale, un peu partout ;
- 4° Celle qui offre une sécurité absolue ;
- 5° Celle où le gouvernement aidera le colon et le favorisera dans la mesure du possible ;
- 6° Celle où le sol est fécond et les récoltes moyennes presque assurées.

Évidemment, il apparaîtra aux esprits aventureux plus agréable d'acheter 1 franc un billet qui aura chance de rapporter 500.000 francs. Nous croyons, quant à nous, qu'il vaut mieux payer 300 francs un hectare qui vaudra ensuite 600 francs et gagner sa vie avec une quasi-certitude.

Dans les lointaines colonies aux fabuleuses réussites, les morts ne raconteront jamais leurs martyres. Il n'y a que les survivants heureux qui se glorifient. Tandis que dans la nouvelle France méridionale, nous voulons parler des États barbaresques, les colons aisés sont légion.

L'auteur de ce livre est apparenté à des Algériens et à des Tunisiens et il connaît des agriculteurs millionnaires dont les parents débutèrent comme charretiers. Il a couru les fermes de la Régence, et appris des colons l'histoire de leur vie ; il a donc le

droit d'affirmer qu'on peut arriver à la fortune sans s'exiler en Extrême-Orient. La majorité de la bourgeoisie riche d'Algérie sort du peuple pauvre qui vint coloniser voici cinquante ans, et nous citerons ultérieurement des cas de prospérité si remarquables qu'on a le droit d'écrire devant ces exemples où les colons n'étaient nullement exceptionnels, mais de braves et solides agriculteurs, qu'il n'y a pas besoin de chercher plus loin la colonie favorable aux tentatives des jeunes Français.

Ce que nous dirons pour la Tunisie s'appliquera d'ailleurs à l'Algérie. La frontière arbitraire qui sépare la Régence de la province de Constantine ne marque pas deux sols et deux climats. Au point de vue cultural on retrouve les trois zones pluvieuses, tempérées et sahariennes, à droite et à gauche du zigzag conventionnel qui part de La Calle et s'enfonce dans la direction de Tebessa.

Reprenons, point par point, les conditions énoncées plus haut.

La colonie doit être la plus rapprochée de la France afin de bénéficier des avantages énormes d'une facile correspondance et de voyages, même annuels, qui en vous ramenant dans votre famille et votre pays, vous retrempent à nouveau pour la lutte. L'Algérie est à vingt-quatre heures de Marseille et la Tunisie, pour l'instant, à trente et une heures; mais dans un an, les nouveaux paque-

bots mis en service accompliront la traversée en un jour.

Le climat dans les États barbaresques vaut celui du Midi de la France.

Un Provençal retrouvera, en plus agréable, la température de la Riviera car il ne subira pas en hiver et au printemps, les coups de mistral trop fréquents de Carcassonne à Nice. Nous en parlons par expérience.

Pour les Parisiens et les Français du Nord, six mois de l'année, la température clémente et le radieux soleil les enchanteront. Il pleut deux autres mois. Ils auront un peu chaud l'été, mais dès la première année, ils s'acclimateront si bien que les familles natives des Flandres ou de la Savoie que nous avons vues dans les plaines brûlantes au sud de Tunis, n'avaient pas eu un seul malade, enfant ou adulte.

Au total, le climat est supérieur à celui de la France. D'ailleurs, le colon, suivant son tempérament, peut choisir de préférence son domaine dans la Khroumirie ou la région des Mogods, s'il craint la chaleur

Par six à huit cents mètres d'altitude il jouira d'étés tempérés. S'il veut avoir très froid et très chaud, le haut plateau de la Kessara en Tunisie le servira à souhait.

En général, tout le nord de la Régence est sain. On

évitera seulement de commettre la sottise de bâtir sa maison dans les bas-fonds ou sur les bords des oueds fiévreux. Il convient d'habiter toujours sur les hauteurs ou à mi-flanc du coteau. L'expérience des Romains, ces merveilleux colonisateurs de l'Afrique, est toujours bonne conseillère. Partout où vous verrez les anciennes fondations des villas, construisez hardiment. Il est bien rare qu'en dehors d'une situation sanitaire parfaite, vous ne retrouviez pas une source, quelquefois des citernes, des caves ou d'anciens bains sur ces éminences.

Il n'y a pas un coin, si perdu soit-il, de la Régence où l'on ne découvre chaque jour des ruines qui nous prouvent qu'à la rigueur, tout le pays peut de nouveau être mis en culture puisqu'il a donné jadis des moissons du nord au sud (1).

Les transactions entre Européens et Arabes sont facilitées dans l'Afrique du nord parce qu'il est rare, dans la plus petite ville, de ne pas trouver quelques musulmans à parler le français. Bientôt les écoles françaises répandront notre langue parmi les huit millions de mahométans qui habitent l'Algérie et la Tunisie. Néanmoins, aussitôt qu'il le pourra, le colon devra apprendre l'arabe.

La sécurité des Français est aussi absolue dans la

(1) Ce sont les idées qu'on va mettre en action au centre de la Régence, dans les plaines du contrôle de Kairouan.

Régence que dans nos campagnes. Essentiellement douce et sympathique, la population accueille même les hôtes étrangers avec une hospitalité touchante. Les assassinats de Français ont été presque toujours motivés par des vengeances personnelles, comme en France. De jour ou de nuit, vous pourrez traverser les rues ou les bois tunisiens avec beaucoup plus de certitude pour votre personne et votre portemonnaie qu'à Paris.

Le gouvernement protège efficacement ses nationaux. Depuis le jour de leur arrivée jusqu'à leur départ de la Régence, s'il leur plaît de s'en retourner, ils trouveront à la Direction de l'Agriculture et à la Résidence des renseignements et un appui qui ne leur feront pas défaut. D'un autre côté, la Direction des Travaux publics accueille, dans la mesure du possible, les demandes qui lui sont faites concernant l'établissement des routes, des fontaines, des travaux d'art. On dépense au moins douze cents francs chaque année, par colon, dans la Régence. Ce chiffre est plus éloquent que nos affirmations. Il indique bien la volonté du gouvernement de travailler de toutes ses forces au succès des cultivateurs.

Et si l'on encourage les Français à s'établir en Tunisie, c'est que le sol en est fertile, au point que dans le nord de la Régence, sur des domaines qui ne sont pas encore arrivés à leur apogée, on a obtenu 27 quintaux de blé sur quelques hectares amendés

et réalisé un bénéfice net de 32.000 francs sur une propriété de 350 hectares.

A la vérité, une nouvelle France méridionale s'ouvre aux tentatives des jeunes gens assez avisés, entreprenants et courageux, pour penser qu'il est honteux de vivre chichement de maigres revenus à Paris ou en province, lorsque leur intelligente initiative trouve si bien à s'employer dans ces admirables pays qu'on ne peut avoir visité une fois sans s'y attacher profondément.

C'est qu'en dehors de la lumière incomparable qui fait penser, au retour en France, « que le soleil n'y éclaire pas » ; c'est qu'en dehors de la magie de Tunis, l'une des plus belles villes du monde, il y a un fait positif : avec trente à quarante mille francs, adroitement dépensés, on peut, au bout de vingt ans, être le propriétaire d'un beau domaine. En Europe, c'est impossible.

Et de même, si vous avez la chance de posséder cent ou deux cent mille francs, vous pouvez créer d'un seul tenant une propriété de 300 à 400 hectares en plein rapport. C'est maintenant une utopie en France.

Pour nous résumer, nous dirons donc aux jeunes gens vigoureux, énergiques, persévérants et possesseurs d'un petit capital qui ne leur donnerait pas même un millier de francs de revenu : par votre

volonté vous pouvez vivre dans l'aisance et l'indépendance. Vous n'aurez pas à prononcer un adieu éternel à votre pays, à votre famille, puisque chaque année vous pourrez, en deux jours, revenir dans votre province au milieu des vôtres.

Examinez, les unes après les autres, les positions modestes si difficiles à conquérir et demandez-vous si vous n'avez pas la chance d'accroître la somme de votre bonheur, tout en devenant un homme utile à votre famille et à votre patrie.

CHAPITRE II

L'Afrique du Nord, grenier de Rome. — La Tunisie au point de vue agraire. — Les trois zones de culture. — Les colons bourgeois. — Les colons paysans.

Lorsqu'on parcourt l'Afrique du Nord et spécialement la Régence de Tunis, le voyageur est surpris par le nombre considérable de ruines romaines qu'il rencontre. Il n'y a pas une hauteur sur laquelle on ne puisse trouver au moins les traces importantes d'une ancienne villa, d'un bain, d'une citerne, d'une cave, d'un cimetière. Voilà bien la preuve éclatante de la prospérité de l'Afrique pendant l'occupation romaine. Douze millions d'habitants vivaient alors sur le pays nommé aujourd'hui Tunisie.

La région méditerranéenne n'était qu'un vaste champ de blé, et des forêts d'oliviers couvraient le Sahel, orgueilleux de sa capitale peuplée de 800.000 habitants, Hadrumète (Sousse, 35.000 habitants).

Avant les Romains, les Carthaginois avaient fait dominer leur civilisation sur ce sol privilégié dont l'éclat historique rayonne à travers les siècles.

On sait qu'à l'origine, des flottes phéniciennes abordèrent les côtes d'Afrique et que les commerçants asiatiques fondèrent des emporia (comptoirs) à Sousse, à Bizerte, à Utique, etc.

En 883, la fameuse princesse Didon, fuyant la ville de Tyr, vint aborder avec sa cour auprès des ruines de l'emporium de Kambi, s'empara de la colline de Byrsa et fonda la ville de Kart-Adach qui devait devenir l'illustre Carthage. Quatre siècles plus tard, cette ville dominait les colonies phéniciennes, ses tributaires, et Carthage fondait des entrepôts sur toute la côte, jusqu'au Maroc. Puis elles s'établissaient en Espagne, en Gaule, aux îles Baléares, en Corse, en Sardaigne. Kart-Adach drainait l'or, les bois, les esclaves de l'Afrique centrale et ses navires aux voiles rouges apparaissaient jusqu'au Cap Vert et aux îles Canaries.

Pendant ce temps, les Berbères autochtones de l'Afrique du Nord étaient devenus les vassaux de l'éblouissante capitale défendue par des mercenaires ibériens, numides, ligures, gaulois. Mais une autre cité grandissait dans le monde, presque en face de la ville punique, Rome !

Un jour les Romains descendirent et s'entrechoquèrent aux Carthaginois. C'était en Sicile. Pendant dix-neuf ans (260-241), ils bataillèrent. Enfin les

Romains chassèrent les Carthaginois de la grande île. Annibal devait d'abord venger Carthage. Mais un sénateur se leva dans sa toge blanche, Caton, et ce jour-là, la ville punique fut condamnée à être effacée de la carte du monde. Scipion se chargea de raser cette capitale avec une férocité dont l'horreur a traversé les âges. Enfin le territoire fut organisé en province romaine.

A ce moment, les vainqueurs trouvèrent le pays dans les mêmes conditions, à peu de chose près, que les Français lorsqu'ils pénétrèrent en Tunisie, au mois de mars 1881.

Il est utile de faire ce rapprochement. Le mouvement commercial avait été prodigieux, mais les Carthaginois n'étaient pas des laboureurs, et les sujets de Jugurtha ne cultivaient pas mieux que les Bédouins actuels, c'est-à-dire très mal. Enseignés par les propriétaires romains, les Berbères devinrent rapidement des laboureurs excellents. César et les autres écrivains latins en ont témoigné.

Pendant les cinq siècles de son occupation, Rome colonisa le pays avec une vigueur et un esprit de suite remarquables. A son arrivée en Afrique, le sol, à peine cultivé pour les besoins d'une population clairsemée (autre motif de comparaison très actuel), se couvrit de riches moissons et les habitants décuplèrent. Avec une clairvoyance et une activité qui ne se démentirent pas un jour, les Romains comprirent

que la question de l'eau dominait toutes les autres et leurs merveilleux et colossaux travaux hydrauliques, dont on admire encore les ruines grandioses, ressusciterent une terre morte.

Non seulement Rome utilisa et endigua les eaux de la surface, mais elle sut capturer les sources et les multiplier, percer les montagnes et répandre une fraîcheur magnifique. Il faut relire Pline, esprit exact, pour se rendre compte de la production agraire. Non seulement la Tunisie produisait le blé, l'avoine, l'orge, le maïs, le vin, l'huile avec une abondance qui paraît aujourd'hui fabuleuse, mais le coton, ce coton qui enrichit en ce moment l'Égypte, fut cultivé avec succès.

Les colons modernes ont donc le droit de penser qu'eux aussi, ils pourront, après quinze cents ans, renouveler le miracle de rendre sa fertilité générale à l'Afrique du Nord.

Après une époque de splendeur qui dura cinq siècles, les soulèvements des Berbères coïncidant avec la décadence de Rome commencèrent à ruiner la colonisation. Puis ce furent les Vandales qui, au cinquième siècle, dominèrent et se gorgèrent des trésors accumulés par la sagesse et le travail des colons latins.

Enfin, en 669, Sidi Okba et ses tribus arabes arrivent en Afrique et fondent la ville sainte de Kairouan, première capitale avant le transfert des autorités à

Tunis. Au neuvième siècle, c'est Ibrahim ben Aghleb, chef des Aghlebites, qui soumet le pays à sa loi. Enfin, successivement, et remous d'une mer agitée qui couvre de ses vagues furieuses et dévastatrices ce beau pays, les Fatemides, au dixième siècle, les Edrisites du Moghreb, les Almohades guerriers, les Normands de Sicile, puis les rois hafside, deviennent les maîtres imprévoyants de l'Afrique du Nord. Ce n'était pas fini, le turc Kheir ed Din obligea les Espagnols, qui avaient construit des forts à Tabarka, à Sousse, à s'en aller, et la Tunisie releva du sultan de Constantinople jusqu'en 1705, où l'Agha des janissaires, le valeureux Hussein ben Ali, par un procédé aussi simple que décisif, la décollation des représentants tures, se déclara libre de vassalité et battit les troupes du dey d'Alger. Cette famille des Hussein règne encore aujourd'hui, et Sidi Nacer bey gouverne sagement sous le contrôle de la France.

Le 31 mars 1881, les troupes françaises avaient pénétré en Khrumirie pour réprimer une insurrection des tribus qui menaçaient la sécurité de l'Algérie et l'autorité beylycale. On avait aussi de graves difficultés pour entrer en possession de domaines légalement acquis, et l'on profita de l'occasion pour établir le protectorat dont le traité fut signé le 12 mai 1881 au palais de Kassar Saïd par Mohammed es Saddok-Bey.

Lorsque nos premiers colons explorèrent la Régence, voici vingt-cinq ans, ils trouvèrent seulement quelques traces de cultures prospères dans le nord et le nord-est. On les devait aux Maures andalous chassés d'Espagne qui avaient conservé de hautes traditions de civilisation. Au sud de la Tunisie, dans les oasis, et dans quelques parties fertiles, les Berbères romanisés avaient encore gardé une supériorité sociale sur les Arabes nomades, et leurs jardins, leurs habitations, leurs industries étaient intéressants. Partout ailleurs, les bergers avaient promené leurs troupeaux dévorants sur les champs redevenus de mauvais pâturages et les cognées des Bédouins avaient abattu les derniers arbres épargnés par les dents des moutons.

Sur les côtes, cependant, la vie arabe, industrielle plutôt qu'agricole, s'était concentrée. Le musulman répugne aux travaux du sol, mais il excelle au commerce et ses artisans ont une légitime réputation. Ce sont de délicieux brodeurs, des selliers inimitables ; ils cisèlent le cuivre et menuisent avec goût. D'un autre côté, s'ils n'ont jamais eu le culte des grands labours, ils ont aimé les jardins. En Tunisie, on appelle ainsi non seulement les jardins de fleurs, mais encore les enclos hayés de figuiers de Barbarie où l'on cultive les citronniers, les orangers, les grenadiers, les caroubiers, les bananiers et les divers légumes. Encore aujourd'hui, les Arabes d'Hamamet,

de Nabeul, de Porto-Farina, des environs de Tunis et de Bizerte, obtiennent jusqu'à quatre récoltes annuelles. Il n'y a aucune interruption dans les jardins. Une plante a donné ses fruits, on l'arrache et l'on repique ou sème un autre légume qu'on récolte quelques mois après.

Examinons maintenant la Tunisie au point de vue cultural.

Sur treize millions et demi d'hectares, on peut décomposer le sol en :

Terres labourables	2.600.000 hectares.	
Vignes	15.000	—
Oliviers.	220.000	—
Palmiers.	49.000	—
Figuiers de Barbarie	34.000	—
Forêts	810.000	—
Terres de jouissance	5.180.000	—
Dunes	15.000	—
Alfa	1.800.000	—
Lacs, oueds, sebkhas	1.500.000	—
Routes, villes, travaux d'art	31.000	—

Ces chiffres sont approximatifs. On peut cependant affirmer aux colons que, sur le total du sol cultivable, la Tunisie fournit à peu près 3 millions d'hectares de terres légères et tout autant de terres franches ou fortes. Avant que ces 6 millions d'hectares soient cultivés rationnellement, il se passera beaucoup d'années.

On ne compte pas dans ce total les terres en

coteaux et en montagnes dans les Mogods, les Nefzas, la région du Djebel Aschkel, etc., et où chaque jour l'on crée des vignobles et où l'on produit des céréales.

Des terres profondes et meubles seraient inutiles si elles n'étaient pas arrosées. La petite goutte d'eau, tel un acide, met en action les minéraux. Alors une chimie souterraine s'opère, les racines aspirent les éléments fortifiants et la plante se développe.

Eh bien, sous ce rapport l'Afrique du Nord est bien partagée. En Khroumirie, il tombe en moyenne 1 m. 50 d'eau par année. A Bizerte, Mateur, Béja, dans les Mogods et les Nefzas, il pleut davantage qu'en France, soit 600 à 700 millimètres, tandis qu'aux environs de Tunis la hauteur d'eau ne dépasse guère 500 à 600 millimètres.

Aussitôt que l'on descend on ne trouve plus que 400 millimètres d'eau à Sousse, moins encore à Kairouan. Dans le sud on n'atteint pas 200 à 300 millimètres et, chose plus grave, il se produit une évaporation si instantanée par le soleil et le vent, que la glèbe n'est jamais trempée profondément.

Un bon régime des eaux, c'est une partie du succès en colonisation. La première étude du colon devra donc porter sur ce point. Avec un bon terrain et de la pluie, même un médiocre cultivateur se tire d'affaire ; tandis que le plus génial agriculteur est voué

à la ruine s'il va s'installer dans une région où la sécheresse empêche les semences de germer ou les froments de fructifier.

Il a été commis beaucoup d'erreurs en Tunisie par des colons étourdis qui achetaient leurs domaines pour des raisons d'agrément. C'est parfait de construire sa ferme à proximité d'une gare qui vous conduit en une heure à Tunis, ville des jeux et des ris. C'est encore mieux de renoncer aux avantages discutables des plaisirs mondains lorsqu'il est loisible de labourer des terres bien arrosées un peu plus au nord. Que veut-on faire ? De la colonisation agricole ? Il convient donc, avant toute autre considération, de mettre tous les atouts dans son jeu. La pluie ne tombe pas en Tunisie comme en France. De juin à novembre, le sol ne reçoit pas une ondée ; ensuite, tout à coup, pendant trente à quarante jours, le déluge céleste inonde les campagnes, et des cascades torrentueuses ravinent le sol et s'engouffrent dans les oueds qu'elles creusent de plus en plus. Quelquefois, aux pluies tardives du printemps, les céréales sorties de terre sont recouvertes par les argiles qu'entraînent les torrents subits formés sur les hauteurs. Ceci nous amène à écrire : en dehors du régime des eaux, étudiez bien la disposition du terrain que vous devrez cultiver.

Avant d'acheter un domaine au pied d'une colline, examinez si l'inclinaison du sol ne fera pas de votre

propriété la cuvette où viendront se réunir les ruisseaux avant de retomber dans la plaine.

La question des eaux est loin d'être résolue en Tunisie. Plus tard, le gouvernement tunisien pourra entreprendre le relèvement des barrages romains et, quand les colons seront assez riches pour réaliser les travaux d'art nécessaires à leurs irrigations, on captera tout ou partie de ces torrents, on les assaigira et on les obligera à mouiller les champs au moyen de canaux et de rigoles qu'on ouvrira suivant les besoins.

Le génie moderne n'est pas au-dessous de cette tâche et le jour où les 600 et 700 millimètres d'eau tombée seront répartis sur le sol généreux de la Régence, les récoltes atteindront des rendements inconnus en Europe.

La terre sèche, c'est la matière minérale inerte. La terre humide, c'est la matière s'organisant et travaillant à créer de la richesse.

Suivant que le colon veut entreprendre les céréales, l'élevage ou l'oléiculture, il devra considérer que la Tunisie n'est pas ce qu'on croit en France, c'est-à-dire un pays d'une température presque égale, chaude d'ailleurs et satisfaisante en toutes ses parties. Quoique la Régence n'ait qu'une superficie égale au quart de notre pays, trois zones distinctes la partagent.

La zone tempérée et pluvieuse comprend les con-

trôles de Bizerte, de Souk-el-Arba, de Béja, du Kef, de Mateur. C'est, par excellence, le pays des céréalistes et des éleveurs de gros bétail.

La zone intermédiaire, plus chaude et moins pluvieuse, englobe les contrôles de Tunis, de Grombalia, de Sousse, de Kairouan, de Thala. On y produit aussi des céréales, mais mieux encore les vignobles y sont prospères ; les jardins irrigués y sont admirables et l'élevage du mouton s'impose. Sur la ligne du Sahel, l'olivier est la vraie richesse.

La zone sud, brûlante et sèche, se compose des trois contrôles de Sfax, de Gafsa et de Gabès. En dehors des oasis habitées par les indigènes, qui produisent les dattes, les oranges et les bananes, la zone sud est remarquable par les oliveraies de Sfax. Le reste du pays n'est qu'un vaste terrain de parcours pour les moutons.

Il suffit, d'ailleurs, de jeter les yeux sur une carte pour voir que c'est surtout dans les deux premières zones que les Français peuvent vivre et prospérer (1).

On a commis une faute en colonisant d'abord la seconde zone. Tout nous porte à croire qu'on n'y verra bientôt plus que les vigneron et les grands éleveurs, mais que toute la moyenne et la petite colonisation des céréalistes et des éleveurs cultiveront

(1) Il y a quelques exceptions remarquables, comme la région de Sfax.

exclusivement les cinq contrôles qui rappellent, par leur température et leurs pluies, le Languedoc et la Provence.

En dehors de leurs besoins cultureux spéciaux, les trois zones ont vu se former, presque automatiquement, trois genres de colonisation.

Les très grands domaines de 50.000 à 100.000 hectares ont occupé le sud et le centre, tandis que la moyenne colonisation s'est développée autour de Tunis et que la petite colonisation, sauf quelques essais, d'ailleurs douteux, a prospéré seulement dans le nord de la Tunisie.

Afin de tirer une conclusion de cet aperçu du pays, les futurs colons se persuaderont bien qu'on ne s'embarque pas à la légère et sans argent et qu'il est bon, avant de quitter la France, de savoir presque exactement ce qu'on veut entreprendre, afin d'aller soit acquérir immédiatement dans la région choisie, soit entrer comme stagiaire chez un colon (nous reviendrons au chapitre III sur cette question).

Les expériences coûtent plus cher que partout ailleurs aux colonies. Pendant notre séjour en Afrique, nous avons côtoyé des colons désespérés qui auraient pu éviter leur douloureuse situation avec un peu plus de sang-froid et de philosophie et la connaissance du pays et de ses habitants.

Le but de cet ouvrage ne serait pas atteint s'il donnait envie à des incapables, à des ratés, à des

filz de famille ruinés par leur incurable sottise, de venir tenter une fortune chimérique dans la Régence.

Nous considérons qu'il n'y a place sous le beau ciel d'Afrique que pour deux classes de Français :

1° Les meilleurs éléments des jeunes gens de la bourgeoisie disposant de quelques capitaux et bien décidés, après une solide ~~instruction spéciale~~, à conquérir, par leur volonté réfléchie, la récompense à laquelle ils ont droit, c'est-à-dire un élargissement de leur vie, de l'aisance sinon de la richesse et une existence fière et libre.

2° Les paysans travailleurs, même sans fortune, mais habitués à une sobriété, pénible au jeune homme accoutumé à une bonne nourriture et à des raffinements hygiéniques qui importent peu au campagnard. •

Il ne faut pas, d'ailleurs, que les paysans viennent sans y être appelés par des propriétaires, s'ils ne veulent pas risquer de tomber dans le salariat mal rétribué en Afrique.

Les Français, protecteurs de la Tunisie, ne doivent jamais devenir des salariés. Ils seront propriétaires, fermiers ou métayers. Les ouvriers agricoles venus de France ne peuvent lutter contre la main-d'œuvre indigène à 1 fr. 25 et la main-d'œuvre sicilienne à 2 ou 3 francs.

Quitter son pays pour déchoir, c'est pure folie.

Il n'y a qu'un moyen d'utiliser nos colonies : c'est de partir prolétaire et de se hausser à la possession d'un domaine. Notre affirmation n'est pas utopique et nous en avons vérifié l'exactitude. Les paysans, sobres et bons cultivateurs, passeront du métayage au fermage pour devenir finalement des propriétaires.

De même, le jeune homme de la bourgeoisie qui, dans sa province, n'a guère que le moyen d'acquérir une ferme moyenne peut, avec ce même capital, mettre en valeur un domaine de 100 hectares.

Voilà la différence essentielle entre la Régence et la France. Elle vaut qu'on y réfléchisse. Voyons à présent l'éducation nécessaire à nos futurs colons.

CHAPITRE III

L'éducation nécessaire. — Les écoles de Nogent et de Nantes.
— L'Ecole Coloniale de Tunis. — Un programme complet :
théorique et pratique. — La ferme d'essais. — Les stages
indispensables chez les colons. — Une bonne préparation,
c'est la moitié du succès.

Vous rencontrez quelquefois, chez les marchands
d'équipement pour les colonies, de jeunes hommes qui
achètent une tente, des vêtements kakis, des bottes
jaunes, des casques, des fusils, et si vous leur de-
mandez :

— Seriez-vous un explorateur ? ils répondent à
votre interrogation :

— Non, monsieur, je n'ai jamais été aux colo-
nies, mais je les connais cependant par ce qu'on
m'en a dit, et je ne serai pas pris au dépourvu à mon
arrivée là-bas. Vous le voyez, je m'approvisionne
en conséquence. Je serai outillé et armé, de telle
sorte que je ne redoute pas les aventures.

— Quelle profession voulez-vous donc exercer avec cet équipement ?

— Je vais coloniser.

— Coloniser ? Dans quelle branche et en quelle région ?

— Enfin être colon, voilà tout ! En Algérie ou en Tunisie, je ne sais pas encore exactement ; cela dépendra des occasions. Vous comprenez, si l'on m'offre une bonne affaire...

— Une bonne affaire, en quoi ?

— En quoi ? comme vous êtes curieux, monsieur ! Mais en n'importe quoi... d'avantageux. Par exemple, que sais-je ? viticulteur ! oléiculteur ! éleveur ! Je deviendrai un cow-boy, ce serait amusant !

— Vous avez donc étudié cette question et fait en France des expériences que vous comptez mettre à profit là-bas ?

— Vous voulez plaisanter ! Pour des bœufs ! Mais ces bêtes-là s'achètent bon marché, on les met en pâturage, elles engraisent et j'empoche la différence. D'ailleurs rien ne m'obligera à ce commerce. Il me plairait presque autant de voir onduler 300 hectares de blé sous mes pieds. Un océan d'épis, ce serait magnifique !

— Je le savais bien, vous êtes un agriculteur.

— Du diable ! monsieur, si j'ai charrué une fois en ma vie. A la vérité, mes parents habitent une propriété et j'ai vu passer la charrue dans les sil-

lons et jeter la semence : ce n'est pas malin. Cela pousse au bout de quelques mois et puis l'on prend des ouvriers et une batteuse qui vous dépique la moisson. Est-ce vrai ? Pourtant, ce qui m'agréerait le mieux en colonisation ce serait d'élever des chevaux arabes, de les dresser et de les faire courir. Enfin, comme je vous le disais tout à l'heure, ce que je ferai en Afrique, je n'en sais rien ! Avec mon argent je trouverai toujours dans ce pays-là une belle opération. N'y a-t-il rien à tenter avec le cheval, je me rabats sur le mouton, oui, monsieur, même leur horrible mouton à grosse queue. Tant pis, pourvu que cela rapporte, le reste je m'en moque.

Et je quittai mon futur colon en pensant : « Mon pauvre garçon, vous avez beaucoup de chance pour que ni l'une ni l'autre de vos entreprises ne réussisse. On n'achète point à beaux deniers comptants l'expérience et l'instruction qui semblent vous faire totalement défaut. »

Puis je réfléchis que les colonies étaient remplies de ces sortes de colons à bottes vernies et casques élégants qui viennent y dépenser les 50 ou les 100.000 francs d'un héritage, et puis s'en reviennent assez penauds, criant qu'ils ont fait l'impossible, mais que l'Afrique est un sale pays où seuls les Arabes peuvent vivre... on n'y soutient pas les Français... le gouvernement est furieux lorsqu'il voit débarquer de valeureux jeunes gens. Au total

c'est l'abomination de la désolation et c'est leur devoir d'honnêtes gens de crier « casse-cou » à ceux qui seraient tentés de s'embarquer sur cette galère.

Oui, il a été de mode pendant longtemps, dans les familles fortunées, d'envoyer les fils dévoyés coloniser de cette sorte. Encore récemment, un père richissime disait, en parlant de l'ainé de ses garçons, qu'il avait expédié en Tunisie :

« Que voulez-vous, là-bas il ne me coûte guère que 20.000 francs par an avec sa colonisation, tandis qu'à Paris il eût mangé son million en cinq années! »

En France, on ignore presque tout des conditions sérieuses requises pour faire un bon colon et, encore aujourd'hui, vous voyez des fonctionnaires en retraite, des universitaires, des docteurs, des avocats, des voyageurs de commerce, des négociants, des petits rentiers, des officiers fatigués, etc., acheter un domaine et s'improviser éleveurs, céréalistes, vigneron. Nous vous laissons à penser leurs résultats pitoyables. Quelques-uns, les plus acharnés, tiennent jusqu'à leur dernier centime; les autres, plus prudents, revendent leur ferme. Si chaque domaine pouvait parler en Algérie et en Tunisie, il raconterait sans doute de bien drôles de choses sur les tentatives dont il a été l'objet. Car ces agricul-

teurs improvisés sont merveilleux d'audace. Ils veulent tout réformer après la lecture d'un traité. Leur table est encombrée de brochures où les expériences de laboratoire et les plus absurdes utopies sont imprimées; et chaque printemps, ils procèdent à des essais qui achèvent de les démoraliser et de les ruiner.

Eh bien, il faut en finir avec ces colons amateurs qui ont jeté le discrédit sur des pays admirables. On peut être un docteur adroit mais un détestable colon et gaspiller son patrimoine.

La colonisation est un métier qui s'apprend comme les autres; c'est même un métier plus difficile, car il est complexe et il oblige le colon à posséder une science étendue.

Vouloir peindre des tableaux sans avoir appris la peinture, c'est s'exposer à produire ce qu'en terme de métier on appelle des « navets ». Le cultivateur improvisé ne fera même pas pousser des navets s'il laboure et sème au hasard.

Il y a bien assez d'imprévu en agriculture coloniale : pluie, vent, sirocco, sans ajouter aux causes d'insuccès une ignardise prétentieuse. Le plus routinier des paysans vaut toujours mieux qu'un amateur féru de conceptions culturelles si neuves qu'elles n'ont jamais servi et ne produiront jamais rien. La tradition est respectable en agriculture. Elle s'acquiert, comme la connaissance sérieuse, par un assez long apprentissage.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le cas des cultivateurs de métier qui vont aux colonies. Nous voulons auparavant nous occuper du jeune homme dont la vocation est favorisée par sa famille.

Il n'est pas mauvais que le futur colon termine ses études ou du moins qu'il demeure au collège jusqu'à l'âge de seize ans. Le baccalauréat scientifique le préparera toujours mieux à ses études ultérieures. Il convient même qu'il ait du goût pour les sciences naturelles et la chimie.

Nous admettons que les parents soient consentants et décidés à ce que leur enfant embrasse la carrière de colon qui, répétons-le, vaut mieux pour un homme énergique et indépendant que les fonctions étioilantes d'une administration quelconque.

La première préparation technique pourra se faire en France. Le candidat entrera dans l'une des écoles nationales d'Agriculture de Grignon, de Montpellier ou de Rennes, ou bien il se fera admettre dans une ferme-modèle et, là, un enseignement pratique lui sera donné. Depuis quelques années, M. Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, a fondé une École supérieure d'agriculture coloniale au jardin de Nogent-sur-Marne (1), mais il faut déjà avoir son diplôme d'une école d'Agriculture pour y être admis. Cette institution convient seulement aux

(1) L'école de Nogent prépare surtout des fonctionnaires pour les services agricoles de nos colonies.

personnes désireuses de pousser très avant leurs études et d'arriver au professorat ou à la science pure.

Il nous paraît préférable d'envoyer les jeunes gens qui se destinent à devenir des agriculteurs coloniaux à l'école spéciale créée à Nantes conformément aux dernières volontés exprimées par un riche propriétaire de cette ville, M. Daubrée. Dans cette École Coloniale les élèves apprennent non seulement la théorie, mais la pratique et les métiers, comme la menuiserie, la forge, la bourrellerie. Ils montent à cheval et savent conduire une embarcation.

Un an ou deux à l'école de Nantes mettront déjà nos jeunes colons en état de porter un jugement sur leur profession, mais ils seront encore bien loin de la posséder efficacement parce qu'il y a une condition impossible à réaliser en Bretagne: le climat. Les plantes coloniales qu'on leur montrera poussent en serre !

Il faut donc que les élèves de Nantes passent la mer dès la seconde année et viennent demander à l'École Coloniale de Tunis l'enseignement complet et véritable qui fera d'eux des agriculteurs préparés à toutes les difficultés de la vie.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la première page du programme de cette école fondée en 1898 et qui, dès l'année de sa création, a vu les futurs colons accourir de France, d'Algérie et de Tunisie.

L'École Coloniale d'Agriculture de Tunis a pour but de donner à ses élèves les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour la culture raisonnée du sol en Tunisie et Algérie, celles de nos possessions qui se prêtent le mieux à l'expansion de notre race et où il reste encore de vastes étendues de terres disponibles. Elle les habitue à vivre hors de la métropole et à envisager la possibilité de s'établir même dans nos colonies les plus éloignées, à la mise en valeur desquelles les connaissances étendues qu'ils acquièrent à l'école leur permettent de concourir utilement.

L'École de Tunis n'est pas destinée à préparer des fonctionnaires ; pas plus que les écoles similaires de France, elle n'assure à ses élèves de débouchés dans les fonctions publiques.

Elle s'adresse aux jeunes gens qui désirent s'établir comme colons agriculteurs et suppose par conséquent qu'ils possèdent, eux ou leurs familles, les ressources nécessaires à la réalisation de ce but. Un certain nombre d'élèves diplômés sont demandés par des particuliers ou des sociétés comme gérants, chefs de culture, etc., mais les débouchés de l'école, à ce point de vue, sont forcément restreints et l'établissement de l'élève pour son propre compte doit être considéré comme la règle générale.

Les élèves diplômés de l'École Coloniale d'Agriculture de Tunis qui désirent acquérir un fonds ru-

ral en Tunisie jouissent, pendant les cinq années qui suivent la délivrance du diplôme, par rapport aux autres demandeurs, d'un droit de préférence pour l'obtention des terres de colonisation mises en vente par le domaine de l'État tunisien (Décret du 16 décembre 1903).

Il n'est pas nécessaire de sortir d'une école française d'agriculture ou d'une ferme-école pour être admis à suivre les cours de Tunis.

Tout jeune homme âgé de dix-sept ans peut adresser chaque année avant le 15 août, au directeur de l'Agriculture et du Commerce de la Régence de Tunis, une demande écrite sur papier timbré où il indiquera :

- 1° Son adresse ;
- 2° Le régime (internat ou externat) sous lequel il désire être admis ;
- 3° La ville où il désire subir les épreuves du concours d'entrée ;
- 4° Sa situation au point de vue du recrutement militaire.

Cette demande devra être accompagnée :

- 1° D'un acte de naissance légalisé ;
- 2° D'un certificat de moralité délivré par le chef de l'établissement dans lequel le candidat a accompli sa dernière année d'études ou, à défaut, par le maire de sa dernière résidence ;
- 3° D'un certificat du médecin attestant que le

jeune homme n'est atteint d'aucune affection contagieuse chronique ou incurable et qu'il est de constitution assez robuste pour supporter les travaux agricoles ;

4° Des copies authentiques des diplômes dont le candidat est titulaire ;

5° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents, les tuteurs ou le protecteur du candidat pour garantir le paiement de sa pension pendant le temps de son séjour à l'École. Cette obligation doit être légalisée.

Fournissons maintenant quelques explications sur les conditions inscrites ci-dessus.

L'École Coloniale d'Agriculture de Tunis reçoit des élèves internes, dont le prix de la pension est fixé à 750 francs ;

Des élèves externes à 300 francs.

Des auditeurs libres à 200 francs.

Ces deux dernières catégories d'élèves se nourrissent et se logent à leurs frais en dehors de l'École. La vie étant peu coûteuse à Tunis les jeunes gens trouveront d'excellentes pensions à 60 francs par mois et des chambres suffisantes à 20 et 30 francs.

A l'École, on met à la disposition des externes une salle d'étude, où ils peuvent séjourner et travailler en dehors des heures des cours et des applications.

Deux salles sont à la disposition des élèves comme cercle et comme salle de récréation. Les membres de ce cercle, entièrement géré par les étudiants, versent une cotisation qui sert à l'achat de livres et de revues.

Lorsque le jeune homme a envoyé ses pièces au directeur de l'Agriculture à Tunis, postulant pour être admis à l'École Coloniale de cette ville, il est avisé quelque temps après de la date de l'examen qu'il devra passer, afin d'être accepté à suivre les cours.

Le nombre des places mises en concours est de vingt places d'internes (données aux vingt premiers reçus) et de quinze places d'externes pour les suivants.

Le concours d'admission a lieu à Paris, Tunis, Alger, Oran, Constantine, Angers, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nancy, Toulouse, les premiers lundi et mardi de septembre. Il ne comporte que trois épreuves écrites :

1° Une composition française pouvant comprendre une question de géographie ;

2° Une composition de mathématiques (arithmétique, algèbre et géométrie) ;

3° Une composition de sciences naturelles (zoologie, botanique et géologie).

Les trois épreuves ont la même valeur au point de vue du classement et sont notées de 0 à 20.

Les divers titres des candidats leur assurent par avance les points suivants :

Diplôme de bachelier	5
Certificat relatif à la première partie du baccalauréat	3
Brevet supérieur de l'enseignement primaire	5
Brevet élémentaire de l'enseignement primaire	3
Certificat des fermes-écoles	4
Certificat d'études physiques, chimiques ou naturelles.	7
Diplôme des écoles pratiques d'agriculture	7
Diplôme de l'École nationale d'horticulture de Versailles	10
La qualité d'admis aux écoles nationales d'agriculture ou vétérinaires, ou à l'Institut agronomique	10

Le cumul de divers titres n'est admis que jusqu'à concurrence de quinze points.

Les anciens élèves diplômés de l'Institut agronomique, des écoles nationales d'agriculture et vétérinaires, les licenciés ès sciences sont admis sans examen à titre d'externes, mais ils doivent subir le concours pour l'internat.

Les candidats sont informés de leur admission par les soins de la direction de Tunis.

Le Gouvernement tunisien n'attribue pas de bourses aux élèves de l'École estimant qu'ils doivent posséder des ressources suffisantes. La Ville de Paris envoie des boursiers à l'École de Tunis. Les jeunes Parisiens qui désirent obtenir une bourse du conseil municipal doivent adresser une demande à

M. le Préfet de la Seine (bureau central de la Direction de l'enseignement primaire). Dans un certain nombre de départements, le conseil général accueille favorablement ces demandes.

Les internes doivent posséder un trousseau. En outre, externes et internes se muniront des fournitures et du petit outillage nécessaire aux expériences pratiques.

La durée des études est de deux ans.

Les élèves qui ont satisfait aux épreuves de sortie reçoivent le diplôme de l'École Coloniale d'Agriculture de Tunis qui leur donne un droit de préférence pour l'achat des terres mises en vente à des conditions excellentes par le domaine de l'État tunisien.

Il faut le constater aussi à l'honneur de la bonne camaraderie qui existe à l'École Coloniale les étudiants les plus aisés aident les plus pauvres de leur fortune et nous connaissons de ces généreux jeunes gens qui, cette année même, ont avancé à leurs camarades pauvres les sommes nécessaires à l'acquisition des lots de colonisation.

Pour se rendre à Tunis et revenir dans leurs familles, les Compagnies Touache et Transatlantique accordent des réductions de 20 p. 100 et les élèves voyagent à demi-tarif sur les chemins de fer de la Compagnie Bône-Guelma.

Nous n'entrerons pas dans le détail du programme

des études que les jeunes gens pourront se procurer en s'adressant à M. le directeur de l'École Coloniale de Tunis. Nous indiquerons sommairement quelques-uns des cours et des travaux pratiques.

Ce qui caractérise cet enseignement c'est qu'il n'est pas seulement didactique, mais qu'il est complété par des manipulations et des expériences sur le terrain. Tour à tour, les élèves mettent en action les leçons qu'ils ont reçues. Pour cela, on a créé, à quelques centaines de mètres de l'école, une ferme d'essais, une huilerie, des écuries importantes, un superbe jardin d'essais, des ateliers de menuiserie, une forge, etc. Ils peuvent en quelque sorte continuer leurs études de minéralogie, géologie, botanique, agriculture générale, viticulture, horticulture, sylviculture, en travaillant de leurs mains un vrai vignoble, des champs de multiplication, etc. On poussera leurs connaissances en zoologie agricole, en zootechnie (alimentation rationnelle, amélioration des espèces), en hygiène et médecine, en chimie agricole, en météorologie, en microbiologie de telle sorte que plus tard un jeune colon dans *le bled* ne sera jamais pris au dépourvu. Il possédera les éléments multiples de sa profession et ne sera pas plus embarrassé à réparer une charrette qu'à analyser une terre, à soigner la fièvre d'un ouvrier qu'à sauver ses bœufs de la météorisation.

Un cours absolument indispensable c'est celui de

l'arabe parlé. Il est impossible de tenir une ferme en Algérie et en Tunisie si l'on ne peut se faire comprendre de ses ouvriers indigènes, marchander dans les foires avec les vendeurs arabes, disputer ses intérêts avec les propriétaires et les cheicks de son entourage. Ignorer la langue du pays, c'est se mettre volontairement en état d'infériorité. Les ouvriers sachant que leur maître ne les comprend pas ne manqueront pas d'abuser de la situation et exécuteront tout de travers les ordres qu'ils auront reçus par l'entremise d'un contremaitre. S'il y a une discussion, les deux parties seront livrées à l'honnêteté quelquefois douteuse d'un interprète. Répétons-le, les plus graves inconvénients peuvent naître de l'ignorance de la langue arabe.

Racontons à ce sujet une petite scène absurde dont nous avons été le témoin. Elle prouve quels incidents graves pourraient résulter d'un malentendu.

Comme nous revenions d'un voyage à Zaghouan, nous avions lié conversation en wagon avec un jeune colon installé depuis peu de temps dans un domaine, sur la ligne du chemin de fer. Cet agriculteur est déjà très connu des indigènes parce qu'il monte de beaux chevaux et leur en impose par sa stature. Il sait à peine quelques mots arabes, mais il s'en sert assez adroitement et illusionne les indigènes sur la richesse de son vocabulaire.

Comme nous passions la barrière qui donne sur la place de la gare, un tunisien en burnous blanc et turban vert se dressa devant mon compagnon de voyage et le questionna assez vivement en arabe. Mon colon ne comprit pas et voulut l'écartier. L'autre s'accrocha à sa veste et lui cria dans les oreilles des phrases incompréhensibles pour nous. Puis il le lâcha, le regarda presque dans les yeux et hurla plus épouvantablement. Cette fois le colon pensa que cet indigène se moquait de lui et il le repoussa du coude assez rudement.

L'autre dressa les bras au ciel et proféra des paroles qui parurent à mon compagnon des injures grossières. Cette fois il empoigna le pauvre indigène par le cou et il le secoua d'importance.

L'autre ne comprenant rien à ces brutalités voulut se dégager et bouscula le colon. Tous deux devenaient cramoisis de colère. La chose allait tourner au tragique et, malgré mon intervention, les deux hommes voulaient s'assommer, lorsqu'un officier s'avança. Il riait beaucoup. Il sépara les combattants, puis il dit au colon encore plein de fureur :

— Monsieur ne comprend sans doute pas l'arabe ? Cet indigène vous criait : « Homme vénérable, « homme respectable, n'as-tu pas vu Mohamed El « Hadj Arbi, mon frère ? Il te connaît ; il devait être « avec toi dans le train ! Homme honorable, homme « considérable, réponds-moi, l'as-tu vu ? Je l'at-

« tends. » Vous voyez, monsieur, que ce brave Tunisois ne vous insultait pas !...

Lorsque je quittai mon compagnon occasionnel, il paraissait assez penaud.

La connaissance de l'arabe parlé est donc indispensable et lorsqu'un Français vient en Afrique, son premier soin devrait être de se procurer une petite grammaire. Aussitôt maître des règles élémentaires, il lui faudrait causer le plus possible avec les indigènes. Plusieurs colons nous ont assuré qu'au bout d'un an ils savaient le vocabulaire assez sommaire des ouvriers agricoles.

Les étudiants de l'École Coloniale doivent donc accorder une importance toute particulière à leur cours d'arabe qui viendra s'ajouter aux nombreuses matières de leur programme.

L'agriculteur colonial doit être très supérieur en connaissances au cultivateur français qui possède une tradition, n'est jamais isolé, a le secours de ses voisins, d'un charron, d'un maréchal, d'un vétérinaire, d'un médecin, à proximité de sa propriété.

Il faut avoir vécu dans une ferme africaine pour se rendre compte des capacités d'un bon colon. Il est vraiment le héros de Jules Verne qui improvise tout avec les éléments dont il dispose.

Nous n'avons pas besoin de dire que les élèves de l'École vont d'eux-mêmes aux travaux pratiques.

avec enthousiasme et que, bientôt, ils savent forger un boulon, réparer une charrue, raboter une planche, panser un cheval, conduire une faucheuse ou un semoir.

L'un des colons les plus estimés de la Tunisie, M. Gounot, délégué agricole à la Conférence consultative et ancien élève, a écrit ces lignes : « On peut affirmer hautement que l'École de Tunis est la meilleure préparation pour la vie de colon. En dehors de l'instruction qu'on y acquiert, on connaît les divers avantages qu'elle procure aux élèves diplômés : demi-tarif sur les chemins de fer tunisiens pendant l'année de la sortie, bourses de stages pour les meilleurs élèves (500 et 250 francs), enfin et surtout, droit de préférence sur tous les autres demandeurs dans l'achat des lots de colonisation, qui sont, comme l'on sait, payables en dix annuités. »

Il convient qu'on s'arrête un instant sur la question si importante des stages.

Il est d'une extrême utilité, nous dirions presque indispensable, que l'élève ayant terminé ses deux années d'études, à dix-neuf ou vingt ans, entre à titre de stagiaire chez un colon expérimenté, pendant au moins une ou deux années. Il ne suffit pas d'avoir fréquenté la bergerie et la vacherie de l'École et suivi les travaux viticoles ou séricoles de sa ferme d'essais. Malgré tout, ces applications utiles restent toujours un peu dans le domaine de la théorie. Il

faut voir fonctionner une ferme avant de s'établir soi-même à son compte. Or, il n'était pas facile, voici quelques années, d'être accepté chez les colons, dont beaucoup n'avaient ni le logement, ni le temps pour recevoir et s'occuper de leurs jeunes camarades. La direction de l'Agriculture est intervenue directement auprès des grands propriétaires, et elle leur a demandé de prendre chez eux les élèves diplômés qui, d'ailleurs, rapidement, peuvent reconnaître les gracieux procédés à leur égard en rendant des services.

Afin d'éviter aux familles des jeunes gens d'avoir à les entretenir, des bourses de 500 francs (prix convenu avec les colons pour loger et nourrir leurs stagiaires) sont accordées aux plus méritants, ainsi que des demi-bourses de 250 francs.

D'autre part, à la fin de leur stage, il est partagé une somme de 300 francs entre les deux stagiaires qui auront produit le meilleur travail, soit sur l'ensemble de leurs études, soit sur une question spéciale de l'agriculture tunisienne.

A côté de la direction de l'École qui favorise ses anciens élèves, l'Association amicale des anciens élèves, nouvellement fondée, assure d'une façon certaine le placement des diplômés. Les plus grandes facilités sont données fraternellement aux jeunes gens peu fortunés qui, moyennant leur travail, peuvent ainsi être initiés à la vie quotidienne d'une ferme.

Avant d'en finir avec la question si importante d'une bonne éducation agricole, énumérons quelques-unes des améliorations récemment apportées au fonctionnement de l'École de Tunis, favorisée par la colonie française, qui voit dans cette institution le plus sûr recrutement des meilleurs colons de l'avenir.

Une vaste salle, sorte de musée rural, contient de nombreuses collections de produits agricoles, céréales, plantes diverses, de minéraux et d'engrais à l'essai.

Dans les anciens bangars du jardin d'essais, un laboratoire de génie rural a été installé. Cette vaste salle renferme les machines et les outils agricoles donnés par les constructeurs à titre de réclame. Les élèves peuvent se mettre au courant du fonctionnement d'un moteur à pétrole et d'un moteur à essence avec transmissions. Ils n'ignorent rien d'une installation électrique avec dynamos, tableau de distribution, accumulateurs et lampes. Contiguë à cette pièce, une autre salle est réservée aux dynamomètres, freins, indicateurs et aux travaux d'arpentage. Le laboratoire de chimie est remarquablement installé et doté d'un matériel complet.

Cette année l'on a agrandi le laboratoire de sciences naturelles contenant les herbiers, les préparations microscopiques, les mammifères, oiseaux, pièces anatomiques, etc...

Cinquante hectares de terre permettent aux élèves de suivre sur le terrain de la ferme, habilement dirigée par M. Delanoue, tous les travaux de culture.

On construira un cellier pour la vinification de la récolte. Un rucher de cinquante colonies est en pleine prospérité.

Les visites que nous avons faites, tant à l'École qu'au jardin, nous permettent de recommander hautement cet établissement colonial, l'une des meilleures créations du Gouvernement tunisien.

Après leur sortie de l'École et quand les jeunes gens sont devenus des colons, la ferme d'essais pourra leur rendre encore les meilleurs services en leur vendant, par exemple, des animaux types qui viendront améliorer leurs troupeaux ; et en les tenant au courant des expériences utiles à connaître pour un agriculteur qui n'a ni le temps ni les moyens de les entreprendre lui-même.

Auditeurs libres. — En dehors des élèves internes et externes, le directeur de l'École peut admettre, sans concours d'entrée, des auditeurs libres. Ces étudiants adressent une demande à la direction par simple lettre accompagnée de leur acte de naissance, d'un certificat de moralité et de l'obligation de paiement de la somme de 200 francs. Ils peuvent alors assister aux cours à leur convenance. En acquittant un droit supplémentaire de 10 francs par mois, ils

seront autorisés à suivre les exercices pratiques et les travaux de laboratoire au même titre que les élèves réguliers.

Agriculteurs stagiaires. — Nous allons encore examiner le cas d'hommes d'un certain âge, déjà un peu initiés à l'agriculture et qui veulent devenir colons en Afrique.

Nous leur recommanderons d'obtenir, par relation ou par une demande directe, d'être admis à suivre les travaux d'une ferme pendant un ou deux ans. Un homme de trente ans possédant une bonne instruction peut, après deux années de pratique assidue, acquérir un domaine et se garder des fautes ruineuses. Ensuite l'habileté professionnelle lui viendra.

Pour nous résumer :

1° La meilleure préparation à la colonisation pour un jeune homme de 17 à 22 ans, c'est d'entrer dans une école coloniale : soit comme interne, soit comme externe, soit comme auditeur libre s'il ne désire pas de diplôme. Ensuite un stage de deux ans chez un colon.

2° Une condition utile pour un homme d'un certain âge, c'est d'être stagiaire un ou deux ans dans une ferme, de voyager un peu pendant ce temps, en un mot, de s'initier pratiquement aux cultures coloniales et de s'acclimater.

Il nous paraît prématuré de passer la mer et de venir, au hasard, acheter un domaine n'importe où et en n'importe quelles conditions. C'est ce qui arrive trop souvent à l'apprenti colon qui croit que la lecture de quelques brochures suffit à communiquer l'expérience et la science culturale.

Une bonne préparation à la vie coloniale assure contre les gros risques de l'agriculture africaine. On n'aurait pas à enregistrer des insuccès retentissants si certains colons d'Algérie ou de Tunisie avaient au moins appris avant leur départ ce qu'était un épi.

STAGES AGRICOLES

Le nombre des exploitations agricoles de Tunisie qui acceptent des stagiaires est très restreint et, d'ordinaire, les colons ne reçoivent guère en cette qualité que des jeunes gens dont ils connaissent les familles ou qui leur sont recommandés personnellement.

Presque toujours les stages accomplis dans ces conditions associent complètement leur bénéficiaire aux travaux de l'exploitation et, par suite, ils ne peuvent manquer d'être fructueux.

M. Saurin, directeur de la Société des fermes françaises, 16 *bis*, rue d'Autriche, à Tunis ; M. Crété à Crétéville ; les Pères blancs à Saint-Joseph de Thibar par Souk-el-Khémis, sont les agriculteurs qui accep-

tent le plus couramment des stagiaires, et les intéressés peuvent se mettre directement en relation avec eux en leur donnant des renseignements détaillés sur leurs occupations antérieures, leurs aptitudes, leur situation de famille et leurs projets d'avenir. M. Carrier à Béja ; M. Trouillet à Borj-Toum ; M. Courrat à Béja ; M. Pallier au Goubellat par Medjez el Bab ; M. Troudhe à Bon Rebia, ont également reçu des stagiaires sur leurs domaines à diverses reprises.

Dans le but de remédier aux difficultés qu'éprouvent trop souvent les jeunes gens, désireux d'accomplir un stage en Tunisie, qui n'ont pas de relations dans le pays, cette direction a passé avec la Société franco-africaine un contrat qui lui permet de placer des stagiaires sur les domaines de Sidi-Tabet et de l'Enfida. Durant leur séjour sur ces domaines, les stagiaires, outre qu'ils commencent à s'initier à la pratique de la culture, aux langues et aux usages du pays, peuvent visiter les principales régions agricoles de la Régence, se mettre en rapport avec des propriétaires chez lesquels ils poursuivent leur apprentissage, en tous cas se créer des relations de nature à faciliter puissamment leur installation ultérieure.

*Règlement des stagiaires agricoles de Sidi-Tabet
et de l'Enfida.*

I. — La Société Franco-Africaine reçoit sur ses domaines de Sidi-Tabet et de l'Enfida des stagiaires désignés

par le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Les places de stagiaires sont attribuées de préférence aux élèves diplômés de l'École Coloniale d'Agriculture de Tunis, d'après leur rang de classement. Toutefois, les personnes qui, se destinant à l'agriculture dans la Régence, désirent auparavant s'initier à la pratique agricole locale ainsi qu'aux habitudes et à la langue des indigènes, peuvent être admises à accomplir un stage à Sidi-Tabet ou à l'Enfida, après autorisation du Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Les demandes d'admission doivent donner sur le demandeur les renseignements les plus détaillés (études et occupations antérieures, aptitudes, situation de famille, projets d'avenir, références, etc.). Elles doivent être accompagnées d'un certificat d'un médecin attestant que le postulant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et qu'il jouit d'une constitution assez robuste pour supporter les travaux agricoles. Un médecin peut d'ailleurs être appelé en tout temps à vérifier si l'état de santé des stagiaires répond aux conditions sus-énoncées.

II. — Le nombre des stagiaires ne peut excéder quinze, soit dix à Sidi-Tabet et cinq à l'Enfida.

III. — Les stagiaires sont placés sous la direction du Régisseur du domaine et sous la haute surveillance du Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, auquel le Régisseur fait parvenir un rapport mensuel indiquant les mutations survenues parmi les stagiaires et la façon dont ces jeunes gens accomplissent leur stage. Le Régisseur du domaine rend compte au Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation de toute faute grave commise par les stagiaires ; ce dernier prononce, s'il y a lieu, leur renvoi.

IV. — L'entrée des stagiaires élèves de l'École Coloniale d'Agriculture peut avoir lieu dès la fin de leurs études ; leur sortie est fixée au 15 juillet de l'année suivante ; les sta-

giaires autres que les élèves de cette école peuvent commencer leur stage à une époque quelconque de l'année ; ce stage se termine le 15 juillet suivant.

V. — Les stagiaires suivent toutes les opérations du domaine, et le Régisseur peut utiliser leurs services pour tous les travaux autres que les travaux manuels. Ils prennent part à ces derniers s'ils le désirent.

VI. — Pendant le cours de l'année agricole, les stagiaires sont répartis sur les chantiers et dans les bureaux de façon à suivre toute la série des opérations faites sur l'exploitation :

Défrichement et labour de défoncement, fumure et nettoyage des terres, préparation du sol, ensemencement, plantations. Taille de la vigne, de l'olivier, traitement des maladies de la vigne. Fenaison, moisson, battage. Vendange, vinification. Récolte des olives. Irrigations, cultures irriguées, jardinage. Élevage et alimentation du bétail. Location de terrains aux indigènes, utilisation de la main-d'œuvre locale. Comptabilité générale et spéciale, contrôle des ouvriers. Travaux divers de forge, de charronnage, etc.

VII. — Les stagiaires doivent, pendant les mêmes heures que les chefs de section, être présents sur les chantiers, dans les bureaux ou dans les bâtiments de la ferme (écurie, vacherie, bergerie, cellier, etc.) qui leur sont désignés, à moins d'en avoir été dispensés par le Régisseur du domaine.

En tout temps, dimanches et jours fériés compris, les stagiaires ne peuvent quitter le domaine sans en avoir obtenu l'autorisation du Régisseur.

Les congés de quatre jours au plus sont accordés par le Régisseur ; des congés plus importants peuvent être accordés par le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation aux stagiaires qui désirent visiter des exploitations éloignées. Les demandes doivent être remises au Régisseur, qui les fait parvenir à la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. Les motifs de congé doivent être indiqués dans la lettre de demande.

VIII. — Les stagiaires sont logés et nourris par la So-

ciété Franco-Africaine, moyennant une indemnité annuelle de 500 francs, payables par mois et d'avance entre les mains du Régisseur du domaine.

Des bourses de stage peuvent être accordées par le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation aux élèves sortant de l'École Coloniale d'Agriculture ; seuls les dix premiers élèves diplômés peuvent être admis à bénéficier de cette faveur ; les Bourses disponibles sont attribuées en tenant compte du rang de sortie et de la situation de fortune des intéressés.

IX. — La nourriture donnée aux stagiaires doit être saine et substantielle. Elle comprend le pain et le vin à volonté aux deux repas principaux :

Petit déjeuner : café noir et pain ;

Déjeuner : soupe ou hors d'œuvre, un plat de viande, un plat de légumes, dessert ;

Dîner : soupe, un plat de viande et un plat de légumes, dessert.

Les chambres des stagiaires doivent renfermer : un lit, une chaise, une table de nuit, une planche à bagages et une table de travail.

X. — En toute circonstance, les stagiaires doivent donner le bon exemple au personnel du domaine.

XI. — Chaque stagiaire élève de l'École Coloniale d'Agriculture de Tunis peut être, pendant une durée de deux mois, détaché aux services de la Ferme d'expériences de Tunis, au Jardin d'essais ou aux Laboratoires de l'École Coloniale d'Agriculture. Pendant ce temps, il est nourri à l'école à raison de 50 francs par mois, mais doit pourvoir à son logement.

XII. — Un mois avant la fin de leur séjour sur le domaine, les stagiaires élèves de l'École Coloniale d'Agriculture produisent un travail, soit sur l'ensemble des études faites par eux pendant leur stage, soit sur une question spéciale concernant l'agriculture tunisienne.

Une somme de 300 francs peut être répartie par le Direc-

teur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation entre les deux élèves qui ont fait les meilleurs rapports, en vue de leur permettre de faire une excursion dans la Régence.

Les plus intéressants de ces travaux peuvent être insérés dans le *Bulletin de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation*.

Chaque stagiaire élève de l'École peut recevoir, s'il a fait preuve d'une application et d'un travail suffisants, un certificat de stage délivré par le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

CHAPITRE IV

Comment on acquiert un domaine. — Le régime de la propriété en Tunisie. — Le choix raisonné d'une propriété. — Qu'est-ce qu'on peut faire avec un petit capital? — Et avec une grosse somme d'argent? — Les lots de la Direction de l'Agriculture et les conditions de leur vente. — Les autres régimes de la propriété : l'enzel, les biens Habous, la location, l'achat aux Arabes. — L'immatriculation. — Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le portefeuille. — De la prudence dans les acquisitions même domaniales.

Voici le futur colon arrivé à la limite de son stage ou encore voici l'agriculteur venu de France bien décidé à l'acquisition d'une propriété en Tunisie.

Que devront-ils faire l'un et l'autre?

Ils auront réfléchi au genre d'agriculture ou d'élevage qu'ils veulent entreprendre.

Admettons, comme c'est la généralité des cas, qu'ils ont l'intention de devenir des céréalistes et d'entretenir chez eux les bœufs, chevaux et mulets nécessaires au travail de leur ferme.

Dans quelles conditions le régime de la propriété fonctionne-t-il dans la Régence? Aussitôt qu'ils se seront initiés aux lois foncières de la colonie, ils seront beaucoup plus à leur aise pour choisir leur lot en profitant des avantages réservés aux acheteurs français.

La propriété privée est la règle générale de la Régence, dans le voisinage des villes et dans les contrôles de Tunis, Bizerte, Sousse, Beja, Sfax, de Gafsa, etc.

Au centre de la Tunisie les terres domaniales (possession de l'État) sont encore nombreuses. Il y a aussi de grandes quantités de terres vaines, occupées soit par des Bedouins qui ont construit des gourbis permanents, soit par des Arabes nomades qui passent avec leurs troupeaux, remontent vers la mer l'été et redescendent vers les oasis l'hiver. Les « enchirs » (domaines arabes) peuvent atteindre de très grandes dimensions. Leurs propriétaires musulmans habitent la ville et les font cultiver par des ouvriers agricoles appelés « Khammès ». Ce sont de pauvres diables, véritables esclaves de leurs maîtres qui ne touchent que le cinquième des fruits de la terre. Il faut espérer que le Gouvernement français contribuera à l'abolition de ce contrat de Khammessa qui tient dans la misère un million de paysans indigènes. D'autres immenses propriétés arabes sont simplement pâturées par les moutons.

Dès leur premier contact avec les européens, les propriétaires arabes appauvris, car ils sont assez imprévoyants et si généreux qu'ils dépensent sans compter avec leurs amis, furent heureux de trouver l'argent comptant des Français désireux d'acquérir le sol afin de le cultiver.

C'est ainsi que l'Enfida (90.000 hectares) ancien enchir du grand ministre Khereddine fut vendu à une société française. Successivement de gros propriétaires arabes, anciens favoris des beys qui leur distribuaient le pays sans compter, cédèrent leurs domaines de Gafour (60.000 hect.), l'Oued Zargua (8.000 hect.), Mabtouha (7.080 hect.), Oued Ramel (7.000 hect.), Ksar Tyr, Sidi-Tabet, etc., etc. En quelques années les sociétés de colonisation française furent riches de terre.

Malheureusement ces opérations n'intéresseront les colons moyens que le jour proche où ces compagnies morcèleront leurs arrondissements. En attendant, les combinaisons d'acquisition sont encore nombreuses.

L'achat d'un terrain peut se faire :

- 1° Au domaine de l'État tunisien qui allotit chaque année plusieurs milliers d'hectares ;
- 2° En s'adressant aux particuliers européens ou indigènes ;
- 3° A l'administration musulmane des Habous (qui détient un bon quart des terres labourables données

par testaments aux administrateurs des Habous afin que leur revenu soit consacré à l'entretien des mosquées, des collèges, des travaux publics, etc.).

Dans le premier cas, le futur colon adresse une demande à la Direction de l'Agriculture et du Commerce.

Nous avons vu plus haut que les élèves diplômés qui désirent acquérir un fonds rural jouissent, par rapport aux autres demandeurs, d'un droit de préférence.

Il y a un avantage certain à obtenir un domaine du Gouvernement tunisien. Dans certains cas le colon ne paiera à l'Etat que la moitié du prix qu'il devrait verser à un particulier pour l'acquisition d'un lot égal. Cela s'explique par le fait que la Direction de l'Agriculture possédant des biens domaniaux ou ayant acquis des enchirs importants, vend sans réaliser de bénéfices.

Il convient de reproduire les décrets qui énumèrent les avantages offerts aux acheteurs des terrains domaniaux et les renseignent sur l'ordre qui préside à l'attribution de ces lots.

DÉCRETS ET ARRÊTÉS

Mode de vente des terrains domaniaux de colonisation.

Le Directeur de l'Agriculture et du Commerce,

En vue de donner aux acquéreurs de nouvelles facilités d'installation et de paiement,

Arrête :

1^o Tout acquéreur d'un lot rural de colonisation a la faculté, soit d'effectuer le paiement de son prix d'achat au comptant, soit de stipuler la division de ce prix d'achat en autant de termes annuels successifs et égaux qu'il le désire, sans toutefois que le nombre de ces termes puisse dépasser dix. Les termes différés sont garantis par la réserve dans l'acte d'une hypothèque de premier rang sur le terrain vendu.

2^o Le premier versement est toujours payable avant la signature du contrat, laquelle précède obligatoirement l'entrée en jouissance. Si ce premier versement est la totalité du prix d'achat, il est accordé une remise de 10 p. 100 sur ce prix.

Jusqu'à la cinquième année exclusivement les échéances annuelles ne comportent paiement d'aucun intérêt.

Pendant les cinquième et sixième années, les sommes non échues subissent au profit de l'État une majoration de 2 p. 100 : cette majoration est payable à terme échu, au moment de l'échéance annuelle en capital.

Pendant les septième, huitième et neuvième années cette majoration est élevée à 4 p. 100 et est payable comme précédemment.

Tunis, le 23 juillet 1902.

*Le Directeur de l'Agriculture
et du Commerce,*

H. HUGON.

Nous, Mohamed el Hadi Pacha Bey, possesseur du Royaume de Tunis :

Avons pris le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement coopère à la colonisation agricole du pays au moyen de l'aliénation de terrains lui appartenant ou qu'il se procure en vue de ce but spécial. Le Directeur de l'Agriculture et du Commerce est

chargé, dans les conditions qui font l'objet du présent décret, de la réalisation d'un programme permanent de colonisation basé sur l'extension des centres existants, la création de nouveaux centres et la vente de lots de fermes isolées.

Il est institué auprès de la Direction de l'Agriculture et du Commerce pour la détermination des régions à coloniser, la constitution des centres de colonisation, l'achat, l'allotissement et l'aliénation des terrains, un Comité consultatif composé d'un délégué du secrétaire général du Gouvernement, d'un délégué du Directeur des travaux publics, du chef de Service des Domaines et de quatre agriculteurs français désignés à raison de deux par la Chambre d'Agriculture du Nord, un par la Chambre mixte du Centre et un par la Chambre mixte du Sud. Ils sont désignés pour deux ans et rééligibles.

Le Directeur de l'Agriculture préside ce Comité qui se réunit sur sa convocation et délibère valablement lorsqu'une moitié au moins des membres qui le composent sont présents.

ART. 5. — Le lotissement, la désignation des lots à vendre ou à réserver, la fixation des prix des lots, les conditions particulières à imposer sont, pour chaque centre de colonisation, soumis, dans les limites des règles générales édictées pour la vente des terres de colonisation, au Comité institué par l'article 3 et approuvé par un arrêté du Directeur de l'Agriculture et du Commerce porté à la connaissance du public par la voie de l'affichage et de la presse. Aucune demande d'achat ne peut être présentée moins de trente jours après la publication de cet arrêté au *Journal officiel*. Les demandes reçues avant cette date sont considérées comme non avenues ; celles régulièrement présentées seront servies dans l'ordre de leur réception, sauf ce qui sera dit à l'article 7. Le classement entre demandes parvenues le même jour est déterminé par le sort. Toute demande d'achat que son auteur n'a pas, dans les quarante jours de sa date, mis l'Administration en demeure de trans-

former en un engagement définitif, est réputée non avenue; le demandeur peut, avant l'expiration de ce délai, demander et obtenir, sur justification de motifs sérieux, une prorogation de délai pour une période maxima d'un mois, mais une deuxième prorogation n'est en aucun cas acceptable. Les demandeurs classés ne sont mis en possession par le service des Domaines qu'après paiement du premier terme du prix.

ART. 6. — Toute personne ayant déjà acquis de l'État ou par son intermédiaire une propriété rurale ne peut prétendre à l'acquisition d'un nouveau terrain auprès de la Direction de l'Agriculture qu'autant que la première propriété acquise est libérée entièrement au point de vue des obligations de construction et d'habitation et qu'une moitié du prix au moins a été payée.

ART. 7. — Sont privilégiés, dans l'ordre suivant, pour l'obtention d'un lot par rapport aux autres demandeurs, même antérieurs en date :

1° Le demandeur justifiant du diplôme de l'École d'Agriculture de Tunis obtenu depuis moins de cinq ans ;

2° Le père de famille, cultivateur de profession, ayant au moins quatre enfants habitant avec lui.

En cas de réclamation en matière d'attribution de lots, il est statué par le Directeur de l'Agriculture, après avis du Comité institué à l'article 3.

Vu pour promulgation et mise à exécution.

Le Résident général de la R. F.

S. PICHON.

En dehors du gouvernement, le colon, lorsqu'il trouvera une terre profonde, fraîche, bien arrosée, à proximité d'une route ou d'une gare, pourra traiter de gré à gré dans les mêmes conditions qu'en

France. Il devra cependant multiplier ses précautions dans le cas de l'acquisition d'un domaine arabe non immatriculé par son propriétaire. Ceci demande une explication.

L'immatriculation. — L'absence de cadastre et de plans, les énonciations peu précises sur l'étendue de la propriété, les titres sans sécurité parce que les notaires arabes ne sont que des témoins et non des officiers ministériels rédigeant leurs actes en connaissance de cause, font que l'acheteur français d'un bien musulman doit toujours craindre d'être évincé ultérieurement d'un domaine qu'il aura payé à beaux deniers comptants. Un autre, dix autres propriétaires indigènes pourront surgir avec des titres plus anciens et justifiant d'une acquisition autrement réelle.

Quant à l'étendue même de la propriété, il y aura des sources de chicanes à l'infini, les limites indiquées sur le titre ayant disparu. Mieux encore, voici le colon sur son lot et il voit un jour des Bedouins charrier. Il se fâche. Mais ces gens lui répondent : « Ne te fâche pas ; tu es propriétaire, eh bien, nous sommes « enzelistes », nous avons loué à perpétuité ce terrain. » Et ils produisent des contrats valables. Le Français est volé.

Il n'est pas exagéré de dire qu'avec l'habitude de l'indivision dans les biens arabes, avec l'ignorance où l'on est tenu de l'accroissement des familles, avec

la complicité de certains notaires ou fabricants de faux titres, les colons ne pourraient jamais acheter aux indigènes si une loi bienfaisante, entre toutes, n'avait pas permis d'établir la propriété de tout repos.

Dès les premières années du protectorat, le premier soin des résidents désireux de favoriser le peuplement national fut d'organiser une procédure de purge qui, en faisant table rase du passé, fixât, à l'égard de tous et d'une manière définitive l'état de propriété et créât un système de publicité permettant de connaître, vite et à peu de frais, les modifications survenues dans la suite.

C'est la loi d'immatriculation.

Ainsi donc, chaque fois qu'un Français achètera un domaine arabe, il devra le faire immatriculer moyennant une somme très modérée.

La marche à suivre est la suivante :

Le demandeur établit une réquisition d'immatriculation sur une formule imprimée qui est délivrée gratuitement au bureau de la Conservation foncière et dans les greffes de justice de paix. Cette réquisition signée doit donner les renseignements sur l'identité du requérant et des détenteurs des droits sur l'immeuble, une description des droits de la propriété, sa valeur, sa situation, etc. Il y joint les titres de l'immeuble en arabe et en français. Cette réquisition est publiée au *Journal officiel*. Un peu plus tard, une deuxième insertion fait connaître la

date à laquelle le bornage provisoire sera effectué par le Service topographique (ceci afin d'avertir les intéressés qui auraient des protestations à apporter).

Ce bornage mentionne les limites de la propriété.

Le *Journal officiel* annonce la fin des opérations, et à dater de ce jour il est donné deux mois aux tiers qui voudraient produire des revendications.

Pendant cette procédure, le Service topographique exécute le plan périmétrique de l'immeuble avec indications des revendications connues.

Le conservateur transmet le dossier d'immatriculation au tribunal mixte (composé de magistrats français et musulmans chargés spécialement des litiges fonciers) qui confie à un juge le soin d'étudier l'affaire et invite les opposants à lui envoyer les pièces justificatives de leur opposition.

Le requérant prend connaissance de ces revendications. Il y répond par écrit et le tribunal mixte juge sans appel, ordonne l'inscription des droits réels et charge le Service topographique de rectifier le bornage s'il y a lieu.

Le propriétaire reçoit en fin du conservateur la copie du titre et une réduction du plan de sa propriété immatriculée. Le voilà maître chez lui, à tout jamais, et prêt à mettre en valeur le sol.

Les biens Habous. — Il existe encore un troisième moyen d'acheter un domaine en Tunisie, et encore

ce moyen se subdivise en trois façons distinctes que nous examinerons dans l'ordre, c'est de s'adresser à la Djemaïa, administration des biens Habous.

Dans la Régence de Tunis, de tout temps, certains pieux musulmans ont donné en mourant leurs terres à la Djemaïa afin que les revenus soient consacrés aux œuvres de bienfaisance ou de piété : ce sont les biens Habous publics.

Il y a eu également des donateurs avisés qui ont redouté la confiscation de leurs propriétés ou la prodigalité de leurs descendants. Ces testateurs ont légué leurs terres à la Djemaïa, à charge par elle de réserver les revenus à leur famille devenue ainsi usufruitière à perpétuité, c'est-à-dire jusqu'à la mort du dernier héritier. On nomme ces biens : Habous privés.

Régulièrement les terres Habous sont inaliénables, et cependant, dans la pratique, les colons français en peuvent posséder de trois manières :

1° Grâce au contrat d'Enzel, le colon peut devenir à jamais le locataire d'un Habous. L'enzeliste devient réellement le propriétaire du bien moyennant le paiement d'une rente perpétuelle. Ainsi, au lieu de verser le prix du domaine en une seule fois, le colon paie une rente à la Djemaïa.

Les agriculteurs français, peu aisés, sont grandement favorisés par cette forme d'acquisition, qui a l'avantage de ne pas immobiliser la plus grosse partie de leur fortune et leur permet d'employer des res-

sources importantes à la mise en valeur de leur propriété. Bien entendu, il faut que la rente à payer soit très raisonnable et, en général, c'est le cas lorsqu'on s'adresse à l'administration des Habous.

Les terres données à enzel par la Djemaïa sont mises aux enchères publiques.

Le colon peut consulter rue de l'Église, à Tunis, à la Direction, la liste des Habous publics et privés. Il se rend ensuite sur les lieux, estime la rente qu'il lui est possible de payer, revient à la Djemaïa le jour de la mise aux enchères et devient le propriétaire du bien.

2° Inaliénables en principe, les biens Habous s'échangent. On peut devenir propriétaire en offrant à l'administration un domaine d'égale valeur ou encore une maison et même la somme d'argent permettant d'acquérir un immeuble compensatoire.

La demande d'échange doit être adressée à Si Béchir Sfar, président de la Djemaïa, qui examine si une suite peut être donnée à la proposition du requérant.

3° On peut encore devenir locataire ordinaire à très long terme. Ces locations ont également lieu aux enchères.

Enfin, depuis l'année 1899, la Direction de l'Agriculture, à la suite d'un décret promulgué l'année précédente, obtient annuellement de l'administration des Habous 2.000 hectares de terres de premier ordre situées dans les contrôles de Bizerte, de Béja,

Tunis, etc... Elles sont alloties au profit des colons.

Afin d'éviter les spéculations qui ont été si préjudiciables à la colonisation algérienne, les agriculteurs qui achètent sont tenus par leur contrat de construire et de résider sur leur lot.

On voit donc par ce qui précède que les terres ne sont pas prêtes à manquer de sitôt dans la Régence de Tunis.

Il n'y a que les colons sans argent qui trouvent des difficultés dans leurs acquisitions (les prêts et avances sont consentis à des taux élevés), mais, nous l'avons écrit plus haut, il ne faut pas encourager les jeunes gens sans fortune à coloniser. Le fait de trouver de l'argent à un intérêt de 7 p. 100 (en Tunisie c'est la moyenne) grève lourdement le budget d'un débutant. Ils devraient au moins emprunter en France. Nous y reviendrons.

Comment se présentent les terres à colonisation. — Voici le colon déjà possesseur de son lot. Il y court; il ne le trouve pas très séduisant. En général, les lots fournis à des conditions très douces par la Direction de l'Agriculture (100 à 300 francs l'hectare) sont incultes, couverts de jujubiers épineux, de lentisques, de mauvaises herbes, de romarin, d'oliviers sauvages, buissonneux. Il s'agit de défricher, d'arracher, de brûler, de charruer, de rendre à la vie

fécond de toute cette terre morte depuis des siècles.

Cependant le colon est rassuré malgré cette détestable apparence. Il sait que la Direction de l'Agriculture multiplie les précautions afin de n'acquérir, puis d'allotir, que des terres de premier choix, saines, arables, favorables aux céréales et aux fourrages. On a analysé le sol et jugé de ses principes fertilisants. A la demande du colon, on lui remettra cette sorte d'état civil de sa propriété et il saura amender un sol trop calcaire, trop argileux ou siliceux.

Des puits pourront être forés sur l'étendue de la propriété. Préalablement, on s'est assuré de la présence d'une nappe d'eau souterraine et de sources abondantes. L'Administration accorde une fontaine et un abreuvoir lorsqu'ils paraissent utiles à la prospérité du pays.

Comme le colon devra nourrir ses animaux de travail, il se félicitera si, dans plaine, il possède de bons pâturages naturels. Dans tout le nord de la Régence, à Mateur, Béja, Bizerte, etc., les rendements en fourrage dépassent ce qu'on obtient en France lorsque les herbages sont bien arrosés naturellement par les pluies hivernales.

De toute façon, aussi avantageuse que soit une propriété, il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le portefeuille, dirons-nous. Il convient de s'arrêter un instant sur cette recommandation. Elle évitera une erreur commise par beaucoup de colons.

En France un domaine de 100 hectares représente déjà une belle exploitation, et l'agriculteur qui dirige une telle ferme est tenu pour un assez gros personnage dans son canton. Partant de cette idée qu'il faut posséder une grande superficie pour satisfaire son orgueil, le Français qui arrive aux colonies n'a qu'un désir : acquérir le plus grand domaine possible. Nous avons constaté nous-même qu'une bonne partie des colons de la Régence étaient insatiables. Ils n'avaient jamais assez de terres. Ils en réclamaient sans cesse. Ils étaient éblouis par leurs voisins les grands propriétaires et dès qu'un lot était disponible ils le revendiquaient, dussent-ils s'endetter.

Or, constatation curieuse, les trois quarts de ces colons si ardents à l'accroissement de leurs fermes n'avaient pas même labouré la moitié de leur fonds précédemment acquis.

Une sorte de vertige africain pousse ces agriculteurs à des achats démesurés pour leurs ressources. Voici une méprise dont les futurs colons se garderont bien. Nous allons expliquer pourquoi.

Lorsqu'on possède 20.000 ou 50.000 francs, il ne s'agit pas d'acheter, dans le premier cas, pour 15.000 francs de terre, et dans le second cas 40.000 mille francs de sol, il faut penser qu'en Afrique on trouve généralement la propriété nue, sans habitation, sans même un hangar, et presque

toujours sauvage, inculte, hérissée de buissons épineux, en un mot, vierge de toute tentative culturale.

Or, cela coûte très cher de mettre en valeur ce sol, de le défoncer, l'ameubler, le planter et le semer ; de construire la ferme et ses dépendances. Cela coûte même ordinairement deux et parfois même trois fois la valeur de l'achat. Ainsi 10.000 francs de terres semées de jujubiers, comme c'est le cas très souvent, achetées 150 francs l'hectare, supposons-le, exigeront au moins, en plus de cette première dépense, de 20.000 à 30.000 francs pour leur transformation en ferme française.

Les petits colons auront donc avantage à l'acquisition de terres défoncées à 300 et même 500 francs l'hectare. Ils pourront de cette façon, dès l'année suivante, voir mûrir au soleil leurs récoltes.

Au risque de nous répéter, établissons encore ce parallèle.

Lorsqu'un jeune homme acquiert une ferme en France pour 50.000 francs, il sait que tous les champs sont en état de produire après les façons d'usage. Il sait que le domaine contient des prairies naturelles ou artificielles en bon état. Il sait qu'au besoin il n'aura pas 10.000 francs de bâtiments neufs à faire construire, la maison, les étables, les communs étant établis dans des conditions satisfaisantes. Il peut donc, s'il possède 70.000 francs, dépenser

50.000 francs dans l'achat de son domaine. Aux colonies un pareil raisonnement est insoutenable et l'agriculteur devra renverser les termes du problème et se dire :

« Avec 70.000 francs, je puis acheter 20.000 francs de terres. A 200 francs l'hectare, je serai donc le propriétaire de 100 hectares. Pour les mettre complètement en valeur, acheter mon outillage, mon cheptel, créer un vignoble, améliorer mes prairies, construire mes bâtiments, faire rendre à mon domaine tout ce qu'il est susceptible de produire, ce qui est mon devoir de bon agriculteur et mon avantage, je dépenserai bien le double en trois ou cinq ans, temps minima pour créer une ferme prospère. Il ne me restera donc que 10.000 francs d'avances pour parer aux mauvaises récoltes et tenter des expériences, ce n'est pas exagéré. »

Voici ce qu'un colon sage devrait toujours penser. Au lieu de cela, nous l'avons constaté, des grandes sociétés achètent des domaines immenses et laissent quelquefois les quatre cinquièmes inoccupés, stériles, terrains de parcours à l'arabe pour des moutons. Ce n'est vraiment pas suffisant et les motifs de spéculation sur les terrains pourront déjouer les prévisions des actionnaires. Il est même tout à fait regrettable de laisser accaparer de vastes surfaces par des compagnies ou des particuliers spéculateurs et non par des colonisateurs.

Le colon sérieux et décidé à un travail réfléchi ne devra jamais procéder comme ces jeunes gens que nous avons rencontrés dans le nord de la Tunisie. Ils étaient arrivés en Afrique avec un tout petit capital de 9.000 francs. Ils dénichèrent à 30 kilomètres de la première agglomération française, dans une campagne isolée, sans route, sans même une piste convenable, un enclir sauvage, envahi de buissons et d'herbes mauvaises qu'ils payèrent à raison de 70 francs l'hectare. Le sol en était cependant fertile. Il eût pu donner entre les mains d'un colon fortuné des résultats satisfaisants après une grosse dépense et des années d'attente. Nos jeunes gens acquirent une centaine d'hectares. Il ne leur resta que 2.000 francs avec lesquels ils bâtirent, en y aidant de leurs mains, une maisonnette à salle unique à la fois cuisine, chambre à coucher, sellerie, grenier, etc. Par derrière, sous le débordement du toit, logeaient les quelques animaux. Ils ne possédaient plus que quelques centaines de francs. Sur les conseils d'agriculteurs, ils achetèrent un troupeau de porcs qui vécut à l'aventure sur le domaine inculte, le purifiant un peu. Ensuite, lorsque les jeunes gens voulurent défricher, acheter leurs outils, payer leurs ouvriers, ils s'aperçurent qu'ils n'avaient plus d'argent et ils végétèrent lamentablement sur leur propriété, arrachant à force d'efforts surhumains quelques hectares chaque année à la stérilité. Assombris, furieux, ils

font rejaillir leur colère sur les indigènes de leur voisinage, qu'ils maltraitent, qu'ils spolient à ce point que des colons de la région très au courant de cette aventure ont pu nous dire « qu'un jour ou l'autre il arriverait malheur à ces jeunes gens ».

Cette histoire est plus éloquente que de longues dissertations. Elle prouvera bien qu'il faut savoir modérer son appétit suivant ses ressources. La vanité, un orgueil enfantin, voilà la plaie de la colonisation.

Afin de pouvoir écrire à leurs amis de France « qu'ils sont les propriétaires de cent, deux cents, ou quatre cents hectares », les colons s'acculent à la faillite et tout au moins à la médiocrité perpétuelle, vivant en malheureux sur un domaine seigneurial en France.

Il ne faut pas non plus pécher par l'excès contraire comme cet ancien colon de S-A., qui avait acquis un lot de 8.750 francs et avait bâti un château de 60.000 francs sur son lopin. Il y perdit ses économies. Ces erreurs doivent être profitables aux agriculteurs qui débarquent en Afrique. De toute façon il nous paraît qu'ils ne doivent jamais dépenser plus de la moitié de leur capital en acquisition de terres s'ils veulent devenir des céréalistes et des éleveurs.

Les vigneronns devront se rappeler qu'un hectare payé 300 francs, reviendra à 2.500 ou 3.000 francs, une fois défoncé, planté, le matériel de vinification acheté et les bâtiments édifiés.

Si le colon a la chance de trouver un domaine en plein rapport, il pourra consacrer évidemment les deux tiers de son capital à son acquisition. On devrait même conseiller aux petits colons de rechercher de préférence les fonds travaillés par les riches propriétaires. Les grands enchirs ont des tendances à se morceler. Il n'y a peut-être rien de plus sage, lorsqu'on n'est pas fortuné, de choisir préférentiellement les terres prêtes à la culture.

Seuls les colons qui peuvent attendre auront avantage à rechercher des domaines bon marché et assez étendus qu'ils civiliseront peu à peu et dont ils décupleront la valeur.

Au terme exact du mot, cette dernière forme représente la vraie colonisation mais il faut des capitaux suffisants.

CHAPITRE V

Peut-on devenir colon sans argent? — Une combinaison agricole applicable en Tunisie. — Les capitalistes français devraient aider les agriculteurs. — Un bon placement. — Les gérants et les chefs de culture. — Les métayages. — Les paysans et la colonisation.

Les jeunes gens sans fortune de la bourgeoisie ou de la campagne qui liront cet ouvrage pourront demander :

— Nous est-il donc interdit d'aspirer à la vie de colon? Nous sommes vigoureux, déjà instruits dans les choses de la culture. Notre bonne volonté et notre désir sincère d'être des hommes utiles ne seront-ils pas pris en considération? Dans ces vastes pays si peu cultivés, si peu habités si, fertiles cependant, il n'y a donc pas de place pour les Français courageux qui malheureusement sont pauvres?

Nous allons répondre à ces objections dans ce présent chapitre et montrer que si, en principe, la

colonisation réclame des agriculteurs capitalistes, il y a cependant des situations à prendre, surtout pour les jeunes gens décidés à travailler de leurs mains, les paysans, ou qui voudront vivre comme tels.

Commençons par les fils de la bourgeoisie.

Au sortir de l'Ecole coloniale ou après un stage suffisamment long, ils sont évidemment bien préparés pour la colonisation. Le capitaliste qui leur prêtera en Tunisie son argent à 6 ou 7 p. 100 fera une opération très sûre. Les sommes d'argent placées sur hypothèque ne risquent rien grâce à la sécurité du statut immobilier créé par la loi foncière.

Les avances faites directement à un jeune homme sérieux et instruit doivent être encouragées à tous les points de vue, car si le colon profite de ce crédit pour mettre en valeur le domaine qu'on lui permet d'acquérir, le prêteur a une garantie : la propriété elle-même.

On peut admettre qu'un agriculteur à qui l'on a prêté 40.000 francs et qui dépense 25.000 francs, en achat de sol et le reste en cheptel et défrichage, offre au capitaliste une quasi-certitude d'être remboursé.

En effet, même dans les conditions médiocres, le travail accompli par le colon double la valeur de la propriété. Acheté 150 francs, un hectare de terre inculte mis en valeur vaut bien 300 francs.

Par conséquent, même si son débiteur ne réussit pas dans ses affaires, le prêteur deviendra proprié-

taire d'un fonds qui représentera la somme avancée.

Il paraît donc tout indiqué à un oncle ou un cousin aisé d'être le bailleur de fonds d'un neveu ou d'un cousin pauvre. Les uns et les autres réaliseront une bonne affaire et presque sans aucune espèce d'aléa.

En dehors de ces avances de capitaux, à titre amical, — si l'on peut toutefois trouver qu'un intérêt de 4 à 5 p. 100 conserve à l'opération un caractère désintéressé ? — nous allons étudier quelques combinaisons agricoles qui peuvent être offertes aux capitalistes. Ceux-ci, en trouvant des revenus insoupçonnés en France, seront encore utiles aux colons pauvres.

M. Gustave Wolfrom, qui a étudié de très près ces unions du capital et du travail est, arrivé à cette conviction « que tout bon cultivateur qui a bien choisi son terrain et qui travaille sérieusement, obtiendra dans une année normale les rendements et les revenus envisagés ».

Marquons tout de suite que le capital n'est pas mal rémunéré, ce nous semble, puisque le prêteur recevra 5 p. 100 pendant les cinq premières années et 15 p. 100 dans les années suivantes. Les calculs suivants, un peu arides, auront du moins l'avantage de montrer à nos lecteurs quels revenus ils peuvent attendre du sol tunisien mis en valeur.

Première combinaison et ses résultats.

M. Gustave Wolfrom admet que le capitaliste a acheté lui-même une propriété de 50 hectares toute agencée, c'est-à-dire où il a construit la maison, l'écurie et creusé le puits. Il a même fait défricher 15 hectares pour la vigne. Le colon entre chez lui comme métayer. Ce colon possède à peine 2.000 fr., juste de quoi payer son matériel, sa nourriture et celle de ses animaux. On trouvera :

Dépenses du propriétaire :

Achat du sol (50 hectares à 200 francs l'hectare)	10.000 francs.
Maison de trois pièces, écurie de 20 mètres, aménagement des eaux	7.000 —
Cheptel : 4 bœufs, 10 vaches, 5 taurillons.	2.000 —
Semences, paille et fourrage pour la première année.	4.500 —
TOTAL.	20.500 francs.

Rendements :

Céréales : 17 hectares et demi peuvent donner un produit moyen de 80 fr. à l'hectare (déduction faite des semences, de la moisson et du battage). Soit au total.	1.400 francs.
Fourrage et bétail (20 bêtes à cornes) donnent un produit moyen de	400 —
TOTAL.	1.800 francs.

Le métayer touche 900 francs et il en revient

autant au propriétaire ce qui fait dès la première année 4 p. 100 de revenu.

Mais au bout de la quatrième année les 15 hectares de vigne rapportent 5.625 francs. Ils ont coûté, à créer, 30.000 francs. Le revenu du capitaliste est de 7 p. 100 environ.

La sixième ou septième année, M. Wolfrom calcule que, pour un capital de 50.000 francs, le propriétaire et le fermier *touchent chacun* 6.525 francs.

Quelle métairie en France donnerait un tel résultat ?

Les chiffres de M. Wolfrom continueront d'ailleurs d'être des probabilités assez exactes, même en remplaçant les vignes par l'élevage du mouton, la culture des oliviers, etc., et le colon comme le capitaliste trouveront des opérations aussi avantageuses et moins coûteuses à réaliser que la création d'un vignoble.

Seconde combinaison.

Dans une seconde et ingénieuse hypothèse, M. Wolfrom examine le cas d'un colon possédant 6.000 fr. et qui paie un intérêt de 5 p. 100 au capitaliste pour une propriété de 50 hectares.

Le colon prend possession d'un domaine défriché et fournit le travail et le cheptel nécessaire à l'exploitation du domaine. Il plante aussi à ses frais 14 hectares de vigne. Au bout de cinq ans la vigne

rapporte. Le propriétaire en prend 10 hectares pour lui et en laisse 4 au fermier qui en devient propriétaire.

Le capitaliste aura avancé dans ce cas 21.000 fr. Intérêts à 5 p. 100, soit un fermage de 1.060 francs.

En dehors des 14 hectares du vignoble, le colon a donc à cultiver 36 hectares en plantes sarclées, blé et avoine fauchable, légumes, etc.

Dépenses de la première année :

Achat du matériel, 2 charrues à 40 et 60 fr.	100	francs.
2 herses à 30 et 40 francs	70	—
1 rouleau.	150	—
1 houe à cheval	70	—
1 scarificateur	150	—
1 tarare, instruments divers.	150	—
2 tombereaux et harnais	360	—
Cheptel : 4 mulets et leurs harnais, 10 vaches et bouvillons	1.800	—
Nourriture du bétail.	780	—
Plants de vigne	175	—
Semences pour 24 hectares	480	—
Fermage	1.060	—
Nourriture du personnel (4 personnes pendant six mois).	900	—
TOTAL.	6.185	francs.

Produits de la première année :

12 hectares de blé à 10 hectolitres, fèves, etc. : 3.936 francs.

Mais dès la cinquième année le revenu net du petit



COMMENT ON DEVIENT COLON

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
44, RUE DE GRENNELLE, PARIS

DU MÊME AUTEUR

Dans la *BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER*

à 3 fr. 50 le volume

La Cité de mort , roman.	1 vol.
L'Homme de peine , roman	1 vol.
Le Roman de la Riviera , roman	1 vol.

L'Homme de peine a obtenu le Prix national de Littérature du Ministère de l'Instruction publique, en 1907.

colon parti avec un capital de 6.000 francs est de 4.000 francs.

Il peut améliorer et acquérir des terres joignant sa ferme et devenir au bout de quinze ans propriétaire d'un domaine égal à celui sur lequel il avait débuté.

Nous considérons comme très important le problème des colons sans argent, aussi allons-nous apporter à cette étude la contribution de quelques observations personnelles qui sont très encourageantes. Nous avons toujours pensé que la majorité des jeunes gens énergiques qui s'expatrient ne sont pas des rentiers, mais des hommes qui veulent se conquérir une belle aisance à force de travail et de volonté.

Examinons donc quelques cas vécus. Ils renseigneront mieux que les calculs des écrivains spéculatifs.

M. P... arrive, en 1893, en Tunisie, sans argent. On lui avait dit et il avait lu dans les brochures officielles, qu'on n'avait pas besoin de Français salariés dans la Régence. Que les Siciliens, les Maltais, les Arabes, les juifs offraient leur main-d'œuvre à des conditions dérisoires : 1 fr. 25 par jour. Il n'y avait donc pas de place à prendre. Aussitôt arrivé, il trouve cependant un emploi dans une ferme. Son nouveau patron lui apprend qu'il faisait même des annonces dans les journaux de France, afin de trouver des laboureurs français. Il est donc le bienvenu. Il

est entretenu et payé 45 francs par mois, puis 150 francs dans le même domaine un peu plus tard,

Il se fait estimer. On lui offre un métayage singulièrement avantageux puisqu'on lui abandonne les deux tiers des bénéfices. P... réalise des économies et se sent assez fort pour louer une grande ferme de 285 hectares. Ce domaine appartenait à un jeune homme riche qui préférait s'amuser à Tunis que de s'occuper de ses travaux culturels. Notre fermier y eût fait sa fortune si la ruine de son propriétaire ne l'avait obligé à quitter à regret cette propriété vendue à un nouveau colon. Avec ses économies il achète 26 hectares. : 7.000 francs. La première année il récolte 4.000 francs de céréales et la seconde année, réellement exceptionnelle, l'habile P... se trouve avoir un gain net de 6.000 francs. Il avait travaillé comme quatre nègres. Épuisé, l'année suivante, il se consacre à l'élevage. On lui prête 3.000 francs. Il achète des animaux au moment de la mévente produite par le manque de fourrage chez les Arabes. Il les nourrit, les engraisse et les revend la même année 9.000 francs.

Sur les entrefaites la Direction de l'Agriculture met en vente des lots à M., dans une région estimée de P... Il en achète trois et il arrive successivement à posséder 120 hectares qui, aujourd'hui, sont mis en valeur avec un outillage modèle de 18.000 francs.

Sur son domaine, P... découvre une cave romaine

qu'il déblaie lui-même au prix d'un terrible travail. Il estime que cette cave voûtée, longue de 30 mètres, lui fait gagner 2.000 francs par an et il nous l'explique. Par exemple, il y conserve son avoine lorsqu'elle est au cours de 14 francs et il attend qu'elle arrive au cours rémunérateur de 20 à 22 francs. Il a donc entrepris le commerce des grains parallèlement à celui du bétail qu'il peut nourrir grâce à ses fourrages ensilés. Cet agriculteur arrivera certainement à la fortune, car il est jeune encore, extrêmement intelligent et robuste. C'est le type du colon-né et ses voisins s'en rendent bien compte sans pouvoir tous l'imiter.

P... nous affirme que tous les prêts qu'on lui a consentis étaient au taux de 7 à 10 p. 100, ce qui est énorme en agriculture.

Il nous assure qu'en Tunisie un homme bon laboureur, sérieux et intelligent, est forcé de réussir. Il nous prie de le répéter et il nous dit encore : « Chaque fois que vous rencontrerez dans la Régence des cultivateurs mécontents, faites une enquête discrète et vous serez convaincu que presque toujours ils sont les victimes de leur ignorance, de leur présomption ou de leur paresse. »

Cette enquête, nous l'avons faite dans les principaux centres de colonisation et nous pouvons, en effet, affirmer que les insuccès s'expliquaient toujours par la faute, la très grande faute des colons.

Quelques jeunes gens sans fortune se sauvent à

force d'audace, mais il faut être bien sûr de la réussite ou sans cela toute la somme de l'effort est perdue.

Témoin le cas de M. V., agriculteur instruit, mais presque dénué de ressources. Il trouve à emprunter 10.000 francs à 7 p. 100 et il achète 20.000 francs un domaine de 68 hectares payable en dix annuités.

Sa première annuité payée, il lui restait donc exactement 6.000 francs pour construire sa maison ; 3.500 francs, et acheter son cheptel. Il n'avait plus que 200 francs au mois de juin, la première année, il fallait vaincre ou mourir. Il put cependant acheter ses vivres et payer les deux Arabes qui l'aidèrent à faire sa maison. Il gagna 5.000 francs, puis 7.000 fr. et dès la cinquième année, il avait remboursé le capitaliste et se trouvait le maître chez lui. Maintenant il gagne bon an mal an ses 5 à 6.000 francs et, philosophe, il se déclare satisfait car la vie est moitié meilleur marché que dans sa ville natale en France. Il monte un beau cheval barbe, conduit une gracieuse charrette anglaise, améliore son logis, lit pendant la morte-saison les bons auteurs, visite sa famille quinze jours chaque été ; il est heureux.

— Et que serais-je en France, s'exclame-t-il, un employé des postes à 2.100 francs ou un employé aux contributions à 1.800 francs, car je n'ai pas de diplômes et je n'avais pas un sou.

Une personnalité sympathique s'est fait remarquer dans la Régence de Tunis par son opiniâtreté à sou-

tenir la cause des colons sans fortune. Il est vrai que M. Jules Saurin en devenant l'apôtre de cette nouvelle croisade avait surtout en vue le peuplement français par les paysans. Il avait vu très juste, le premier, en prédisant le succès des blouses bleues. Maintenant, après quatorze années d'essais à Saint-Cyprien et au Munchar, par exemple, la cause est gagnée. Oui, un agriculteur peut venir en Tunisie avec des ressources presque nulles pourvu qu'il soit compétent dans son métier, honorable, acharné au travail.

Infailiblement un pareil colon passera du prolétariat du métayage à la propriété bourgeoise d'une ferme.

Personnellement nous avons interrogé et visité une vingtaine d'anciens métayers de la société Saurin qui, aujourd'hui, après avoir été fermiers sont établis sur leurs terres et quelques-uns très brillamment.

Nous présenterons plus tard ces colons lorsque nous étudierons les centres de colonisation, mais écoutons ce que dit M. Saurin des colons aisés qui sont des amateurs et qui fatalement se ruineront tandis que les jeunes gens pauvres qui voudront bien, suivant l'expression d'un maître en colonisation, M. le colonel Rébillet, se *dégentlemaniser* et vivre en paysans pourront arriver plus tard à la propriété en étant partis de France sans capitaux.

M. Saurin écrit :

« L'Administration fait des efforts en faveur du

peuplement et la Direction de l'Agriculture et des Domaines établit chaque année trente à quarante colons... Les acquéreurs sont rarement des cultivateurs de profession. Le capital qu'on leur demande d'apporter est en général trop élevé. Le Domaine ne trouve ses acheteurs que parmi les citadins, petits commerçants ou ouvriers enrichis, jeunes gens appartenant aux classes moyennes ou à la bourgeoisie. Presque tous ignorent les choses de la campagne. Sont-ils au courant de leur nouveau métier d'agriculteur, cela ne suffit pas pour assurer leur succès. Ils ne travaillent pas de leurs mains, ne conduisent ni la charrue ni la charrette, ce qui les oblige à recourir à la main-d'œuvre étrangère. Autre cause d'insuccès : ils ne peuvent pas vivre de la vie du paysan. Tous les citadins qui ne se livrent pas aux travaux manuels sont incapables de digérer d'une façon constante le porc salé qui constitue la base de l'alimentation paysanne. Même différence dans le logement, dans le vêtement et dans tout leur genre de vie. Une maison de deux pièces leur paraît insuffisante, il leur faut quatre pièces avec une cave. Une voiture leur est indispensable car ils sont obligés d'aller à chaque instant à la ville voisine pour chercher leurs provisions. Bref, ils dépensent quatre fois plus que le paysan et travaillent dix fois moins.

Comment donc pourraient-ils vivre en gentlemen-farmer, quelque modestes que soient leurs goûts sur

une terre de 50 hectares dont la valeur locative représente à peine 4 à 5.000 francs ? A mon avis, un citadin peut réussir comme colon agriculteur en Tunisie, mais il doit posséder au moins 40.000 francs et s'entourer de bons paysans français qu'il emploiera de préférence en qualité de métayers. »

De ces diverses données du problème colonisateur, que doit-on conclure ?

Faut-il décourager complètement de la colonisation les fils de la bourgeoisie sans argent ?

Nous ne le pensons pas. L'Afrique a besoin de Français surtout si ces jeunes gens représentent une source nouvelle d'énergie et de civilisation.

Il convient seulement de prévenir les candidats pauvres qu'ils auront beaucoup plus de mal à réaliser leur rêve à moins que leurs parents ou amis ne puissent leur prêter de l'argent au taux français de 3 à 4 p. 100. Un colon sérieux connaissant à fond la culture tunisienne qui pourra trouver sur hypothèque les capitaux nécessaires, même à 5 p. 100, pourra encore tenter l'aventure. Il lui restera un bénéfice raisonnable à réaliser qui pourra se monter à 10 p. 100 dès la troisième ou quatrième année, et davantage à mesure qu'avec ses économies il éteindra progressivement sa dette en achetant une étendue de terres égale. Un jour enfin, quinze à vingt ans au plus, le colon sans argent sera un colon avec argent.

CHAPITRE VI

A pays neuf, cerveau neuf. — La joie de l'initiative. — La construction de la baraque provisoire. — Un modèle administratif. — Les gourbis. — Les premiers travaux. — Le colon édifie sa ferme et ses dépendances. — Quelques types de « casa colonica ». — Que peuvent coûter des constructions économiques? — Le bordj colonial.

La qualité indispensable pour le colon, c'est l'initiative. Au sens le plus élevé du mot l'agriculteur colonial doit être un homme de progrès, faisant concourir tout son bagage de connaissances à la mise en prospérité de son domaine. Un paysan routinier n'aurait aucune chance de succès. A pays neuf, il faut un cerveau neuf, libéré de tous les préjugés culturels qui, même en France, nous empêchent d'obtenir les rendements auxquels on arrivera plus tard.

Le colon ne devra pas non plus débarquer en Afrique avec des idées préconçues. Il n'aura pas dû organiser sur le papier son exploitation et dire :

« Je ferai ceci et j'obtiendrai cela. Mon passif sera de tant et mon actif atteindra cela. »

L'une des personnalités les plus marquantes de la Tunisie agricole et qui se trouve professionnellement en contact journalier avec les colons, nous racontait que les nouveaux débarqués s'en venaient avec des programmes implacables :

— Voici ce que nous voulons faire, disaient-ils, une belle ferme à la française, un genre qui n'existe pas encore en Tunisie. Nous produirons un peu de tout : des céréales, des fourrages, du lait, du beurre, des légumes, du vin et nous élèverons des veaux et des moutons.

— Avez-vous bien réfléchi que vous êtes en Afrique ? objectait leur interlocuteur.

— Justement, monsieur, nous y avons réfléchi et c'est pour remédier au déplorable système de la monoculture, que nous voulons créer le type de la ferme complète qui se suffit à elle-même. Au besoin nous sèmerons le lin, le chanvre ou le cotonnier, et nous aurons un métier dans une salle. Un microcosme, oui, voilà le rêve du bon agriculteur. Il doit être l'homme qui se nourrit, s'habille et se meuble.

En vain essayait-on de représenter l'impossibilité d'un tel système dans la Régence ! En vain raisonnait-on ces colons opiniâtrés dans une manière de voir qui n'était pas réalisable ! Ils ne voulaient rien comprendre, rien entendre et ils finissaient par

s'écrier : « Que si les autres colons n'avaient pas essayé, ce n'était pas un motif pour ne pas tenter l'établissement d'une telle ferme. »

Les malheureux firent leurs essais et se ruinèrent avant d'être arrivés à la moitié des articles de leur programme.

Nous publions cette anecdote afin de pénétrer les futurs colons d'une grande vérité : c'est qu'il faut bien se persuader que l'Afrique avec ses conditions économiques et climatologiques si différentes de la Normandie ou de la Bretagne, ne permettra jamais à l'agriculteur moyen de mener simultanément une laiterie, un parc d'élevage, un vignoble, des céréales, etc.

La monoculture et surtout la biculture triomphent presque partout en Afrique. Dans le nord les céréales, au centre l'élevage, à l'est les oliviers, au sud les palmiers dattiers, dans le Mornag les vignobles ; dans chaque région l'expérience des cultivateurs les a amenés à se spécialiser et à étendre les surfaces consacrées au produit préféré du sol.

Sans doute, nous avons séjourné chez des colons de la région de Bizerte (terre fraîche, profonde, arrosée), qui arrivent à produire simultanément du lait excellent, des céréales et un peu de vin mais au prix de quelle peine et de quelles mises de fonds interdites au colon moyen ! Dans les moindres comme dans les grandes choses l'agriculteur colonial doit

faire table rase du passé puisque la culture se présente à lui complètement différente, sans pluies pendant six mois, sans prairies vertes l'été et sans irrigations faciles. Ses ouvriers ne parleront pas français, seront musulmans, auront des mœurs et des coutumes éloignées des siennes. Il vivra dans une campagne sans chef-lieu de canton, sans villages avec leur mairie et leur clocher. Jusqu'aux matériaux de construction seront différents; le bois est rare, la pierre de taille souvent introuvable. Il va donc lui falloir une âme de créateur. C'est justement ce qui fait l'attrait de la vie coloniale. Les improvisations plaisent aux caractères aventureux et aux esprits ingénieux.

Voilà notre jeune colon propriétaire de son lot. Il vient en prendre possession. Comment va-t-il habiter provisoirement sur son domaine ?

Le moyen le plus rapide, immédiat si l'on veut, c'est d'acheter une tente et de la tendre sur des piquets. On se munira aussi d'une ingénieuse couchette qui, repliée, peut se mettre sur le dos d'un âne et qui, ouverte sur ses X, offre une surface confortable aux membres rompus de fatigue. Dans les régions boisées d'oliviers sauvages, de safsas ou de hauts jujubiers, la tente n'est pas trop pénible ; mais dans les plaines dénudées, dormir sous la toile brûlée par un soleil torride manque d'agrément. Il faut songer que cette tente servira de salle à manger

et de cuisine. On ne peut préparer facilement son repas par cinquante degrés de température et lorsqu'à midi l'on se couche sous cet abri précaire afin de prendre son déjeuner, l'on étouffe et l'on est sans appétit. En colonisation il ne faut pas négliger sa santé. Travaillez tant que vous voudrez à la condition de prendre des repas substantiels et de dormir convenablement.

Aussi au système précaire de la tente préférons-nous de beaucoup la baraque en planches qui se recouvrent les unes les autres à la manière des ardoises sur les toits. Une petite fenêtre et une porte seront placées au nord. Le plancher sera surélevé si l'on est en plaine. De préférence on construira toujours sa hutte sur une hauteur, n'eût-elle que quelques mètres d'altitude.

La Direction de l'Agriculture a fait étudier un modèle d'abri provisoire pour colons. Il est suffisant pour loger quelques personnes en attendant la construction de l'habitation définitive qui ne peut souvent être édifiée immédiatement, les ouvriers et l'entrepreneur faisant défaut. Cet abri ne comporte qu'une salle unique, d'environ cinq mètres de longueur sur quatre mètres de largeur. Les murs sont faits en moellons non enduits. Le toit est couvert de tuiles. On supprime le plafond et le carrelage par économie. Il n'y a comme ouverture qu'une porte, l'auteur du projet estimant sans doute que la lumière est toujours

est établi à l'extérieur afin d'éviter la dépense d'une cheminée. Il peut être recouvert d'un auvent. Après avoir servi de logement pendant les premiers mois, cetteasure pourra être utilisée ultérieurement comme étable, magasin ou cellier. Son prix de revient ne dépasse pas quatre à cinq cents francs. Nous donnons la reproduction de son plan à titre d'indication, chaque colon pouvant lui-même perfectionner cet abri.

Tandis que le colon construit son abri les ouvriers indigènes qui l'aident dans ses débuts et qui deviendront vraisemblablement des collaborateurs habituels établissent leurs gourbis. On nomme ainsi des huttes en branchages tissées avec des feuilles de palmier, de diss, de la paille, etc. Chaque année le Bédouin abandonne son vieux gourbi et en fabrique rapidement un autre. Les « douars » sont formés par l'association d'une vingtaine ou d'une trentaine de ces gourbis. Ce sont les villages arabes administrés par un cheick, chef de la communauté.

Dans les grands enclirs, il existe jusqu'à trois ou quatre douars dont les habitants masculins sont employés sur l'exploitation.

Presque en même temps que son abri, le colon devra improviser un parc pour ses animaux. Il aura besoin immédiatement de bœufs et de mulets.

A proximité de sa baraque, afin de surveiller ses bêtes et de les défendre au besoin contre les voleurs

qui seraient tentés de les entraîner la nuit, il choisira une sorte d'aire qu'il entourera de ronces artificielles tendues sur des piquets. Cela suffit. Les indigènes lui suggéreront même des systèmes de parc établis avec de simples barrages de jujubiers épineux. Le défrichement exige que l'on coupe ces buissons qui, disposés en haie, seront convenables pour garder les animaux.

Dans les douars du nord de la Régence, les arabes qui se trouvent à proximité des oueds ramassent les blocs entraînés par les eaux et construisent des parcs en pierre sèche qui pourront être définitifs.

On sait qu'en Afrique, pendant six mois de l'année à la rigueur, les bœufs n'ont pas besoin d'être mis à l'étable. Les agronomes ont beaucoup controversé là-dessus et s'il paraît indispensable d'avoir des écuries pour l'hiver et l'été, il n'en est pas moins vrai que les races du pays résistent très bien à la stabulation sous le soleil ou les étoiles pendant les mois tempérés.

Notre colon se sera empressé de creuser un puits à proximité du lieu où il placera sa ferme et un second puits à « guerba » (outre en cuir) avec un abreuvoir auprès de ses étables futures.

La question de l'eau domine les autres considérations en Tunisie et ce serait une économie bien mal comprise de négliger la captation des sources abondantes qui peuvent se trouver sur la propriété. D'autre part l'agriculteur a tracé des pistes sur son

domaine afin de faciliter le passage des piétons et des animaux. Si même il a le moyen de préparer le chemin principal conduisant de sa ferme à la route, il accroîtra ses facilités de transport et retrouvera sa dépense.

Assurer ses communications tout est là dans une bonne ferme. Comment pourrait-on charroyer le matériel, les denrées, les matériaux d'usage immédiat si l'on ne possédait pas un chemin ? Il vaudrait mieux renoncer à la colonisation que de se trouver en face des terribles difficultés qui ont désolé un certain nombre de cultivateurs du Nord de la Régence (région de Tabarka, Ferryville, etc.). Leurs frais de transport pour amener les batteuses, les locomobiles et le gros outillage furent tellement majorés par le manque de chaussées solides qu'ils se virent aussitôt dans un état d'infériorité marquée. Des moteurs restèrent envasés, des moissonneuses-lieuses furent brisées. Ce ne fut qu'au prix des plus grands efforts que le grand matériel cultural put être arraché aux fondrières.

Ainsi donc, assurez vos transports, dussiez-vous dépenser une certaine somme. Considérez votre ferme comme une fabrique qui mourrait si, chaque jour, il n'y avait pas des échanges faciles entre les matières brutes et les matières transformées.

Ce livre n'étant pas un traité d'agriculture, nous nous abstiendrons de toute appréciation sur la façon

des labours. Nous noterons seulement qu'il est d'usage en Tunisie d'employer quatre à six paires de bœufs pour la traction de la charrue, ce qui n'est pas exagéré en terre forte et buissonneuse. Cela vous oblige donc à posséder huit à dix bœufs par défonceuse, et même seize bœufs, les attelages ne pouvant guère fournir plus de six à sept heures de bon travail. Le mode de traction ne se fait pas par le front au moyen du joug reposant sur la torche comme dans nos départements de l'ouest et du centre. En Tunisie, les colons achètent presque toujours des bœufs du pays dressés par les indigènes. Ils ont été dans la nécessité de renoncer au joug et d'adopter le collier de bois et de fer qui s'appuie sur le garrot du bœuf. C'est donc la colonne vertébrale qui supporte directement l'effort de la traction. Le rendement est certainement inférieur dans la proportion de trois à quatre; trois couples de bœufs enjougués rendraient les mêmes services que quatre couples attelés à la tunisienne.

Comme nous constatons les mêmes errements dans une grande propriété où les bœufs croisés algériens et français avaient été élevés sur le domaine et auraient pu par conséquent être accoutumés au joug, le directeur du domaine nous fit cette réponse :

— C'est impossible! Vous comptez sans nos ouvriers indigènes.

— Je ne vois pas en quoi vos Arabes peuvent s'opposer?

— Mais ils ne s'opposent pas, au contraire, ils ont connu le système du joug employé jadis par nous et ils souhaitent son retour.

— Alors, je ne comprends plus !

— Vous allez comprendre. Il faut du cuir pour lier le joug aux cornes du bœuf; c'est une dépense folle en Afrique !

— Comment cela ?

— Parce que nos Bédouins emportent les lanières chez eux, les coupent, les dépècent et les mangent. Nous ne voulions pas le croire et pourtant c'est la vérité. Pendant les labours ils mâchaient sans cesse des bouts de courroie. Le soir les jougs ne tenaient plus et comme je protestais, ils s'écriaient : « Ne te fâches pas, Sidi, elles se sont usées ! » Des usures comme celles-là sont trop dispendieuses dans une ferme. Il n'y a rien à dévorer dans les colliers de fer : on s'y casserait les molaires ; nous nous en tenons là.

Les opinions se partagent aussi sur la valeur relative des bœufs et des mulets employés aux labours. Des expériences entreprises par des colons du contrôle de Bizerte nous laisseraient croire que le couple de bœufs à 300 francs rend des services égaux au mulet acheté 3 et 400 francs.

Il y a enfin plus de risques de maladies et de bles-

sures avec le mulet, préférable comme bête de gros charroi.

En Khroumirie et dans les Nefzas nous avons vu des petits mulets légers et rapides plus résistants que les chevaux pendant l'été, plus sobres et fournissant dans les rampes une plus grande vitesse.

L'écurie du colon pourra donc contenir en dehors des attelages de bovidés, une paire de mulets.

La Direction de l'Agriculture, en fournissant aux colons un baudet du Poitou pour les montes, améliore la race de ces animaux dont la taille et la force atteindront celle de nos mulets poitevins.

Au bout de quelques mois le lot du nouveau colon qui n'était qu'un désert à ses débuts, commence à s'animer, à prendre forme. C'est un corps vivant avec ses artères.

L'agriculteur, au cours de ses défrichements, apprendra à connaître complètement sa propriété. Aussi étrange que cela paraisse, même un bon agronome peut se tromper dans le choix d'un domaine. Les analyses du sol en certaines parties, les observations sur les nappes d'eau souterraines, la profondeur de la terre arable, ne sont pas toutes les données du problème. Il reste l'expérience qui ne viendra qu'au bout de quelques années entraînant avec elle un système parfois nouveau dans le partage des cultures, les assolements, les tentatives agraires spé-

ciales à ce coin de pays, peut-être très différent de la ferme voisine, située à cinq cents mètres.

Pendant les travaux du débroussaillage le colon a découvert une ou plusieurs ruines romaines sur les éminences de son terrain. Il pensait bien rencontrer des murailles antiques mais il est tout étonné et charmé de ces carrières de pierres taillées qui s'offrent à lui avec abondance. Il augure bien de l'avenir, estimant avec raison que si les Romains avaient ici un établissement comportant la villa du maître et des dépendances importantes, c'est que le pays donnait des moissons abondantes. Et pourquoi n'obtiendrait-il pas mieux que les agriculteurs latins qui, après tout, n'avaient qu'un outillage rudimentaire ?

Maintenant que les premiers défrichements sont avancés, les pistes indiquées dont l'une, assez large, met en communication la ferme avec la grande route, il convient de s'occuper d'édifier la maison, les étables et les bergeries.

Sous prétexte de réduire la dépense de deux ou trois mille francs, des auteurs recommandent à des colons capables de dépenser 50 à 60.000 francs de construire modestement leur ferme. Nous croyons que c'est un mauvais calcul de tout sacrifier aux bergeries, aux étables, aux ateliers et aux dépendances de l'exploitation. Presque partout, en Algérie et en Tunisie, les maisons des colons sont notoire-

ment insuffisantes pour qu'ils puissent s'y plaire, s'y reposer, et y trouver le confortable qu'un bon laboureur a le droit d'exiger. Il semble que le logis des colons soit une petite affaire et pourvu qu'ils puissent trouver un grabat dans leur salle à tout faire, les écrivains en colonisation croient avoir tout prévu.

Il faut habiter soi-même ces taudis, il faut en avoir visité quelques-uns, pour se rendre compte de l'influence morale d'une coquette maison sur la mentalité des agriculteurs.

La différence de prix entre la ferme bien bâtie et la demeure mal construite est peu sensible. Le colon doit surveiller de près l'élaboration du plan architectural et ne pas laisser son entrepreneur réaliser à ses dépens un gros bénéfice.

Le colon ne doit pas oublier qu'il passera la moitié de sa vie dans sa ferme pour le repos, ses repas, son travail de comptabilité et les travaux intérieurs de menuiserie, serrurerie, etc. En outre, il doit prévoir le logement de sa femme et de ses enfants; ce lui sera un autre motif de rendre sa ferme le plus confortable possible.

Jusqu'ici nous n'avons pas compris pourquoi les colons ne s'inspiraient pas davantage, dans l'édification de leurs bâtiments, des maisons arabes si logiques, si coquettes, si simples. Peut-être par le sol préjugé, trop répandu, que nous sommes une

race supérieure et que tout ce que nous importons en Afrique est meilleur, plus séduisant, plus civilisé ? Ce n'est pas vrai, tout au moins, en ce qui concerne l'architecture.

Un de nos amis, architecte parisien de grand talent, avait été surpris par le charme et l'agrément des habitations indigènes. Il nous disait : « Le plan de ces demeures est la résultante d'une longue observation. Le patio intérieur donne la fraîcheur si nécessaire en fournissant une ombre constante, tandis que les murs extérieurs, blanchis à la chaux, réverbèrent le soleil. Enfin, il n'y a pas de ces toits de tuile, non plafonnés trop souvent et sous lesquels on étouffe en pays d'Orient. Cela est très joli dans une description, de parler des toitures coquelicot des maisonnettes françaises parmi la verdure. A Bougival ou à Chatou, c'est parfait ! En Afrique, cela n'est pas fameux ! La maison à terrasse épaisse et cour intérieure voilà bien l'idéal ou, à leur défaut, la construction italienne avec une sorte de hall et une loggia. Ces maisons ne sont pas plus coûteuses à établir que les bâtisses en longueur, laides et chaudes l'été, et remplies de courants d'air l'hiver. »

Voici les observations d'un homme de l'art. Malheureusement les colons ignorent le premier mot de la question lorsqu'ils arrivent dans la Régence et ils confient à de mauvais entrepreneurs italiens le soin

de bâtir une ferme fragile en gagnant le plus d'argent possible à leurs dépens.

Dans certaines parties de la Tunisie, aux environs de Ferryville par exemple, nous avons remarqué des bâtiments coloniaux bien étudiés.

Les propriétaires avaient adopté la forme du « bordj ». A la manière des forteresses arabes, la ferme formait un quadrilatère de constructions ouvrant à l'intérieur sur une assez vaste cour. Une seule grande porte cochère, en vis-à-vis de la route, donnait accès sur cette sorte de grand patio entouré sur trois côtés par les bergeries, les écuries et les étables non fermées. Les appartements du maître étaient à droite de la porte et ceux des ouvriers à gauche. Le soir, après la rentrée des troupeaux, on fermait la porte qui roulait sur des galets. L'on était à l'abri des vols d'animaux assez fréquents. Au milieu de la cour un gardien marocain veillait, le fusil entre les bras, au repos des gens et des bêtes.

Le seul défaut de la ferme-bordj c'est son prix un peu élevé.

Néanmoins il sera facile à chaque colon d'établir lui-même un devis approximatif en calculant le mètre cube de maçonnerie à 8 et 10 francs, d'après les régions. Il n'y a aucune nécessité à prendre exclusivement des maçons européens qui se paient 6, 7 et 8 francs tandis qu'on ne donne guère plus de 2 à

3 francs à un indigène moins habile mais suffisant pour le gros œuvre.

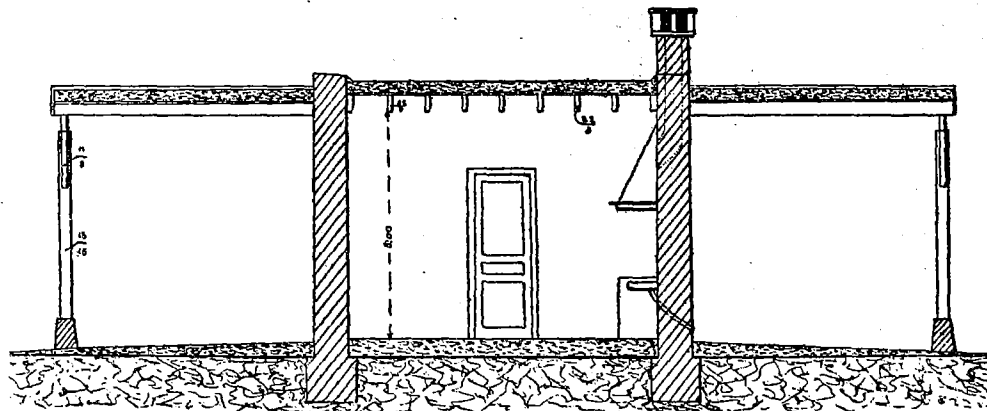
Examinons quelques projets de ferme très peu coûteuses dont les plans ont été étudiés sous les auspices de la Direction de l'Agriculture et du Commerce. Dans la brochure qui accompagne ces devis, l'auteur donne ces sages conseils :

« Le prix d'une maison sera très variable. La dépense correspondra aux ressources du nouvel arrivant ; toutefois celui-ci ne devra pas perdre de vue que sa santé, celle des siens et l'amour qu'il portera à son chez soi dépendront beaucoup de la manière dont il aura construit sa demeure. Avec des matériaux trop légers il économisera sur le prix de revient, mais il aura des mécomptes sur la durée, sur la solidité et ne sera qu'insuffisamment protégé contre la chaleur et l'humidité. C'est pourquoi, et sans qu'il soit possible de poser de règle fixe en pareille matière, on peut dire cependant que pour une famille française de cultivateurs, comprenant : père, mère, un ou deux enfants, il conviendra de tabler sur un prix de 3 à 5.000 francs. »

Par contre, les hangars-écuries pourront être établis en matériaux légers.

Nous prions nos lecteurs de se rapporter aux plans reproduits ci-après. Ils y verront un type A de maison économique pour colon célibataire. Ce modèle offre l'avantage d'un agrandissement facile

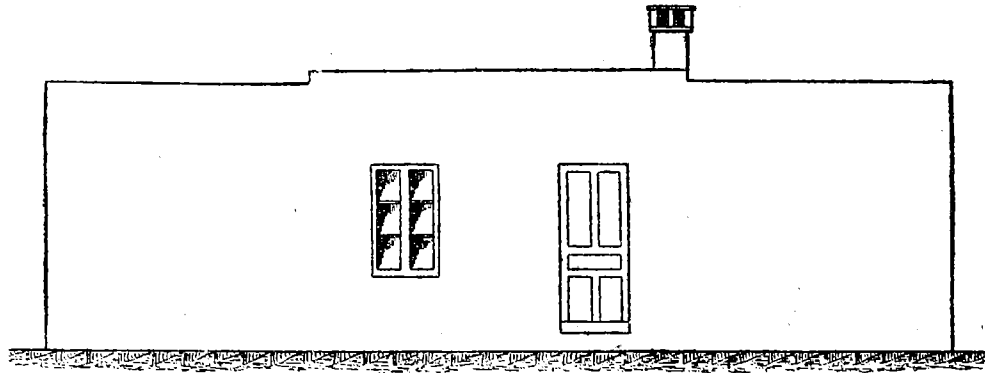
MAISON ÉCONOMIQUE. — TYPE A
Avec ou sans appentis. — Couvert en terrasse.
Échelle : 1/100°.



Coupe transversale.

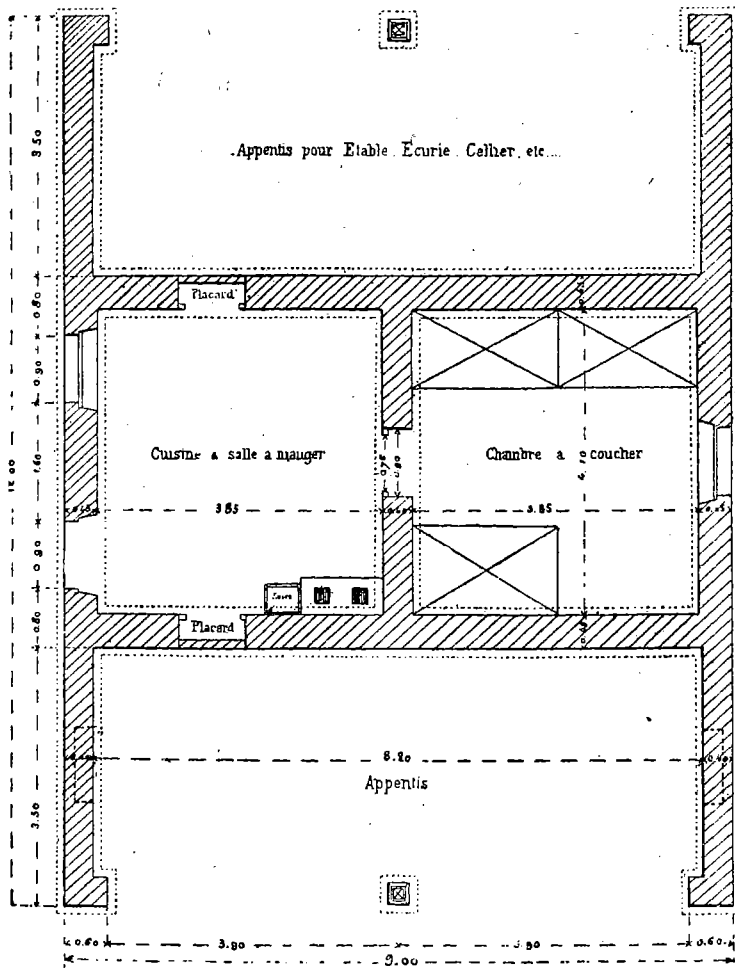
Pente des terrasses : 0,02 par mètre, au minimum.

TYPE A



Élévation.

TYPE A



Plan.

pour la transformation en logement de l'un des apprentis. Son prix de revient moyen est de :

Maison sans apprentis.	2.300
Apprentis, chaque, 800 francs . . .	1.600
Total.	<u>3.900</u>

Ces maçonneries sont prévues en moellons, hourdés en chaux grasse ; les cloisons seront en briques creuses.

Dans le cas d'un sol de fondation de qualité médiocre exigeant un grand empâtement, on emploiera avec économie le béton indigène désigné sous le nom de « rézame » exécuté avec la terre sortie des fouilles mélangée de chaux zarouk (résidus des fours à chaux) et de petits moellons.

Les enduits extérieurs et intérieurs seront au mortier de chaux grasse avec sable tamisé et badi-geonnés à la chaux alunée ; les aires des chambres seront en carreaux de ciment, posés au mortier de chaux hydraulique sur ferme de sable.

Les maisons seront couvertes soit en tuiles, soit en terrasses, suivant que les conditions locales rendront plus économique l'une ou l'autre couverture.

Dans les endroits où le moellon ferait défaut, le colon pourra recourir au pisé fait avec de l'argile mélangée de paille et battue dans des caisses sans fond qu'on déplace au fur et à mesure de l'avance-

ment du travail. Les enduits extérieurs sur le pisé auront au moins une épaisseur de 30 millimètres.

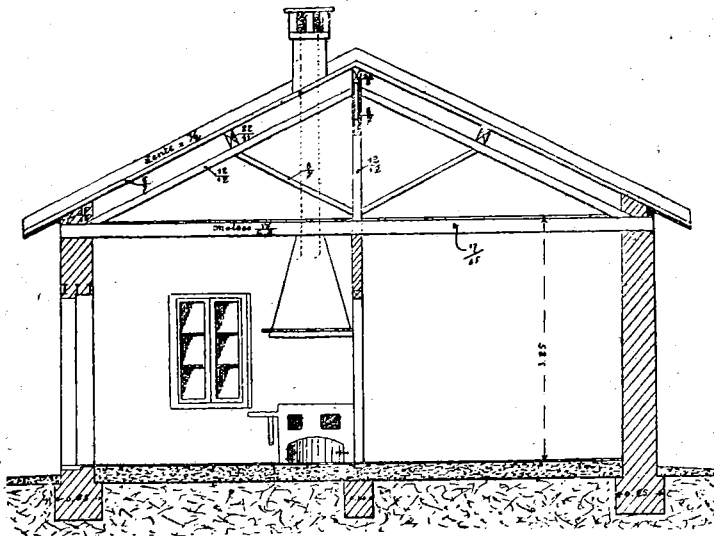
Le type B comporte trois chambres à coucher. Il a été établi pour des familles nombreuses sans que son prix dépasse 3.600 francs.

Ces plans réalisent des miracles d'économie mais il ne faut pas se dissimuler que les fermes ainsi construites ne présentent pas toutes les garanties de durée et de confort. Nous ne parlons pas de la beauté, une architecture aimable étant le dernier souci des agriculteurs, en quoi ils ont complètement tort. Les Romains apportaient autant de soin à la construction de leur villa et de ses dépendances qu'à l'édification d'un arc de triomphe, d'un théâtre ou d'un aqueduc.

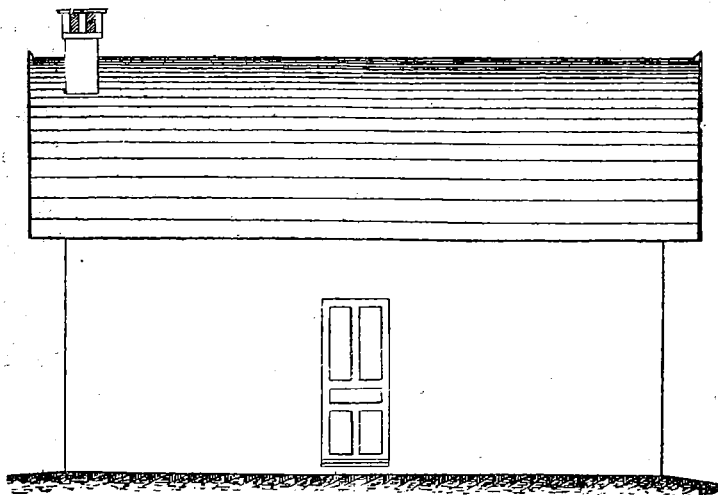
Une ferme de 3.000 francs convient à une petite exploitation de 30 à 40 hectares. Que dire cependant d'un colon comme M. Rocques, de la Mornaghia, qui, pour réaliser une économie nécessaire, a construit lui-même, avec l'aide de sa femme et de ses enfants, sa maison, ses écuries et ses hangars ? Il a eu la chance de trouver à proximité de sa ferme des ruines romaines dont il a largement profité. Ce colon a même couronné l'un des pieds-droits de son portail avec un ancien mortier de moulin à huile qui se dresse fièrement à l'entrée de la cour. Des hommes qui réalisent un tel labeur sont des héros de l'Agriculture.

MAISON ÉCONOMIQUE. — TYPE B — Couvert en tuiles.

Échelle : 1/100^e.

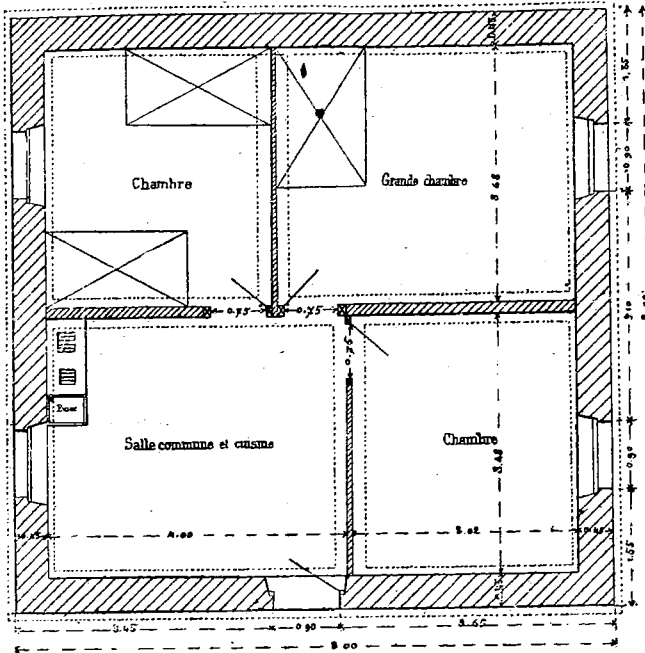


Coupe transversale.



Élévation.

TYPE B



Plan.

Les pauvres Siciliens qui arrivent par milliers en Tunisie ne possédant pour toute fortune que leur peau, se construisent une « casa colonica ».

Ils nomment ainsi une cabane de bouts de planches ou de branches recouvertes avec des bidons à pétrole défoncés qu'ils ont découpés et battus avec

leurs pieds. De telles huttes valent bien deux francs mais des hommes qui ont d'abord commencé par coucher à la belle étoile sous un morceau de toile grand comme une chemise, tendu sur quatre piquets, ces hommes-là apprécient la « casa colonica ».

Nous en parlons pour mémoire afin de montrer toute l'échelle du bien-être et de la misère entre les hommes appelés à défricher la Tunisie, et nous ne pouvons qu'insister davantage sur la nécessité de posséder une ferme bien construite. Il vaut mieux acheter dix hectares de moins et vivre dignement.

Dans tous les pays du monde les habitations ont été les enseignes parlantes du degré de civilisation. On ne fera croire à personne que le gourbi, la tente en poils de chameau du nomade ou la « casa colonica » témoignent d'une haute prospérité et d'un grand degré d'intelligence. L'aspect hâtif et fragile des bicoques coloniales n'est pas d'un bon augure.

Si vous voulez asseoir une fortune stable en sol nouveau, commencez par l'établir sur de solides fondations.

Paraphrasant une maxime connue, nous dirons :
« Montre-moi ta maison et je te dirai qui tu es ! »

CHAPITRE VII

La main-d'œuvre indigène. — Comment elle se présente. — Les Khammès. — Les Agirs. — Les M'harci. — Les bergers et leurs contrats. — Les Siciliens et leurs mérites. — Terres à bon marché et main-d'œuvre économique. — Comment le colon doit en profiter. — Justice, fermeté et bonté.

Un des facteurs les plus importants de la réussite c'est la main-d'œuvre. Vainement inventera-t-on des machines de plus en plus perfectionnées venant remplacer les ouvriers, il faudra toujours des doigts pour mettre en mouvement les manettes et des intelligences pour prévoir, diriger, retarder, presser le mécanisme. Dans quelque industrie qu'il s'agisse les usiniers doivent compter avant tout sur un personnel fidèle, raisonnable, travailleur. En Tunisie la main-d'œuvre est abondante, peu exigeante, docile. Aussitôt qu'un nouveau colon a pris possession de son lot il voit se présenter à lui, et presque simultanément, des Arabes et des Siciliens, quelquefois des

Nègres touatis, des Soudanais et des Fezzanais. Il n'a que l'embaras du choix. Devra-t-il obéir aux raisons d'apparente économie ou bien devra-t-il payer cher des ouvriers européens ? C'est ce qu'il convient d'examiner en pesant les mérites et les défauts des concurrents.

Nous ne nous occuperons pas des cultivateurs indigènes libres, fermiers ou locataires de grandes propriétés arabes — ils accepteront bien rarement d'entrer au service d'un colon, préférant leur vie plus indépendante — et arrivons de suite à une classe d'ouvriers intéressante pour les agriculteurs français, nous voulons parler des Khammès. Afin de bien comprendre comment le contrat de khammessa a pu se répandre et imposer une sorte d'esclavage agricole à la plus grande partie de la population arabe, il convient de retracer en quelques lignes l'histoire des agriculteurs indigènes.

Autrefois une population clairsemée de laboureurs vivait en Tunisie sur de grands espaces dont elle mettait une petite partie en céréales. Les jachères nourrissaient les troupeaux. Souvent on pliait les tentes et on s'en allait plus loin lorsque la terre, jamais amendée, paraissait fatiguée. Un certain nombre de ces agriculteurs arabes n'ayant aucun frais et gagnant un peu d'argent allèrent s'installer dans les villes où ils entreprirent des négoes. Ils faisaient labourer leurs anciennes terres (devenues

leurs propriétés par l'usage ou par une donation beylicale) par des ouvriers appelés khammès (mot arabe qui signifie : cinquième).

Un pauvre Bédouin a-t-il besoin d'argent pour acheter une femme, satisfaire une fantaisie, acquérir un cheval, il va trouver à la ville l'un de ces propriétaires et il lui dit :

« Donne-moi trois cents francs et je travaillerai sur ta terre ; je serai ton *khammès* jusqu'à ce que je t'ai remboursé cette somme. »

Là-dessus ils signent tous deux un contrat de khammessa qui les engage vis-à-vis l'un de l'autre.

Le propriétaire, en plus de l'argent avancé, doit fournir à son métayer une paire de bœufs de labour, une charrue, le terrain, la semence et les avances nécessaires pour qu'il vive jusqu'à la récolte, c'est-à-dire une ouïba de blé (36 litres) et une ouïba d'orge par mois ; quelques litres d'huile ; une paire de bel-ras (babouches) et un burnous tous les ans. Bien entendu, le propriétaire compte ces avances à son khammès et il les ajoute sur sa note. Cet ouvrier est tenu de cultiver une « méchia », soit dix hectares. Ilensemencera, débarrassera le sol des mauvaises herbes, et éloignera les moineaux et les sauterelles, moissonnera avec l'aide d'un journalier fourni par son maître et touchera alors le cinquième de la récolte d'où son nom de khammès

En dehors des travaux nécessaires à la culture de

sa méchia, le khammès peut travailler chez d'autres cultivateurs et toucher le prix de ses journées qui l'aideront à se libérer. Malgré cela son sort est très misérable car, avec l'outillage mis en sa possession, un araïre dental, sorte de bois courbe emmanché d'un fer, il ne peut guère obtenir plus de 5 quintaux métriques à l'hectare, ce qui fait au total que le pauvre diable n'a pour payer son travail d'un an que 10 quintaux, soit une somme de 150 à 180 francs, avec laquelle il devra vivre lui et sa famille et encore payer près de 25 francs par an d'impôt au Gouvernement français du Protectorat qui n'ignore pas la situation lamentable de ces indigènes mais y trouve la plus assurée de ses ressources.

Aussi beaucoup de khammès souhaitent-ils échapper à ce contrat de servitude qui les lie à jamais puisqu'ils n'ont pas le moyen de rembourser à leur maître les 3 ou 400 francs qu'ils lui doivent.

Il s'est trouvé un colon français qui a tâché de résoudre ce problème au mieux des doubles intérêts de la colonisation française et de la liberté des indigènes.

M. le colonel Rébillet a pensé qu'il n'y avait pas de fermes françaises possibles sans une main-d'œuvre à bon marché et fidèle. Pourtant, comment trouver des ouvriers? Les meilleurs éléments indigènes sont les prisonniers d'un contrat barbare qui spécifie même que le caïd peut emprisonner les ré-

calcitrants s'ils veulent se dérober à leur travail obligé. Le colon va donc trouver le khammès et lui offre de rembourser sa dette, moyennant quoi il viendra travailler chez lui et sera salarié à l'année. Peu à peu il se libérera de la somme avancée par le colon et deviendra un homme libre. Le nouveau contrat notarié entre l'ex-khammès et le Français stipule un salaire ordinaire de 360 francs par an. L'ouvrier à l'année se nomme « Agir ».

Comparant cette somme de 360 francs aux 180 francs gagnés autrefois par le khammès, M. le colonel Rébillet se félicite de cette grande amélioration. Elle est plus apparente que réelle. Autrefois les khammès avait au moins quatre mois de liberté. Chaque jour, s'il lui plaisait de rester deux heures chez lui pour cultiver des fèves ou travailler de quelque façon que ce fut à l'amélioration de son ordinaire, il en était libre. Enfin il faudrait ajouter aux 180 francs les salaires obtenus en s'employant chez d'autres Arabes à des besognes variées.

En les payant 1 fr. 20 par jour pendant le courant de l'année et 1 fr. 50 pendant les durs travaux de la moisson (salaires dans le Bejaoua) ces indigènes pourront cependant mieux vivre, se marier et fonder une famille. Le libre embauchage les élève parfois dans la civilisation tandis que les contrats trop durs n'ont pour résultat qu'un avilissement de l'homme et sa grande lâcheté au travail.

Nous avons beaucoup à cœur cette question de la coopération indigène à la colonisation française. Nous y voyons le plus grand avantage si l'évolution des paysans arabes peut s'accomplir, ou le plus grand péril pour l'avenir si une hostilité grandissante sépare les deux races.

Avant nous un administrateur distingué du gouvernement tunisien, M. Lucien Marcassin, avait dit dans une conférence excellente de pensée et de forme : « Nous ne pouvons pas négliger l'indigène : le but social de la colonisation n'est-il pas de répandre le progrès et la civilisation parmi les peuples qui y sont demeurés étrangers jusqu'ici et au milieu desquels ils viennent de s'implanter ? »

« Nous devons prêcher d'exemple les indigènes et les initier à notre agriculture, leur faciliter la constitution de villages, de jardins ; leur apprendre à extraire du sol ses richesses. Il faut bien reconnaître que si nous laissons l'indigène à sa routine, si nous ne l'entraînons pas dans notre marche en avant vers le progrès, il marchera contre nous. »

Nous nous sommes étendus sur cette question des ouvriers indigènes parce qu'une crise funeste sévira le jour où les inégalités dans les salaires payés par les colons fera qu'un certain nombre ne trouveront plus de main-d'œuvre à la veille des travaux urgents. Quelques-unes de ces grèves se sont déjà produites. Mieux avisés, des agriculteurs français des environs

de Bizerte ont pensé que la valeur de l'homme était la base juste de l'établissement des salaires. Lorsqu'un nègre tripolitain vaut 75 francs par mois ils lui donnent cette somme qui paraît énorme à certains de leurs voisins, et de plus ils le logent et lui abandonnent quelques ares pour ses légumes. Dans la région de Béja nous avons vu appliquer ce procédé dans des exploitations modèles dont les rendements sont une preuve de leur bonne administration.

En résumé, les colons céréalistes trouvent facilement des ouvriers arabes à 1 fr. 20 par jour et ils n'ont pas lieu de s'en plaindre. Ils valent leur vingt-quatre sous. Chaque fois qu'ils remarquent les aptitudes des meilleurs ils les distinguent en leur donnant un salaire proportionné à leur intelligence et à leur travail. C'est ainsi que nous avons vu des indigènes du Béjaoua toucher jusqu'à 2 fr 50 par jour.

Effet bien intéressant de leur condition améliorée, ces hommes commençaient à comprendre l'économie, achetaient un cheval de 60 francs, devenaient commissionnaires ou acceptaient de petits travaux à l'entreprise.

Ils devaient cette élévation de leur condition aux colons assez avisés pour se dire que le mieux c'est de s'attacher ses collaborateurs par de bons procédés. La main-d'œuvre la plus économique, en apparence, est quelquefois la plus coûteuse.

Les bergers. — Nous reviendrons avec détail sur la question de l'élevage du mouton qui, de l'avis des colons autorisés, est d'un rapport excellent.

Chaque fois qu'un agriculteur français en aura la latitude, il devra donc posséder un troupeau qu'il élèvera sur son domaine ou bien qu'il enverra sur les terrains de parcours à la manière arabe. Il lui faudra des bergers en lesquels il puisse avoir une confiance absolue. Il n'y a pas d'impossibilité à les trouver. Les tribus des Saffats, des Acaras, des Nouaïls tripolitains, des Zlass ou la tribu des Oulad-sidi-abid-cheraga qui passe pour connaître les meilleurs pâturages de la Régence fourniront des pâtres que le colon s'attachera par les mêmes procédés que les propriétaires arabes.

Ou bien le berger est salarié avec une part sur le croît ou bien on se l'associe complètement.

Par exemple, dans le contrôle de Tunis un berger reçoit : 18 francs en argent, 10 ouïbas d'orge (l'ouïbas : 36 litres) 4 ouïbas de blé ; une demi-peau de bœuf pour se faire des chaussures, un mouton pour la fête de l'Aïd el-kebir et une agnelle à son choix sur dix de celles qui sont nées dans l'année.

Dans le contrôle de Sousse le berger reçoit :

Une agnelle de l'année sur vingt, une ouïba d'orge par mois, une ouzera (couverture-manteau), une paire de souliers, une chéchia et il dispose du lait quand le troupeau est loin de l'habitation du maître.

Un colon en donnant 250 francs en espèces ne paierait pas davantage que les propriétaires arabes mais il est bien probable que son pâtre montrerait de la négligence n'étant plus intéressé à la prospérité du troupeau.

Il y a enfin une autre manière de s'attacher un gardien fidèle, c'est de signer avec lui un contrat d'association par devant le notaire arabe. Le propriétaire fournit le troupeau dont il fait estimer la valeur par un amine (expert). La somme est indiquée au contrat ainsi que l'argent avancé au berger pour lui permettre de se procurer des vivres et un vêtement. Le produit des ventes d'animaux revient au propriétaire jusqu'à concurrence de la valeur du troupeau primitif et des prêts consentis. A partir de ce moment le berger devient propriétaire de la moitié du troupeau et par conséquent de la moitié des bénéfices réalisés. Dans ces contrats le berger se déclare responsable en cas de négligence. Il est bien difficile cependant de rendre responsable le pâtre. Heureusement les propriétaires tunisiens vantent l'honnêteté des bergers.

Quoique les colons ne soient pas privilégiés vis-à-vis des indigènes à leur solde qui montreront toujours moins de bonne volonté qu'avec leurs compatriotes, les contrôleurs civils interrogés ont été unanimes à répondre que les agriculteurs français, pourvu qu'ils soient au courant des usages du pays,

trouveraient aisément les pâtres consciencieux dont ils auraient besoin.

A titre de curiosité nous donnons la reproduction d'un contrat entre deux Arabes. Il pourrait servir de base à un traité de même nature entre un Français et un indigène.

Contrat d'association entre un propriétaire et un berger.

Louanges à Dieu !

Le distingué, le respectable, le considérable Moustapha ben Amar ben Moustapha et l'honorable Saïd ben Mohamed ben El Kefi ont formé une association complète ayant pour objet 119 animaux de la race ovine, dont 114 femelles adultes achetées et 5 béliers adultes.

Cette association est basée sur le partage égal et par moitié, sans qu'il y ait avantage en faveur de l'un des associés au détriment de l'autre.

Tout le bénéfice que Dieu leur accordera à l'avenir en fait de produit croît, beurre, etc., sera partagé par moitié, conformément aux stipulations de l'association susdite.

L'associé Saïd précité témoigne que les moutons susdits sont placés sous sa surveillance, dans son parc et dans ses pâturages. Il doit en prendre soin pendant toute la durée de l'association.

Les deux associés témoignent qu'ils ont estimé la valeur du troupeau précité à deux mille trois cent quatre-vingts piastres, petit module en argent (1.478 fr.) laquelle somme forme la moitié de la valeur d'estimation.

Ce paiement s'effectuera au mois d'avril prochain, sans qu'aucune réclamation puisse être élevée à ce sujet et sans qu'il puisse invoquer la moindre raison pour ne pas effectuer ledit versement.

Témoignage est porté que tous deux sont en état de capacité et d'une identité connue.

Dimanche 5 moharrem, premier mois de l'année 1304.

Coût : quatre piastres.

Le M'hàrci. — C'est le métayer des forêts d'olivier. Nous reviendrons sur cette importante culture qui assure au Sahel et au contrôle de Sfax une véritable fortune.

Le m'hàrci est un ouvrier qui prend la terre nue, la complante d'oliviers et au bout d'un certain nombre d'années, 8 en moyenne, devient le propriétaire d'une partie du sol avec ses arbres. Le reste revient au propriétaire.

Le contrat de M'hàrça peut s'appliquer à la plantation des caroubiers, des figuiers, des grenadiers, des citronniers, orangers, bigaradiers, etc. Il y aurait même avantage à le développer de plus en plus. On lui doit les merveilleuses oliveraies des contrôles de Sousse et de Sfax qui ont enrichi beaucoup de Français.

On voit par ce qui précède que souvent, en Afrique intervient le métayage et l'association dans les contrats du travail. Les colons doivent se garder de supprimer ces formes excellentes de coopérations et ne pas obliger les indigènes au salariat pour lequel ils semblent peu faits, car ils ne voient dans la paie régulière qu'un encouragement à la paresse. Nous

faisons exception pour les travaux des céréales où le colon peut surveiller aisément son personnel.

Si l'on peut appliquer ce terme à des ouvriers agricoles, les Arabes préfèrent le travail aux pièces.

Nous pensons qu'à l'avenir, les Français propriétaires de grands domaines, généraliseront de plus en plus les divers systèmes de métayage ou de fermage avec les Arabes auxquels ils alloueront une partie de leurs terres, conservant pour eux le reste du sol qu'ils pourront mettre en valeur plus intensive. Ces contrats de métayage devront être libéraux et développer l'esprit de responsabilité chez les Arabes. Ceci c'est l'avenir. En attendant et pour en finir avec cette question de la main-d'œuvre indigène il nous faut encore dire quelques mots des bergers marocains qui viennent chercher le matin les troupeaux de bœufs à leur étable et qu'ils ramènent le soir à la tombée du jour. Très appréciés pour leur fidélité et leur courage, ces Marocains touchent 1 fr. 50 par jour, ou bien ils sont payés à tant par tête ou à l'année. Si le colon a 150 bœufs, il donne environ 2 francs par tête, soit 300 francs par an.

Assez souvent le Marocain garde plusieurs petits troupeaux à la fois afin d'accroître ses bénéfices.

Dans le sud il y a des gardiens pour les chameaux. Un homme par cent animaux.

Les colons qui possèdent, en dehors de leur ferme,

des jardins ou des vergers les donnent généralement en métayage à moins qu'ils ne puissent s'en occuper très activement. Des agriculteurs des environs de Nabeul, d'Hamamet, etc., se sont entendus avec des jardiniers indigènes qui gardent le quart des fruits. On nomme ces ouvriers des rhabi (de arba, quatre).

On peut aussi s'entendre avec des voisins qui, possédant un jardin à côté du vôtre, consentent à cultiver votre verger moyennant une faible somme 27 à 30 francs par mois.

Le Kaouam. — Quelques colons du littoral ont essayé d'entreprendre en grand la culture maraîchère et les primeurs si rémunératrices en Algérie. Les Arabes appellent ces fermes spéciales des « terres arrosées ».

Ou bien le colon prend ses ouvriers à la tâche, 1 fr. 20 à 1 fr. 50 par jour, ou bien il s'entend avec un Kaouam, sorte de gérant responsable, à qui l'on fournit la terre, les puits à guerbis (outres en cuir), les animaux : bœufs ou chameaux nécessaires à la montée de l'eau, et ce qu'il faut pour les nourrir. Le kaouam, s'il en est besoin, prend des auxiliaires qu'il paie, en général, un homme par puits. A la fin de l'année, le propriétaire touche la moitié du produit des légumes et des fruits.

En été, pendant les gros travaux, il est d'usage

que les propriétaires indigènes nourrissent leurs ouvriers en plus de la paie de 1 fr. 20. Le matin ils leur donnent de la farine d'orge grillée et 30 grammes d'huile.

Le déjeuner de midi est composé de krobs (galette) et d'huile d'olive (30 grammes).

Le soir du *melthouss* ou du *méhammès*, soupes d'orge ou de semoule. Ce qu'ils apprécient davantage c'est un grand *kouskous* (semoule cuite à la vapeur ; puis 30 grammes d'huile).

Cette alimentation est rationnelle. Les indigènes ne boivent que de l'eau.

Une statistique prouve que les ouvriers agricoles sont nombreux sur les contrôles du littoral colonisé par les Français. La création d'un nouveau centre de colonisation fait toujours accourir les douars. Les nomades ont une tendance à la stabulation lorsqu'ils trouvent à mieux gagner leur vie.

Presque toujours, jusqu'ici, quand un Français s'est installé dans une partie aussi éloignée fût-elle des villes, il a trouvé immédiatement pour l'aider des ouvriers indigènes. Nous sommes donc encore loin de manquer de journaliers.

La main-d'œuvre italienne. — En dehors des Arabes et des Nègres soudanais ou touatis, excellents travailleurs trop peu nombreux dans la Régence, les colons ont recours aux Siciliens, aux Sardes et aux

Calabrais pour tous les travaux pénibles de sape et de terrassement.

Les Siciliens sont les vigneronns de la Tunisie. Un colon peut les installer n'importe où, en terre broussailleuse, sur des coteaux de tuf, parmi les buissons de jujubiers, inlassables, opiniâtres, ils auront bientôt fait de créer un vignoble en travaillant du matin au soir sous un soleil de feu. On a reconnu les qualités de ces ouvriers et les viticulteurs français les emploient presque exclusivement.

Il y au moins 40.000 Italiens contre 3 à 4.000 ouvriers français agricoles en Tunisie. A coup sûr, en tenant compte des conditions de climat, un Sicilien fera un travail de pioche dont jamais un de nos paysans ne viendrait à bout par 40° de température. L'élément italien apporte donc un précieux appoint à la colonisation et l'on ne doit pas y voir un danger national, d'autant plus que chaque fois qu'ils sont bien traités, ils tendent à se franciser et envoient leurs enfants dans nos écoles. Il se produira le même phénomène qu'en Algérie où 130.000 Espagnols naturalisés sont plus Français chauvins que les Algériens venus de nos provinces.

Dans les grandes fermes du Mornag, on voit donc sur les domaines les Arabes disséminés parmi les céréales et les Italiens rangés en bataille aux pieds des ceps qu'ils rechaussent.

Quelquefois, on donne à ces vigneronns le travail

à forfait. Les colons traitent avec eux à l'hectare. Ils créent ou ils entretiennent les vignes. On leur fournit, bien entendu, les plants.

Dans quelques propriétés ils sont gagés à l'année moyennant 600 francs et de petits avantages, par exemple, de laisser paître deux chèvres avec le troupeau de leur maître. Ailleurs et d'une façon plus constante c'est le salariat à 2 fr. 50 ou 3 francs par jour. Il en est qui sont heureux d'accepter beaucoup moins, ce sont les nouveaux débarqués qui font la traversée de Palerme à Tunis, en balancelle, moyennant 2 fr. 50.

On ne pourra jamais enrayer ce mouvement d'émigration qui a fait passer la mer à une centaine de mille d'Italiens. Il n'est même pas désirable qu'on arrête ce flux de travailleurs utiles aux viticulteurs français. Une misère atroce chasse ces pauvres gens de Sicile où certains n'ont pas même de pain et travaillent pour 0 fr. 25 par jour. Endurants et d'une sobriété inouïe, vivant de quelques gouttes d'huile, de macaroni, ou de fromage, les Siciliens ont à la vérité leurs défauts. Ils sont dissimulés et violents. On leur pardonne leur obséquiosité quand on pense au traitement de ces misérables dans leur pays où les propriétaires les tiennent pour des animaux inférieurs au cheval et au bœuf qui ont du moins de la valeur. Il faut regretter leurs vengeances et les coups de couteau dont ils se tuent trop souvent. Il

y a bien eu des attentats contre les Français, mais ils sont rares. Pour donner une idée de la misère habituelle de ces ouvriers, M. M..., directeur d'un grand domaine, nous citait ce fait :

« Quoique préférant la main-d'œuvre indigène, j'avais embauché dix Italiens pour nettoyer une vigne. Le samedi matin, un de nos bœufs crevait après une longue maladie qui ne lui laissait plus que la peau sur les os. On enterra cette charogne. Dans la nuit du dimanche, la fosse fut ouverte, l'animal dépecé et mangé par nos Siciliens. Ils se régalerent de viande dont ils avaient perdu le goût. »

Les colons peuvent aussi louer à l'année une partie de leurs terres aux Italiens qui arrivent à payer 35 francs à l'hectare dans les bonnes régions, chiffre considérable, disons-le, abusif.

Il ne faut pas que la pauvreté de ces gens ait pour conséquence l'exploitation. Nous y reviendrons en parlant de la viticulture.

Constatons, pour en terminer avec les ouvriers italiens, qu'ils sont de précieux auxiliaires et que s'ils ont des défauts, les journaliers des autres pays n'en sont pas indemnes.

Au jeune colon qui arrivera en Afrique nous dirons :

« Chaque fois qu'il vous sera donné de voir des ouvriers agricoles indigènes, italiens ou maltais médiocres travailleurs, reportez-vous par la pensée aux tâcherons de votre province et, sans parti pris,

estimez le pour et le contre. Oubliez que vous êtes Français, ne soyez plus qu'un homme juste. Il faut beaucoup de tolérance lorsqu'on veut se livrer aux travaux de la terre. »

Nous en concluons que la main-d'œuvre tunisienne vaut sensiblement la main-d'œuvre de nos campagnes. Un Arabe travaille moins mais coûte moins cher. Peut-être que si des colons faisaient l'expérience entreprise par un ingénieur de nos amis dans une exploitation bretonne, ils arriveraient au même résultat.

Cet ingénieur s'était dit : « Mes hommes de Bretagne travaillent mollement parce que, gagnant 1 fr. 25 et 1 fr. 50, ils se nourrissent mal. Si, en plus de leur trente sous, je leur donnais un repas substantiel, n'obtiendrai-je pas d'eux un plus grand effort ? » Il fit comme il avait pensé et ses journaliers bretons arrivèrent à produire presque autant que les ouvriers angevins qui gagnaient 5 francs par jour.

L'Afrique est la terre des expériences. Plus tard, lorsque les agriculteurs auront assuré à la colonisation française des bases solides, ils pourront se permettre des essais sociaux.

En attendant on ne peut que leur recommander d'en user avec justice, fermeté et bonté avec les divers éléments africains et européens qui vivront autour d'eux.

CHAPITRE VIII

L'élevage et les éleveurs. — Des bœufs, des vaches et des veaux ! — Guerre aux moutons à grosse queue. — 50 p. 100 de bénéfices sur les boucs. — Une légende qui s'en va : l'Arabe et son cheval. — Les poneys de Jugurtha. — Les sloughis de la Khroumirie. — Goudronnez vos chameaux.

Si la ferme bretonne avec sa laiterie, sa bergerie, son pressoir à cidre, ses prairies vertes et irriguées et sa grande maison enfermant dans son arche toutes les espèces vivantes, est une utopie en Afrique, une vérité demeure cependant c'est qu'un colon ne peut produire des blés sans s'occuper en même temps des moteurs animaux qui traîneront sa charrue, herseront et effectueront ses charrois.

Or chaque attelage réclamant huit bœufs, une moyenne exploitation exige déjà un certain nombre de bovidés. D'un autre côté, il faut pourvoir à la nourriture de ces bêtes, ce qui oblige l'agriculteur à soigner quelques prairies afin d'en obtenir le four-

rage nécessaire. Parallèlement à l'extension des céréales on doit accroître le sol fournissant les herbes et le foin.

L'élevage devient donc obligatoire aux points de vue du bénéfice et de la nécessité de restituer au sol par les fumures, une partie du pouvoir chimique perdu. Maintenant, nous le savons bien, on ne peut guère fumer les exploitations et c'est tant pis !

Voyons donc ce que le nouveau colon pourra tenter sur sa ferme au moment de sa création, car ce n'est pas au bout de quelques années qu'il devra songer à rattraper le temps perdu.

Les Arabes ont une manière aussi simple que peu fatigante de pratiquer l'élevage, et nous recommanderions cette théorie du moindre effort si elle n'avait pas pour conséquence le résultat du moindre bénéfice. Par principe ou imprévoyance, leurs bœufs et vaches doivent s'élever seuls.

Sous la conduite d'un berger, un enfant très souvent, les animaux se promènent dans le pays et trouvent leur vie comme ils peuvent. Le soir, dans les Nefzas particulièrement, le pâtre ramène les bêtes dans les enclos formés de broussailles qui sont placés devant les gourbis. On ne donne jamais de paille ou de fourrage au troupeau pendant sa stabulation. Où les prendrait-on ?

Il arrive donc que pendant six mois de l'année, de la fin de l'hiver au commencement de l'été, les

bêtes se régalent. Les vaches donnent un peu de lait grâce aux pâturages naturels qui, mouillés par les pluies, reverdissent, puis se fanent et disparaissent dès le mois d'août. Les bestiaux doivent alors chercher péniblement les poignées d'herbes qui leur permettront de lutter contre l'inanition. Aussi, lorsque s'en viennent les premiers froids et les averses hivernales, ces lamentables troupeaux, qui n'ont jamais eu un toit pour s'abriter, n'osent plus s'accroupir dans la boue de leurs parcs et ne tardent pas à mourir.

L'hiver dernier, près de 26.000 bovidés ont crevé de misère dans le nord de la Tunisie et l'on pouvait voir, sur les murs des auberges, des affiches d'entrepreneurs promettant une récompense de 5 francs à qui leur signalerait un bœuf mort dans la campagne. Ce système d'élevage naturel est condamné. Il coûte peu, mais il ne rapporte rien. Les colons font mieux. Ils envoient leurs animaux dans leurs prairies où ils se nourrissent seuls et le berger marocain les rentre le soir à leur étable. Deux conditions sont nécessaires en Afrique pour avoir toujours des troupeaux en bon état. C'est de pouvoir leur offrir le gîte et la table, comme pour les hommes. Le gîte sera une écurie, même sommaire, composée d'un toit incliné venant s'amorcer au mur d'un hangar ou de la ferme. Il n'est pas nécessaire de fermer le devant de l'étable. Le long de la muraille

on place les mangeoires, car ici l'on nourrit les animaux pendant l'été et une partie de l'hiver.

Trois quintaux de fourrage, en plus de la nourriture trouvée par l'animal sur les chaumes de mauvaise saison, suffisent en un an. Mais ce fourrage, il a fallu le produire, le faucher et l'emmagasiner, ce que n'ont jamais fait les indigènes. Pourtant les rendements des prairies tunisiennes bien mouillées et un peu soignées sont considérables. D'un autre côté l'élevage est assez rémunérateur et l'on peut consentir à quelques frais. Un bouvillon de 35 francs pris chez les indigènes et élevé à l'européenne vaut, au bout de trois ans, 200 francs au moins. On réalise sur lui un bénéfice net de 25 francs par année.

Une belle génisse, donnant cinq veaux en six ans, laissera par son lait et ses veaux un profit net annuel de 50 francs. C'est encore mieux.

Quelques éleveurs mécontents de la race indigène qui leur paraît chétive, petite, lente à l'engraissement, font venir de France ou de Suisse des bovidés splendides qui leur coûtent fort cher et dépérissent parce qu'ils souffrent.

Nous avons vu dans la région de Ferryville un exemple peu encourageant. L'été accable les taureaux d'Europe qui maigrissent et doivent être vendus au tiers de leur valeur initiale. Les vaches savoyardes ou normandes perdent leurs capacités lai-

tières sauf dans les laiteries très bien organisées où l'on dépense beaucoup pour leur confort et pour leur entretien en légumes frais. Mais ceci n'est plus de l'élevage, c'est exclusivement de la laiterie qu'on ne peut pratiquer qu'à la porte des villes. Chaque vache produisant 12 litres de lait, vendu à 0 fr. 40 et 0 fr. 50 le litre l'été, permet des frais généraux considérables. La laiterie modèle de M. le docteur Jacob, à la Pêcherie, prouve qu'avec des soins, on peut acclimater les vaches montagnardes et les maintenir en excellent état.

Les agriculteurs les plus compétents du nord de l'Afrique ont toujours pensé que les races indigènes adaptées aux conditions de nourriture et de température du pays, doivent être toujours préférées pour la boucherie.

Prenons une comparaison. Mettez un pauvre diable de mendiant dans une bonne cuisine, il profitera rapidement ; mettez un fort paysan normand au régime des pâtes alimentaires siciliennes, aussi abondantes que vous voudrez, il dépérira et perdra l'appétit. Il en est exactement ainsi pour les bovidés des pâturages riches de l'Europe.

Nous devons signaler les essais entrepris à la ferme de l'École d'Agriculture à Tunis, où nous avons vu de grandes vaches de Pontellaria. Logiquement elles devraient prospérer dans un pays très semblable au leur.

Les Arabes ne soignent pas mieux leurs moutons que leurs autres animaux. Leur système de transhumance (on l'applique dans certaines parties de l'Italie et du midi de la France) consiste à promener les troupeaux. L'été, on les conduit à une certaine altitude afin de trouver l'herbe et la fraîcheur ; puis on les repousse vers le sud, l'hiver.

La race des moutons barbarins à grosse queue l'emporte en Tunisie sur les autres espèces d'ovidés. De même que les dromadaires ont des bosses qui leur servent de réserves alimentaires, les moutons tunisiens portent leur garde-manger dans leur queue énorme, lourde de un ou plusieurs kilos de graisse. Grâce à cet appendice caudal qui s'est développé par l'évolution depuis des siècles, ces ovidés qui ne boivent l'été qu'un jour sur deux, peuvent vivre sur leur substance et parcourir des espaces brûlés en ne mangeant rien ou presque rien.

Ces animaux sont donc remarquables pour les zoologistes et même pour les consommateurs. Nous avons mangé des gigots barbarins qui n'avaient pas le moindre goût de suint. Sans valoir la viande de pré-salé ils étaient assez succulents. Cependant l'inspection de l'élevage tunisien a voué une haine implacable aux grosses queues. Elles doivent disparaître. Bientôt elles ne seront plus qu'un souvenir. C'est qu'il y a un motif sérieux : à la Villette, les moutons d'Algérie à queue fine se vendent 1 fr. 60 le kilo de

viande nette, tandis que les moutons à grosse queue ne dépassent pas 1 fr. 25.

Les éleveurs ne peuvent donc s'opiniâtrer à la défense d'une race condamnée à mort parce qu'elle est d'un mauvais produit. Aussi les colons ont-ils, maintenant des moutons algériens et des mérinos de la Crau.

Dans un des grands domaines du contrôle de Bizerte l'on a étudié très sérieusement cette question. Voici les renseignements qu'on a bien voulu nous fournir. Ils seront de la plus grande utilité aux jeunes colons tentés de pratiquer cet élevage rémunérateur.

« Vous achetez une brebis à queue fine 18 francs. Elle donne deux agneaux. On attend qu'ils atteignent le poids de 12 kilos, et on les vend à ce moment 12 francs chacun, soit 24 francs les deux. Pendant ce temps on engraisse la brebis et lorsqu'elle est au point, on la vend 25 francs. Mise de fond 18 francs qui produit 49 francs. On peut tabler sur 20 francs de frais généraux, amortissement, nourriture, berger, etc. Il reste un bénéfice net annuel de 11 francs. Cela fait 60 p. 100 sur le capital engagé. »

Certaines années on doit lutter contre les épidémies, alors les pertes emportent le gain. C'est rare. On doit pratiquer en Tunisie le croisement et la sélection. C'est ainsi qu'on obtient les meilleurs résultats pour la boucherie. Le croisement qui paraît

devoir convenir au Nord de la Régence c'est le Solognot-Algérienne.

Il y a un berger arabe par deux cents bêtes dans un grand domaine. Il gagne en moyenne 1 fr. 25 par jour et de plus on lui donne 0 fr. 10 par tonte de mouton.

Quand plusieurs pâtres emmènent leurs troupeaux dans les terrains de parcours, le soir, afin qu'ils les aient bien sous la main, ils les poussent tous contre la tente commune qu'ils ont dressée. Le matin il s'agit de débrouiller cette multitude afin que chaque gardien retrouve son lot. Voici comment ils opèrent. Les uns après les autres les bergers tirent la patte d'une de leur brebis. Elle se met à bêler d'une certaine façon qui attire les bêtes de son troupeau en un instant. Les petites armées se séparent alors sur les pâturages pour se retrouver à la nuit.

On peut se demander pourquoi les colons n'élèvent pas de chèvres jusqu'ici? Le régisseur de la ferme de l'École d'Agriculture de Tunis s'occupe à sélectionner les chèvres maltaises qu'il croit appelées à rendre des services signalés. La plus petite ferme peut entretenir deux chèvres. Elles vivent de broussailles, de pousses de lentisques, de feuilles d'oliviers sauvages, de n'importe quoi, même de bois vert, et elles permettraient au colon d'améliorer son ordinaire en lui fournissant un peu de lait et de fromage frais.

En dehors de cet avantage point dédaignable, il serait à souhaiter que les colons éleveurs de moutons adjoignissent à leurs troupeaux un certain nombre de chèvres. Les races ovines et caprines font bon ménage. Tandis que les moutons broutent la plaine, les chèvres escaladent les roches, dévorent les broussailles. On a remarqué que lorsque les moutons barbarins, si sobres, meurent eux-mêmes de faim pendant les mois d'août et de septembre, les chèvres vivent et se multiplient.

Fait à considérer, les indigènes aiment mieux la viande de bouc que celle des brebis. Il y aurait lieu pour les colons d'étendre cet élevage fructueux.

On a établi qu'un chevreau mâle acheté 2 fr. 50 au printemps peut se vendre, l'été de l'année suivante, 12 fr. 50. On estime qu'un troupeau de cent petits chevreaux achetés 250 francs reviennent, tous frais compris de pâturage et de gardiennage, à 709 francs et sont vendus 1.425 francs. Les frais déduits et les risques prévus, il reste un bénéfice de plus de 50 p. 100.

Un élevage moins productif et qui convient surtout aux grands propriétaires désireux de joindre l'agréable à l'utile, c'est l'élevage du cheval.

Trois races principales se partagent la Régence : le cheval arabe, plein de feu, de fierté et de distinction, venu d'Orient, de l'Asie Mineure ; le cheval

barbe plus doux, plus fort, plus rustique et qui semble être un autochtone, comme le laisseraient croire les intailles puniques du musée de Carthage reproduisant ses traits avec un art précis; enfin les poneys de Béja, des Mogods, des Nefzas et de la Kroumirie, excellents petits chevaux à forte tête, encolure cambrée, large poitrine et membres bien d'aplomb.

Dans ces quelques régions ainsi qu'à Kairouan, l'Arabe aime ses chevaux et sait les élever mais partout ailleurs il les éreinte, les emploie aux plus durs travaux, ne les nourrit guère et les surmène.

La prédilection de l'indigène pour sa jument qui représente un certain capital est plus marquée dans certaines tribus. Presque partout ailleurs l'amour des Arabes pour leurs chevaux est une légende qu'il faut détruire. Si vous examiniez les montures des cavaliers après une fantasia, vous verriez que ce sont des animaux tarés par les exercices acrobatiques qu'on exige d'eux. Il faut en convenir, les Arabes sont très durs avec leurs animaux. S'ils maintiennent à vif le derrière de leurs ânes, ils n'hésitent pas à labourer les flancs de leurs chevaux avec leurs terribles éperons.

Dans les douars et les foires on peut acheter un cheval à partir de 40 francs. Nous avons circulé avec une bête qui avait coûté 60 francs et fournissait 5 à 6 heures durant un trot soutenu à la voiture.

A 150 francs on acquiert déjà un jeune cheval

convenable et au Djebel Abiod nous avons vu vendre 300 francs un poney digne de figurer sur les bas-reliefs reproduisant les chars de Jugurtha. Les cavaliers de ce roi guerrier n'avaient pas d'autres montures que les ancêtres de ces poneys du nord-ouest tunisien.

Sur l'initiative de M. Dybowski, alors directeur de l'Agriculture, on a créé en 1895 un stud-book tunisien afin de sélectionner les animaux purs de race, leur constituer un état civil et encourager l'élevage par des primes.

Nous continuons à penser que les colons ne devront s'occuper de l'élevage du cheval qu'à titre accessoire. Ils ne pourront avant longtemps concurrencer les Arabes. Il faudrait pour cela que les animaux atteignent des prix rémunérateurs. La production de plus en plus abondante ne permet pas cet espoir. Quoiqu'il en soit, il est souhaitable que dans chaque ferme on entretienne une jument poulinière afin d'en obtenir des produits de premier ordre.

L'élevage des mulets présentera un certain avenir lorsque la question en sera mieux étudiée. Quelques agriculteurs ont obtenu des mécomptes tandis que d'autres éleveurs se targuent d'un plein succès.

Les sloughis. — Lorsque nous avons visité les forêts de la Khroumirie, nous avons vu passer, en ouragan, des animaux effilés, allongés, à la peau blanche,

tachetée de noir, qui couraient derrière les chênes. Nous pensions nous trouver en face des sangliers africains. A notre interrogation, l'indigène qui nous servait de guide répondit laconiquement :

— Ça ! des sloughis !

Eh ! non, ce n'étaient pas des lévriers de course, mais des pores métissés par leurs accouplements avec les sangliers kbroumirs. Ils bondissaient avec une légèreté dont nos énormes verrats et nos truies grasses seraient émerveillés.

Nous avons revu de près ces suidés tunisiens. Leur grouin en fuseau, leur poitrine et leur échine longue les différencient complètement de leurs congénères européens. Leur régime ne leur permet jamais d'atteindre l'épaisseur du lard des craonnais ou des bretons.

Les colons qui s'occupent de cet élevage, extrêmement avantageux, opèrent ainsi. Ils obtiennent un droit de panage dans les forêts de la Régence moyennant une redevance de 0 fr. 30 par hectare. Pour cent pores ils doivent louer 1.000 hectares. Le droit est donc de 3 francs par grouin. Le permissionnaire gage un berger, presque toujours un Italien, les Arabes ayant une profonde répugnance pour les pores. Ce gardien doit empêcher ses rapides sloughis de s'introduire dans les parties forestières défendues au parcours. Le propriétaire est responsable des contraventions commises dans la forêt de

l'État. Un colon qui veut entreprendre sur une grande échelle ce genre d'élevage doit construire des baraques en lisière des bois afin d'y abriter les truies et leurs petits et protéger le troupeau entier à certaines époques de l'année. Quoique les éleveurs laissent généralement leurs animaux vivre de glands et des broussailles, il pourrait être bon de pousser les suidés à l'engraissement afin d'obtenir des prix plus élevés.

Les femmes et les enfants des indigènes ramassent les glands à l'époque de leur chute abondante et les font sécher dans les fours qui leur servent à cuire le pain. Ils les revendent ensuite aux colons à raison de 1 fr. 25 l'hectolitre.

Lorsque le berger veut juger de la mise au point des porcs avant de les envoyer au marché, il pose la main sur les lombes et la croupe et il appuie. Si le lard ferme résiste à la pression, l'animal est excellent et bon à tuer. On peut gagner 30 à 40 p. 100 avec les troupeaux de porcs.

Comme nous le disait un éleveur : « Ce serait le plus profitable et le plus agréable des métiers, car l'on vit dans les admirables forêts de Khroumirie, parmi des paysages toujours renouvelés et à une altitude qui a donné à un coin de ce pays le terme significatif de : camp de la santé ! Malheureusement, on ne peut étendre suffisamment ses panages et l'on est obligé de tenir l'élevage du porc comme un appoint dans une ferme. »

Lorsque l'on descend dans le sud de la Tunisie et qu'on se lève à l'aurore, on peut assister à des foires aux chameaux.

A quatre heures du matin, à Kairouan, au mois de juin, nous avons vu vendre des dromadaires. Les animaux fatigués étaient cédés à 100 et 150 francs tandis que les bêtes de race atteignaient 300 francs. Leurs tailles étaient très variées comme leur grosseur. Certains étaient vraiment gigantesques et l'on nous assura qu'attachés à une corde joignant aux colliers de deux bœufs, ils les renverseraient et les traîneraient facilement.

Les acheteurs arabes ont, paraît-il, plusieurs manières de reconnaître l'âge de ces animaux. Un distingué vétérinaire militaire, M. Monod, a étudié le système dentaire de la race cameline. Le dromadaire vient au monde dépourvu d'incisives.

M. Monod donne les caractères suivants pour déterminer l'âge :

A 8 ans : palette de frottement disparue dans les pinces.

A 9 ans : pinces rondes usées jusqu'au collet.

A 10 ans : mitoyennes rondes usées jusqu'au collet. Palette de frottement des coins à demi usée.

A 12 ans : les caractères deviennent incertains. L'étoile radicale apparaît sur les coins.

A 14 ans : mitoyennes triangulaires. Coins ronds.

De 15 à 20 ans : vieillesse accusée par l'état de

décrépitude, les plis de la peau autour des orbites, le déchaussement des dents et l'irrégularité dentaire.

Certains des animaux que nous vîmes à Kairouan nous étonnèrent par leur apparence luisante et leur odeur. Ils paraissaient bitumés et nous en étions assez intrigués lorsque nous remarquâmes, en dehors du champ de foire, contre une maison, deux Arabes qui goudronnaient les chameaux qu'on leur amenait. Tantôt ils leur teignaient seulement les oreilles et quelquefois le corps entier moins les jambes. On m'apprit qu'on protégeait ainsi les dromadaires des maladies parasitaires.

Quelques Français ont entrepris l'élevage de ces chameaux, merveilleux instruments de transport et de fatigue dans l'extrême sud, où ni le cheval, ni le bœuf ne peuvent les remplacer. La nature a prodigieusement outillé la race cameline. En dehors de leur bosse graisseuse, réserve nutritive en cas de disette, les replis de la muqueuse dans la panse de ces animaux contiennent des cellules qui gardent l'eau et leur permettent de vivre au besoin deux jours sans boire. Les dromadaires sont peu exigeants, puisqu'ils mangent même les raquettes épineuses des figuiers de Barbarie. En un mot, ce sont des moteurs dont le combustible ne coûte rien. Comme il est fait un grand usage de ces animaux pour tourner les norias, tirer l'eau, charruer, etc., il serait peut-être intéressant d'en étudier l'amélioration.

Souvent pendant nos voyages nous avons rencontré des tribus nomades qui emportaient à dos de chameau et couchés dans des corbeilles les dromadaires nouveau-nés dont on voyait la tête curieuse se balancer au tangage de la marche.

Avant d'en terminer avec les différentes races domestiques qui devraient solliciter l'attention du colon, il nous reste à signaler les oiseaux de basse-cour qui réussissent tous bien et sont d'un produit excellent. A Bizerte on vend jusqu'à 15 francs une belle dinde, et 5 francs un poulet engraisé. Il serait bon d'améliorer les races maigres indigènes et de leur faire subir l'excellent traitement appliqué en Bresse, le gavage au maïs facile à produire en Tunisie. Il n'existe pas d'établissement d'aviculture mais rien n'empêcherait un spécialiste d'examiner la possibilité d'une telle création.

Ainsi il ressort de cet aperçu que presque tous les genres d'élevage sont possibles et avantageux. Il appartient aux futurs colons de donner une place de plus en plus grande à l'un ou l'autre élevage dans leurs fermes.

Avec les moutons, les chevreaux et les pores on peut réaliser des bénéfices qui viendront accroître les profits modérés des céréales. Le blé, les fourrages et les animaux peuvent en toute circonstance se développer parallèlement dans une propriété africaine.

CHAPITRE IX

Le vin de Carthage. — La viticulture. — Un engouement justifié. — Des rendements superbes. — De la patience et des capitaux. — Il faut avoir de bons crus. — Au pays des oliviers. — Un arbre éternel. — Chez les Sfaxiens. — Le contrat de M'rharça. — La Tunisie enrichie.

A votre arrivée à Tunis vous voyez dans les hôtels, sur les tables, des bouteilles cachetées à étiquette blanche portant ces mots au-dessous d'une croix archiépiscopale : Vin de Carthage. Vous réclamez une bouteille, vous goûtez et vous vous réjouissez de cette nouvelle connaissance. Ce vin blanc est fort agréable. Au nom de Carthage vous pensez peut-être que ce cru a traversé la nuit des temps et que les cépages vous viennent en droite ligne des Carthaginois. Non, ce vignoble est tout récent, puisqu'il a été créé en 1881, année de l'entrée des troupes françaises en Tunisie. Le cardinal Lavigerie, en faisant planter les coteaux de la Marsa, a donc été le pre-

mier viticulteur de la Régence. Bientôt après lui, M. Géry l'imitait à l'Oued-Zarga.

On sait l'abstention des Arabes pour les vins. Leur loi religieuse leur défend les liquides alcooliques. Aussi il eut semblé coupable à un indigène de soigner des vignes dans le but d'en presser les grappes. Pourtant quelques propriétaires musulmans possédaient des vignes à raisins comestibles qu'ils appréciaient.

Avec une vitesse extraordinaire, les vignobles s'étendirent en Tunisie et les colons s'émerveillèrent des réussites exceptionnelles de ses premières plantations.

En 1884, Enfidaville contenait déjà 300 hectares de vigne, puis les grands vignobles de Creteville, de Bordj-Cedria étaient créés. En 1895 on comptait déjà près de 7.000 hectares de vignes. Potinville et cent autres domaines moins importants devaient étendre cette culture qui dépasse 15.000 hectares maintenant. Le Mornag, région à l'est de Tunis, ne fut bientôt plus qu'un vaste vignoble. Maintenant on dépense peut-être annuellement quatre millions de francs pour soigner les vignes tunisiennes qui n'ont jamais été attaquées par le phylloxera, dit-on. Tandis que nous étions à Saint-Joseph de Tiba, où les vignobles en coteaux de tuf donnent un cru apprécié, nous avons cependant entendu dire qu'à Souk-el Khemis on avait constaté l'apparition du fâcheux

insecte et mis des colons en demeure de brûler leur vigne.

Quoi qu'il en soit et sans vouloir nous étendre ici sur le travail des vignobles qui exigerait un livre, nous allons seulement indiquer l'avantage que tous les colons auraient à posséder, conjointement à leurs champs de céréales et à leurs prairies, une petite vigne. Plus tard, en cas de réussite exceptionnelle, ils pourraient étendre ce vignoble et même s'y consacrer entièrement.

Les vigneronns les plus compétents estiment qu'il est très coûteux de créer une vigne, mais que si l'on peut immobiliser ses capitaux pendant six ans (temps nécessaire à la pousse des ceps) le profit final compense, et au-delà, les avances faites.

A Saint-Joseph de Tibar, des défonceuses à vapeur ameublissent le sol par 0 m. 80 à 1 mètre de profondeur, ce qui est remarquable. Ailleurs, les Italiens font à la sape un bon travail de 60 centimètres. Il faut dépenser au moins 1.000 francs par hectare. Si l'on fume et si l'on n'épargne ni les soins ni l'argent, on peut obtenir avec l'alicante, le mourvèdre, le baldi, etc., une récolte de 75 hectolitres à l'hectare, quelquefois 100, en bonnes années.

Conséquence curieuse du développement de la viticulture, elle a eu pour but d'activer notablement l'émigration italienne. Les Siciliens travaillent aux vignes dans la proportion de 50 p. 100 du contin-

gent ouvrier. En 1906 les Français avaient déjà dépensé 35 millions de francs pour la création et l'entretien de leurs vignobles. Une bonne partie de cet argent a traversé la mer et ne reviendra plus de Sicile.

Quelquefois il y a eu des contrats assez durs entre propriétaires et vignerons dans les contrôles de Tunis, de Bizerte, etc., et nous en citons deux à titre documentaire pour montrer aux futurs colons les frais minima d'établissement d'un vignoble et ce qu'on peut en retirer.

Soit la création d'un vignoble de 10 hectares. Un Italien peut assurer ce travail en quatre ans. Le propriétaire fournit le sol et les animaux et abandonne la moitié du vignoble à son métayer italien ou bien le lui rachète à raison, prix spécifié, de 0 fr. 10 par pied.

On trouve comme frais et rachat :

Un Italien à 50 francs pendant 4 ans.	2.400 fr.
Nourriture des animaux (15 francs par mois).	720 —
Gratification (200 francs par an)	800 —
Rachat des 5 hectares de vigne (4.000 pieds à l'hectare).	2.000 —
Amortissement du capital bétail (3 bêtes)	400 —
Total	<u>6.320 fr.</u>

Pour ce chiffre de 6.320 francs, un propriétaire possède donc 10 hectares de vigne qui lui rapportent en moyenne 350 francs par hectare, soit 3.500 francs pour les 10 hectares chaque année. Or, le capital engagé n'est que de 6.320 francs, soit du 50 p. 100.

Il ne faudrait pas tabler sur ces chiffres. Nous disons seulement que des centaines d'hectares créés dans ces conditions ont donné ce revenu. La vigne en général est la culture des colons riches. Lorsqu'on peut dépenser beaucoup pour elle, elle produit beaucoup. Les vins ordinaires ne rapportent guère, seuls les crus sont à considérer. Tandis qu'en ce moment on peut voir des vigneronns arracher leurs mauvaises vignes et renoncer à la viticulture, on constate qu'ailleurs, dans de grands domaines que nous avons visités, on crée régulièrement 10 hectares de vignes chaque année et l'on ne craint pas la mévente. Seuls les produits vulgaires sont irrémédiablement condamnés maintenant que la France a reconstitué son vignoble. Or, la Tunisie peut donner des crus appréciés pouvant lutter pour le bouquet avec le Bordeaux. On fabrique aussi des vins de coupage, des vins de liqueur, des muscats et des vins du type Porto presque parfaits.

M. Saurin a calculé qu'il fallait dépenser au moins 1.100 francs par hectare de vigne y compris l'achat de la vaiselle vinaire :

Défoncement	370 fr.
Achat des plants	30 —
Indemnités aux métayers pendant les trois premières années	250 —
Première mise de fonds pour la cave et la vaiselle vinaire	450 —
Total.	1.100 fr.

Soit 22 à 25.000 francs au moins pour la création de 20 hectares de vignes qui peuvent fournir au colon propriétaire un revenu de 15 p. 100. L'opération est encore avantageuse, mais insistons-y, un jeune homme ne doit créer un vignoble qu'avec une extrême prudence, bien conseillé et avec un capital qui lui permette de vivre six ans sans préoccupation d'intérêt. Cette année même, un ancien élève de l'École Coloniale de Tunis, M. Dubois, ingénieur agricole, a donné un résumé tellement lumineux de la question et, disons-le, tellement actuel, qu'il convient de reproduire ce rapport d'autant plus intéressant qu'il est le produit de l'expérience personnelle de ce propriétaire créateur du vignoble modèle qu'il décrit.

*Vignoble de Sainte-Suzanne créé dans les terrains d'alluvion
de l'oued Isser (Algérie).*

Le vignoble de 42 hectares a été planté en 1902, après un défoncement à la vapeur de 0 m. 70 exécuté en juillet 1901.

Il se compose de 30 hectares de Carignan ; 11 hectares d'Alicante Henri-Bouchet ; 1 hectare Tokay Syrrah et Clairette. Les pieds sont à 1 m. 75 sur 2 mètres (5.000 pieds à l'hectare).

Culture.

Dès les vendanges terminées, la vigne est débroussaillée, les sarments ramassés et brûlés dans les chemins, les cendres sont répandues comme engrais.

Débroussaillage : 4 francs l'hectare. Ramassage et brûlage des sarments : 4 francs l'hectare.

On procède de suite au déchaussage des vignes à l'aide

des charrues et entre les pieds à une façon au trident qui revient à la tâche de 6 fr. 50 à 7 francs l'hectare.

Pendant l'hiver, les vignes sont taillées en gobelets (ouvriers espagnols, 3 francs par jour et le vin) et avant la pousse on donne un traitement à l'acide sulfurique (courant mars) 10 kilos par hectolitre d'eau (traitement contre l'anthracnose) et, si le temps le permet, on rehausse les vignes à la charrue.

Dès la pousse arrivée, dans la huitaine, on opère un premier traitement au sulfate de cuivre additionné d'une liqueur arsénicale contre les altises.

Les traitements se suivent d'après les besoins et se font à l'aide d'un appareil à traction, construit à la ferme et qui a l'avantage d'économiser de la main-d'œuvre et d'assurer un travail régulier et parfait.

Deux cylindres en cuivre portés sur un chariot trainé par deux mulets. Ils contiennent 200 litres de bouillie et une certaine pression d'air. L'appareil est chargé à l'aide d'une pompe à 4 atmosphères.

Le liquide s'échappe après passage dans un filtre, dans trois lances correspondant à trois rangs (6 mètres) et chaque lance est munie de quatre jets. Il sulfate 2.400 pieds sans être rechargé. La main-d'œuvre revient à :

2 mulets.	fr. 4
Européen.	— 3
2 Arabes.	— 4 = 11 fr. par jour

L'appareil fait 12 hectares par jour (1 franc par hectare).
Coût de l'appareil : 600 francs.

Pour effectuer le même travail dans le même temps et dans les traitements du mois de juin, il faudrait 24 Arabes :

24 Arabes à 4 fr. 50. . .	fr. 36
Européen.	— 3 = 39 fr. pour 12 hectares.

Soit 3 fr. 25 l'hectare, 1.000 francs l'appareil et une main-d'œuvre imparfaite et difficile à surveiller,

Les soufrages sont effectués au moyen d'une soufreuse Gomot (le cyclone). Le travail est parfait, régulier, procure une économie réelle de soufre et permet d'effectuer avec deux hommes et deux bêtes 18 hectares par jour.

Les vendanges se font en septembre, dès que les moûts atteignent 12° Baumé.

Le raisin est coupé dans des corbeilles à raison de 0 fr. 15 les 100 kilos. Il est transporté à la cave au moyen de tombereaux légers munis d'une bâche et traînés par un mulet. Chaque tombereau contient 7 quintaux de raisins.

Cave.

La cave est en ciment armé et d'une contenance actuelle de 5.600 hectolitres. La cuverie reste à construire.

La cave se compose de 16 cuves de 350 hectos chacune entièrement verrées.

La cuverie comprendra 10 cuves de 200 hectos verrées à très large ouverture et de 1 m. 75 de hauteur seulement, permettant ainsi une couche très faible de marc.

Machinerie.

Le raisin arrive dans un conquet où les tombereaux le déversent et est foulé dans un fouloir-égrappoir de la maison Coq.

Les rafles sont recueillies et mises en meule ; le moût et les pulpes sont absorbés par une pompe à piston à grand débit et envoyés dans les cuves.

On retire la moitié du jus qui est vinifié en blanc et le reste en rouge. Le vin est remonté à la cuve au moyen d'une pompe Noël à laquelle j'ai adapté un volant et qui est actionnée par une transmission sur l'arbre de commande.

Le pressoir est un pressoir Coq à double maies. Celles-ci se déplacent sur une voie Decauville et un homme seul les emmène à la charge ou à la décharge.

Ce marc est en partie distillé, donné aux bœufs et sert à faire les composts pour les semis de tabac.

La manipulation complète de la cuve exige trois hommes et un Européen et permet de traiter aisément 600 quintaux de raisins par jour.

La réfrigération des cuves se fait uniquement par remontage et ralentissement de la fermentation à l'aide de bisulfite de potasse.

La force est donnée par une locomobile à vapeur alimentée au charbon, au marc et aux sarments de vigne. La machinerie exige une force maxima de cinq chevaux.

La locomobile est louée au prix de 300 francs pour la durée totale des vendanges.

La production pour 1905 a été de 4.500 hectos, dont 1.000 hectos vins blancs de Carignan titrant 13°,4 et 3.500 hectos vins rouges de 12°,4 (Malligand).

Dans la plaine des Issers, la production moyenne des vignes de cinq à six ans est de 150 hectos à l'hectare de vins de 11 à 12°.

D'après cette description et ces chiffres, on doit conclure que certains vigneronns ont au moins un revenu brut de 2.250 francs à l'hectare, ce qui est splendide.

Au pays des Oliviers. — Lorsqu'on monte en haut de la Kasba de Sousse on aperçoit à ses pieds une mer d'arbres parallèle à la Méditerranée. Sur le fond rougeâtre éclatant du sol ferrugineux les oliviers font une tache cendrée d'où le nom de Sahel (ombre, tache sombre) donné à ce pays.

Nous connaissons les olivettes de Provence et

nous fûmes surpris par la splendeur, la force, la hauteur des oliviers tunisiens, ces arbres divinisés par l'antiquité.

L'oliviculture est d'un tel avenir en Tunisie que nous devons esquisser ses origines, décrire son passé glorieux, donner les causes de sa décadence et enfin les motifs de sa résurrection.

Les Français qui se sont intéressés à l'oliviculture ont eu le pressentiment de l'admirable résultat qu'aurait pour la Régence le développement continu des forêts d'oliviers. Ils ont été récompensés de leur confiance par des profits élevés, leur capital quindécuplé. Et qui affirme ce résultat ? M. Bourde, le toujours regretté directeur de l'Agriculture du gouvernement tunisien, qui avait fait une enquête sérieuse dans une brochure sensationnelle : *Les avantages pour les Européens de l'exploitation agricole la plus rémunératrice du nord de l'Afrique*.

Remontons aux origines de ces forêts productives. Lorsque César fit la conquête de la Numidie, il trouva le pays aride et désolé. De Thala à Gafsa ce n'était qu'un horrible désert. Deux siècles après, tout le centre de la Tunisie comportait des villes considérables comme Thysdrus (El-Djem) habitée par 100.000 âmes, Thelepte par 45.000 Suffetula (Sbeitla) presque autant. Cent autres villes et bourgs se joignaient sous les ombrages et des milliers de moulins à huile fonctionnaient. Avec une clairvoyance et une

ténacité admirable, les Romains avaient compris que la terre légère et rouge des coteaux était parfaite pour les oliviers et détestable pour les céréales. Ils avaient cessé de produire du blé en ces régions sèches et ils avaient eu l'idée de couvrir le sol d'arbres à olives. Aussi, plus tard, les envahisseurs arabes éblouis à leur entrée en Tunisie l'avaient-ils nommé El-Khadra (la verte). Ce qui n'empêche pas que les hordes sauvages des dernières invasions se ruèrent stupidement sur les forêts et les anéantirent afin de refaire le désert d'Asie mineure dans la riche Ifrikia.

Le climat du centre de la Tunisie n'était pas plus tempéré il y a quinze siècles ! Les pluies n'étaient pas plus abondantes, mieux divisées peut-être, par le régime forestier ! La terre fertile n'a pas été emportée par les pluies torrentielles comme l'ont imaginé des auteurs en mal d'hypothèse. La Numidie et la Byzacène au début de la conquête romaine étaient exactement ce que nous les voyons aujourd'hui, c'est-à-dire sans arbres, sans cultures prospères. Mais le génie de Rome devait donner une vie exubérante à ce sol de misère. Il nous est donc possible de refaire ce miracle en les imitant. Depuis vingt-cinq ans nous n'avons pas eu de besogne plus utile que de rechercher ce que ces colonisateurs géants avaient inventé et réalisé de bonnes choses et nous pouvons les suivre pas à pas.

N'est-il pas impressionnant ce rapport d'un mis-

sionnaire chargé par le gouvernement d'étudier le misérable pays entourant la bourgade de l'actuelle Sbeitla et écrivant « qu'il a retrouvé les vestiges de 4 villes, 15 centres importants, 49 petits centres et 1.007 moulins dans un espace de 27.000 hectares. » La population atteignait 43.000 habitants là où il ne reste plus que 1.500 nomades lamentables !

La cause de cette merveilleuse prospérité : l'oliviculture ! La cause de la misère actuelle : le déboisement dans une région qui ne peut convenir aux céréales, les pluies rares et le sol maigre sur fond de roche empêchant de récolter le froment.

Cependant de l'aveu même des historiens arabes comme Ibn Khaldoun, leurs hordes pillardes s'acharnaient stupidement à refaire le désert.

Après la conquête et le pillage de la riche Suffetula (Sbeitla) un autre écrivain, Ibn Abd el Kadem, raconte que leur chef arabe eut la curiosité de s'enquérir d'où provenait tant de richesses, car il se demandait comment tant d'or pouvait être amassé dans une seule ville. Un indigène ne répondit d'abord rien, s'éloigna, se baissa et ramassa sur le sol une petite olive qu'il présenta aux Arabes en leur disant :

— C'est avec ceci que nous nous procurons de l'argent !

Abd Allah, le chef de l'armée envahissante, s'écria :

— Comment cela ?

— Les Byzantins viennent nous acheter notre

huile dont ils ont besoin, dit l'indigène, et voilà la raison de notre fortune.

Il faut croire que les musulmans ne comprirent pas la leçon, car deux siècles après leur première invasion (694), il restait bien encore quelques bois d'oliviers mais les Berbères autochtones les détruisirent eux-mêmes par désespoir, afin d'obliger, pensaient-ils, les musulmans à s'éloigner de leur pays. La légende veut même qu'une femme, la Kahena, reine du centre de la Tunisie (?), ait conseillé à son peuple de tout brûler et détruire afin que ne voyant plus que de la cendre, les pillards désolés abandonnassent la région. Rien d'ailleurs ne put faire reculer les Arabes.

Par la suite les vainqueurs traitèrent même avec les indigènes sur ces bases au moins curieuses : ils leur laissaient la propriété des villes et gardaient pour eux les campagnes où ils pouvaient faire pâturer leurs troupeaux. Sauf quelques bois d'oliviers entre Sousse et Mehdiya, au-dessus du sol ras et calciné, il ne s'éleva plus que quelques-unes de ces tentes brunes en poil de chameau qui semblent des tas de terre rougeâtre. Aux villes et aux villages pressés succédèrent les douars clairsemés. Ce fut la ruine définitive pendant douze siècles.

Cependant en 1810 un réveil eut lieu. On commença à planter la campagne autour de Sfax, tant et si bien que le corps d'occupation française

trouva déjà 18.000 hectares dans cette région en 1881.

L'olivier mérita vraiment d'être tenu pour un arbre sacré à l'immortalité duquel croyaient fermement les anciens. En effet comme l'olivier se reproduit par des éclats, il ne meurt jamais tout entier.

Nous avons vu dans les Nefzas, en plein *bled* sauvage, des coteaux en forme de carènes de navire qui étaient couverts de hauts buissons aux feuillages cendrés. Notre guide arabe les signala de ce nom : zebouze, c'est-à-dire olivier non comestible. Ces buissons dessinaient des quinconces dans la campagne et nous fûmes émus en pensant qu'ils provenaient des souches millénaires enterrées sous la terre. Les Romains avaient planté ces arbres qui, dévastés, coupés au ras du sol, dévorés par les chameaux à mesure qu'ils repoussaient, avaient cependant vaincu le temps, les éléments, les hommes et les bêtes. Ils surgissaient en frondaisons de quelques mètres de hauteur parfois, et donnaient une apparence de boisement à ce pays dénudé.

Tout est bon dans l'olivier. L'huile est la meilleure des substances alimentaires pour les indigènes qui en mangent trois fois par jour. Les Romains mettaient au-dessus de tous les autres produits agricoles la farine, le vin et l'huile. La plèbe en vivait. Encore aujourd'hui les Arabes n'ont pas d'autre mode d'éclairage. Nous passerons rapidement sur son

emploi en pharmacie, en parfumerie, en mécanique, en teinturerie, etc.

L'olive naturelle de certaines espèces est un excellent comestible. Les grignons, résidus des pulpes écrasées, nourrissent les animaux et servent au chauffage.

Les feuilles guérissent les diarrhées et les maux d'yeux grâce à leurs vertus astringentes. A la taille des arbres, on donne les branches feuillues aux moutons et aux chèvres qui s'en régaleront et y trouvent une substance azotée.

Le bois enfin est l'un des plus durs et des plus beaux pour l'ébénisterie. On en fait aussi des poulies pour les puits à guerbass. On brûle enfin les vieilles souches. Les branches fournissent le meilleur charbon de bois.

L'oliviculture est donc intéressante à tous les points de vue et on ne s'étonne pas que des Français bien inspirés (parmi lesquels plusieurs anciens ministres) se soient occupés des oliviers du Sahel et de Sfax.

Voici comment les Sfaxiens, qui paraissent toujours les maîtres oliviculteurs de la Tunisie, procèdent. Ils choisissent, de préférence, les terres rouges à sous-sol pierreux pour faire leurs plantations. Ils creusent des trous de cinquante centimètres dans tous les sens, et ils ameublissent le fond de la fosse. Un ouvrier en creuse deux à trois douzaines par jour sui-

vant l'état de la dureté du terrain et touche 2 francs pour ce travail. Ces trous sont éloignés les uns des autres de 24 mètres ce qui donne dix-sept arbres à l'hectare. En plantant les oliviers en quinconce on introduirait 20 arbres par hectare.

On détache du tronc des vieux oliviers des éclats d'écorce comprise, qui valent 24 francs le cent et on les plante l'hiver afin de profiter des pluies. On jette la terre, on piétine et aux premières pluies on voit pousser à travers l'écorce les rejets. On arrose les plantations l'été trois fois seulement les deux premières années. Au bout de trois ans les pousses sont peu élevées mais on commence à les tailler pour leur donner une forme circulaire. Il faut de l'air et du soleil entre les branches afin de provoquer le mûrissement des fruits.

En attendant les premières récoltes on utilise le sol en le charruant et en y mettant des fèves, de l'orge, etc. La sixième année on abandonne ces cultures et l'on consacre tout le sol aux oliviers, labourés, cinq fois l'an avec le coultre de la charrue et la lame aiguë de la maâcha qui, comme un grand couteau, coupe sous terre le chiendent ou les mauvaises herbes. On taille moins les arbres à mesure qu'ils vieillissent, à moins de récoltes exceptionnelles ayant épuisé les oliviers. On a remarqué que ces arbres saisonnent comme d'ailleurs presque tous les arbres fruitiers, c'est-à-dire qu'après une année

d'abondance ils se reposent, reprennent un peu l'année suivante et produisent encore davantage l'été d'après. Comme il y a alternance dans les oliveraies, certains pieds rapportent tandis que les autres sommeillent. Les vieux arbres fournissent des olives plus chargées en huile. Au bout de cinquante ans on rajeunit les arbres par une taille à fond et des fumures posées sur les pieds déchaussés.

Les colons peuvent-ils s'intéresser à ces cultures ? Sans aucun doute. Tandis qu'en France, une olivette ne donne des résultats qu'au bout de quinze ans, en Tunisie, dès la dixième année, les récoltes sont satisfaisantes. Comment participeront-ils à l'oliviculture ? De deux façons. Le plus simple et le plus ancien procédé c'est de trouver un « m'rharci », métayer qui fournit les éclats à planter, les animaux et les instruments et se charge du travail nécessaire au bon entretien de la plantation. On ne peut demander à un m'rharci d'assumer plus de 12 hectares de plantation.

Avec un chameau attelé à la charrue le m'rharci doit labourer pendant près de trois mois. Le propriétaire fournit le sol et les avances nécessaires à son métayer qui doit acheter ses animaux. Aussitôt que les oliviers commencent à produire, on partage l'oliveraie en deux. A ce moment le m'rharci devient propriétaire de son lot et se retire ; ou bien il continue de travailler pour le colon qui lui abandonne le

tiers ou la moitié de la récolte comme prix de son travail. Quelquefois le colon prend des ouvriers à la tâche et administre lui-même son bien.

Quel gain peut donner une olivette ? L'enquête de M. Bourde a fourni ces chiffres :

Achat du terrain à 10 francs l'hectare.	400 fr.
Intérêt de cette somme à 6 p. 100 pendant 8 ans . .	48 fr.
Avances au m'rharci pour l'achat d'un chameau. . .	200 fr.
Intérêt de cette somme pendant 8 ans.	96 fr.
Avance diverses au m'rharci	50 fr.
Intérêt de cette somme pendant 8 ans à 6 p. 100 .	24 fr.
Total.	<u>518 fr.</u>

Voilà ce que coûtent 10 hectares. Mais au moment de la dissolution de l'association, le m'rharci rembourse 250 francs (avances consenties). Le propriétaire n'a donc plus dépensé que 268 francs pour 5 hectares d'oliviers, sa part. Il y a sur cet espace 87 oliviers. Il faut compter que chaque arbre coûte un entretien de 2 fr. 30 par an.

Deux labours à la charrue (20 journées à 2 fr. 25). .	45 fr.
Trois façons à la maâcha (15 journées à 2 fr. 25). .	33 fr.
La taille est payée par la vente du bois coupé. . .	mémoire
Frais de cueillette	70 fr.
Frais de transport au moulin et frais de pressage. .	50 fr.
Total.	<u>498 fr.</u>

Il faut encore compter l'impôt Kanoum (45 centimes par pied); chaque pied coûte par an 2 fr. 75.

A 15 ans un olivier, tous frais payés, donne un revenu net de 2 fr. 15. A 20 ans, un revenu net de 6 fr. 75. M. Bourde estime que ses chiffres sont très près de la réalité lorsqu'il dit qu'un hectare d'oliviers qui a coûté 53 fr. 60 au colon français, vaudra à 20 ans une valeur marchande de 850 francs et rapportera 68 francs par an.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Un propriétaire français engageant une mise de fonds de 10.360 francs pour avoir 100 hectares d'oliviers et dépensant réellement 5.360 francs seulement une fois que son métayer l'a remboursé au bout de 8 ans, aura après 20 ans un revenu annuel de 6.800 francs (pour un capital dépensé de 5.360 francs) et ses 100 hectares vaudront 85.000 francs.

C'est le capital quindécuplé et ce capital quindécuplé rapporte encore 8 p. 100.

Bien que la pratique ait démontré que ces prévisions étaient un peu optimistes, il n'en est pas moins vrai que l'on a vu parfois le revenu annuel dans une oliveraie bien conduite, atteindre la somme totale primitivement engagée.

Dans un travail plus récent sur l'oléiculture, M. Minangoin, inspecteur de l'Agriculture en Tunisie, a conseillé l'exploitation directe par les propriétaires qui installeraient des paysans français, à raison d'une famille par 200 hectares. Il y verrait des avantages, notamment la suppression des avances au m'rharci.

D'après cet auteur, en contrat de m'rharça on ne peut créer une oliveraie de 1.000 hectares sans avoir un capital de 105.000 francs. 70.000 francs suffiraient en faisant travailler une famille paysanne à qui l'on donnerait 125 francs de salaire.

L'avenir décidera entre ces deux systèmes. Il demeure une certitude, c'est la prospérité des olivettes tunisiennes qui couvrent maintenant près de 200.000 hectares.

Le centre de la Régence tout entier peut être complanté. Ce sont donc plusieurs centaines de mille d'hectares, aujourd'hui stériles, et demain peut-être boisés ?

Alors comme au sixième siècle on pourra venir de Sfax à Tunis sous les ombrages, et cent villes peuplées de colons vivront dans le bien-être. Souhaitons-le !

CHAPITRE X

L'agriculture indigène. — Deux opinions intéressantes. — Les jardins arabes. — Eau de rose et eau de jasmin. — Les cultures fruitières. — Des dattes et des pistaches. — Les figuiers de Barbarie.

Lorsqu'un Français un peu initié aux choses de l'agriculture arrive en Afrique et qu'il voyage au sud de Tunis, il est tenté de porter un jugement sévère sur l'agriculture indigène ?

Qu'aperçoit-il pendant des dizaines de lieues de chemin de fer ? Des gourbis en branchages, en feuilles de palmier, en paille, rangés en cercle ou irrégulièrement construits sur la pente d'une colline. Puis, de loin en loin, quelques tentes brunes en poil de chameau apparaissent à la lisière des pâturages. Des animaux étriqués pâturent en liberté. Des bédouins regardent. Des hommes en burnous sales dorment. Des enfants nus s'ébattent au soleil. Un

peu plus loin, on longe des champs de blé assez clairsemés et coupés d'îlots singuliers. Ce sont des buissons de jujubiers épineux, effrontément placés au milieu des cultures. Les indigènes renoncent à extirper ces ennemis opiniâtres plus forts que leurs charrues et lorsqu'ils les rencontrent, ils les contournent respectueusement. Qu'arrive-t-il ? Chaque année le jujubier pousse un peu plus loin ses racines traçantes, de nouveaux bouquets mangent encore un coin du sol arable et la récolte diminue d'autant. C'est que les indigènes n'ont, pour lutter contre la mauvaise volonté des arbustes nuisibles, qu'un araïre dental formé d'un âge de bois de 3 mètres, qui reçoit à sa base un cep de bois armé d'un soc de fer. Un mancheron unique dirige cette pauvre machine de guerre. Deux bœufs chétifs entraînent cette charrue pitoyable qui s'enfonce à peine de 12 centimètres. Elle ne coûte pas cher, il est vrai, mais elle n'est pas même suffisante pour extirper les lentisques. Quant à l'ameublissement du sol, il est tellement superficiel que les grandes pluies pénètrent mal la glèbe et se forment en torrent. Aussi le sol sèche vite et le blé ne trouve pas une profondeur de sol travaillé pour développer ses racines. L'araïre du nord est du moins emmanché d'un bout de fer. Dans les oasis, la charrue est en bois d'olivier et gratte à peine la surface. Et cependant, les légumes poussent car on a de l'eau et du soleil à discrétion. Bien entendu, on

ne fume jamais. Où trouverait-on du fumier ? Les bœufs, chevaux et moutons sont obligés à de telles promenades pour trouver leur nourriture qu'on ne peut les tenir en stabulation sur une litière que l'indigène ne saurait d'ailleurs leur fournir. Un agriculteur arabe n'a jamais assez d'herbe pour nourrir une dizaine de bovidés sur une vingtaine d'hectares. Quant aux fourrages, il a bien entendu dire que les Français fauchaient leurs prairies à une certaine époque de l'année mais lui, il n'en voit guère l'utilité. L'indigène a faim à une certaine époque de l'année ; pourquoi les animaux ne pâtiraient-ils pas comme leur maître ? Raisonnablez-le ! Démontrez-lui son erreur ! Vos objurgations n'auront pas prise sur cet agriculteur fataliste qui pourra vous dire : « On voit bien que vous parlez comme un Français ! Si vous étiez mon propriétaire j'aurais peut-être un peu plus de cœur à l'ouvrage, mais pourquoi voulez-vous qu'un pauvre Khammès comme moi puisse s'enthousiasmer à l'idée de fournir beaucoup de blé à son dur propriétaire ? Il m'en restera toujours si peu que, ma foi, à la volonté d'Allah ! C'est bien comme cela ! »

Ailleurs vous rencontrerez des cultivateurs, libres locataires du sol qu'ils travaillent. Ces laboureurs se gardent d'apporter la moindre amélioration à la méchia (10 hect.) qu'ils cultivent. Ne vous hâtez pas de porter un jugement téméraire. En France, direz-

vous, nos fermiers s'empressent de mettre en valeur la propriété louée et se gardent d'en perdre un hectare. En Tunisie, les Arabes répugnent au moindre défrichement. Il y a une bonne raison à cela. Les locations se font à l'année. Pourquoi voulez-vous qu'un cultivateur s'épuise à débroussailler sa méchia si, l'année suivante, un autre locataire vient le remplacer et profiter de son travail ? Assez durs avec leurs Bédouins, les Arabes des villes profiteraient de la plus-value de leur terre pour l'affermier plus cher. Il ressort donc d'une rapide observation que la stagnation de l'agriculture indigène à travers les siècles provient de la mauvaise forme des contrats de Khammessa, « d'agir » (ouvrier à l'année) et des locations pour une seule saison de moisson. Nos baux de neuf ans, renouvelables, sont seuls rationnels en culture. Il serait grandement désirable que les colons introduisissent en Tunisie nos formes locatives et nos traités de travail. Les indigènes y gagneraient grandement. Si l'on pouvait élever au métayage les jeunes paysans indigènes instruits dans nos cultures, la prospérité de la Régence serait accrue.

Est-ce à dire que l'agriculture indigène ait été partout absurde et que nous n'ayons rien à prendre et à imiter dans les procédés arabes ? Écoutons là-dessus les témoignages de deux hommes très avertis.

A la seconde visite que nous lui avons faite, M. Guillochon, le distingué jardinier en chef du jardin d'essais de Tunis, nous a dit nettement :

« Les Arabes ont raison presque partout dans leurs procédés de culture extensive, puisque à l'heure actuelle, il est impossible de fumer entièrement son domaine.

En élevage aussi ils n'ont pas complètement tort puisqu'on ne peut produire assez de fourrage pour élever un grand troupeau par stabulation.

Au point de vue des races le bœuf et la vache sont l'idéal pour leurs qualités de résistance et de sobriété. Ce n'est pas en un jour que la nature a fait évoluer ces animaux et les a amenés au point où nous les voyons. Maigrement nourris, ils sont rapides à l'engraissement aussitôt qu'un colon leur applique nos procédés. Ils ne redoutent pas la chaleur. Couvrons-les seulement contre la pluie ; gardons-les seulement du vent froid. Opérons la sélection. Voilà seulement ce que les Arabes n'ont pas fait.

Leurs chevaux barbes et leurs poneys me paraissent aussi bons que possible en Afrique. Ils sont déjà presque beaux de forme. Ils le deviendront tout à fait lorsqu'on les soignera, lorsqu'ils connaîtront la douceur d'une écurie, lorsqu'on ne les abimera plus en les faisant travailler trop jeunes. Les importations de chevaux trop sensibles à la chaleur n'ont pas réussi. Chevaux arabes, barbes ou poneys de

Béja, aucune race chevaline ne prévaudra contre ces trois genres en vitesse, en force et en rusticité.

Et leurs ânes, peut-on voir de pareils animaux ? On achète cela 10 à 20 francs. Ils mangent ce qu'ils trouvent et ils produisent un effort considérable.

Les malets sont parfaits, un peu grêles, très peu coûteux et ils trottent vite en montagne.

S'agit-il de leurs voitures ? L'araba avec ses brancards courts et son mode d'attache sur le dos du cheval qui, grâce à la dossière et au panneau, est presque fortifié par ce tiers de poids du chargement, c'est la charrette parfaite, supérieure à ce que nous avons. L'araba est maniable, elle permet les démarrages faciles ; elle n'a qu'un défaut, on recule mal avec elle.

Au total, voyez-vous, les colons feront bien d'observer les plus intelligents des agriculteurs indigènes. Ah ! certainement, il y a chez eux de pauvres diables par milliers, mais il y a aussi des hommes qui n'ont pas commis plus d'erreurs que nous, et qui, bon an mal an, produisent des récoltes de 6 à 8 quintaux contre nous 10 quintaux. Avec un peu plus d'argent et nos charrues ils nous vaudraient dans ce pays qu'ils connaissent. Ils auront même un avantage économique : ils produiront à des conditions de bon marché que leur facilitera leur sobriété. »

Le directeur du grand domaine de Sidi-Bou-Hadid, M. Montet, examinant la situation générale de la colo-

nisation française en Tunisie, nous a écrit : « Nous n'en sommes guère encore qu'à la culture arabe perfectionnée. »

Il nous a plu de rapporter ces deux témoignages entre beaucoup d'autres, afin qu'ils soient une leçon aux jeunes colons qui viendraient en ce pays avec l'idée préconçue qu'il n'y a absolument rien de bon à retirer des méthodes arabes.

Sans doute, lorsqu'on court les plaines de Tunis on ne peut s'émerveiller devant les piètres résultats de l'agriculture indigène. Mais lorsqu'on voyage dans le nord on côtoie des propriétés arabes et françaises qui ne présentent pas une grande différence. Presque aux portes de Béja nous avons vu des champs de blé cultivés par des indigènes. Leurs rendements ont été égaux à ceux des colons avec une dépense très inférieure. On a le droit de réfléchir devant un pareil résultat.

Nous avons demandé sur place, à un propriétaire arabe remarquablement instruit, de vouloir bien poser des questions aux agriculteurs indigènes qui avaient produit ces belles récoltes, et voici les réponses qu'ils nous firent :

« La culture française vaut bien mieux que la nôtre, les années pluvieuses au printemps, mais elle coûte cher.

L'araire arabe fournit d'aussi bons résultats lorsqu'il a bien plu l'hiver et que le printemps est sec.

Dans ce cas les rendements en hectolitres à l'hectare sont sensiblement les mêmes (région de Béja) mais l'indigène gagne davantage, les frais étant réduits au minima.

Le fisc d'ailleurs se charge de rétablir la balance en prenant beaucoup d'argent aux agriculteurs indigènes.

Dans un domaine arabe du Béjaoua, le propriétaire arabe, notre ami, nous a affirmé qu'il avait obtenu en céréales, jusqu'à 30 p. 100 net du capital engagé. Ceriche indigène, initié à nos méthodes perfectionnées, se sert concurremment de l'outillage mécanique dernier modèle et des charrues primitives.

Les colons eux-mêmes ont reconnu la valeur de l'araire dental en second labour. »

Il ne convient donc pas de porter des jugements hâtifs sur l'agriculture indigène en général. A travers une incurie lamentable, certaines régions favorisées ont trouvé des cultivateurs sensés. Et de même que M. Bourde écrivait : « Nous n'avons rien à apprendre aux Sfaxiens en fait d'oliviculture », nous pouvons recommander aux jeunes gens, nouvellement arrivés en Tunisie, d'examiner sans parti pris les cultures et les procédés indigènes, non pour les suivre à la lettre, mais pour s'en inspirer, les améliorer et les porter à leur perfection.

La Régence n'est pas la Normandie. Terre inférieure à celle du nord de la France, on peut cepen-

dant y gagner beaucoup plus d'argent que dans nos provinces pour d'autres raisons économiques. Or, les colons courageux et énergiques viennent dans le but légitime d'assurer à leur famille la large aisance méritée par leur travail et leur initiative. Ils doivent donc ne négliger aucun enseignement pour y parvenir, dussent-ils le trouver chez les Arabes.

Les jardins arabes. — Là encore les Français ne pourront guère innover avant longtemps. La culture et l'irrigation de ces vergers sont assurées d'une façon aussi simple que parfaite au moyen de puits à guerbas (outres de cuir). Ces sortes de seaux plongent dans l'eau et sont remontés par les chameaux tirant sur une corde passée dans une poulie. Au moment où la guerba affleure le puits, un tuyau coudé fixé à son fonds pendant la montée, se détend et l'eau de l'outre se répand sur un plan cimenté qui l'entraîne dans les cuvettes cultivées.

Ce système d'irrigation, si simple et économique, a été adopté par les maraîchers européens et les colons qui se livrent au jardinage. On sème dans les cuvettes trempées par l'eau, sauf pour certaines légumineuses : tomates, haricots, dont il faut buter les pieds.

Les Arabes ont toujours eu la passion des jardins. En Tunisie on désigne de ce nom tout à la fois, les vergers, les potagers ou les jardins de fleurs. Un des

spectacles les plus charmants que l'on puisse voir c'est la petite ville d'Hamamet, qui ne forme, à vrai dire, qu'un grand jardin arabe haïyé de cactus. On aperçoit dans chaque enclos une maisonnette blanche et l'on entend chanter les poulies d'olivier et gronder l'eau tombant dans les réservoirs. Sous les citronniers, les caroubiers, les grenadiers et les néfliers, les jardiniers cultivent le henné, dont les feuilles servent à teindre les ongles et les sourcils en rouge. Cet astringent a une réelle utilité en raffermissant l'épiderme fatigué par la sudation.

A Dar-Chabane on cultive spécialement le piment rouge, dont on vend des quantités formidables pour l'usage du pays et l'exportation en Angleterre. Le géranium rosat est très demandé. On parfume le café avec l'essence obtenue. La coriandre tient une large place dans les cultures ainsi que l'anis et le carvi, graine odorante aimée des Arabes. Ils mangent aussi en vert la méloukhria, plante textile lorsqu'elle est devenue ligneuse. Les parfumeurs de Grasse poussent les jardiniers de Nabeul à développer leurs plantations de bigaradiers qui fournissent la fleur d'oranger dont, par distillation, on obtient le néroli.

Les colons réclament pour cette localité un jardin d'essais. Il est grand temps que les Français songent à tirer un bon parti des merveilleux moyens mis à leur disposition par le pays : le climat idéal de Nabeul

et d'Hamamet et les nappes d'eau d'une inépuisable abondance devraient attirer l'attention.

Tout autant qu'en agriculture et avec des moyens plus restreints, un colon peut créer un établissement horticole intéressant. Il lui faudra venir étudier les méthodes régionales pendant quelques mois, se renseigner auprès des Français établis depuis quelques années et voir dans quel sens il pourra diriger ses efforts. Si l'on peut développer les exportations avec l'étranger, une prospérité certaine est réservée aux cultures jardinières. Dans cet ordre d'idées, le colon devra véritablement inventer les procédés qui lui donneront une pleine satisfaction, car, maintenant, les jardins arabes sont remplis de légumes et de fruits d'un médiocre rapport ; — on vend dix citrons pour cinq centimes sur place. L'avenir des jardins est d'ailleurs lié aux facilités de transport.

Dans le contrôle de Sfax on cultive le fenouil, le cumin, le cassis, l'églantine. Les Arabes raffolent des fleurs et des parfums. Ils ont toujours des roses ou des œillets passés à l'oreille, et leur art pour composer un bouquet dépasse celui de nos plus habiles bouquetières.

Les distilleries d'essence de rose et de jasmin sont moins prospères qu'autrefois depuis que l'Allemagne inonde le monde de ses produits chimiques remplaçant les pures essences de fleurs.

Voici à titre de curiosité, les dépenses et le gain d'un distillateur indigène :

EAU DE ROSE

Dépenses :

100 kilos de roses.	65 francs.
60 fioles de bohème	15 —
Bois de chauffage.	9 —
Salaire du distillateur	15 —
TOTAL.	<u>104 francs.</u>

Recettes :

20 fioles d'eau de rose de 1 ^{re} qualité à 6 francs. . .	120 francs.
20 fioles — 2 ^e — 2 francs. . .	40 —
20 fioles — 3 ^e — 1 franc. . .	20 —
1/2 mektal d'essence pure (2 grammes) . . .	9 —
TOTAL.	<u>189 francs.</u>

Bénéfice net : 85 francs.

EAU DE JASMIN

Dépenses :

100 kilos de fleurs de jasmin	80 francs.
Cueillette du jasmin	20 —
20 fioles de bohème.	5 —
Bois de chauffage	12 —
Salaire du distillateur.	10 —
TOTAL.	<u>127 francs.</u>

Recettes :

10 fioles d'eau de jasmin de 1 ^{re} qualité à 10 francs. .	100 francs.
10 fioles — 2 ^e — 3 francs. . .	30 —
2 mektals d'essence de jasmin (8 grammes) . . .	42 —
TOTAL.	<u>172 francs.</u>

Bénéfice net : 45 francs.

Pour avoir couru le souk-el-attarine (marché des parfumeurs) de Tunis, nous croyons que les gains dépendent beaucoup de la naïveté des clients qui achètent souvent pour de l'essence ce qui n'est que de l'eau de rose ou de jasmin.

Les cultures fruitières. — Jusqu'ici la Tunisie ne produit pas assez de fruits, sauf les dattes, pour prétendre gagner de l'argent avec ses exportations.

M. Granger, le directeur des pépinières de la Marine en Tunisie, a suggéré une idée très intéressante : ce serait de greffer les arbres fruitiers sauvages des forêts de la Régence. Des concessions d'un genre spécial pourraient être octroyées et en quelques années, les colons jardiniers récolteraient avec abondance des fruits.

Dans les Mogods et les Nefzas, si favorables par le climat aux arbres fruitiers, on obtiendrait des abricots, des amandes, des prunes ou des figues très rapidement. Concernant les difficultés de transport nous avons pensé que les fruits pourraient être préparés sur place, confits ou transformés en confiture. Dans les villes, les Européens et surtout les indigènes, sont friands de ce dessert qu'on fait venir de France. Rien que la consommation locale assurerait des débouchés importants. Il faut espérer qu'un jour des colons songeront à ces créations utiles au bien-être du pays.

Dans les oasis du Djerid tunisien on cultive le palmier dattier. Comme les Français ne sauraient vivre de longues années dans cette région sans être atteints gravement dans leur santé, il nous semble que, tout au moins, certains d'entre eux pourraient s'intéresser au commerce des dattes, en se trouvant dans le pays au moment de la récolte. En Algérie, nos concitoyens ont grandement amélioré la valeur des produits d'exportation : dattes, mandarines et oranges, en perfectionnant ces cultures et en apprenant aux Arabes à cueillir et à emballer ces fruits. Maintenant les indigènes du Djerid n'apportent pas des soins suffisants dans leurs expéditions et leurs produits n'atteignent pas des prix assez élevés. Néanmoins, rien qu'avec les dattes ils gagnent 800.000 francs par an. Il y aurait environ 1.400.000 palmiers dattiers dans les oasis de Nafta, Tozeur, El-Oudiane, El-Hamma et du Nefzaoua. On ne sait pas assez qu'il y a d'infinies variétés de dattiers. Certains de ces arbres produisent des fruits qu'on consomme en vert et qui ne se gardent pas.

Comme les dattes sont de plus en plus demandées à Paris et que les épiciers vendent un haut prix les premières qualités, on s'étonne que ce commerce lucratif ne soit pas porté à sa perfection par les Européens. Cependant la création incessante des nouveaux puits artésiens et les dégrèvements d'impôts, favorisent ce genre de culture.

Au nord-est de la Régence on ne comprend pas non plus que la plantation des cédratiers ne soit pas plus active. En Corse la préparation des cédrats laisse d'importants bénéfices. Nabeul ou Hamamet pourraient porter ce genre de confiserie à un haut degré de prospérité toutes les conditions de sol, de climat et de facilités de transport par chemin de fer ou par mer se trouvant réunies.

Les amandiers poussent vite en Afrique. Ils devraient intéresser également les colons. Cet arbuste greffé à deux ans, rapporte la cinquième année et donne une abondante récolte à quinze ans. Les amandes se vendent, les tendres, jusqu'à 60 francs les 100 kilogs ; les dures, 25 francs. La pâtisserie indigène les utilise beaucoup. Comme c'est un fruit de bonne conservation et de transport facile, il doit solliciter l'attention des cultivateurs.

M. Bourde donne ces chiffres approximatifs ; chaque pied d'arbre produirait 5 francs d'amandes. Un hectare fournirait donc 345 francs de fruits. En divisant par deux, puisque l'amandier ne donne une récolte que tous les deux ans, on aurait donc un bénéfice net de 130 francs à l'hectare (il faut retirer 40 francs pour les frais de culture et de cueillette).

Un arbre précieux entre tous et qui devrait être multiplié c'est le figuier. Son fruit nourrit une partie des populations méridionales. Les figuiers poussent

sur des sols arides où ne viendraient même pas des oliviers.

Lorsqu'on se rend aux carrières de phosphate de Metlaoui, on passe devant des petits bois de figuiers soignés par les indigènes. C'est presque leur seule ressource. C'est à peine si la pluie tombe une semaine par an et cependant, ces arbres prospèrent et donnent des fruits nourrissants qui tiennent lieu de farine et de sucre aux habitants de Gafsa. Cependant, les procédés de séchage sont bien imparfaits et ces fruits fermentent ou bien durcissent. Là encore les Français pourraient faire une œuvre utile et lucrative.

On ne saurait en dire autant des pistachiers à cause de l'avisement des prix par suite du manque de débouchés. Cet arbre vient à la perfection dans le sud de la Régence.

Voici une douzaine d'années, une société a planté des caroubiers sur deux cents hectares à quelques heures de Tunis. Nous ne savons pas si les façons culturales ont été mal conduites mais cet essai n'a que médiocrement réussi. Par contre, à Saint-Joseph de Tiba, nous avons vu des caroubiers vigoureux quoique jeunes encore. Cet arbre produit un fruit apprécié des gourmets mais surtout aimé des animaux qui s'en engraisent. Les caroubiers sont d'une grande beauté, vivent des siècles et produisent jusqu'à 300 kilos de caroubes qui se vendent

10 francs le quintal. Même considéré comme un élément d'appoint pour la nourriture des bestiaux pendant l'été, aucun éleveur ne devrait le négliger.

A ce propos, il ne faudrait pas oublier dans ces pages la culture si précieuse des *Opuntia* (figuiers de Barbarie). Avant d'arriver à Kairouan nous avons longé pendant plusieurs kilomètres des champs d'*opuntia* inerme, variété qui ne présente pas de piquants et se prête à l'alimentation de tous les animaux. Quand les figues des *opuntias* commencent à mûrir on voit les campements des indigènes se rapprocher des haies de cactus. Très friands de ces fruits les Arabes s'en nourrissent exclusivement et au fur et à mesure qu'ils ont cueilli dans le pourtour des raquettes, les figues, ils donnent les feuilles charnues à leurs bestiaux.

Le gouvernement a compris dès la première heure, l'utilité de ces plantations qui assurent contre la famine les gens et les troupeaux. Quelques colons commencent à multiplier les raquettes sur leurs propriétés. Nous avons visité, entre autres, une ferme des environs de Menzel Djemil où le propriétaire songeait à multiplier ses plants d'*opuntia*, les premiers essais ayant été favorables.

Il tenait pour un adjuvant très utile au fourrage sec les raquettes inermes. Voici comment il opérait : sur un simple labour en terre de friche il traçait des sillons et il plantait des feuilles à deux rejetons en

ayant soin de les laisser se flétrir une semaine avant la plantation. Il avait auparavant entouré son champ de ronces artificielles afin de défendre les raquettes contre la dent des bœufs, des vaches ou des mulets.

Les soins culturaux sont presque nuls. Chaque année un buttage, qu'on peut même interrompre dès la seconde année, suffit. Au bout de cinq ans on récolte des fruits et des feuilles. L'opuntia extrêmement vivace se multiplie de lui-même.

Les frais y compris la clôture, la fumure, le labour et les raquettes à planter ne reviennent qu'à 350 francs à l'hectare et l'on peut obtenir 30.000 kilos de feuilles ou 15.000 kilos de fruits à l'hectare. Un auteur, M. Grandeau, a nommé la raquette « la betterave tunisienne » et il a établi ce tableau d'analyse :

	CACTUS	BETTERAVE
Eau.	94 84	88 0
Matière azotée	0 41	1 1
Cellulose et amidon	4 75	10 9
TOTAL . . .	400	400

Cette analyse est peut-être un peu tendancieuse.

Il n'en est pas moins vrai que l'opuntia inerme mélangé aux ramilles d'olivier, aux caroubes, etc., a l'avantage de procurer de la nourriture fraîche aux bestiaux. A ce titre les colons devraient, dès l'année

de leur prise de possession, consacrer un hectare à cette culture précieuse.

Nous espérons avoir montré en cet aperçu de l'agriculture indigène que tout n'est pas foncièrement mauvais dans les procédés des laboureurs arabes. En somme ce n'est que là qu'un colon, nouvellement arrivé en Afrique, peut trouver une tradition culturelle. Il n'est pas obligé de suivre les mêmes errements mais il ne tient qu'à lui d'améliorer des méthodes imparfaites.

Les Arabes ont presque toujours négligé en agriculture la grande loi de la sélection. Il ne tient qu'à l'agriculteur français de porter à leur plus haut point de perfection les races de bovidés et de chevaux indigènes.

C'est surtout dans le domaine de l'arboriculture et des cultures maraîchères qu'il faut glaner les bonnes idées. Certainement les Tunisiens sont restés, là comme en toutes choses, un peu en chemin ; il convient cependant de ne rien mépriser sottement des gens et des choses, de comprendre le bon et le mauvais côté des procédés culturels arabes et de les mettre au point.

Voici ce que beaucoup de colons trop infatués de science moderne ou trop ignorants n'ont pas compris.

De même qu'une ménagère entendue sait qu'il est

d'une bonne économie de vivre avec les aliments fournis par le pays, — de même l'agriculteur français devra utiliser, en les rendant plus parfaits, les résultats des indigènes avant de pousser plus avant dans le domaine des innovations.

CHAPITRE XI

Des colons pêcheurs. — Les pêches maritimes en Tunisie. — Les anchois et les sardines de Tabarka. — La pêche du corail. — A la recherche des éponges. — Trop d'amodiations et d'amodiataires.

Avant notre départ de Paris on nous avait donné une recommandation pour un agriculteur établi dans les environs de Nabeul. A notre arrivée dans cette localité nous avons prié un Français de nous conduire chez cette personne.

— C'est inutile aujourd'hui, M. R... est en mer.

— Il reviendra ce soir ?

— Ce n'est pas certain !

— Alors demain matin ?

— Cela dépend.

— Enfin il n'est pas toujours en bateau, ce M. R... ?

— Au contraire, presque toujours !

— Voyons, il doit y avoir erreur sur la personne. L'ingénieur agronome qui m'a donné une carte m'accréditant auprès de lui m'a dit : « C'est un colon ! Il pourra vous renseigner utilement sur la colonisation en cette partie de la Régence. »

— Oui ! Oui ! M. R... est bien le même M. R... que vous demandez, seulement maintenant il laboure la Méditerranée.

— C'est un colon pêcheur ?

— Justement. Il arme trois embarcations et navigue sur l'une d'elles avec un équipage sicilien.

— Est-il satisfait ?

— Il trouve personnellement plus d'avantages à cette nouvelle profession qu'à récolter du blé.

En plusieurs points de la côte tunisienne nous avons ainsi rencontré des agriculteurs qui s'étaient improvisés marins pêcheurs.

Comme nous questionnions l'un d'eux, dans les environs de Tabarka, et que nous lui demandions comment l'idée de pêcher en mer lui était venue, il nous répondit :

— Pourquoi mon cas semble-t-il vous étonner ? Ne suis-je pas un ancien élève de l'École Coloniale de Tunis ? A ce titre, si vous vouliez bien considérer le programme des études, vous verriez qu'on y enseigne les pêches maritimes, et qu'au sortir de l'École nous ne devrions rien ignorer des poissons migrateurs ou aventuriers ; des crustacés, des mol-

lusques, des polypes, des spongiaires, des chéloniens, etc., etc...

Et lorsqu'on vous a démontré pendant deux ans l'emploi des harpons, des filets à main, des engins trainants, flottants ou fixes, et les lignes et les nasses, il faudrait être un fameux maladroit pour ne pas ramener plein sa barque d'anchois, de sardines, de thons, de corail, d'éponges et de poulpes, suivant les lieux et d'après les moyens.

— Mais pourtant le maniement d'une embarcation demande un apprentissage ?

— Avant de venir à Tunis, j'étais élève de l'École Coloniale de Nantes, où l'on nous apprenait à conduire en mer une embarcation à voiles. Un parfait colon devrait savoir charruer aussi bien l'eau que le sol, voilà mon avis.

— Il est difficile de mener les deux occupations de front.

— Aussi vous voyez, j'ai opté pour la pêche et j'en suis rayi.

— Faites-vous de bonnes affaires ?

— Heu ! C'est une autre question. La direction des Travaux publics avait fait en 1900 une belle exposition maritime à Paris et cela m'avait tourné la tête. A parler net, il y a quelque exagération dans les pêches miraculeuses promises. On vit, c'est tout ! Et puis, voulez-vous mon avis ? Il y a trop d'amodiataires et d'amodiations. Aussitôt qu'il y a des lacs

poissonneux comme ceux de Bizerte ou de Tunis bien vite de riches sociétés s'emparent de ces champs d'exploitation et nous autres, les simples pêcheurs ou petits armateurs, nous sommes réduits à errer sur des flots médiocrement fournis de toutes les espèces comestibles énumérées dans les livres.

— Alors vous allez abandonner la partie ?

— Dieu m'en garde ! J'y suis trop heureux malgré de petits bénéfices, et, d'un autre côté, je constate qu'à la Goulette, par exemple, quelques armateurs réalisent de petites fortunes.

— Vous ferez-vous inscrire dans ce port ?

— Pourquoi pas ? J'ai déjà fait le tour de la Régence et j'ai pratiqué presque tous les genres de pêche.

— Vous pourriez donc nous renseigner et nous esquisser l'état actuel de la question.

— Volontiers :

Puisque vous revenez de Tabarka, vous avez dû constater que les équipages français ont beaucoup de peine à s'acclimater en ce pays. On avait fait venir des Bretons. Quelle erreur ! Excellents marins transatlantiques, ils ne purent s'acclimater à la Méditerranée, pêchèrent mal, se battirent avec les Italiens, très nombreux en ces parages, et dégoûtés s'en retournèrent dans leur pays après avoir coûté cher au Gouvernement tunisien.

Dernièrement on a voulu faire venir des Corses. Même antienne, rixes avec les Siciliens. Les patrons

d'Ajaccio sont excellents, mais leurs équipages médiocres. Cela se conçoit un peu. Il y a un motif économique. Un homme ne peut gagner plus de 1 fr. 25 par jour. Un Sicilien s'en contente, un Français se fâche. La friterie installée là-bas fonctionne pourtant bien grâce aux Italiens. Qu'ils viennent à quitter cette ville dont on ne veut pas faire un vrai port en construisant une jetée, on ne sait pourquoi ? et ce sera le marasme.

J'ai plus de confiance dans les thonaires. Avant de demander l'autorisation d'établir une madrague pour mon compte, j'ai voulu étudier à Monastir le fonctionnement de cet établissement.

Vous savez ce que c'est qu'une madrague ? Des filets sont disposés dans la mer de telle façon que les thons engagés dans la première enceinte ne peuvent plus retrouver la porte et, poussant plus avant, arrivent dans les compartiments de la queue pour aboutir à la chambre de la mort.

Cette pêche est vraiment passionnante. On voit arriver le banc des scombres qui nagent avec une vitesse extraordinaire. Ils buttent contre le barrage s'avancant en mer, s'éloignent vers la pleine mer pour l'éviter ; puis, aussitôt l'obstacle tourné, ils reviennent vers la côte, où, sans s'en douter, ils entrent dans les chambres de la madrague. Parvenus à la chambre de mort ils sont harponnés, car avec des gaillards de cette force il ne s'agit pas de les

caresser. Aussitôt morts on leur coupe la tête et les nageoires qu'on expose au « cimetière » pendant quelques jours, jusqu'à ce que leur état de décomposition permette d'en extraire l'huile.

Dans les chaudières voisines on prépare la chair et un peu plus loin on fait confire dans la saumure les parties moins estimées.

400 kilos de thon saumuré ne valent que	45 fr.
400 kilos — à l'huile	120 —
400 kilos d'huile de poisson valent	40 —
400 kilos d'engrais de poisson	5 —

Les thonaires sont très intéressantes mais livrées à l'imprévu des bancs. L'année où j'ai pêché à Monastir, nous n'avons pris que 4.000 thons, tandis qu'à la thonaire de Sidi-Daoud on capturait près de 10.000 scombres. Enfin il faut posséder au moins 3 à 400.000 francs de capital pour mener à bien une pêcherie de ce genre. Je n'y renonce d'ailleurs pas et je compte, un jour ou l'autre, fonder la société qui profitera des expériences de ses devancières pour travailler mieux et à moins de frais. Au moment où les sardines font défaut en France, les conserves de thon de plus en plus estimées et vendues un haut prix, promettent une exploitation rémunératrice. Il faut seulement arriver à produire du thon à l'huile aussi parfait en Tunisie qu'à Concarneau. Ce n'est pas impossible. Nous avons

des oliveraies sur place. Mais il faut beaucoup d'argent pour ces opérations. J'ai pensé en attendant à pêcher les poissons variés. Là encore j'ai été arrêté. Plus tard, lorsque les amodiations des lacs de Tunis et de Bizerte, etc., n'existeront plus et que la pêche sera ouverte à tous les pêcheurs (on n'aurait jamais dû autoriser ces monopoles qui ont quadruplé le prix du poisson en le raréfiant), je pourrai armer des embarcations à la Goulette et dans les divers ports du littoral et concurrencer les armateurs italiens et maltais. Maintenant rien à faire de ce côté.

Après un instant de silence morose, notre colon pêcheur reprit :

— Je ne manque pourtant pas d'idées. Ainsi j'ai pensé devenir corailleur avec Bizerte comme port d'attache. J'aurai fourni les capitaux et dirigé des pêcheurs siciliens et napolitains très experts en ce genre de pêche. L'outillage n'est pas dispendieux. Les pêcheurs détachent le corail des fonds marins avec une sorte de croix de Saint-André. En recrutant un bon équipage, un armateur doit gagner sa vie, surtout si l'on songe que le corail vaut 8.000 francs les 100 kilos.

Auparavant, j'avais passé un mois dans le golfe de Gabès pendant la saison de la pêche aux éponges. Il me paraissait qu'il y avait des fortunes à sortir de la mer. Je savais un peu l'histoire des pêcheries et comment ce n'est qu'en 1854 que les maisons de

Paris commencèrent à acheter aux indigènes les éponges noires, c'est-à-dire celles qui ne sont pas lavées et extraites telles quelles avec leurs tridents. Le golfe de Gabès, il y a cinquante ans, était tapissé d'éponges. Il n'y avait qu'à les arracher. Les Grecs, habiles extracteurs, surent aussi les laver et leurs produits l'emportèrent dans la faveur des acquéreurs. Encore là des concessionnaires eurent seuls le droit de faire pêcher. Leurs marins leur jouèrent d'ailleurs deux ou trois fois le tour de partir avec les éponges sans leur en laisser une seule.

Pour vous donner une idée des profits qu'on peut retirer des éponges pêchées entre les îles Kerkennah et Sfax, sachez qu'une petite barque pêche pour 1.000 francs d'éponges, un bateau à gangava (filet raclant le sol sous-marin) : 5.000 francs et un scaphandrier peut ramasser jusqu'à 12.000 francs. On me dit d'ailleurs que les scaphandriers et les gangavas ravagent tellement les bancs que les éponges se font rares.

N'importe ! Je me rappellerai toute ma vie les prodigieux plongeurs indigènes que j'ai vus là-bas. Certains de ces malheureux serraient entre leurs cuisses une lourde pierre et se laissaient tomber par trente et quarante mètres de fond. Pendant deux et trois minutes ils ne reparaissaient plus ; enfin, ils tiraient sur la corde qui les rattachait au bateau et on les hissait à bord, à moitié asphyxiés, écrasés, sanglants.

Par contre le patron de la barque ne se tenait pas de joie lorsqu'il considérait les superbes éponges rapportées par ces hardis plongeurs. Il y avait beaucoup de spéculateurs et même d'usuriers là-bas. Les pauvres épongiers sont des gens si simples qu'ils ne résistent pas aux avances de ces mercantis. A l'ouverture de la saison de pêche, contre cinquante francs fournis immédiatement, un certain nombre de ces sots s'engagent à livrer le produit de leur travail qui peut valoir dix fois cette somme. Je pense que lorsque de bons règlements auront été élaborés et qu'on pourra pêcher avec quelque sécurité sans être accablé par les patentes ou les impôts divers, les Français pourront s'intéresser aux éponges tunisiennes, avec lesquelles certains fermiers ont déjà réalisé des bénéfices considérables.

C'est ce qui n'arrivera pas avec la pêche des poulpes. Cependant elle ne m'a pas laissé indifférent à cause de sa régularité et des petits capitaux qu'elle exige. On en pêche au moins 150.000 kilos sur le littoral de la Régence. Vous savez sans doute comment on les attrape ? On leur fabrique des nids, en n'importe quoi : pierre, bois, feuillages, branchages, et on descend ces sortes de cases au fond de l'eau. Ces mollusques, lorsqu'ils se promènent, ne sont jamais rassurés pour leurs corps. Attaqués par des crustacés ou certains poissons, ils périssent généralement et s'ils n'étaient pas si prolifiques on n'en

verrait bientôt plus sur nos rivages. Aussi lorsqu'un poulpe touche avec ses tentacules un de ces nids, il n'a rien de plus pressé que de s'y blottir, tout heureux de penser qu'enfin il est à l'abri de ses ennemis. Malheureusement les pointes d'un trident viennent l'extraire de sa couche et il n'est pas encore revenu de sa surprise qu'on le bat comme un beefsteak et on le malaxe pour l'attendrir. Alors on le fait sécher et en cet état il est expédié en Grèce et en Italie. En centralisant la production un peu disséminée, un colon aurait quelque chance de se créer une situation, surtout s'il menait de front cette entreprise avec la pêche des éponges.

Ah ! certes, monsieur, ce ne sont pas les idées qui manquent en Tunisie mais ce sont quelquefois les moyens de les réaliser faute de capitaux. En considérant la forme des rivages et en parcourant de petits lacs où les échancrures sont faciles à fermer, bien des fois j'ai songé qu'on n'avait pas encore pratiqué la pisciculture scientifique. On pourrait attirer et multiplier le poisson en certains fonds favorables. En lui donnant la nourriture nécessaire on l'amènerait rapidement à son maximum de poids et de longueur. On pourrait établir des aquariums de multiplication ; les eaux chaudes de l'Afrique devraient faire merveille. Or, rien n'a été tenté dans ce sens, quoique ailleurs, en Europe et en Amérique, les essais de ce genre ont généralement rémunéré largement

leurs capitaux. L'avenir est là. A la pêche aléatoire avec des bateaux qui reviennent souvent bredouille, parce que cette pêche-là n'est qu'une chasse au lièvre, après tout, succédera l'élevage rationnel. Oui, parfaitement ! nous aurons des troupeaux de poissons élevés en stabulation. Pourquoi pas ?

Or il n'existe pas même de grands viviers en Tunisie. Enfin je ne sais pas si jamais jè mettrai à exécution l'un ou l'autre des projets que je vous ai exposés mais je ne voudrais pas mourir sans créer au moins un parc à huîtres. Il y a cent endroits favorables pour un, à choisir. Au fond des laes, dans les ports, derrière les caps en eau tranquille, que ce soit à Porto-Farina, Tunis, Bizerte, aux îles Kerkennah ou à Djerba, la côte est disposée à souhait pour recevoir le naissain. Et soit que nous fassions des élèves pour l'exportation, soit que nous amenions au terme de la largeur et de la régularité nos huîtres, on gagnerait peut-être plus d'argent avec un parc qu'avec dix bateaux livrés aux incertitudes des coups de vent. Sans avoir la prétention de faire aussi bien qu'à Marennes, je puis prédire aux ostréiculteurs de fameux débouchés car ce serait un aliment tout indiqué pour mettre en appétit les dineurs tunisiens. On pourrait aussi les expédier en France. A Marseille, à Nice, elles atteindraient des prix élevés. Jamais il n'y a surproduction de ce mollusque de choix.

Ah ! tenez, quand je pense qu'il n'y a pas même de

moules dans la Régence, j'enrage. Oui, monsieur, il n'y a pas un seul myticulteur ! Vous ne savez peut-être pas ce que signifie ce mot ? Un fabricant de moules, si vous préférez. Et cependant, en voilà un coquillage prolifique ! Il a la vie dure, il est toujours content de son sort, ne récrimine jamais, est attaché à son bouchot comme le cheval à son râtelier...

A ce moment nous trouvâmes que notre colon marin parlait beaucoup de ce qu'il aurait pu entreprendre mais, qu'en somme, il n'avait rien essayé sérieusement. Nous avons jugé par la suite que c'était un peu le travers de certains colonisateurs tunisiens ardents à concevoir et un peu faibles devant la réalisation.

Ce que nous avait dit notre interlocuteur était pourtant sensé, car ainsi qu'en témoignent les merveilleuses et suggestives mosaïques que nous avons admirées au musée Alaoui, les Romains ont connu une ère de prospérité et leurs pêches maritimes nourrissaient leurs riverains. Ces colons universels n'ignoraient même rien des secrets de la pisciculture et de l'ostréiculture.

Il faut le souhaiter pour la prospérité de la Régence, des Français viendront qui étudieront le moyen de rendre au littoral son antique fécondité.

La science nous a fourni des moyens de connaissance qui rendent de moins en moins aléatoire l'élevage du poisson, des mollusques ou des crustacés. Tout est à faire dans cet ordre d'idées en Tunisie.

Tout sera fait.

CHAPITRE XII

La vie dans les fermes. — Importance d'un intérieur agréable.

— L'existence coloniale ne doit pas être une déchéance. —

Pourquoi pas des fleurs ? — Quelques types de colonisateurs.

— L'isolement tue. — Ce que sont les bons colons. — La famille et la petite patrie.

Les auteurs qui ont écrit sur la colonisation ont estimé avoir tout dit lorsque, dans leurs brochures, ils ont prévu les rendements d'une propriété, discuté sur les assolements, corrigé sur les erreurs coutumières, indiqué les nouvelles cultures, recommandé le développement de l'élevage, insisté sur l'importance des fourrages, énoncé des idées neuves sur le régime et l'appropriation des eaux. Ils croient sincèrement avoir fait le tour de l'agriculture coloniale et lorsqu'ils signent leur livre, après la dernière ligne, ils pensent que leurs lecteurs seront dans l'obligation de réussir, coûte que coûte, s'ils suivent à la lettre leurs sages prescriptions.

Eh bien ! nous estimons qu'à côté des procédés

techniques il faut donner une place au facteur moral sans lequel il n'y a pas de succès possible. Tant vaudront le cœur et la mentalité du colon et tant son exploitation connaîtra des jours heureux.

En agriculture, plus qu'en aucune branche du négoce et de l'industrie, le produit argent n'est pas tout. Certainement, lorsqu'on prend une ferme, on compte bien gagner largement sa vie. Questionnez pourtant les colons les plus intelligents et demandez-leur si leur but a été d'atteindre rapidement à la fortune ? Ils vous répondront : « Non ! Ce que nous avons souhaité et ce que nous avons trouvé, c'est une libre et large existence. C'est la paix ! le bonheur ! L'éternel imprévu de nos récoltes ne nous déplaît même pas. L'attrait aventureux de notre profession, voilà, au fond, ce qui nous fascine. Nous ne savons jamais quel rapport nous retirerons de nos champs ! Si la moisson est belle, c'est de la joie. On se félicite entre colons. On reprend ses labours avec plus d'enthousiasme. On trouve l'agriculture la plus généreuse des professions et, certainement, celle où l'on subit le moins la pesée de l'étiquette mondaine, des préjugés rétrécissants de la vie citadine. On respire à pleins poumons dans ses champs. On est le maître de son temps. On tient entre ses mains un certain pouvoir. De votre intelligence et de vos connaissances dépendent le bien-être de vos enfants, de vos ouvriers, de vos troupeaux.

Ma foi, pourquoi ne serait-on pas un peu fier de son œuvre ? Et le légitime orgueil donne de la force et de la volonté. Au contraire, la récolte est-elle médiocre ? On s'arme de courage et l'on cherche les raisons d'un insuccès passager. L'esprit se tend, la perspicacité de l'agriculteur se développe. Il sort raffermi de cette nouvelle bataille. Il se sent un homme, un militant, un soldat de cette terre qui a toujours besoin d'être domptée et blessée afin qu'elle produise. »

Toutes ces vertus, le colon ne peut les avoir qu'à une seule condition : c'est que son moral soit en bon état. C'est qu'il reprenne confiance chaque fois que le sort lui semble adverse. C'est qu'il ait quelque part un réservoir d'énergie. C'est qu'après avoir lutté durement, il puisse se détendre à la douceur de son foyer. C'est qu'au sortir du grand isolement entre le ciel et le *bled* infini, parmi des indigènes qui ne le comprendront guère, il reconnaisse des vies pareilles à la sienne, des vies qui viennent de lui et sont intéressées par tout ce qui l'émeut. En un mot il faut qu'il retrouve dans sa maison confortable sa famille qui lui fera comme une ceinture contre le malheur et sera aussi le petit peuple joyeux applaudissant à ses triomphes.

Jusqu'ici, un grand nombre de colons semblent n'avoir pas compris cette grande loi naturelle qui domine les civilisés, isolés dans les pays nouveaux.

Lorsqu'un monsieur de passage en Afrique donne de bons conseils économiques aux colons en leur disant : « Réduisez vos frais au minimum, en construisant légèrement votre ferme. Une salle et quelques meubles vous suffiront. Apportez par contre votre attention et vos capitaux au développement de vos écuries, au perfectionnement de vos étables », en vérité, ce voyageur bien intentionné n'est pas obligé de vivre dans la salle unique qu'il recommande, parmi la batterie de cuisine, les harnais, les outils, les chiens, le fourneau, les grabats, les sacs, les provisions et les odeurs qui s'échappent forcément de ce capharnaüm rééditant en pays d'Orient les plus arriérées de nos fermes savoyardes ou bretonnes.

Nous croyons au contraire qu'il n'y aura jamais de colonisation durable si les colons n'habitent pas une maison agréable leur procurant le même confortable qu'en France ; et s'ils n'y vivent pas en famille.

Trois colons sur quatre abandonnant leurs fermes, le font par ennui, par dégoût. Ils sont las d'être mal soignés, isolés et comprimés dans leurs élans d'hommes civilisés qui ne peuvent s'accoutumer à vivre en Robinson Crusoë avec des Vendredi plus ou moins noir.

Lorsque nous avons visité les colons français de la Régence, notre enquête a aussi bien porté sur les conditions morales de leur existence que sur le

régime économique de leurs exploitations. Nous n'avons pas vu une ferme prospère sans qu'aussitôt la tenue de la maison ne nous révélât l'ordre et l'harmonie d'une vie en deux parties : le travail au dehors, le repos et la distraction au dedans. Les tristes propriétés à rendements inégaux nous frappaient au premier coup d'œil par le désordre de la maison, sa malpropreté, l'insuffisance de son mobilier boiteux et maculé.

Nous faisons exception pour les domaines de très jeunes gens installés provisoirement et qui attendent des constructions moins rudimentaires.

Il me semble en agriculture qu'on puisse tenir pour exacte cette proposition : « La tenue des salles d'une ferme c'est l'image en réduction de la tenue des cultures. »

En France les maisons de paysans propres et bien ordonnées sont des affirmations catégoriques de l'état cultural, dans une région donnée. Pourquoi en serait-il autrement aux colonies ? Pourquoi les colons croiraient-ils être obligés à des espèces de campements comme si, le lendemain, ils devaient partir ? C'est un mauvais calcul d'avoir sous les yeux, pendant des années, le témoignage de l'instabilité. Le mobilier semble dire : « Mon maître n'en a pas pour longtemps à demeurer ici ! » et le fermier finit par en être persuadé. Il ne faut pas, lorsqu'un Français traverse la mer avec l'intention de créer une ferme, qu'il garde

cette idée de derrière la tête. Le colon ne doit jamais être un chercheur d'or, et sa propriété un placer qu'on abandonne aussitôt qu'on l'a fouillé. La culture exige une longue patience et les bénéfices modérés qu'on en retire ne se développent logiquement qu'avec du temps et de la persévérance. En un mot, il faut en Afrique des cultivateurs et non des spéculateurs. Une baraque sur un grand domaine prouve que l'acquéreur désire seulement amener son sol à une plus-value qui lui permette de se sauver le plus vite possible en réalisant la différence entre le prix d'achat et le prix de revente des lots déclarés améliorés. Jamais nous n'admettrons que les colons logent dans des taudis ou des bangars. Ce ne serait pas la peine de quitter sa patrie. L'existence coloniale ne doit pas être une déchéance ; elle doit au contraire permettre au jeune homme peu fortuné de vivre à l'aise, tout en développant en lui les qualités les plus hautes : volonté, justice, initiative. Ces vertus ne poussent pas sur le mauvais sol. Un chemin indigne d'un civilisé voilà le mauvais sol qui ne permettra jamais au Français de développer les dispositions naturelles de sa race : l'ordre, la propreté physique et l'économie. Il ne faut pas que l'agriculteur colonial se déplaie dans la salle de sa ferme et ne s'y rende que pour coucher, car alors chaque fois qu'il en aura la facilité, il vivra à l'hôtellerie voisine, dans la ville la plus rapprochée ; il courra les fermes

de son entourage et cherchera toutes les occasions d'échapper au spectacle démoralisant de sa triste demeure.

Un colon doit créer sa vie morale et intellectuelle en même temps que son existence matérielle. Il n'y a pas de bon travailleur s'il n'est doublé d'un brave homme. C'est à la maison agréable et parmi les siens qu'on entretient cette puissance d'action, cette honnêteté et cette dose de sentiment qui sont nécessaires aux plus durs pionniers. On ne peut être toujours à la charrue. Il faut des délassements, une détente, un repos parmi des êtres aimés et des pièces confortables. Le chef d'exploitation doit être aussi un chef de famille. La colonisation ne se fera pas autrement.

Si en Algérie et en Tunisie on a vu des domaines passer de mains en mains sans trouver un acquéreur définitif, ce n'est pas parce que les agriculteurs n'y pouvaient pas gagner leur vie, non, c'est parce que les Français qui s'étaient succédé avaient joué à la colonisation sans rien comprendre de ses nécessités fondamentales. Aussitôt que le jeu les avait lassés, ils l'avaient brisé, et puis ils étaient partis, réalisant, quelques-uns un gain de spéculation, et les autres, la plupart, y abandonnant leurs meilleures plumes.

Ainsi nous attachons une grande importance à l'agrément de la maison du colon. Nous la voulons assez spacieuse pour qu'il y ait ses aises et qu'il

puisse y élever sa famille dans les meilleures conditions d'hygiène. Qu'il achète un cheptel et un outillage, c'est indispensable, prépondérant même ; mais qu'il n'oublie pas non plus d'acquérir tous les meubles utiles, les lits métalliques, les sièges de repos, une salle à manger avenante où l'on ait plaisir à se nourrir

Il faut avoir visité des intérieurs de colons, même assez fortunés, puisque certains possédaient à leur arrivée un capital de 100.000 francs pour comprendre notre insistance. Leurs fermes précaires manquaient de tout ce qui fait le charme de la vie civilisée.

Encore une fois, répétons-le, c'est une perte pour un pays que la déchéance intellectuelle de gens jadis instruits et bien élevés lorsqu'ils ont perdu leurs qualités natives et vivent comme des manœuvres. D'ailleurs jamais un fils de la bourgeoisie ne pourra assez se paysanniser, pour concurrencer un vrai tâcheron. Il pourra en prendre l'allure extérieure, il ne lui ravira pas sa robustesse et sa sobriété. L'intelligence du civilisé s'atrophiera mais il aura beau faire, il ne sera jamais un grossier primitif.

Qui a pu s'imaginer qu'il était nécessaire pour devenir un colon, de se rapprocher de la plus basse condition humaine ? Ceux-là seulement ont pu penser ainsi qui ont dit qu'il ne fallait pas être trop intelligent pour être un bon cultivateur ! Il est temps de réagir et de montrer, par l'exemple, que les colons

doivent être au contraire les meilleurs des citoyens, ceux qui, en somme, sont les vrais pionniers de leur pays.

Et c'est justement parce que les agriculteurs coloniaux ne sont pas tous parfaits, qu'il faut apprendre aux jeunes gens instruits, honnêtes, équitables, le parti qu'ils pourraient tirer de la colonisation bien conduite. Si des hommes médiocres ont relativement réussi, on doit croire que des Français mieux préparés et appartenant à des familles où les traditions de justice et d'humanité sont coutumières, non seulement seront de meilleurs agriculteurs, mais encore feront rayonner le prestige français chez les Arabes. Il s'ensuivrait une orientation nouvelle dans les rapports des races. Les indigènes, mieux disposés, fourniraient une main-d'œuvre plus productive ; la sécurité absolue des personnes et des biens serait garantie. Une ère de concorde succéderait au régime du qui vive !

Tandis que nous parcourions les divers centres de colonisation nous roulions ces pensées. Un après-midi, nous aperçûmes au-dessus d'une maison assez coquette un jardin de fleurs. Elles entouraient l'habitation et les communs. Au milieu du bled farouche, limité seulement par des montagnes sauvages où la vie ne s'annonçait nulle part, les géraniums rouges les giroflées blanches accueillaient si favorable-

ment que nous en fûmes réconforté. Était-ce seulement hasard ? Le colon de cette grande ferme passait à juste titre pour l'un des bons agriculteurs de la région. Infatigable, il conduisait lui-même ses moissonneuses-lieuses et ses faucheuses. Il était le premier ouvrier de sa ferme, comme La Tour d'Auvergne était le premier grenadier de son régiment ; mais, le soir, au retour des champs, il n'oubliait pas qu'il était un homme cultivé, il lisait, il s'entretenait de questions modernes avec sa femme. Au milieu de cette campagne fermée qui ignorait tout des plus nobles spéculations de l'intelligence, ce couple de colons savait s'élever aux idées générales et consolatrices, et quoique bien seuls, ils communiaient avec tous les autres hommes qui pensent, travaillent et luttent afin d'accroître sans cesse la somme du bonheur.

Le lendemain, rasséréné, ce colon repartait pour ses cultures qu'il travaillait même manuellement car il voulait être un exemple au milieu de ses ouvriers indigènes.

Les pages précédentes n'auraient aucune utilité si elles ne prouvaient pas aux jeunes gens que la condition essentielle d'une prospérité durable c'est de fonder une famille qui conservera en Afrique le charme du foyer provincial et servira de régulateur dans tous les actes importants de la vie. On ne fera

pas de colonisation fructueuse avec des hommes d'une médiocre mentalité. Les Romains furent admirables parce qu'ils emportèrent leurs dieux lares sur le nouveau sol qu'ils fertilisaient. La force latine n'a pas d'autre origine. La famille romaine vivait dans sa villa comme les campagnards riches pouvaient vivre dans le Latium.

Les vertus foncières de la famille française peuvent se développer et même se viriliser sur la terre neuve d'Afrique.

Nous avons vu plusieurs exemples tellement encourageants de belle et bonne colonisation que nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler cette scène de la vie tunisienne.

C'est dans une grande ferme créée, voilà neuf ans, par un professeur et un agriculteur, son neveu. Il est sept heures. Autour de la table plantureusement servie d'une soupe et d'une dinde grasse, sont assis les maîtres du domaine. L'un, jeune marié, a sa femme et ses enfants à ses côtés. A la mode d'autrefois, les contre-maîtres de la ferme, changés et habillés de frais, sont assis. Ils mangent joyeusement. La journée a été dure. On a battu de l'orge. Tout a bien marché. Les soixante indigènes sont partis et les deux cents bœufs ont été rentrés dans leurs étables. On aperçoit par la porte un immense champ de blé (300 hectares d'or pur), qui rougit au dernier soleil. Les maîtres portent une santé aux travailleurs

et les ouvriers français, levés, choquent leurs verres à ceux des fermiers qui peinent avec eux, comme eux et les associent fraternellement à leur joie. Aussi gagne-t-on 20.000 francs nets, par an, dans cette propriété.

Ailleurs encore, nous avons admiré des fermes bien tenues, des maisons où l'on devinait la présence d'une compagne vaillante et des enfants. Dehors, autour, à perte de vue, c'était l'espace hostile ; et l'on se trouvait bien dans ces logis. L'on sentait qu'on y avait une force invincible, une force que n'abat-trait pas le découragement. Le bonheur de ces colons était fondé sur ces bases inébranlables : la bonté et l'amour de la famille.

CHAPITRE XIII

L'évolution dans l'agriculture française. — A travers les centres de colonisation. — Mateur-Béja. — Le Munchar. — La Mor-naghia. — L'Oued-Zargua.

Il se produit un mouvement de concentration en certaines parties favorisées de la Régence que nous voulons signaler.

Forcément, à l'origine, les colons furent des isolés. Ils n'arrivaient pas en groupe et ne fondaient pas des villages.

C'étaient plutôt des capitalistes qui acquéraient d'immenses domaines à des conditions favorables. Ils savaient ne pas aventurer leur fortune quand bien même le sol acheté ne serait jamais cultivé par eux. Autour de Tunis ils payaient 100 francs l'hectare. Un peu plus loin 50 francs. Dans le centre 10 à 15 francs l'hectare.

Aujourd'hui il faut multiplier par 4 ou 6 ces prix

minimes. L'histoire de la colonisation française en Tunisie ne date que de 25 ans. Il est utile de l'exposer rapidement.

Avant l'occupation de la Régence par nos troupes, il existait déjà une colonie européenne. Elle ne s'occupait que de négoce car on n'accordait pas facilement, au « roumi », le droit de posséder une propriété immobilière.

Les premiers colons furent : MM. Géry et Lemaire. Ils négociaient pour la Compagnie des Batignolles la concession d'une ligne de chemin de fer dans la vallée de la Medjerda dont la fertilité les frappa. Ils achetaient des terrains considérables à l'Oued-Zergua en bordure de la future voie ferrée et ils plantèrent aussitôt des vignes. Vers la même date, Monseigneur Lavigerie obtenait la propriété de terres à Carthage et son vignoble précéda de quelques semaines celui des administrateurs du chemin de fer.

Quelques mois après, le grand ministre tunisien, Khereddine, homme trop clairvoyant, tombait en disgrâce. Avant de devenir premier ministre à Constantinople, il cédait à une société marseillaise son domaine de l'Enfida, un véritable arrondissement (90.000 hectares). Le bey de son côté avait accordé au comte de Sancy la propriété de Sidi-Tabet (5.000 hectares). Lorsqu'il fallut mettre ces terres en culture, la mauvaise volonté des riverains empêcha les acheteurs d'entrer en jouissance de leurs biens. L'année

suivante, l'armée française pénétrait en Khroumirie.

Ce n'est qu'après 1885 que, décidément, les agriculteurs crurent à la pacification définitive de la Tunisie. Les premiers colons furent surtout des capitalistes. Ils entendaient bien cultiver mais aussi opérer des placements avantageux. On retirait 5 p. 100 à 7 p. 100 des terres louées aux indigènes ou aux premiers paysans qui avaient passé la mer, et le sol doublait de valeur par le simple fait de sa mise en culture. C'était magnifique, et le domaine français s'accrut par bonds annuels de 50.000 hectares. Instinctivement, les Français se tinrent à proximité de Tunis. Le Mornag fut ainsi cultivé et planté de vignes. On voulut ensuite faire des céréales. Les nouveaux débarqués s'installaient à côté des fermiers déjà établis. On ne semblait pas encore très rassuré au milieu des Tunisiens et l'on se serrait les coudes autour des centres connus. On aimait aussi la vie agréable des villes. Dans un certain sens ce fut un grand tort parce que l'on ignora ainsi les meilleures régions de la Régence, c'est-à-dire le nord. Aujourd'hui encore, les Nefzas et les Mogods voient à peine l'aube de la colonisation et là se trouvent cependant des terres fertiles, un climat frais, des pluies abondantes.

On n'eût pas enregistré d'insuccès, si, au lieu de s'acharner à semer du blé dans certaines plaines du contrôle de Tunis, on était remonté dans la vraie région de l'élevage et des céréales.

L'Est de la capitale fut donc rapidement colonisé. Le Mornag, l'Oued-Zargua, le cap Bon, puis Souk-el-Khémis et la vallée de la Medjerda virent affluer les capitaux et les colons.

Pendant douze ans on ne créa que de grands domaines riches de vignobles de plusieurs centaines d'hectares. Or, si l'on donne une valeur de 3.000 francs à chaque hectare, l'on se rend compte immédiatement des fortunes engagées en Tunisie.

Il y a seize ans seulement que les colons moyens ou petits ont commencé leurs achats et leurs défrichements. C'est à cette époque que la direction de l'Agriculture (sorte de ministère rural de la Régence) commença l'allotissement des domaines de l'État.

Avec les agriculteurs moins aisés, on vit naître les cultures des céréales. Il faut avoir de grandes avances pour se consacrer uniquement à la vigne. Les nouveaux venus essayèrent d'abord de créer des fermes françaises, contenant un peu de tout ce qui pousse et s'élève. D'autres se rejetèrent sur la monoculture. A Megrine, à Chaouat, à Medjez-el-bab, pour la première fois, on vit cultiver rationnellement le blé et le moissonner avec des machines perfectionnées. Le contrôle de Bizerte fut ensuite connu et apprécié. Maintenant le contrôle de Béja n'aura bientôt plus à envier la prospérité des autres centres car il semble vouloir les dépasser tous.

En même temps l'argent français aidait à la recons-

titution du Sahel de Sousse et un département d'oliviers entourait Sfax.

Il reste encore des milliers et des milliers d'hectares à mettre en valeur, disons-le en passant, pour rassurer les futurs émigrants. Nous croyons qu'après avoir créé des vignobles, semé du blé, complanté des oliviers et élevé des bovidés, les colons de l'avenir boiseront en arbres fruitiers le centre tunisien et étudieront les autres modes de l'élevage, source des plus grands profits. L'évidence qui s'impose à l'esprit de tout Français arrivant dans la Régence, c'est qu'on peut y avoir des vues nouvelles et faire aboutir ses projets. En France, surtout en agriculture, on ne peut rien réaliser de grand même avec des capitaux, parce que tout est divisé, morcelé et très cher d'achat.

En Afrique, on a le droit et même le devoir de concevoir largement.

A TRAVERS LES CENTRES DE COLONISATION

En ce moment les propriétaires français possèdent environ 600.000 hectares, les Italiens 40.000 et les autres Européens 32.000 hectares dans la Régence. De plus en plus, les colons tendent à se rapprocher et à voisiner. L'isolement tue, avons-nous écrit plus haut. Les premiers pionniers l'ont bien compris et main-

tenant, forts de leur expérience, les nouveaux colons vont s'installer à proximité des centres français. Dans tous les contrôles, on voit se former des associations et l'agriculteur sur sa ferme, lorsqu'il regarde au loin, aperçoit une maison blanche sur laquelle flotte un drapeau tricolore. C'est le siège du cercle agricole où l'on défend ses droits. Cette vue le réconforte. Il sait maintenant qu'il peut compter en toutes circonstances sur les collègues de son groupement. Les cultivateurs ont également senti le besoin d'une société où ils retremperont leurs courages. Au total, l'existence du colon n'est plus aussi différente de celle qu'il aurait pu mener dans une campagne française. Sa femme peut fréquenter des amies. Ses enfants joueront avec leurs petits camarades de l'école. Bientôt les colons posséderont les avantages de la vie provinciale sans en avoir les inconvénients et les préjugés rétrécissants.

Allons donc visiter quelques-uns de ces nouveaux centres et tâchons d'en esquisser la physionomie.

Mateur. — Béja. — Le Munchar.

Entre les régions fertiles du Béjaoua et des Mogods, à trente kilomètres de Bizerte, nous allons nous arrêter à Mateur. Cette plaine, d'une incomparable fertilité, est maintenant cultivée par 150 colons environ, et l'on peut estimer à 400, au total, le

nombre des Français qui s'occupent d'agriculture, en cette campagne privilégiée.

La caractéristique de Mateur, c'est la colonisation par des gentilshommes terriens et que, bien injustement on avait baptisé « les buffalos » parce qu'ils estimaient utiles, voici quelques années, de se rendre aux champs coiffés de vastes feutres et habillés en cow-boys, le pistolet à la ceinture. Bientôt, ils dépouillèrent cet attirail romantique. Aujourd'hui, ils prennent conscience du sérieux de leur vie et ils renoncent à menacer les buffles qui courent les jungles du Djebel Aschkel, en vis-à-vis de leurs domaines. De même que les nobles colons du Mornag sont venus recréer une sorte de féodalité rurale, afin d'échapper à la tutelle opprimante, pour eux, de la civilisation administrative, à Mateur, les colons ont été attirés par le désir d'une vie plus large, plus indépendante, plus physique où la force de leur jeunesse peut se fatiguer dans des domaines de 3 et 400 hectares qu'il s'agit de courir à cheval.

Le reproche qu'on pourrait adresser à ces propriétaires, c'est que n'ayant pas besoin de gagner leur vie et assurés de rentes qui viennent parer aux récoltes médiocres, ils n'ont pas encore donné toute leur mesure.

Les céréales et les fourrages de Mateur sont renommés par leur abondance et leur qualité. Le spectacle de cette immense plaine verdoyante que sur-

monte le Djebel Aschkel, montagne qui est une propriété beylicale et sur laquelle vivent des animaux sauvages, est impressionnant. Pour donner une idée de l'importance de ces grandes exploitations, à Oûtéta chez M. le colonel Rébillet, chaque jour 120 bœufs et 25 chevaux et mulets sont employés sur les 700 hectares mis en culture.

Tandis que nous parcourions cette ferme type nous avons vu tracer des sillons de 900 mètres de longueur. Notre aimable hôte nous faisait cependant remarquer que la longueur la plus convenable paraissait être 300 mètres, car en cas d'avarie aux charrues, une trop grande distance à parcourir pour la rentrée à l'atelier de réparation oblige à une perte de temps considérable.

Autres indices de la fertilité de la région de Mateur : certains cultivateurs arabes ont pu louer jusqu'à 35 francs l'hectare et les Italiens achètent couramment 700 francs l'hectare de sol labourable.

La Mornaghia et l'oued Zargua.

Parmi les centres de colonisation créés ces dernières années, il faut distinguer tout spécialement « l'association des colons français de la Mornaghia ». Cette sorte de commune rurale est beaucoup mieux comprise que les créations similaires algériennes copiées sur nos bourgs provinciaux avec leurs mai-

sonnettes serrées en ligne sur le bord d'un chemin poussiéreux.

M. Vigreux, l'aimable secrétaire de l'Association de la Mornaghia (ancien domaine d'un ministre arabe, acheté par la direction de l'Agriculture allotté en petites propriétés) a bien voulu nous expliquer les avantages de leur groupement. L'ancien palais musulman a été divisé et successivement nous visitons le cercle et la bibliothèque, siège de l'association, l'école pour les enfants des colons (création précieuse et encore trop rare), la poste et le télégraphe. L'instituteur assure ces services. Il y a aussi la cure et une chapelle ; une pharmacie ; un grand jardin cultivé par un spécialiste permet aux associés de se fournir de légumes. Sur l'autre côté de la route on trouve le bureau de tabac et une petite hôtellerie. Les fermes se joignent par leurs cultures. Les maisons sont placées sur les pentes d'une vallée légèrement remontante. Des récoltes de toute beauté s'annonçaient sur ce sol un peu calcaire et presque trop noyé d'eau en certains endroits. On peut faire quelques réserves sur la régularité des moissons futures en cette région, dans quelques-unes des fermes de la Mornaghia quelquefois inondées l'hiver et brûlées l'été.

Les colons les mieux placés s'enrichissent et paraissent fort satisfaits. Tel valet arrivé avec sa blouse possède maintenant sa propriété et une cin-

quantaine de mille francs. La population de ce centre est à moitié paysanne et à moitié bourgeoise.

Tout dernièrement, à une station du Pont de Trajan, on a inauguré l'association de l'Oued-Zargua, localité célèbre par le massacre des employés de chemin de fer par les Arabes en 1881. La campagne y est verdoyante et le climat plus élément qu'à la Mornaghia. En dehors des considérations culturelles, il faut signaler la beauté grandiose de ce pays que nous avons parcouru jusqu'au Munchar. Les céréales, en cette année, promettaient des rendements très rémunérateurs.

Est-il besoin de tirer une conclusion de ces excursions à travers quelques centres de colonisation? Nous ne le croyons pas. Nous en sommes partis avec la certitude que ces créations grandiraient et s'élargiraient parce qu'elles étaient plantées en bonne terre.

Quoique l'attrait des domaines à bon marché puisse entraîner des jeunes gens très loin des groupements nationaux, nous pensons qu'il vaut mieux acheter sa propriété plus cher, mais jouir des avantages de la civilisation : chemin de fer ou à son défaut de bonnes routes, postes et télégraphes, école, police, bibliothèque, marché pour les vivres, nous ne voudrions pas oublier l'essentiel : le sentiment de la solidarité et l'amitié de quelques nobles cœurs.

CHAPITRE XIV

Opinions d'agriculteurs. — Comment l'on réussit et comment l'on se ruine ? — Ce que pense un ingénieur agronome. — L'avis d'un vieux colon. — Comment nous avons fait. — Paroles d'un colon-soldat. — Les pensées d'un contrôleur civil. — Une conférence de M. le commandant Bordier. — Les opinions de M. Carrier. — Littérature et colonisation.

Il nous a paru utile dans un ouvrage sur la colonisation de ne pas exprimer seulement notre sentiment, mais d'aller demander à quelques personnalités marquantes de la Régence leur avis sur les questions qui se posent au futur colon à son débarquement en Afrique.

Nous avons ainsi successivement interrogé un ingénieur-agronome qui dirige un beau et grand domaine ; un colon qui compte déjà à son actif de longues expériences ; un autre agriculteur dont le succès rapide n'est dû qu'à une remarquable connaissance des besoins de la culture coloniale. Nous

nous sommes rendus chez un officier supérieur aussi renseigné sur l'histoire et la philosophie du peuple arabe que sur la pratique culturelle. Quelques jours après, un distingué contrôleur civil, qui administre avec sagesse une des régions les plus fertiles de la Tunisie, voulait bien nous exprimer toute sa pensée sur l'avenir de ce beau pays.

Reçu plusieurs fois chez M. le commandant Bordier, l'un des hommes les plus sympathiques et les plus instruits des choses de l'Afrique, il nous a plu de noter quelques opinions de cet ancien soldat qui, après avoir contribué à nous donner ce pays en assurance la pacification par ses hautes qualités d'administrateur.

Nous insisterons encore sur les idées extrêmement intéressantes de M. Carrier, membre de la Chambre d'Agriculture de Tunis. Tandis que sous la conduite de notre aimable hôte, nous visitons sa ferme modèle, il nous faisait l'exposé le plus saisissant de la colonisation comme il le prévoit.

Enfin, nous n'avons pu oublier que nous étions un homme de lettres et nous avons rendu visite à un propriétaire devenu colon par amour de la littérature, ce qui ne l'empêche pas, au contraire, d'avoir des idées et des résultats d'autant plus intéressants qu'ils indiquent une voie nouvelle.

Nous reproduirons d'abord l'interview que nous avons obtenu de M. M..., ingénieur-agronome, après

avoir passé un jour dans son exploitation si remarquable.

Notre première question avait été celle-ci :

Quel est le capital nécessaire à un colon pour mener à bien une entreprise moyenne ?

— Capital d'achat, d'installation, bâtiments et matériel, capital de roulement et de réserve en cas de récoltes manquées, à mon avis, le double de la valeur d'achat de la propriété.

Exemple : 100 hectares coûtent en moyenne dans notre région 25.000 francs. Il faudrait un capital de 50.000 francs. Notez que le colon n'est pas obligé de le dépenser, mais il doit pouvoir disposer de cette somme. Il va de soi que j'envisage l'achat au comptant.

Quant au capital moral : connaissance du métier, pratique secondée par la théorie sans excès. Pas d'opinion arrêtée, mais de la persévérance réfléchie. Énormément de patience avec les Arabes et les nègres. Un peu moins peut-être... envers certains Siciliens et sauvages du même gabarit dont je me vois obligé ne pas exclure quelques-uns de nos compatriotes.

Enfin et surtout, être sobre.

2° Un colon moyen du nord a-t-il avantage à mener de front l'élevage et les céréales ?

— Cela dépend de l'étendue de son domaine et des parcours qu'il peut se réserver, soit sur sa propriété

soit en louant à des Arabes. L'élevage n'est intéressant que par le pâturage. L'engraissement tel qu'on le conçoit en France, à l'étable, serait une erreur ruineuse.

Cette industrie dans notre région est la plus rémunératrice. C'est au minimum un intérêt de 50 à 60 p. 100.

On peut presque à coup sûr faire « paroli ».

Mais il ne faut pas négliger les céréales et le nord tunisien est favorisé sur ce point, en ce sens que le Zéro comme rendement est inconnu.

Le pis est de ne faire que ses frais.

Pour l'élevage j'estime de la plus haute importance la question des abris. Avec notre hiver assez dur, c'est indispensable. Ce sont des frais d'installation, certes, mais si l'on compte la mortalité, le ralentissement à l'engraissement dus à l'absence d'étable on voit que les frais sont récupérés. Nous ensilons des fourrages et l'été nous donnons cette provende humide à nos bêtes.

3° Dans quelle voie convient-il d'orienter la colonisation ?

— Dans les pays neufs (car malgré son passé la Tunisie est neuve en tant qu'État et moyens) il faut d'abord le gros capital société ou individu. Les capitalistes achètent à bon compte de grands domaines, les mettent au point et peuvent, sans y perdre, les morceler dans des conditions avantageuses pour le petit ou le

moyen colon. Les gros travaux, défoncement, mise en valeur, qui ruinent la légère escarcelle, s'exécutent économiquement car le travail est une denrée qui est meilleur marché, comme les autres, si on l'achète en gros.

4° Quelles sont les plus grandes erreurs commises jusqu'ici en colonisation ?

— Il y a trop de fonctionnaires ! J'ai cependant de bons amis à la direction de l'Agriculture... et ils rendent service aux colons. Ce ne sont pas ceux-là que je blâme. Bien au contraire.

Il ne fallait pas obliger l'Arabe à l'assimilation qui est une erreur dangereuse pour lui comme pour nous.

Est-ce à dire qu'il faille le mépriser, le brutaliser ? Non ! l'indigène a une grande qualité dominante : Il sait rendre hommage à la justice. Il va de soi qu'il y a des intelligences arabes très ouvertes et des cœurs sains.

J'incline à croire que la brutalité et la bonté sont deux erreurs. L'une engendre la haine, l'autre le mépris.

5° Connaissez-vous des petits colons ayant réussi ?

— Il n'en manque pas. Beaucoup ont réussi en affaires, moins en agriculture. Ces derniers sont arrivés à l'aisance parce qu'ils étaient armés de patience, de connaissances et de capitaux modestes, c'est vrai, mais proportionnés à l'effet.

6° Quelle différence y a-t-il entre les rendements en Tunisie, Algérie et en France ?

— Une bonne année ici est un peu supérieure aux bons rendements dans le midi de la France (et remarquez combien nos frais généraux sont moindres). C'est donc tout à l'avantage de l'Afrique.

La récolte est des trois cinquièmes inférieure aux pays de culture rationnelle. La culture intensive (très coûteuse) n'est pas possible encore, à moins de conditions tout à fait spéciales. (Dans certaines parties de la Tunisie le sous-sol phosphaté a fourni de lui-même des rendements extraordinaires.)

La bonne année est de : 22 quintaux en avoine et 18 quintaux en blé, à l'hectare.

On augmente un peu les rendements chaque année. Il y a des lenteurs excusables qui ne sont qu'une étape vers le mieux. Il y a aussi, dans l'ensemble de la colonisation, pas mal d'ignorance ou d'emballement.

7° Les voies, routes et moyens de transport sont-ils suffisants ?

— On ne peut tout avoir à la fois. Petit à petit les travaux publics suivent la colonisation, étant incompetents pour la précéder.

Dès qu'un centre agricole naît et prend corps, son outillage s'augmente.

Routes et trains le desservent d'autant plus nombreux que son activité est plus grande. Le gouverne-

ment agit sagement ainsi. Il garde son effort et ses capitaux pour les points auxquels ils sont utiles à coup sûr.

Le chemin de fer doit précéder la colonisation, a-t-on dit !

Pas toujours, car on peut aller au gaspillage. Cependant il est des cas où une locomotive peut partir vers un point donné. On sait qu'elle y rendra service en développant subitement les moyens d'action.

8° Quelle est l'hygiène des colons ?

— Quatre-vingt dix fois sur cent, elle est contraire au bon sens et à la santé.

Habitations ou trop luxueuses ou, le plus souvent, exagérément modestes.

Nourriture trop négligée.

En pays chaud il faut vivre simplement, mais au moins faut-il vivre et d'une façon logique. Alimentation saine et un peu plus d'ordre et d'espace à la maison. Éloignement des chambres de l'étable. Surveillance des eaux potables. Combien d'autres chapitres d'hygiène où l'on peut prêcher en vain car il y a insouciance et souvent économie mal entendue.

Dans la plupart des cas les écuries, hangars, etc., sont de beaucoup supérieurs comme installation au logement de leur propriétaire.

9° Quel est l'avenir de la colonisation française ?

Quels bénéfices la France retirera-t-elle de son domaine africain ?

— Je crois qu'avec les années, il s'opérera une sélection naturelle. Seuls auront pu résister les vrais travailleurs intelligents servis par des capitaux proportionnés au but. L'administration pourrait aider à séparer l'ivraie du bon grain par des mesures prophylactiques aussi rigoureuses pour le phylloxera moral que pour l'autre.

La France trouvera alors un champ propre et sa jeunesse honnête comme ses capitaux s'y développeront avec un plein succès. Il faudrait un coup de van ou de vent pour faire s'envoler le déchet.

Je crois à l'avenir tunisien. L'agriculture, l'élevage, les mines, les diverses industries adjacentes connaîtront la prospérité, et ce pays aura de plus en plus besoin de l'activité des hommes et des capitaux.

L'initiative privée doit marcher en avant-garde du progrès. Lorsqu'elle a donné ses premiers résultats, c'est aux législateurs intelligents de soutenir les individus.

10° Qui a le plus de chance de succès en agriculture coloniale ? le colon isolé ou la société ?

— A capital égal, sans conteste, le colon isolé s'il connaît bien son affaire. La société n'a pas une pensée directrice unique ; elle éparpille l'effort et le capital. Elle exige la précision, ce qui est une utopie en agriculture. Il lui faut des livres et la comptabilité

agricole ne peut pas exister, car une comptabilité veut des chapitres distincts et nets.

En agriculture, tout se tient et s'enchevêtre. Un domaine n'est pas une usine. Le conseil d'administration d'une société ne comprendra jamais cela ou du moins, rarement.

Le seul avantage d'une société c'est qu'elle peut souvent fournir plus de fonds qu'un particulier.

11° Que conseilleriez-vous à un Français propriétaire et cultivateur, voulant tenter la création d'un domaine en Afrique?

— Cela dépendrait de l'agriculteur à qui je m'adresserais. Si c'est l'homme banal n'ayant pas une idée vraie des choses coloniales, qu'il reste chez lui.

S'il est jeune, persévérant, solide physiquement, et moralement ayant assez d'intelligence et d'expérience pour s'adapter sans s'amoindrir, si enfin, il a financièrement un appui suffisant pour parer aux mauvaises heures agricoles, qu'il vienne.

Celui-là réalisera ce qu'il n'aurait jamais réalisé en France.

La Tunisie est un merveilleux instrument. Il lui manque quelques ouvriers qui sachent se servir de l'outil. Si vous en connaissez, amenez-les. Qu'ils viennent !

Nous voici en présence d'un colon d'une instruction libérale très au-dessus de la moyenne. Il nous

déclare aussitôt qu'il n'a pas l'habitude de cacher sa manière de penser. Ce n'est pas chez lui qu'on trouve de l'eau bénite de cour. Il sera brutal et dira beaucoup de mal des gens et des choses. Au fond, il est ravi de l'Afrique et il nous dit : « Ah ! si j'avais su, c'est à vingt ans que j'aurais dû venir en ce pays ! » Puis il commence sa charge :

— D'abord, monsieur, s'écrie-t-il, on ne choisit pas sa terre comme l'on veut dans la Régence. On achète un peu au petit bonheur. On se presse. On répugne à faire un stage si utile, cependant. D'autre part vous savez que le gouvernement achète chaque année des terres afin de les allotir aux nouveaux colons.

La commission nommée pour acquérir les domaines devrait admettre parmi ses fonctionnaires des agriculteurs choisis dans la région et qui auraient des voix prépondérantes.

Avant de se rendre possesseur d'un domaine, un Français doit savoir : s'il y a de l'eau en abondance et facilement extrayable (les plans devraient être faits après des sondages exacts, qu'on indiquerait) et si le pays n'est pas fiévreux et le régime des pluies régulier.

Il ne me déplairait pas non plus de voir réduire le nombre des fonctionnaires.

L'argent ainsi économisé servirait à l'achat de terres arables dans les Mogods, la Khroumirie, le Bé-

jaoua, etc. On favoriserait l'expansion française en livrant ces terres, même au-dessous du prix coûtant, à des colons d'une moralité certaine.

L'agriculteur trouvera d'autant plus facilement une main-d'œuvre économique qu'il sera éloigné d'une grande ville. On peut embaucher les meilleurs indigènes à 1 fr. 50 et les autres à 1 fr. 20. Il convient de les éduquer. Moi-même je leur apprendis à piocher, à tenir une étable. Ils se spécialisent et j'en suis très satisfait, beaucoup plus hélas ! que de certains ouvriers français qui, aux colonies, ne représentent pas l'élite de notre brave population nationale !

Les Italiens sont les premiers sapeurs des vignobles. Ils s'adaptent assez bien aux besognes du jardinage et de la laiterie. Mais je n'ai jamais été si bien servi que par les nègres tripolitains, aussi je leur donne 2 fr. 50 et de petits avantages sur ma propriété.

Contre l'avis général, j'estime qu'il faut un capital d'attente lorsqu'on veut faire l'élevage des bœufs. J'ai vu de petits colons des plaines de Tébourouk perdre leurs bestiaux parce qu'ils estimaient qu'on gagnait 5.000 francs par an avec 10.000 de capital-animaux, en lâchant les bêtes dans les prairies, sans un toit pour s'abriter, sans une poignée de fourrage en réserve. L'argent amène l'argent en Afrique, même dans les entreprises en apparence les plus modestes.

Voulez-vous savoir comment j'ai commencé ? J'ai acheté 60 hectares, construit une maison de quatre pièces, un hangar très vaste à double fin, un grenier et une écurie ; j'ai acquis mon cheptel, défoncé 4 hectares de vigne et ensemencé trente hectares la première année. Le reste fut retourné et mis en blé la seconde année et j'avais déjà dépensé cinquante mille francs. La quatrième année je n'avais encore obtenu que 5 p. 100 de mon capital. Plus tard avec ma vigne et ma terre en plein rapport j'ai obtenu 10, puis 18 p. 100. J'ai agrandi ma ferme du double et aujourd'hui je n'ai pas lieu d'être mécontent. Par expérience je puis dire que si j'avais eu quelquefois 20.000 francs de plus à ma disposition j'aurais doublé, en certaines années, mes revenus. L'agriculteur doit être un commerçant, savoir acheter et vendre. J'ai compris cela trop tard. Autrefois je promenais mon panache d'épis si haut dans les étoiles que j'aurais dédaigné les marchandages. J'en suis bien revenu.

— Comment nous avons fait, mon neveu et moi, et ce que je pense de l'agriculture dans le nord de l'Afrique ? s'écrie M. B... Je vais vous le raconter en toute simplicité car il nous est arrivé des avatars comme à tout bon colon.

Quoique fils d'agriculteurs, je n'avais pas été destiné à labourer la terre. A vingt ans je suivais à

Paris les cours de Leplay. Puis pendant dix-sept ans j'ai été professeur. Un Père blanc d'origine bretonne vint dans la ville où j'habitais. Je lui exposai mes projets.

« J'ai l'intention, lui dis-je, d'envoyer mon neveu en Nouvelle-Calédonie, car il se sent porté vers la colonisation ? »

— Pourquoi n'enverriez-vous pas ce jeune homme comme stagiaire à Saint-Joseph de Tibar, me répondit le Père. Dans ce beau domaine tunisien, il fortifierait ses goûts pour l'agriculture coloniale. Vous jugeriez ensuite du parti à prendre. »

La proposition me plut. J'acceptai. Mon neveu s'attacha si fortement à cette région qu'il m'écrivit : « Venez ! J'ai trouvé à quelques lieues d'ici un domaine qui ferait bien notre affaire. »

J'accours, je visite la propriété de 450 hectares où vous nous voyez en ce moment. Elle me convient. Je ne possédais que 40.000 francs et il me fallait 140.000 francs pour l'achat et les premiers travaux. Je trouve en France 100.000 francs à 4 p. 100 et nous voilà chez nous.

Fatigué, presque malade, j'avais renoncé à l'enseignement et je me mets à ma nouvelle besogne. La première année nous ensemençons 100 hectares. La récolte est médiocre. Nous ne perdons pas courage. La seconde année nous cultivons de notre mieux 120 hectares. Les épis se présentaient bien. La

grêle détruisit en quelques instants la moitié de nos récoltes. Nos plus vieux ouvriers arabes n'avaient jamais vu tomber les grêlons ! Nous n'étions pas assurés. Tant pis pour nous !

La troisième année nous vendons 35.000 francs de céréales mais la note des frais généraux était assez lourde : 20.000 francs.

La quatrième année nos céréales nous rapportent 45.000 francs mais un incendie détruit nos hangars. Cette fois-ci nous étions assurés et notre prime nous permit de tout remettre en état.

J'insiste sur cette quatrième année où nos rendements furent vraiment exceptionnels. Nous avons 2.500 quintaux d'avoine, soit : 24.000 francs. En blé tendre nous atteignîmes un produit de 25 quintaux et demi à l'hectare. Le blé dur nous fut médiocrement favorable : 9 quintaux.

La cinquième année, 1905, faible rendement mais nos greniers très vastes nous permirent d'emmagasiner toute notre récolte et lorsque les cours atteignirent un prix élevé, nous vendîmes nos grains 40.000 francs.

En 1906, sixième année, 260 hectares mis en culture nous rapportent 60.000 francs.

Chaque année sur les bénéfices de la propriété nous accroissons notre matériel et notre bétail. Ainsi nous avons acquis récemment 200 bœufs algériens.

La seconde année nous avons acheté notre ma-

chine à battre 10.000 francs avec de l'argent prêté. Au total nous avons donc disposé d'un capital de 150.000 francs.

Ce qui nous paraît toujours coûteux, c'est la main-d'œuvre. Individuellement l'ouvrier à 1 fr. 20 est bon marché mais lorsque nous déboursions plus de 20.000 francs par an pour les frais généraux, salaires et amortissement d'outillage, nous trouvons que c'est considérable.

Nous employons 15 à 20 journaliers pendant l'année et 40 hommes pendant les moissons. Ils sont payés 1 franc des semailles aux fourrages. A ce moment ils touchent 1 fr. 20 et en temps de moisson ils gagnent 1 fr. 50.

Nous pensons qu'il ne faut jamais hésiter — même en Tunisie, sous prétexte de main-d'œuvre économique — à acquérir les machines agricoles les plus perfectionnées. C'est ainsi que nous avons acheté l'« Espicador », cette admirable faucheuse qui abat ses 6 hectares de blé par jour avec un attelage de six bêtes. Bien certainement un ouvrier français vaut mieux qu'un ouvrier arabe, mais deux indigènes à 1 fr. 20 = 2 fr. 40, valent autant qu'un Français = 5 francs.

Nous ne parlons pas des contre-maitres. Nous en avons toujours plusieurs et ils sont un précieux élément de succès.

Nous pensons que plus tard, bientôt, — lorsque

nous aurons des concasseurs de phosphate et que nos terres enrichies par les engrais chimiques donneront de plus grands rendements, — nous pourrons payer davantage nos ouvriers indigènes. Ces salaires meilleurs les élèveront moralement et intellectuellement et les rapprocheront plus de nous que toute notre éloquence.

A Saint-Joseph de Tibar, les ouvriers arabes qui gagnent 3, 4 et 5 francs par jour, vivent aussi bien et ont atteint le même degré de civilisation que les ouvriers français.

Voyez encore à quoi tient l'évolution d'une race ? Nos analyses nous ont permis de découvrir un manque d'acide phosphorique dans nos terres. A la suite de cela nous avons trouvé un coteau de phosphate et nous pouvons nous procurer facilement de l'acide nitrique.

Nous allons donc entreprendre l'amélioration de notre sol, arriver à la culture plus intensive et faire bénéficier nos ouvriers de l'augmentation de nos revenus. Nous espérons ainsi les civiliser plus rapidement. L'argent accroîtra leurs besoins et la civilisation n'est pas autre chose que la réalisation du confortable — du moins pour la masse des hommes.

Vous voudriez savoir si nous estimons les vignobles très rémunérateurs ? Impossible de vous renseigner : nous n'en avons pas un hectare. A chaque instant

des Italiens viennent nous proposer de créer des vignes à forfait. Nous estimons, pour l'instant, que si l'élevage et les céréales marchent de pair, la fabrication des vins n'est pas notre affaire.

Vous me demandez notre idée générale sur la colonisation ? Eh bien ! nous n'avons pas d'autre meilleure réponse que notre présence ici. Nous ne serions pas venus en Afrique si les bénéfices n'y étaient pas hors de proportion avec ce qu'on peut obtenir en Bretagne, par exemple. En Tunisie on peut pratiquer la grande agriculture avec un outillage mécanique de premier ordre et qui fonctionne économiquement sur les vastes superficies.

D'un autre côté les bras qui manquent dans nos provinces nous les trouvons facilement.

Au total nous sommes contents mais nous atteindrons un bien meilleur résultat dans quelques années. Et les autres colons arriveront à nos rendements avec du travail et de l'observation.

Ainsi déclara M. B... dont le domaine nous paraît l'un des mieux conduits de toute la Tunisie.

Un mois avant, alors que les prairies étaient criblées de ces fleurs brillantes comme l'Afrique en produit seulement, nous avions causé de la mission qui nous amenait dans la Régence à un colon-soldat, bien connu, M. le colonel Rébillet.

Il nous plaisait d'avoir son impression sur la ques-

tion indigène. M. Rébillet ne voulut jamais répondre par écrit à nos questions mais il parla en ces termes :

— Beaucoup de colons se plaignent de leurs ouvriers arabes. C'est qu'ils ne les connaissent pas. C'est qu'ils ne savent pas s'en faire obéir. C'est qu'ils les jugent incapables d'attachement, d'affection désintéressée, de générosité, toutes qualités qu'ils possèdent au même degré que les ouvriers européens. Pendant 40 ans j'ai commandé à des indigènes d'Algérie ou de Tunisie. Je parle leur langue, je connais leurs mœurs, leur histoire, leur religion, leurs tendances. J'ai donc quelque droit à parler en leur nom. Au régiment ils étaient toujours plus propres que les paysans français leurs camarades. Ils étaient aussi adaptables ; ils ne leur étaient pas inférieurs comme mentalité. Leur cerveau était autre, voilà tout.

Sans doute, ils ont peu d'idées générales et ne comprendront jamais la grande agriculture. On ne leur demande que d'être de bons manœuvres et ils sont mieux que cela parfois. J'ai dressé de jeunes indigènes à me tracer des sillons de plusieurs centaines de mètres en ligne droite et ils s'en tiraient parfaitement. On citerait ce tour de force chez un de nos valets.

Les colons nouveaux venus devraient se rappeler que leurs différends proviennent de leur méconnaissance de ces hommes très individualistes, et plus

libres de leur personne que les Français. L'appât du gain ne les attire même pas lorsqu'ils estiment bon de s'en aller promener ailleurs. Est-ce un mal ou un bien ? N'y a-t-il pas désintéressement ? Si on ne peut les attirer par l'argent on peut les prendre par le prestige moral, la justice. Ils y sont très sensibles. Des brutes en seraient-elles touchées ? Non ! Cela dénote un degré certain de civilisation et le colon qui brutalise ses ouvriers est au-dessous d'eux moralement. Il ne s'en doute guère, parce qu'il est aisé, qu'il mange bien, qu'il est bien vêtu et habite une belle maison. Voilà ce que je dis aux jeunes gens qui viennent me demander conseil. Et j'ajoute : si vous n'avez pas 350 francs à dépenser par hectare de propriété il est inutile de rien entreprendre. D'autre part n'oubliez jamais que c'est la région qui fait la culture. Dans le nord vous réussirez les céréales et les gros bestiaux. Dans les régions de 40 millimètres d'eau et au dessous, promenez vos moutons et sapez vos vignes.

Couvrez le sud de cultures arborescentes, oliviers, caroubiers, amandiers, etc.

Ne tardez pas trop à venir, jeunes Français, parce que les Italiens commencent à nous déborder et à nous envahir. Sans doute ils n'ont pas la puissance des capitaux mais ils finiraient par avoir cette raison du plus fort : le nombre. Il convient de montrer à nos cadets le parti qu'on peut tirer de l'Afrique. Je

ne comprends pas qu'un agriculteur énergique s'en-tête à rester dans sa province au milieu de ses petits champs hayés dont il tire à peine sa subsistance, lorsque ici la vaste terre ne demande qu'à être remuée. Je crois cependant au succès final des petits colons en Afrique. C'est dans l'ordre. Après les grands domaines sans habitants, ou presque, — succéderont les villages de petits colons. Alors ce sera le peuplement, la France qui se répandra et se referra un sang nouveau. Ah ! les Algériens, quels gail-lards prolifiques ! Partout où la bonne terre nourri-cièrè est sous les pieds on a besoin d'enfants, — et ces enfants produisent de l'argent ni plus ni moins que des veaux.

Excusez ce langage de soldat, mais voilà pour moi le but final de la colonisation : aisance et famille.

Cette fois, nous interviewons un contrôleur civil aussi aimable que compétent (ne le sont-ils pas tous ?) au fond du *bled*, devant le petit hôtel qui forme avec le poste de police les seules constructions européennes à perte de vue. L'endroit est favorable à souhait pour les paroles sincères. Personne n'écouterà aux portes. Nous posons à notre contrôleur une question intéressant son administration.

— Les colons insatiables disent qu'ils n'ont jamais assez de terre et que la direction de l'Agriculture tarde à mettre à leur disposition les biens *habous*

privés. (Nous avons étudié cette question au chapitre IV en expliquant qu'un quart de la Tunisie est habousée, c'est-à-dire que le sol appartenant à des Arabes a été rendu inaliénable et que sa gestion a été confiée à la Djemaïa, conseil d'administration des biens de main-morte.)

Chaque fois qu'un agriculteur français aperçoit dans un voyage une terre fertile mal cultivée par des Arabes, il propose de l'acheter, de l'échanger ou de la prendre à enzel (contre une rente perpétuelle). Si on lui refuse il crie contre le gouvernement arabo-phile qui décourage les meilleures volontés françaises. Que faut-il penser de ces manifestations de colons réclamant qu'on mette à leur disposition les biens habous privés (c'est-à-dire les propriétés des Arabes morts en léguant leur revenu à des usufruitiers par l'intermédiaire de la Djemaïa) ?

Notre contrôleur écoute et ayant assuré son képi argenté sur son front, il nous dit :

— Voilà le point litigieux de la colonisation ! Nos compatriotes ont besoin de terres ; ils convoitent les meilleures, c'est bien naturel. Encore faut-il être juste. Parlons d'abord des biens habous publics, de ceux que l'administration musulmane louait à ses coreligionnaires 10 francs l'hectare. Lorsque le gouvernement a forcé la Djemaïa à lui céder chaque année 2.000 hectares de ces biens pour les vendre

aux Français, il s'ensuivait que deux cents familles arabes perdaient leur gagne-pain.

Chacune de ces familles cultivait en moyenne 10 hectares de terre habousée contre une location d'une centaine de francs. Ces pauvres diables ne trouveront jamais d'aussi bonnes conditions. Ah ! sans doute ils cultivaient mal, mais voyons en Bretagne, dans le Limousin ou la Lozère, auriez-vous le droit d'envoyer promener les paysans sous prétexte qu'ils ignorent leur métier ? Il m'eût paru logique de donner une compensation à ces expulsés en leur apprenant au moins à tirer un meilleur parti des terres nouvelles qu'ils allaient louer 25 ou 30 francs l'hectare.

Qu'est-il arrivé ? Ces agriculteurs indigènes sont tombés dans la misère et ils ne nous aiment guère. Ils amentent contre les colons les autres Arabes et il y a là un état d'esprit contre lequel il faudrait réagir s'il se généralisait.

Si vous désirez connaître maintenant mon sentiment sur la question des habous privés réclamés par des Français avides de terres, je serai plus net encore : ce serait l'insurrection ! Il ne faut pas aller contre le vœu tout entier de la population musulmane à laquelle nous avons promis aide, protection et le respect de ses mœurs. Un père a bien le droit de tester comme bon lui semble et de mettre ses biens à l'abri du gaspillage de ses fils prodigues. Et vous voudriez casser tous ces testaments qui sauve-

gardent les Arabes imprévoyants de l'indigence ? C'est impossible. Il y a un parti colonial qu'on ne peut suivre dans toutes ses revendications.

Mais, me direz-vous, comment feront les jeunes Français qui viendront coloniser s'ils ne trouvent plus de terres.

Pas de terres ? Qui a pu dire cette sottise ? Il reste plusieurs centaines de 1.000 hectares fertiles dans le nord, et on peut les acheter à des conditions très raisonnables. Si vous donnez des concessions gratuites vous voyez la lie de la population se précipiter à la curée, mêlée à de braves gens. Il est préférable d'obliger les colons à payer leur domaine. C'est assurer un bon recrutement à la population. On soigne bien et l'on tire un bon parti de ce qui représente un débours important.

Autre chose ! Pourquoi les Français ne se voueraient-ils pas un peu plus aux cultures arborescentes ? Et l'élevage du mouton ? Et l'oléiculture ? Il y a place pour 100.000 propriétaires français dans nos contrées du nord. Je voudrais les y voir. Quel bienfait pour les indigènes si nous apportions ici notre honnêteté, notre savoir, notre bienveillance ! La foule française est la meilleure des foules. Lorsqu'il y aura un peuple au lieu de quelques milliers d'individualités éparses, l'Afrique du Nord sera le pays du monde le plus agréable à habiter. Par exemple il faut y travailler. Nous avons à côté de nous une

race terriblement prolifique: les Siciliens. Vont-ils tout submerger ? Il y a cinquante ans on disait cela des Espagnols en Algérie. Qu'est-il arrivé ? Le besoin crée l'organe, comme a dit Darwin. Les Français se sont multipliés comme des petits lapins. Dans chaque ferme on a vu courir six à huit enfants. La population a doublé, puis triplé et, conséquence logique, les Espagnols ont été partiellement absorbés et sont venus par naturalisation ou mariage augmenter le total de nos nationaux. Pourquoi n'en adviendrait-il pas de même dans la Régence ?

Ce qu'il nous faut, ce sont de braves jeunes gens, instruits et énergiques. C'est une surprise pour moi lorsque je vois le mal que se donnent nos petits propriétaires agriculteurs du midi pour vivoter dans les terres médiocres du Languedoc ou de la Provence. Ici, ils seraient des gens aisés. Il faut les en convaincre et ils seront convaincus s'ils viennent seulement passer trois mois en Afrique. Je les défie bien ensuite d'oublier ce pays. Ils seront comme nos soldats. Chaque jour ils effacent un saint de leur calendrier et ils pestent contre leur séjour forcé dans ce pays. Ils rentrent chez eux avec enthousiasme puis ils comparent, réfléchissent et les plus hardis nous écrivent, demandent des secours de voyage et reviennent. La fascination exercée par l'Afrique du Nord est telle que des ouvriers français qui n'ont pas été heureux ici, et qui, dégoûtés, s'en retournent dans leurs provinces,

ont la nostalgie du soleil ! On les revoit au bout d'un an. Cette fois, mieux renseignés, ils évitent les erreurs et ils se débrouillent.

Un distingué officier du service territorial des affaires indigènes. M. le commandant Bordier, qui a créé à Hamamet l'un des plus beaux jardins d'agrément de la Tunisie et dont la longue expérience d'administrateur civil et militaire mérite d'être prise en considération, a exprimé son sentiment en ces termes dans une conférence mémorable :

« La population de la Régence comprend des Maures andalous, des Berbères mélangés d'Arabes, des Nègres soudanais ou touatians, des Marocains, des Algériens, des Siciliens, des Turcs, des Kouloughlis, des descendants des Rénégats, des Juifs, des Maltais, etc., etc. C'est au milieu de ces éléments hétérogènes que doit vivre le colon français.

« L'hostilité des indigènes n'est pas redoutable (1). On l'empêche aisément de se manifester par un choix judicieux des chefs arabes et un choix plus méticuleux encore des fonctionnaires français. On doit être *arabojuste* avec les indigènes. Les arabes ont des défauts mais ils ont de bonnes qualités qu'il faut savoir utiliser. Nous avons deux leviers irrésistibles : la force et l'argent. Que le colon soit pour eux le

(1) Cette hostilité ne se manifeste jamais dans les régions où les Arabes sont traités avec justice.

mouladera (le possesseur du bras, l'homme sévère et juste) et avec l'obéissance ils auront même du dévouement. S'ils vous dénomment *Radjel mélih* (orave homme) ils vous tiennent pour exploitable.

« Quant à l'argent, lorsqu'ils travaillent bien il faut être généreux, marcher la main ouverte : *Nedi el keff* (mot à mot : la paume est glissante).

« Quand ils font mal, leur infliger des amendes. D'ailleurs le colon doit être un modèle pour ses ouvriers. Il doit connaître et avoir mis en pratique ces dix commandements :

« 1° Si l'on n'est pas travailleur, ne rien entreprendre ;

« 2° Si l'on n'est pas encore cultivateur, faire un stage de quelques mois chez un grand propriétaire ;

« 3° Ne pas se hâter dans l'achat d'une terre ;

« 4° Se tenir en garde contre les agents d'affaires et les courtiers suspects ;

« 5° Ne pas prendre trop volontiers des terres non défrichées sous prétexte qu'elles sont meilleur marché, car le défrichement coûte parfois fort cher ;

« 6° Se renseigner sur la valeur des titres de propriétés arabes ;

« 7° Acheter de préférence une terre immatriculée ;

« 8° Quand on veut se procurer un domaine habous moyennant le paiement d'un enzel, ne pas pousser trop loin les enchères car la rente annuelle (enzel) paraît peu de chose à payer d'abord, mais risque de

constituer dans l'avenir une charge trop lourde ;

« 9° Éviter la monoculture ;

« 10° Enfin, en toutes choses ne pas hésiter à se renseigner à la direction de l'Agriculture et du Commerce, auprès du service compétent.

« L'administration fait de louables efforts pour aider les futurs colons. Elle facilite aux émigrants les moyens de visiter les propriétés à acheter, soit parmi les terres domaniales, soit parmi les biens habous ou de main-morte, soit chez les particuliers. Elle dresse la liste de ces propriétés et la remet au demandeur avec les renseignements concernant les noms des propriétaires, la nature du terrain, le genre de culture auquel les terres sont propres, la contenance des lots et le prix demandé.

« Les auteurs ne sont pas toujours d'accord sur les voies et moyens à employer pour faire de la bonne colonisation. Ils discutent vivement les exposés de leurs contradicteurs. Le futur colon ne devra pas se faire une opinion d'après une brochure, une conversation avec un fonctionnaire ou un agriculteur. Il devra comparer, étudier par lui-même et ne pas se figurer qu'il est tombé dans un eldorado. On ne réussit que par un travail persévérant en dirigeant ses affaires avec prudence. Les impôts n'existent pas ainsi dire pas pour les agriculteurs. Leurs maisons ne paient aucune taxe et ils sont aussi exonérés des impôts indirects puisqu'ils produisent le vin, les lé-

gumes, la viande, la farine, etc. Les colons ne paient pas davantage de cote personnelle. Ils doivent donc venir en Afrique sous son ciel bleu, dans ses belles plaines et ses montagnes fertiles retirer gloire et profit de leur noble vie. »

Nous avons trouvé, dans sa belle propriété du Munchar, l'un des membres les plus distingués de la Chambre d'Agriculture de Tunis, M. Carrier, dont l'opinion fait autorité. Au cours d'une assez longue et cependant trop courte causerie, car elle était pleine d'aperçus ingénieux et de vérités exprimées avec philosophie, il nous a donné ainsi son sentiment sur la colonisation :

— Beaucoup de colons paresseux, imprévoyants, ignorants, fils de famille inutiles dont leurs parents ne savaient comment se débarrasser ont perdu de leurs capitaux. Doit-on les plaindre ? Doit-on croire qu'il est impossible de vivre de l'agriculture en Afrique ? Examinons un peu la situation de mes voisins. Cela va nous renseigner.

— B..., un Breton, arrive si pauvre avec ses huit enfants qu'il est obligé de lui payer son voyage. Voilà de cela quinze ans. Maintenant trois de ses fils ont déjà 30.000 francs chacun. Un autre garçon est propriétaire de sa maison et de son troupeau. Ses filles sont mariées à de petits propriétaires arrivés, eux aussi, sans argent.

Tenez, regardez là-bas cette ferme. Elle appartient à C., qui n'avait pour tout capital que 3.000 fr. lorsqu'il débarqua ici. Allez donc lui proposer 50.000 francs de sa propriété : il ne vous la cédera pas. En venant au Munchar, vous êtes passé à côté des fermes de B. et des Cl. L'un et les autres étaient plus riches de bonne volonté que d'écus. Le premier possède au moins 12.000 francs et quant aux seconds ils ont réalisé de tels bénéfices qu'ils sont les maîtres d'un domaine de 80.000 francs et qu'ils gagnent annuellement 15 à 20.000 francs.

Non, je ne connais pas un exemple d'insuccès parmi ces simples cultivateurs, fils de paysans et paysans eux-mêmes. Ah ! voilà, il n'y a pas de place pour les messieurs, sur la terre ! Les bourgeois réussissent cependant mais à deux conditions : s'ils sont pauvres, ils doivent travailler de leurs mains ni plus ni moins que les fermiers. S'ils ont quelque aisance, le système de M. Saurin me semble parfait : qu'ils se servent de leurs connaissances techniques pour mettre en état des métairies, défoncer des vignobles, créer des prairies. Ils mettront sur ces fermes des métayers. Ah ! cela paraît dur à un jeune monsieur, non seulement de travailler de ses bras, mais même de se lever à 3 heures du matin pour surveiller ses faucheuses jusqu'à la nuit.

Pendant les moissons, le fait de conduire une moissonneuse quatorze heures de temps épuise ; les

trépidations de la machine énervent les citadins. Un paysan y est insensible. Le soir, il vous fait honte de votre abattement. Vous le voyez tranquille, robuste, prêt à recommencer après une nuit de repos.

Surtout que les jeunes gens de la bourgeoisie se gardent du découragement. Ils s'emballent en tous sens. L'enthousiasme ou le découragement les portent aux nues ou les jettent dans l'abîme. M. V., un jeune colon remarquable de vaillance, me dit dernièrement : « Si tout ne va comme je le désire, je lâche tout ! »

Or, M. V. réussit bien.

J'ai connu un triste exemple de nervosité.

Un certain M. L..., excessivement laborieux, s'était écrié : « Je me donne trois ans pour gagner 100.000 francs. » Il s'épuise, se surmène, devient impressionnable au point que ses meilleurs amis le doivent fuir. Ses récoltes s'annonçaient splendides lorsque le charbon s'abattit sur ses céréales.

Six mois après, il mourut de chagrin et de surmenage.

Il faut du sang-froid pour réussir et une imperturbable confiance dans l'avenir.

Les paysans, même sans le sou, sont comme les chats, ils retombent toujours sur leurs pieds. Tenez, écoutez plutôt cette anecdote significative. Voici trois ans la récolte dans nos régions fut au-dessous du médiocre. Les colons de la bourgeoisie étaient

gênés et redoutaient l'avenir. L'un de mes amis s'écriait : « Encore une année pareille et je me verrai forcé d'abandonner ma ferme. » Un jour d'hiver qu'il promenait sa mélancolie à travers champs, il alla voir un de ses voisins, un colon paysan.

« Ah ! mon ami, lui dit-il, nous voilà bien malheureux. Quant à moi, je perds 10.000 francs.

— Peuh ! répondit l'autre, comment faites-vous donc ? Moi et ma femme nous vivons avec 20 francs par mois puisqu'il le faut cette saison. On ne met pas d'argent de côté cette année. L'été prochain on se rattrapera. Ayez confiance, la bourrasque passera. »

Il remit ensuite sa petite pipe à ses lèvres et fuma philosophiquement !... Personne ne connaissait les paysans en Tunisie et pour beaucoup leur réussite a été une révélation.

Je crois que, dans dix ans, il ne restera pas deux colons sur dix de tous ces jeunes gens que nous voyons créer des fermes sans travailler eux-mêmes, sans posséder de connaissances culturelles, vivant bien, et courant encore mieux les routes ou les villes. Tous ces inutiles seront ruinés et ils cèderont la place aux laboureurs plus modestes qui tiendront les manches de leurs charrues. N'est-ce pas typique ce qui se passe dans notre région ? Tous les deux ou quatre ans les propriétés des *Messieurs* changent de mains. Il n'y a de domaine stable et prospère que celui qui est cultivé par son propriétaire. Les bottes

de fantaisie, les cravaches, les éperons, les casquettes de chauffeur ou les beaux habits ne sont pas de mise en colonisation sincère. Il faut bien que nos jeunes gens de la bourgeoisie se persuadent que c'est une affaire sérieuse de créer et de mettre au point un domaine. On doit vivre en escargot parmi ses céréales, s'abstenir de distractions, garder toute sa force et sa volonté pour l'usage du sol. C'est ainsi et non autrement qu'on atteint aux résultats encourageants que je vous ai signalés en commençant.

Dans une plaine triste, nue, qu'aucun arbre n'ombrail, nous avons aperçu une maison simplement construite au bout d'une allée où des plantations d'un décimètre de hauteur présageaient des arbres futurs. En attendant ces frondaisons, le grand paysage sablonneux qu'un village arabe blanc animait seulement à l'horizon, au-dessous des montagnes bleues, saisissait le cœur. Nous pensions qu'il devait être fort pénible de vivre en ce *bled* pourtant fertile et bien arrosé.

Une domestique nous introduisit. Dans la maison, le changement de décor nous surprit. Des meubles anciens, disposés avec symétrie, ressuscitaient la vieille campagne provinciale abandonnée. Une bibliothèque garnie d'ouvrages modernes, des tables chargées de revues, un piano, des sièges confortables, des gravures et des tableaux choisis, tout dénotait plu-

tôt la demeure d'un artiste que celle d'un agriculteur.

Un colon nous accompagnait. Il connaissait notre hôte et jouissait de notre surprise.

— Ah ! je savais bien vous faire plaisir, nous dit-il.

— Certes, je suis ravi et le serais encore bien davantage si j'avais l'assurance que notre hôte, M. X..., est aussi bon cultivateur qu'un homme de goût.

— Soyez-en certain ! Les blés de M. X... sont les plus beaux de la région cette année et, de plus, c'est un innovateur en matière maraîchère. Il a un bel avenir, j'en ai la certitude.

A ce moment le colon qu'on avait été chercher à son jardin, entra. Après la présentation, je lui exprimai mon étonnement et je lui fis compliment sur son installation.

Il se défendit courtoisement de mes éloges et m'entraîna parmi ses cultures où je pus le juger à l'œuvre.

C'était la vérité, cet artiste savait son métier de laboureur, ses épis l'attestaient éloquemment comme aussi ses cultures maraîchères témoignaient d'un remarquable esprit d'organisation. Il causa et ses réflexions étaient empreintes d'un rare sens pratique. Ce colon savait aussi bien vendre qu'il cultivait avec succès. Avant de rentrer dans sa maison, il me fit admirer le panorama des montagnes et m'exprima en fort bons termes la beauté de cette immensité de terre et d'eau, car on apercevait un lac à la gauche de la propriété.

— C'est une joie de contempler cet espace bleu et vert tandis que je travaille, me dit-il, et les maisons du village arabe là-haut, semblent des perles posées sur du velours. Chaque soir je me repose à regarder ce paysage.

Après une rapide visite aux dépendances, remarquablement comprises, M. X... me dit :

— Je suis certain que votre discrétion vous empêche de m'interroger. Cela vous paraît étrange de rencontrer un homme de ma sorte au fond du bled africain. Peut-être vous demandez-vous si c'est ici que le goût des Beaux-Arts m'est venu ou bien si c'est en France que j'ai appris l'agriculture ?

Sachez donc qu'avant d'acheter une propriété et des charrues, je maniais le porte-plume et je traduisais les auteurs anglais. Parmi ces livres, il me fut donné de lire un roman : *Évangéline*, où, sous une fiction romanesque, l'écrivain célébrait la splendeur de la vie coloniale. Avec une analyse très sûre, il montrait son héros grandissant moralement parmi les difficultés de sa nouvelle existence. Je fus frappé de ce caractère. Après moi, ma femme se plut à relire cet ouvrage. Nous étions enthousiasmés. Un jour, je lui dis : « Rien ne nous empêche d'être, nous aussi, les personnages d'*Évangéline*. Nous avons assez de fortune pour acheter un domaine et le cultiver. Je ne suis pas agriculteur, je le deviendrai. S'il me faut du temps pour cet apprentissage je le

prendrai. Je connaîtrai l'aurore et me reposerai au couchant. »

A l'examen des divers pays d'Orient, rien ne nous sembla préférable à la Tunisie. Sans doute l'Algérie offre les mêmes avantages, moins un : voici déjà quatre-vingts ans que la France occupe ce pays. Il n'est plus si neuf. La Régence, sans impôts, avec ses terres bon marché, offre plus de chances, nous parut-il. Le climat est aussi bon. La séparation d'avec la France n'existe guère, trois jours à peine pour aller à Calais, s'il le faut.

Nous débarquons. Je travaille un an les cultures du pays chez des colons, puis j'achète le lot où vous me voyez. Nous construisons cette demeure que nous remplissons de souvenirs. C'est notre province, ce sont nos amis qui vivent autour de nous, parmi ces meubles, ces portraits et ces gravures. Et le meilleur du pays n'est-il pas là tout entier, dans notre bibliothèque ? Les vieux chants de la France ne sont-ils pas disposés dans ces casiers à musique ? Le jour, je conduis mon exploitation, l'outil en main, un grand chapeau sur la tête et de grandes bottes aux pieds. Je ne crains ni la pluie, ni le soleil. Pâle intellectuel autrefois, je me suis fortifié. Je ne redoute pas de travailler moi-même la terre. Mes connaissances ne m'ont pas été inutiles et m'ont aidé à saisir plus vite les principes de l'agriculture. Des colons du voisinage avaient souri lorsqu'ils avaient appris l'arrivée

d'un monsieur qui n'avait pioché jusqu'alors que les livres et bûché ses travaux littéraires. L'année suivante, ils ont encore souri devant mes plantations malingres. La troisième année, lorsqu'ils vinrent me voir, leurs figures étaient sérieuses. Cette année, enfin, ils m'ont demandé par quel hasard j'ai obtenu le blé le plus fourni de la région. Mais lorsqu'ils se sont éloignés, ils ont affirmé, pour se donner du courage : « Que cela ne continuerait pas. Qu'on n'a jamais vu un monsieur s'improviser cultivateur en quelques années ; qu'il faut attendre la fin de ce beau mirage, etc., etc. » Eh bien, moi, je pense qu'ils se trompent et je le leur prouverai. Je dirai même ceci : Voilà vingt-cinq ans que la France a établi son protectorat sur la Régence de Tunis. C'est peu et c'est beaucoup car on a été vite, quoi qu'on dise. Je crois donc que les temps héroïques sont passés. Aux premiers jours, il a fallu des colons batailleurs, explorateurs, solides physiquement, maniant leurs bêches comme des haches, poussant leur coultres comme des machines de guerre, aptes au coup de feu et à la défense.

Ces temps épiques appartiennent déjà au passé. L'Afrique française, tout entière, se couvre de fermes paisibles ; des villages se créent ; des routes, des chemins de fer sillonnent le bled. Une colonisation plus douce, plus policée va donc succéder aux explorations des premières années. Les d'Artagnan et les Porthos n'auront plus de raison d'exister. Les hommes

de la bonne société coudoieront maintenant fraternellement les gens plus simples, mais plus riches d'expérience. Ces derniers enseigneront les bourgeois dans la culture, et ceux-ci contribueront à adoucir les mœurs des coloniaux et à les élever mentalement. Il se produira une montée vers le progrès. Une civilisation nouvelle naîtra sur le sol africain et la colonisation aura créé un mouvement d'agrandissement des hommes qui, les uns et les autres, deviendront supérieurs par l'énergie ou par la science à ce qu'ils auraient été en restant dans leurs provinces. Je ne parle pas de la vigueur accrue de la race et de sa force d'expansion prolifique.

Oui, je sais que beaucoup de bons esprits sont hostiles à ce qu'ils appellent : la colonisation bourgeoise. Ils en prédisent la ruine. C'est bien possible, après tout, qu'un nombre plus ou moins considérable des fils de famille, joueurs, dépensiers, ignorants et présomptueux se ruinent. Et ensuite, qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce la définitive condamnation de la colonisation par des gens instruits ou travailleurs ? au contraire. Il me paraît que les désastres annoncés sont dans l'ordre logique des choses et qu'ils n'atteignent pas plus ceux que j'appellerai avec emphase : *les laboureurs qui pensent*, — que les paysans ne sont menacés lorsque dix, vingt ou cinquante des leurs boivent, braconnent, paressent et finalement sont chassés de leurs fermes à cause de leur mauvaise conduite.

Voulez-vous savoir l'idée que m'a suggérée l'Algérie après un voyage d'étude en ce beau pays ? Il m'a paru que la généreuse race des colons algériens-français aurait gagné beaucoup au contact plus fréquent d'un élément intellectuel. Vous connaissez le recrutement populaire de la colonisation en Algérie ? A de rares exceptions près, ce sont des ouvriers ou des paysans qui sont venus par milliers profiter des concessions gratuites. Avec l'aisance, ils sont sortis du prolétariat et se sont promus eux-mêmes à la bourgeoisie foncière. Maintenant une troisième génération nous permet d'observer des gens issus du peuple en terre coloniale et devenus, par la propriété de leurs biens, des bourgeois.

Je voudrais rendre hommage aux qualités de ces Algériens travailleurs, énergiques, décidés dans leurs entreprises, mais je n'ai pu m'empêcher de constater qu'ils manquaient de cette urbanité et de ce sens philosophique de la vie qui fait le charme de la société française. Ces agriculteurs sont un peu restés des primitifs ardents aux affaires positives, mais ils n'ont aucun penchant pour les spéculations désintéressées de la pensée, ils se fichent de la beauté, ils comprennent un peu trop la force et l'argent. Sans nul doute, ils eussent été des hommes complets s'ils avaient, par alliance ou contact journalier, fréquenté des Français de la classe policée.

Or, je place très haut le but de la colonisation. J'y

vois une refonte et une régénérescence de notre race fatiguée. Mais, de même que j'ai pris de la force physique comme Antée en touchant la terre, de même, je souhaite un accroissement dans l'intelligence et l'altruisme des paysans.

Qui donc oserait croire qu'en France les campagnes représentent le summum des vertus françaises ? Personne. Ils sont les gens d'arrière-garde à qui les colonies offrent précisément un merveilleux terrain de manœuvres pour acquérir plus rapidement l'initiative à la place de la routine, un esprit ouvert à la place d'un cerveau borné, une intelligence nourrie de faits à la place de l'ignorance.

Il me semble donc souhaitable de voir les colonies se peupler d'agriculteurs appartenant à toutes les classes de la société. Si les colons-paysans emploient si rapidement les méthodes scientifiques et l'outillage mécanique ils le doivent aux expériences de leurs voisins, les colons bourgeois, qui expérimentent pour eux et dépensent souvent beaucoup, afin que les autres profitent de leurs erreurs.

Voyez-vous, la colonisation française ne rayonnera et n'aura d'influence civilisatrice qu'autant qu'il se dégagera d'elle des rayons et de la civilisation.

Il convient que les colons possèdent, au plus haut degré, le génie altruiste de la France en terre étrangère.

Soyez-en certain, les Arabes seront bons juges. De même que les magistrats et les administrateurs.

s'accordent à dire que nos protégés ont le sens de la justice, ils auront aussi celui du jugement. On a essayé de toutes sortes de moyens pour les civiliser : impôts exagérés, corvées, spoliation, quelquefois brutalité, insultes, et rien n'a réussi, ce qui semble extraordinaire ! Qu'on soit juste, qu'on soit même indulgent et ces fameux indigènes qui ne comprennent, paraît-il, que la force inepte viendront à nous au moins dans leurs meilleurs éléments.

Par conséquent, si vous écrivez un ouvrage sur la colonisation, recommandez bien aux jeunes gens de s'attacher leurs ouvriers par de bons procédés, dusent-ils voir quelques-uns de ces indigènes abuser de la situation. Croyez-en mon expérience, il vaut mieux que deux sur dix de vos Arabes paressent un peu, les autres vous revaudront cela, s'ils vous trouvent un maître juste. Les indigènes sont les rois de la ruse lorsqu'ils s'en mêlent. Et pourquoi sont-ils rusés ? Parce que c'est leur seule arme contre la domination par la force.

Ici, chez moi, je n'ai pas eu à renvoyer un Arabe depuis quatre ans et lorsque je montre mes cultures maraichères à des colons déjà anciens en Afrique, sans les avertir de la main-d'œuvre que j'emploie, ils ne manquent pas de s'écrier : « On voit bien que vous embauchez des jardiniers européens ! » Je réponds : « Les ouvriers qui ont créé ces potagers sont tous des Arabes. »

Et s'ils s'exclament : « Ce n'est pas possible », je réplique encore : « Allez donc voir à Saint-Joseph de Tibar les plus belles cultures de la Tunisie. » Ce sont les Pères blancs qui les ont créées, mais ce sont des gamins arabes de douze ans ou leurs parents indigènes qui les entretiennent.

Mes visiteurs me quittent et ne paraissent pas convaincus.

Puissé-je être plus heureux avec vous ! Au moins, je puis vous affirmer une chose : j'ai conquis la paix et le bonheur.

Nous voici arrivés à la dernière de nos opinions d'agriculteurs. Nous avons tenu à reproduire ces avis, parfois un peu divergents. Chacun de ces distingués colons ou administrateurs a énoncé des vérités indiscutables à côté de propositions moins certaines. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier dans quel sens les uns et les autres ont dépassé la réalité et ont été optimistes ou pessimistes.

CHAPITRE XV

Le bois et l'eau. — Reboisement et travaux hydrauliques. — A travers les forêts. — Chênes-lièges et chênes zéens. — Les produits de l'industrie menuisière indigène. — Les bois répartissent les pluies. — Barrages et irrigations.

Qu'il pleuve moins aujourd'hui dans l'Afrique du nord qu'au temps des Romains et que les sources aient un débit moins important, aucun savant ne le prouvera jamais. Mais ils ont pourtant le droit de l'affirmer s'ils appuient leur opinion sur le déboisement en invoquant des preuves récentes. Pour ne parler que d'un département visité par nous, les Alpes-Maritimes, depuis cinquante ans, le régime des eaux y a été complètement modifié par suite de la disparition des forêts. Maintenant sous les torrents et les cascades d'une montagne dénudée, aucune culture n'est possible. Il y a un demi-siècle le blé poussait là où l'on ne trouve plus que des cailloux et de l'herbe rase. Conséquence inévitable, 160.000

habitants ont été obligés d'abandonner ce pays. Il y a dans cet exemple d'hier une telle concordance avec les faits probables de la Tunisie qu'on peut les admettre comme certains. Les forêts et les pluies ont un rapport direct avec l'harmonie climatologique d'une contrée ; — où les bois manquent, les pluies font défaut. Viennent-elles à tomber abondamment, n'étant plus filtrées, retenues, répandues ou formées en ruisseaux par les bois qui les divisent, elles se répandent impétueusement sur les plaines, emportent les terres végétales et ne laissent que les roches.

Il s'ensuit donc — et nous croyons l'avoir montré dans le chapitre relatif aux cultures arborescentes du centre de la Tunisie — que pour rendre à l'Afrique du nord son antique prospérité, il faudra que le gouvernement, et surtout l'initiative privée, rendent au sol les arbres qui n'existent plus. Malheureusement, jusqu'ici, nous n'avons constaté aucun effort méritoire des colons en ce sens. Sous prétexte que les arbres ne produisent qu'à longue échéance on s'abstient d'en planter. Cela a même été une surprise pour nous de noter l'indifférence des agriculteurs à ce sujet. Ils sont d'autant plus coupables que la croissance des essences sylvestres, bien choisies, est tellement rapide en Afrique que nous avons vu des jardins de six ans avec des arbres de plusieurs mètres et qu'au bout de dix à quinze ans, on obtient des résultats surprenants, le diamètre et la hauteur des

arbres dépassant souvent ce qu'on obtient en vingt-cinq ans en France.

Il nous paraît que le premier devoir du colon, aussitôt sa maison construite, serait de s'adresser au Jardin d'Essais. Là on lui fournirait moyennant *un sou*, y compris le pot, les petits plants les plus convenables au pays, à l'exposition, au sol et au but poursuivi : clôture ou ombrage. L'agriculteur n'emploierait-il chaque année qu'un capital de 5 francs, il planterait ainsi cent jeunes sujets. Même avec les manqués, il se trouverait au bout de dix ans, avoir garni sa propriété de plusieurs centaines d'arbres. Si les quelques milliers de colons agissaient tous de la sorte et promettaient de planter ces 100 arbustes, la Régence s'enrichirait de plus de 200.000 arbres par an, soit plus de 5.000.000 d'arbres en vingt-cinq ans, époque à laquelle les frondaisons s'élèveraient avec splendeur autour des fermes. L'effort et la somme sont si minimes qu'on veut espérer cet avenir. Il nous paraît insensé que les colons de la Mornaghia, par exemple, consentent à vivre dans une plaine de feu sans s'efforcer d'améliorer la vue de ce paysage. En tirer du vin et du blé, c'est bien, mais il convient de songer à l'avenir et aménager un pays plus riant, plus reposant, pour soi d'abord, pour ses enfants ensuite.

Lorsque je demandais à quelques-uns des agriculteurs, d'ailleurs mal logés pour la plupart, ce qu'ils

pouvaient bien faire l'été sous le ciel enflammé, ils me répondaient : « Il est évident qu'on ne peut guère sortir de dix heures à trois heures. Eh bien, l'on reste chez soi. L'on y a d'ailleurs chaud à étouffer sous les tuiles ! » Ajoutons qu'avant dix heures et après trois heures, nous défions ces colons de trouver une grande satisfaction à s'asseoir au bord d'un chaume grillé sans un décimètre carré d'ombre pour abriter leur repos. Et ils appellent cela s'occuper du pratique d'abord ! Il y a de vrais malentendus dans notre civilisation qui se croit positive. Il nous indifférerait bien d'avoir 100 francs de plus dans notre portemonnaie si, toute l'année, nous devons payer cet accroissement de gain par le désagrément de vivre dans une plaine que pas un arbre ne console.

Ces colons merappellent les paysans bretons de mon département qui préférèrent vivre de bouillie de sarrazin et de pain noir toute leur vie — mais entasser dans une bougette de laine assez d'argent pour vivre heureux et prospères... après leur mort ! Ces gens-là vivent misérables. Leur agriculture s'attarde aux procédés du moyen-âge et lorsqu'ils expirent de privations, ils n'ont pas été des hommes utiles, mais des obstacles à la marche humaine. Il faut donc que les colons se persuadent que parfois l'agréable est nécessaire.

La Direction de l'Agriculture, en dehors des faci-

lités du Jardin d'Essais (petits arbres à 5 centimes), accorde un certain nombre d'avantages aux arboriculteurs. C'est grâce à ces mesures que les olivettes ont progressé rapidement.

D'autre part, le gouvernement a entrepris lui-même des reboisements à Hammam-el-lif, etc., et veille avec un soin jaloux sur les forêts existantes.

Précédemment, à propos des droits de panage, nous avons cité les admirables forêts de Khroumirie. Coïncidence ou résultat, il faut remarquer que les pluies y sont plus abondantes qu'en France même. Il convient de parcourir rapidement ces forêts, afin de montrer le parti avantageux qu'on peut en retirer. La route en corniche qui commence 7 kilomètres avant Aïn-Draham et conduit au camp de la Santé est l'une des plus belles qui soient au monde. A droite et à gauche dans les gorges, sur les escarpements et jusqu'au faite de la montagne, de hautes futaies de chênes zéens et de chênes-lièges, mêlent leurs frondaisons vert cendré et vert ardent.

Avant l'occupation française, les propriétés forestières étaient rangées dans les terres mortes que nul ne pouvait acquérir sans l'autorisation beylicale. Les souverains se réservaient ces terrains de chasse ou de rapport et, bien rarement, ils permettaient à des particuliers de les posséder. Grâce à ces mesures, la forêt de Khroumirie a été sauvée.

Depuis une vingtaine d'années on a commencé

l'exploitation rationnelle de ces réserves. Les chênes verts ou zéens ont servi à fabriquer d'excellentes traverses de chemin de fer. Son bois jaune ne pourrit pas. Toutes les tentatives faites pour l'employer en menuiserie ont échoué parce qu'il se gerce et se déforme.

Autrement intéressant est le chêne-liège, qui ne vaut guère mieux comme bois de charpente ou de menuiserie, mais dont l'écorce est inestimable. Il faut distinguer l'écorce superficielle ou : liège mâle, qui n'est guère bonne qu'à faire des flotteurs pour les filets des pêcheurs. Cette écorce naturelle est démasclée. Les ouvriers, — autrefois c'étaient des Italiens et maintenant ce sont presque tous des Khroumirs adroits et vigoureux, — démasclent les chênes, c'est-à-dire qu'ils les incisent en profondeur jusqu'à l'aubier et en hauteur jusqu'à la trochée. Puis ils font tomber cette première écorce. Les arbres se trouvent alors dénudés et jaunes. Peu à peu, ils brunissent, prennent la teinte du chocolat et le liège de reproduction apparaît. Il est d'un grain plus serré et cependant élastique, léger, moins cassant et malléable. On attend qu'il ait atteint 2 centimètres. A ce moment on démascle à nouveau le chêne.

Les plaques obtenues sont liées, pressées ensemble avec des appareils mécaniques de serrage et mises sur des arabas qui descendront les rampes de la Khroumirie et porteront le liège à Tabarka où il sera chargé à bord des navires.

Nous n'avons pas à énumérer les multiples usages du liège : bouchons, briquettes en aggloméré, objets de toilette, etc. A l'Exposition de l'Habitation, il y avait des cloisons en liège interceptant le son, des toitures contre la chaleur et le froid, des parquets en poudre mélangée à d'autres substances, des linoléums, des sièges, etc., etc.

Il faut qu'un chêne ait trente ans pour le démascler la première fois. On donne environ 10 centimes par arbre à l'indigène chargé de ce travail. Le liège se vend au poids, mais les acheteurs tiennent compte de son épaisseur dans le prix qu'ils offrent. Trop mince, ils le refusent, et trop gros, ils estiment qu'il aura beaucoup de déchets. On nomme liège gras celui qui, obtenu par une croissance trop rapide, n'a pas de consistance. Il y a donc plusieurs qualités et, en général, les chênes qui reforment lentement leur seconde écorce sont ceux qui fournissent les meilleurs produits.

En deux ans, un arbre vigoureux donne du liège commercable. On ne démascle pas forcément l'arbre sur toute la hauteur de son tronc.

En dehors du liège ces arbres produisent encore l'écorce à tan qui n'est autre que la portion interne qui se trouve entre l'aubier et la partie extérieure. On la prend surtout sur les chênes centenaires. De couleur rouge elle contient du tanin en forte proportion. L'écorce à tan est séchée au soleil pendant une

semaine au plus. Le quintal ne dépasse pas quinze francs.

Lorsqu'on parcourt les principaux massifs boisés de la régence : Zaghouan, Hamamet, la montagne des Zlass, les bois de Feriana ou de Thala où l'on ne trouve que des pins d'Alep, des acacias, des genévriers, des frênes, des ormes, des peupliers et des micocouliers, on pense bien que la menuiserie indigène n'a jamais dû être bien florissante ni bien variée. Là encore pour fournir au charronnage, aux tours et aux rabots, il faudrait que des arboriculteurs français puissent disposer d'assez de capitaux pour planter les essences les plus favorables à l'ébénisterie et aux diverses industries du bois. Rien que les instruments aratoires : les charrues, les colliers, les fourches, les bâts des animaux, les herses, les fusils, les manches de tous les outils, les sièges, les métiers des tisseurs de soie, de crin ou de laine exigent des bois variés.

Quoique la France soit proportionnellement beaucoup plus boisée, l'on sait que la crise commence à se faire sentir et que si les industries des constructions terrestres ou navales n'avaient pas l'importation des bois du nord, on ne pourrait continuer de les charpenter. Comme chez tous les peuples primitifs, les Arabes demandent encore au bois des services que la ferblanterie et la quincaillerie remplacent en Europe. Rien que la fourniture des plats, pour le kouskous

dépense une quantité d'aulnes et de peupliers chaque année.

Beaucoup de bois blancs étant exploitables en vingt ans, lorsqu'ils sont soignés et plantés en terrains convenables, nous croyons que des colons capitalistes pourraient entreprendre la résurrection des forêts utiles.

La science forestière a d'ailleurs fait de tels progrès qu'on cultive maintenant un bois comme un champ de blé, qu'on le moissonne et qu'on le laboure. L'opération est devenue maintenant aussi sûre que la création du vignoble. Mieux encore, car si l'arboriculteur plante des peupliers, des pins, des citronniers, des azeroliers, des aulnes, etc., il est assuré de n'avoir jamais de mévente. Les prix se maintiendront toujours rémunérateurs car la demande est plus abondante que la production. L'auteur a compté dans sa famille des hommes assez bien inspirés pour planter des centaines d'hectares de landes improductives avec diverses variétés de pins et sapins qui au bout de vingt-cinq ans ont décuplé le capital sur des sols schisteux qui ne rapportaient pas 5 francs à l'hectare.

Pourquoi de pareils essais ne seraient-ils pas tentés en Afrique? Pourquoi ne pas utiliser les grands espaces, aujourd'hui stériles, en introduisant les essences appropriées à la nature du sol et au climat? Quelques trop rares agriculteurs ont transformé le paysage autour d'eux en plantant des eucalyptus

d'Australie, des agaves et des figuiers de Barbarie. Ces trois essences prouvent par leur accroissement et leur multiplication rapides combien des arbres importés de pays très éloignés peuvent s'acclimater et prospérer. En France, lorsqu'on voit ces opuntias, ces cactus ou ces eucalyptus représentés sur les affiches en couleur, on s'écrie : « Ah ! voilà bien une vue d'Afrique. » Eh ! non ! c'est une grande erreur. Il y a un siècle on ne connaissait aucun de ces trois arbres ou arbustes en Algérie et en Tunisie.

Quelques arboriculteurs européens ont fait des erreurs qui ont discrédité les complantations africaines. Examinant la situation de Paris ou de Lille, ils se sont imaginés que de l'autre côté de la Méditerranée tous les arbres exotiques pouraient pousser et donner des fruits. C'est ainsi que dans les environs de Tunis, certains de ces jardiniers ont pensé à multiplier les bananiers, les orangers, les mandariniers etc. Ils n'ont pas réussi à cause du vent, du froid l'hiver ou de la grande sécheresse. Ils avaient oublié que la Régence comporte quatre zones arboricoles distinctes.

Sur les hauts plateaux de la Kessera, en Khroumirie, et dans les Mogods on trouve une zone propice aux arbres fruitiers d'Europe : poiriers, pruniers, etc.

La seconde zone intermédiaire comprend les terres rouges du centre et du Sahel favorables aux oliviers.

Dans la troisième zone chaude et humide du lit-

toral l'oranger, le mandarinier et l'eucalyptus réussissent. Tout au sud, à la limite des chotts, les palmiers dattiers sont la culture indiquée.

On ne comprend guère pourquoi les colons arboriculteurs n'ont pas multiplié les arbres productifs qui donnent d'excellents rendements en Algérie ? Nous voulons parler du bananier (en le protégeant du vent), les chirimoyas (ananas du Mexique), les avocats, les letchis de Chine, les Kakis, la tomate arborescente, les pitayas (sortes de groseillers géants), les céréux à fruits.

C'est à peine si l'on compte quelques établissements d'horticulteurs et de pépiniéristes autour de Tunis. Il semble pourtant que les arbres d'ornementation comme les différents ficus (genre caoutchouc avec feuillage de poirier), les bellumbras, les schinus (pleureurs ou semblables au frêne), les colossaux umbus de l'Argentine, etc., pourraient être étudiés et multipliés.

On commence à construire des villas par centaines. Leurs propriétaires seraient les clients indiqués de ces pépinières.

De quelque côté qu'on envisage la production des arbres on est amené à la certitude que des boisements bien conduits (fruitiers, industriels ou d'agrément) rémunéreraient plus largement leur capital que la production des céréales. Ajoutons pour les paresseux que ces complantations une fois exécutées ne néces-

sitent qu'une surveillance peu fatigante. Le colon peut-être lui-même son garde forestier en chef, se promener avec son fusil, chasser, au demeurant mener une vie des plus agréables.

Enfin, après avoir fait de bonnes affaires, il aura encore bien mérité de ses compatriotes car il aura contribué à l'accroissement du bien-être de tous. S'il pleut plus souvent, on croira qu'il en est l'auteur et les autres agriculteurs le béniront. C'est à eux de savoir maintenant profiter de ces pluies.

La première et la plus utile amélioration dans les fermes ce serait déjà d'assurer de l'eau potable pour les gens et les animaux. Dans beaucoup de régions, les eaux sont magnésiennes ou chargées d'impuretés et de résidus qui les rendent malsaines. Jadis les Romains et, plus près de nous, les Arabes aisés, construisaient des citernes où ils recueillaient les pluies.

On ne peut songer à irriguer les jardins avec le produit des citernes et l'on ne voit pas non plus la possibilité de créer des bassins cimentés assez grands pour y accumuler les eaux pluviales, les ruisseaux, les torrents, etc. Serait-il pourtant possible de donner à boire aux végétaux lorsque les gens et les troupeaux seraient désaltérés ? Envoyer une nappe liquide, chaque jour, dans les céréales, c'est une pure utopie mais mouiller une fois un champ

et sauver une récolte, ou bien provoquer à telle époque une petite crue du Nil, voilà ce qui est exécutable sur les propriétés riveraines des oueds ou placées sur des nappes souterraines.

Les Romains ont excellé dans les travaux hydrauliques. Dans beaucoup d'endroits on pourrait même restaurer tout simplement leurs barrages.

Dans un remarquable travail sur « la question de l'eau », M. Daniel Zolla après avoir conseillé aux agriculteurs d'irriguer en déviant des oueds au moyen de rigoles, propose de barrer ces torrents afin de diminuer la rapidité du courant, relever le niveau des eaux et refouler le liquide avec force dans les canaux d'irrigation creusés à travers les cultures. Les Romains choisissaient soigneusement l'emplacement des maçonneries dans les oueds. Ils élevaient leurs barrages en plaine, là où le courant s'étalait et coulant plus doucement, ne menaçait pas d'emporter leurs travaux d'art. Pendant les mois secs ils élevaient de larges murailles en béton ou pierres appareillées. Maintenant, il serait plus économique d'enfoncer des pieux reliés par des madriers. On comblerait l'espace vide avec des pierres. En donnant la forme d'une toiture à ce barrage, l'eau en arrivant, rencontrerait le plan incliné, glisserait dessus et retomberait en nappe sur l'autre versant, sans violence, puisque le courant serait brisé. Au moyen de vannes posées à l'ouverture des rigoles placées en

amont de l'oued on réglerait le débit des eaux à répandre sur les terres. On pourrait aussi provoquer des inondations et noyer les champs sous les boues fertilisantes.

Le procédé des caissons à biseau, en forme d'accent circonflexe, est à la portée de tous les colons aidés d'un charpentier et de quelques manœuvres. En somme on peut avoir une idée de ces travaux en examinant le système employé pour déverser le trop plein des eaux dans nos moulins établis au bord des rivières.

Le problème de l'eau est capital en Afrique.

Sur le paquebot qui nous amenait à Tunis, un ingénieur agricole qui dirige deux domaines de la province d'Oran et de la Régence, nous disait que cette question le hantait et que lorsqu'il l'aurait résolue, les rendements dépasseraient tout ce qu'on peut imaginer. Il considérait le problème comme réalisable en certaines régions avec des capitaux suffisants, bien entendu.

L'ingéniosité de chacun doit s'exercer sur le territoire de sa ferme. Autant de localités, autant de recherches nouvelles à entreprendre. Mais c'est justement la gloire du colon de l'emporter sur toutes les difficultés. Une exploitation agricole exerce chaque jour les qualités les plus diverses et lorsqu'on pense que des ingénieurs, habiles, assure-t-on, dans les travaux hydrauliques, ne sont pas parvenus à fournir

d'eau potable en quantité suffisante les villes, l'agriculteur qui aura résolu la question pour sa petite cité à lui, sa ferme, aura bien mérité de l'agriculture.

Le gouvernement, il faut le reconnaître, facilite aux propriétaires la recherche et l'utilisation des eaux qui se trouvent sur leurs lots, et les agents de l'administration, en fournissant gratuitement les appareils de sondage, donnent aux cultivateurs les indications pour aboutir dans leurs explorations.

Lorsqu'on découvre une source et que l'eau jaillit sous le grand soleil brillant, on voit les indigènes danser de joie. Les Français leur paraissent d'habiles sorciers. L'eau c'est la vie en Afrique.

CHAPITRE XVI

Par monts et par vaux. — A dos de chameaux, de mulets et d'ânes. — Les petites arabas. — Les tarifs de chemins de fer.

Lorsque vous stationnez sur la place Bab-Souika à Tunis devant le souk des potiers, propriété du cheick-el-Islam, c'est-à-dire le grand chef du culte, vous voyez très souvent des ânes aux derrières saignants chargés de poteries. Pour activer la marche de ces pauvres bêtes, leurs conducteurs labourent leurs postérieurs avec un bois pointu, d'où cet aspect navrant de beefsteak saignants. De temps à autre, un chameau aux oreilles ou au cou barbouillés de goudron se range au long du trottoir et le boutiquier aide le cornac à descendre des vases à huile, des gargoulettes, des plats de kouskous et les mille produits des industries du tour. Ces ânes et ces chameaux viennent d'accomplir 70 kilomètres. Ils arrivent de Nabeul.

A l'entrée de la rue Halfaouine défilent chaque jour d'autres dromadaires, des chevaux et des mulets, portant sur leur bât ou dans des couffins recouvertes de gros filets, des légumes et des fruits. Enfin si vous restez une heure accoudé sur une terrasse du boulevard Bab-Saadoun, vous verrez passer sous Bab-el-Khadra (la porte de la verdure), des arabas violemment peinturlurées de vermillon et de bleu, remplies à déborder de choux, de carottes, de salades, de citrons, etc...

Vous aurez vu là, en quelques instants, tous les moyens de transport dont disposaient les Tunisiens avant l'occupation française. Et vous ne serez pas surpris par le succès toujours actuel de ces procédés primitifs pour faire voyager les produits des cultures ou des industries, lorsque vous saurez combien ils sont peu dispendieux, tandis que, malheureusement, à l'image de ce qui se passe en France, les chemins de fer africains ont des tarifs hors de proportion avec les denrées peu rémunératrices comme les fourrages, les pailles et même les légumes et fruits.

A Nabeul, il existe bien maintenant une voie ferrée qui s'embranche à Bir-Bou-Rekba à la grande ligne Sousse-Tunis. Les colons et les industriels européens ou indigènes n'utilisent cependant pas uniquement cette locomotion rapide à cause de son prix. Encore aujourd'hui, une partie du trafic passe sur les routes à dos de chameau, d'âne ou dans les voitures indigènes.

Un agriculteur nous donnait ces prix comparatifs pour les marchandises en petite vitesse, 2^e série des transports en chemin de fer. Pour 70 kilomètres, il payait 14 francs les 1.000 kilogrammes rendu en gare de Tunis. Rarement il avait livraison de sa marchandise avant trois jours.

Pour la même distance et le même poids pris à sa ferme et rendu à domicile chez son client à Tunis (délai deux jours), par araba, coût : 12 francs. Si l'on veut bien remarquer que ce fermier économise un premier transport de chez lui à la gare, un chargement et un déchargement, puis un second transport de la gare au domicile de son client, l'économie réalisée est au moins de 6 francs par tonne, ce qui est considérable. Un autre exemple montrera aux cultivateurs que les vieux moyens de transport leur seront utiles aussi longtemps que les tarifs des voies ferrées seront trop élevés.

Cette fois, il s'agit d'un domaine situé à 7 kilomètres de Béja. On veut expédier à Tunis la paille et les fourrages. Le prix du transport arrive presque à *doubler le prix de ces produits* peu rémunérateurs, ce qui fait que les colons trouvent plus d'avantages à les consommer sur place. Leur profit est absorbé par la compagnie et le droit d'entrée en ville.

Il ressort de ces exemples, qu'on pourrait multiplier, que les colons ne doivent pas considérer les rails comme le seul procédé logique des transports

agricoles. Les routes et les pistes ont une incontestable utilité que les agriculteurs de la première heure n'avaient pas compris. Ils réclamaient tout de suite, et leurs successeurs les imitent encore, des chemins de fer et ils s'écriaient : « Pourvu que nous ayons des ponts et des voies à peu près possibles, le reste nous est égal. Mais il nous faut des locomotives partout. »

Le réseau tunisien fut donc poussé très activement et les routes négligées. On est revenu de cette erreur et, de même qu'en France où la renaissance des chemins de grande et petite communication est un fait accompli, en Algérie et en Tunisie les services des ponts et chaussées réalisent d'incontestables progrès, chaque année.

Faut-il rappeler, qu'il y a vingt-cinq ans, il n'y avait guère plus de 8 à 10 kilomètres de routes dans la Régence ? On allait de Tunis au palais du Bardo par la porte El Khadra et de ce palais à une autre entrée de la ville, Bab-Sidi-Abdallah. Il doit bien y avoir près de 3.000 kilomètres de bonnes chaussées en 1906, et de ce beau résultat profitera l'agriculture. Il faut avoir entendu quelques-uns des Français établis en 1883 ou 1884, dans des propriétés situées sur les pistes arabes, pour imaginer la souffrance de ces colons. L'un nous disait : « J'ai brisé trois voitures pendant les six premiers mois de mon exploitation et j'ai passé des nuits dans la boue ne voulant

pas abandonner mon matériel ou ma récolte en perdition. »

— Moi, nous avoue un autre, j'avais été assez absurde pour m'installer de l'autre côté d'un oued, sans gué suffisant, et j'ai noyé deux mulets de 800 fr. pendant l'hiver.

— Je compte 200 francs de frais supplémentaires annuels, faute de posséder encore une bonne route, répond un fermier à ma question. Il est vrai j'ai payé 70 francs l'hectare de terre. Bel avantage en vérité !

La plupart des colons de bon sens s'accordent maintenant à penser qu'à l'établissement de plus en plus actif des voies ferrées, doit correspondre une extension parallèle des chaussées. Supprimer l'un sous prétexte que l'autre est préférable, est aussi absurde que de parler de n'avoir plus de chevaux puisqu'on possède des trains.

Il doit y avoir harmonie dans tous les moyens de la production et du commerce et tous les procédés sont bons qui sont économiques. A ce point de vue, les arabas, ces courtes voitures perchées sur de hautes roues et tirées par des brancards n'arrivant qu'à la dossière, sont excellentes. Nos grands chars normands ou berrichons ne pourraient évoluer, sur les pistes et même sur un bon nombre des routes du nord de la Régence fréquemment emportées par les torrents hivernaux. Il faut cependant passer.

La vaillante petite araba surmonte les difficultés. On charge ces voiturettes jusqu'à concurrence de 700 à 800 kilogrammes de marchandise. Lorsque le charretier est un indigène, il ne prend que 5 francs par jour pour véhiculer sa charge à 40 kilomètres.

Les conducteurs de chameaux se contentent de toucher 3 francs par jour. Ils transportent 200 kilogrammes, et quelque fois davantage à 50 kilomètres s'il le faut. On a vu certains de ces Arabes accomplir avec leur dromadaire leurs 70 kilomètres dans les vingt-quatre heures. Dans ces cas pressés, les prix sont majorés. Toujours pour 3 et 4 francs, on peut faire exécuter ses transports par des ânes. L'indigène répartit la charge de 250 kilogrammes sur deux ou trois bourriquots et, sans pitié pour la misère de ces lamentables animaux, il s'asseyait à tour de rôle sur la croupe des uns et des autres.

L'on sait les grandes réformes d'unification des tarifs entreprises en Algérie par l'éminent gouverneur, M. Jonnart. Il serait souhaitable qu'une diminution générale dans les transports par petite et grande vitesse fut possible à bref délai, et que du Maroc à la Tripolitaine, les colons pussent faire circuler économiquement leurs produits.

Ce que les compagnies appellent fallacieusement des tarifs spéciaux : A. B. Z. n° 210 ou tarif spécial,

X. Y. n° 342 du P. L. M., etc., etc., compliquent sans les améliorer réellement les facilités accordées aux expéditeurs. Il faudra qu'on en finisse avec ces règlements chinois où l'on voit telle denrée dégrevée, tandis que telle autre paie le haut prix, on ne sait par quelle aberration. Ces absurdités sont néfastes aux viticulteurs qui versent tantôt 5 francs par fût (arrangements avec une Compagnie), et tantôt 16 fr., sur une distance presque égale. Mais voilà, on avertit le vigneron qu'il y a eu changement de réseau, que l'autre compagnie ne veut rien entendre, etc., etc.

La direction des Travaux publics de la Régence a toujours fait les plus louables efforts pour améliorer les services par voies ferrées et, réellement, le réseau tunisien s'est amélioré avec une rapidité qui est du meilleur augure pour l'avenir.

La première ligne avait été construite par les Italiens, quelques années avant l'occupation française. Ce chemin de fer n'avait d'ailleurs qu'une trentaine de kilomètres. Il a été racheté en 1898, par la Compagnie Bône-Guelma qui exploite aujourd'hui un réseau de plus de 4.000 kilomètres.

Les 270 premiers kilomètres ont été construits de 1878 à 1888, aux frais de cette compagnie avec la double garantie, construction et exploitation, du Trésor. Ce tronçon forme le réseau français. Les

900 autres kilomètres. — Réseau Tunisien sont établis à voie étroite de 1 mètre.

En 1899, le développement des carrières de phosphates de Gafsa-Metlaoui produisit un miracle. Une ligne nouvelle de 250 kilomètres fut construite en deux cent cinquante jours. Ce que les centres de colonisation ne pourraient obtenir qu'après de longues années, les mines et les carrières le réalisent en quelques mois, grâce aux capitaux considérables dont elles disposent et au trafic quotidien qu'elles assurent.

La ligne de Gafsa amène à Sfax, en même temps que les phosphates, les produits des oasis. Région extrêmement riche et commerçante peuplée par les descendants des Berbères romanisés, le chemin de fer y a été de suite employé. Néanmoins, et toujours pour le motif économique indiqué plus haut, le transport par route n'a pas été vaincu par la locomotive. Chaque jour, dès quatre heures du matin, en dehors des octrois de Sfax, quelquefois des centaines de chameaux et d'ânes chargés de dattes, de figues, de légumes, de fruits divers, de feuilles de palmier, etc., arrivent des oasis et attendent la visite des employés de l'octroi.

Il peut être utile de reproduire ici les tarifs des transports sur la Compagnie Bône-Guelma.

Les marchandises de grande vitesse paient sur les chemins de fer de la Régence, 0 fr. 54 par tonne et par kilomètre.

Les marchandises de petite vitesse paient par tonne et par kilomètre :

1 ^{re} série.	0 fr. 24
2 ^e série.	0 fr. 20
3 ^e série.	0 fr. 16
4 ^e série.	0 fr. 12
5 ^e série.	0 fr. 10

Les séries sont établies d'après la valeur et la fragilité des marchandises.

Comme en France, lorsqu'un colon prend un wagon entier pour ses pores, ses bœufs, ses fourrages, ses grains, etc., il jouit d'une sensible réduction.

Nous ne saurions terminer ces pages sur la question des transports sans indiquer le prix du fret pour les marchandises les plus courantes, transportées de Tunis à Marseille ou Cette par la Compagnie Transatlantique ou la Compagnie Touache.

<i>Produits.</i>	<i>Prix du fret par tonne.</i>
Vins en fûts	7 francs.
Céréales	6 —
Huiles d'olives	16 —
Éponges	60 —
Oranges ou citrons	20 —
Dattes.	25 —
Chevaux par groupe de dix, l'un . . .	25 —
Bœuf, l'un	12 —
Chameaux	47 fr. 50

Nous terminerons sur ce dernier article : cha-

meaux, sans pouvoir nous expliquer d'ailleurs, si les 50 centimes en plus des 47 francs se rapportent à l'encombrement qui résulte de la bosse du dromadaire !

Au moins voyons-y une preuve de la conscience avec laquelle ces tarifs ont été établis.

CHAPITRE XVII

Ce qu'il faut savoir avant de traverser la mer.

Nous allons terminer cet ouvrage en résumant ce qu'il est urgent de connaître lorsqu'on veut pousser plus avant l'étude de la colonisation.

L'Office du Gouvernement tunisien, 4, galerie d'Orléans, Palais-Royal, à Paris, a pour but de fournir aux futurs colons les renseignements dont ils auraient besoin.

On peut écrire aussi à Alger et à Tunis, à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Il ne faut pas oublier non plus le Comité du peuplement français, à Tunis.

On se rend en France, d'Alger à Marseille, en 24 heures. De Tunis à Marseille en 31 heures.

On paie : 60 francs en 2^e classe et 32 francs en 3^e

classe à bord des transatlantiques ; un peu moins sur la Compagnie Touache. Il y aurait beaucoup à dire sur la Compagnie Transatlantique subventionnée par l'État. La médiocre vitesse de ses navires, la nourriture déplorable des passagers de seconde et de troisième classe, et les cabines trop rares pour le nombre accepté des voyageurs, devraient faire l'objet d'une enquête et d'une réforme. On s'en préoccupe, paraît-il, à l'occasion du renouvellement des conventions postales. Les passagers ont à se plaindre encore du peu de courtoisie de certains employés au départ, aussi bien à Marseille qu'à Tunis.

*Facilités de transport accordées aux émigrants
en Tunisie.*

1° Les personnes ayant acheté, loué ou pris en métayage des terres ;

2° Les personnes allant en Tunisie pour acheter ou louer des terres ;

3° Les personnes ayant obtenu d'un propriétaire une promesse d'emploi ;

4° Les ouvriers ou employés déjà engagés et disposant d'un capital d'attente d'au moins 1.000 francs, obtiendront des demi-places en chemin de fer pour les troisièmes classes seulement, de même qu'il leur est accordé une réduction en troisième et quatrième classe à bord des transatlantiques ou des Touache.

Les demandes de facilités de transport pour la Tunisie sont adressées : soit à la Direction de l'Agriculture et du Commerce, à Tunis, soit à l'Office de renseignements du Gouvernement Tunisien, à Paris, au Palais-Royal.

Ces demandes doivent mentionner les voyageurs par leur degré de parenté entre eux ou leur emploi dans la famille (les enfants sont désignés par le sexe et l'âge) ; elles doivent également indiquer dans quelle classe (3^e ou 4^e) les émigrants désirent effectuer la traversée.

Lorsque la demande est agréée, l'émigrant reçoit soit de la Direction de l'Agriculture à Tunis, soit de l'Office de Paris, une lettre lui donnant des instructions pour le chemin de fer et contenant une pièce appelée réquisition de passage qui lui permet de prendre le bateau, à tarif réduit, à Marseille.

Une fois en possession de cette lettre, les compagnies de chemin de fer se réservent de donner elles-mêmes l'autorisation de voyager à prix réduit ; l'émigrant doit, après quelques jours, s'informer lui-même, à la gare de départ, si le bon de réduction qui lui est destiné est arrivé. Sur le vu de cette pièce la Compagnie lui délivre un ou plusieurs billets à un tarif qui est la moitié du tarif ordinaire. Ce tarif ne s'applique qu'à la troisième classe et comporte le transport gratuit de 100 kilogrammes de bagages qui doivent partir en même temps que l'émigrant.

Pour son matériel, mobilier, etc., l'émigrant fera bien de réclamer le tarif d'exportation.

Les enfants de trois à douze ans payent la moitié du tarif réduit et ont droit au transport gratuit de 50 kilogrammes.

L'embarquement s'effectue à Marseille. Les passages ont lieu en troisième ou en quatrième classe sur les navires des Compagnies Transatlantique et Touache dont les bureaux sont situés, pour la première, 12, rue de la République, pour la seconde 54, rue de la Cannebière. L'émigrant prend son billet en présentant la réquisition qu'il a reçue de la Direction de l'Agriculture à Tunis, ou de l'Office de Paris. Il doit être au préalable définitivement fixé sur la classe en laquelle il désire voyager et qu'il a dû indiquer déjà sur sa réquisition.

Désignation des parcours	Départs	Tarifs de passage avec vivres	
		3 ^e classe	4 ^e classe
Marseille à Bizerte	Trans. vendredi	17 f. 75	
» Tunis direct	— lundi	19 f. 25	17 f. 45
— » — —	Touache mercredi	20 f. 75	18 f. 95
— » — par Bizerte	Trans. vendredi	19 f. 55	17 f. 75
— » — » Sfax	Trans. lundi	31 f. 05	28 f. 05
— » — » —	Touache mercredi	35 f. 00	30 f. 80

Droit de port à Bizerte, en sus : 2 fr. 40 par passager, payable à la Compagnie du port de Bizerte.

Les enfants âgés de moins de cinq ans sont transportés et nourris gratuitement ; ceux de cinq à quinze ans ne payent que la moitié des prix de ce tableau.

Bagages. — Les passagers ont droit au transport gratuit de 80 kilogrammes de bagages en troisième classe et de 40 kilogrammes en quatrième classe, à condition que ces bagages soient transportés en même temps qu'eux. Les enfants de cinq à quinze ans ont droit à une franchise de bagages égale à la moitié d'une des fixations qui précèdent, suivant la classe. Au-dessus de ces poids, les tarifs sont fixés à 3 francs les 100 kilogrammes.

A l'arrivée à Marseille, se tenir en garde contre certains hôteliers et agents de transport peu scrupuleux qui demandent des prix hors de proportion avec les services rendus ; il est préférable de faire son prix à l'avance. En cas de contestation, ne pas hésiter à s'adresser au commissariat de police.

Dès son arrivée à Tunis, le colon fera bien de s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 22, rue d'Angleterre, où fonctionne un bureau spécial de renseignements de colonisation. Il trouvera là de nombreuses indications de nature à faciliter ses recherches, et des renseignements sur les lots de terre préparés à son intention et sur les domaines particuliers à vendre ou à louer.

Non seulement les colons, à leur arrivée, sont renseignés, mais ils reçoivent, s'ils le désirent, des conseils sur place.

Prix de quelques denrées et animaux.

Le pain vaut 30 centimes le kilogramme ; le mouton 1 fr. 20 le kilogramme ; le vin 15 à 20 centimes le litre ; le pétrole 15 centimes le litre.

Les bœufs de labour 250 à 300 francs. Une vache 60 à 100 francs.

Les 100 kilogrammes de blé valent : 17 à 21 francs.

—	d'orge	—	11 à 15	—
—	d'avoine	—	11 à 15	—
—	de maïs	—	12 à 15	—
—	pommes de terre	—	10 à 12	—

Correspondances et colis postaux.

Les correspondances postales dans la Régence sont taxées à :

10 centimes les lettres de 15 grammes ;

5 centimes les cartes postales.

Les télégrammes entre la France, l'Algérie, la Tunisie et vice versa sont taxés à 5 centimes par mot avec un minimum de 50 centimes.

Les colis postaux bureau restant et à domicile coûtent :

3 kilogrammes : 1 franc et 1 fr. 25 ;

5 kilogrammes : 1 fr. 20 et 1 fr. 45 ;

10 kilogrammes : 2 fr. 20 et 2 fr. 45.

Il y a des écoles et des bibliothèques presque partout. Des collèges ou lycées dans les villes.

Les impôts, taxe personnelle et mobilière, impôt foncier, impôt des portes et fenêtres, patentes, n'existent pas en Tunisie pour les Européens. Les seules cultures imposées — le blé et l'orge — sont exonérées des 9 dixièmes de l'impôt quand elles sont faites à la charrue française. Aussi cette dîme est-elle insignifiante.

Les tarifs d'enregistrement sont extrêmement modérés.

Le papier timbré ne coûte pas la moitié de celui de France.

Le droit de mutation en ligne directe ne dépasse pas 0 fr. 20 par 100 francs.

Régime de la propriété.

On achète 100 à 300 francs l'hectare les terres arables. On les fait immatriculer, ce qui en garantit la paisible possession.

On peut acheter aux enchères publiques un « enzel », c'est-à-dire qu'on devient propriétaire en versant seulement une rente perpétuelle.

On peut échanger un bien contre un autre en s'adressant à la Djemaïa, administration des biens de main-morte (habous).

Autres facilités :

On achète à la Direction de l'Agriculture des propriétés payables en dix annuités ;

Ou bien on prend une location, à long terme. Le *Journal officiel* tunisien donne la liste des terres habous qui sont louées par adjudication.

La Direction de l'Agriculture dresse une liste des propriétés particulières à vendre ou à louer. Cette liste est à la disposition des colons. Elle adresse gratuitement aux cultivateurs les brochures et des extraits du bulletin trimestriel où sont étudiées les questions agricoles.

La Direction de l'Agriculture installe chez quelques colons des jeunes Français désireux d'accomplir un stage en Tunisie avant de se décider à l'acquisition ou à la création d'une ferme.

A Alger comme à Tunis et dans les principales villes : Oran, Constantine, Bizerte, Sousse, Sfax, il existe des Chambres de Commerce et des Chambres d'Agriculture où les Français peuvent obtenir tous les renseignements désirables en dehors de ceux qu'ils obtiennent du Gouvernement algérien ou tunisien et de l'Office du Palais-Royal à Paris.

CHAPITRE XVIII

L'industrie des mines en Tunisie.

Un ouvrage sur la colonisation ne serait pas complet, si l'on n'y trouvait point une esquisse sur la question minière qui tend à prendre une importance de tout premier ordre dans la Régence. Le nombre de permis de recherches qui sont demandés chaque année à la Direction des Travaux publics à Tunis nous prouve que l'attention des Français se porte de plus en plus sur les industries extractives.

Dans un travail sur la colonisation culturale, il n'est pas déplacé de parler du sous-sol pour plusieurs raisons que nous allons indiquer.

La prospérité économique de la Tunisie découlera autant de l'extension minière que de la colonisation proprement dite, c'est-à-dire de la mise en valeur du sol extérieur.

C'est l'industrie minière, il est facile de le prévoir,

qui va donner une grande et définitive impulsion au défrichement du bled tunisien, *en lui fournissant des capitaux, des chemins de fer et des consommateurs sur place.*

Cette prospérité économique de par l'extraction des minerais n'est plus une hypothèse ; elle est déjà un fait.

C'est grâce à elle que le Gouvernement tunisien a pu doter certaines régions éloignées de voies de pénétration qui les ont ainsi ouvertes à la colonisation.

Grâce aux mines, le sud de la Régence est relié par deux lignes de chemin de fer à Sfax et à Sousse. A Sfax par la ligne de Mètlaoui et à Sousse par la ligne d'Ain-Moularès, deux centres de puissants gisements de phosphate de chaux appartenant à l'État et amodiés à la Société de Sfax-Gafsa.

Il en est de même de la région Ouest de la Tunisie qui vient d'être reliée à la capitale, par la ligne ferrée qui aboutit aux gisements de phosphate de Kalaa-Essenam et de Kalaa-Djerda, ligne sur laquelle, d'ailleurs, on est en train de greffer plusieurs embranchements en vue de desservir d'autres dépôts de phosphate et d'immenses gisements de fer.

D'autres voies ferrées dans le Nord Tunisien sont à l'étude et sillonneront bientôt des régions désertes, afin de permettre l'évacuation sur les divers ports de la Régence des richesses minières découvertes presque journellement.

Les gares nouvelles verront se former autant de nouveaux centres de colonisation agricole.

Lorsqu'on examine, d'autre part, la situation financière de la Tunisie et les emprunts successifs de 40 et 75 millions au moyen desquels on a exécuté ou l'on exécutera le vaste programme des travaux publics nécessaires au progrès du pays, et que l'on recherche quels gages la Régence a pu offrir, on est bien obligé d'accorder que ce n'est pas la colonisation qui a pu fournir des garanties, puisqu'elle a coûté jusqu'ici beaucoup plus qu'elle n'a rapporté à l'État. Les ressources escomptées par le Gouvernement tunisien et sur lesquelles il est en droit légitime de tabler pour gager et amortir ces importants emprunts lui viendront de l'industrie minière. Quand on veut avoir une idée du rapport de ces mines, il suffit d'examiner les rendements de quelques-unes d'entre elles. Les gisements de phosphates de chaux de Mètlaoui et d'Aïn-Moularès sont des propriétés de l'État et lui rapporteraient un revenu minimum annuel de 1.200.000 francs. En effet, la Société Sfax-Gafsa, à laquelle ont été amodiés ces deux gisements, est tenue de servir à l'État une redevance moyenne, et 1 fr. et 60 centimes par tonne de phosphate exploitée. Elle extrait actuellement plus de 500.000 tonnes de Mètlaoui et sera tenue d'enlever un minimum de 250.000 tonnes par an d'Aïn-Moularès.

On peut en conclure que l'industrie extractive cons-

titue pour la Tunisie, non seulement une réserve à venir, mais des ressources effectivement existantes, déjà escomptées par le gouvernement du protectorat et acceptées comme telles par des financiers qui n'ont pas l'habitude de se contenter de garanties illusoires.

Ces richesses, autrefois presque insoupçonnées, n'ont commencé à être connues que vers l'année 1890, et cela grâce à l'initiative privée, aidée ensuite par les mesures libérales du gouvernement.

Mais en 1890, la propriété du sous-sol tunisien était incertaine et les premiers prospecteurs se butèrent à des difficultés nombreuses, quelques-unes insurmontables.

Aussi, deux ans plus tard, un décret fut promulgué et la *domanialité* des mines fut, depuis lors, définitivement consacrée. C'est à M. Massicault, résident général, dont l'œuvre sera inoubliable, qu'on doit cette première législation qui, bien qu'incomplète, rassurait les chercheurs sur la propriété des mines et leur offrait momentanément des garanties suffisantes.

Le service des mines fut organisé un peu hâtivement et avec un personnel qui n'offrait pas au début des garanties suffisantes au point de vue technique et pratique. C'est ainsi que les prospecteurs sardes et indigènes étaient trop souvent évincés parce qu'ils ne présentaient pas les garanties financières des grosses compagnies étrangères. Il faut

espérer, pour l'avenir, que les Français et les Tunisiens jouiront d'un régime de faveur. Il conviendrait aussi de modifier la législation minière, beaucoup trop compliquée. Il faudrait donner à cette réglementation un sens plus libéral et une clarté qui lui font défaut. Les formalités sont maintenant si nombreuses qu'il est difficile à un prospecteur peu fortuné et peu rompu aux affaires administratives d'obtenir une concession. Il arrive donc que le Français ou le musulman qui n'est pas soutenu est obligé de renoncer pour lui-même au bénéfice de sa découverte.

Il doit aller vendre à une société ses résultats et, naturellement, cette puissante compagnie ne lui laisse pas discuter le prix.

Voici la procédure que doivent suivre aujourd'hui les chercheurs qui, après des études préliminaires, estiment qu'ils ont la chance d'avoir découvert un gîte minier abondant et rémunérateur. Afin d'aboutir à la concession et à l'autorisation d'exploiter, ils doivent :

1° Déposer au service des Mines, qui en délivre un récépissé, une demande en permis de recherches, en triple expédition. (Le modèle que nous reproduisons à la fin de ce chapitre est dû à l'initiative d'un prospecteur et peut servir de type) (1).

Ces trois demandes doivent être accompagnées de

(1) Il a été établi par M. Gennady.

trois exemplaires du plan des lieux, désignant, à l'échelle de un dix-millième, le tracé, le mode de repérage du périmètre demandé dont la superficie ne doit, en aucun cas, excéder 300 hectares, et indiquant l'emplacement des affleurements.

2° Il faut joindre à cette demande des échantillons du minerai provenant des affleurements.

3° On doit verser, au dépôt de la demande, dans la caisse de l'État, 250 francs si le gîte découvert est situé dans la partie Nord de la Tunisie, et 500 francs si le gîte est situé dans la partie Sud.

La somme versée constitue en quelque sorte une provision pour pourvoir aux frais des enquêtes administratives.

4° Le bénéficiaire du permis de recherches est tenu de faire exécuter des travaux de prospection dans les deux années qui suivent la délivrance du permis de recherches, sous peine de se voir retirer purement et simplement le bénéfice de sa découverte.

5° Il faut continuer les travaux de prospection en obtenant le renouvellement du permis de recherches, de deux ans en deux ans, jusqu'à l'obtention de la *concession*, si le gîte est reconnu très important, ou de l'autorisation d'exploiter si le gisement est de moindre importance.

Si le titulaire du permis de recherches a, pour une cause quelconque (manque momentané de capitaux, etc.), suspendu ses travaux de prospection

avant d'arriver au permis d'exploiter ou à la concession, il s'expose au retrait du bénéfice de son permis de recherches par le service des Mines. Ce permis rendu vacant peut être repris par un tiers dans les mêmes conditions.

Il conviendrait d'examiner, sans tarder, si l'on ne pourrait pas sauvegarder la situation de l'auteur de la découverte. Un tant pour cent, comme droit d'inventeur, devrait lui être réservé dans la nouvelle législation. Lorsqu'il s'agit de gisements comme ceux de Metlaoui, ce droit pourrait valoir des millions à son bénéficiaire.

Il est regrettable de voir le prospecteur dépossédé entièrement de ses droits, si celui-ci a eu le malheur de se laisser prendre en faute par le règlement. Lorsque l'on considère que son permis retiré pourra être accordé à une autre personne qui bénéficiera gratuitement, non seulement de sa découverte, mais encore des travaux déjà exécutés, sans qu'elle soit tenue d'indemniser l'inventeur évincé de son gîte, on souhaitera une modification à la législation minière en Tunisie.

D'autre part, lorsque les gisements se trouvent en terres collectives, les droits des occupants devraient être sauvegardés.

La réglementation du service des Mines ne s'applique qu'aux gisements miniers proprement dits, c'est-à-dire aux gîtes contenant des minéraux liquides ou solides.

Parmi ceux-ci on a trouvé jusqu'ici en Tunisie comme minéraux liquides : des eaux sulfureuses ; des eaux minérales de table ; des eaux-mères.

Les minéraux solides les plus répandus sont : le zinc, le plomb, le cuivre, le fer, le manganèse, le sel gemme, la lignite, l'antimoine et l'arsenic.

Quant aux phosphates de chaux, ils sont classés parmi les engrais, et les gîtes qui les renferment sont considérés comme des carrières appartenant aux propriétaires du sol.

L'État n'intervient en ce qui concerne les phosphates que lorsque ce précieux engrais se trouve dans des terres *habous*, *collectives* ou *domaniales*.

En Tunisie, on rencontre les phosphates de chaux un peu partout. Tandis que nous nous trouvions dans la région du Djebel-Gorah, un minéralogiste, pendant une promenade que nous faisons avec lui, découvrit un gisement. Des indices sérieux lui permirent de nous assurer qu'il était riche et profond. Le soir même ce prospecteur entretenait quelques colons de la région de la possibilité pour eux de trouver sur place un engrais supérieur.

Ces phosphates sont à ce point répandus que dans certaines fermes du Béjaoua, des propriétaires avaient décidé d'acheter les concasseurs et le matériel nécessaires pour transformer les phosphates du sol en poudre fertilisante.

Aux portes de Tunis on trouve des gisements. Il

n'est pas exagéré de dire qu'ils sont innombrables.

A l'heure actuelle ceux qui sont exploités activement et par de puissantes compagnies, sont à :

Mètlaoui (Société Sfax-Gafsa) ;

Kalaa-Djerda (Société italienne) ;

Kalaa-Essenam (Société anglaise) ;

Esselacile (Société La Floridienne).

Trois autres carrières importantes, dont celle d'Aïn-Moularès, sont complètement étudiées et vont être incessamment mises en valeur.

Il faut regretter que les Français capitalistes laissent à des étrangers les bénéfices, qui se chiffrent par dizaines de millions, des gisements qu'ils auraient pu exploiter eux-mêmes.

Après quelques années d'hésitation, voici pourtant que l'attention est attirée vers les richesses minières de la Tunisie, et en ce moment l'élan qui porte les chercheurs à fouiller le sol de la Régence est vraiment remarquable.

Pour donner une idée de l'importance de l'industrie extractive, nous publions une liste, qu'il faudrait déjà allonger, des nouvelles concessions accordées par le gouvernement et qui sont déjà en pleine activité.

De nombreux gisements de moyenne importance sont l'objet de permis d'exploiter. Ils se multiplient.

Avant longtemps, du Nord au Sud, la Tunisie verra naître des centaines de centres tout à la fois miniers

et agricoles, la terre de la surface nourrissant les hommes qui l'exploitent, en haut et en bas.

On peut donc prévoir un magnifique avenir pour la Régence.

M. K. Roberty vient de publier sur la question de l'industrie extractive (mines et carrières), un ouvrage extrêmement intéressant et complet.

La géologie de la Tunisie, sa législation minière, l'historique et la description des concessions en vigueur, les permis de recherches et d'exploitation, les statistiques diverses, les décrets et arrêtés, et une carte minière de la Régence, font de ce travail l'ouvrage indispensable aux Français qui voudraient s'intéresser à ces mines et carrières (1).

(1) *L'Industrie extractive en Tunisie*, par K. ROBERTY; à la Librairie moderne, 20, rue Es-Sadikia, Tunis. Prix : 4 fr. 50, franco.

Tableau des Concessions de Mines existant en Tunisie au 31 Juillet 1906.

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Djebba	Zinc, plomb	Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. Siège social à Liège (Belgique). Siège administratif à Paris, rue Richer, 19, représentée à Tunis par M. Rose, 1, rue d'Allemagne.	6 mai 1876 27 janvier 1900	615 h	Souk-el-Kemis	25 km
Djebel-Reças	Plomb, zinc	Société des Mines du Djebel-Reças, bou- levard Hausmann, 50, Paris, repré- sentée par M. Pageyral, 10, rue de Hollande, à Tunis.	24 avril 1877 27 janvier 1900	2.735 h	La Laverie	30 km de Tunis
Ras-er-Radjel Bou-Lanague Djebel-Bellit Ganara	Fer	Société de Mokta-el-Hadid. Siège social à Paris, avenue de l'Opéra, 26, repré- sentée par M. de Robert, 16, avenue de Carthage, à Tunis.	7 mai 1884	3.407 h 35 a 87 ca	Bizerte	100 km
Tamera Bourchida Oued-bou-Zenna	Fer	Société anonyme des Mines de fer des Nefzas. Siège social à Paris, chez M. Faure, avenue Henri-Martin, 94, représentée par le Directeur de la Banque de Tunisie.	7 mai 1884 30 octobre 1898	2.030 h	Bizerte	100 km

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Khanguet-Kef-Tout	Zinc, plomb	Société minière du Khanguet (Tunisie). Siège social à Paris, rue Delaborde, 13, représentée par M. Bongarts-Lebbe, 44, avenue Jules-Ferry, à Tunis.	6 février 1889 16 déc. 1894	1.086 h	Béja	30 km
Sidi-Ahmed	Zinc, plomb	Compagnie Royale Asturienne des Mines. Siège social à Bruxelles, rue Royale, 152, représentée par M. Berthier, 4, rue d'Angleterre, à Tunis.	27 août 1894 27 janvier 1902	1.875 h	Béja	38 km
Fedj-el-Adoum	Zinc, plomb	M. Faure, à Paris, 94, avenue Henri- Martin, représenté par le Directeur de la Banque de Tunisie.	14 mai 1891	456 h	Medjez-el-Bab	60 km
Zaghouan	Zinc, plomb	Société Nouvelle des Mines de Zaghouan, représentée par M. L. Boussand, 3, rue Es-Sadikia, à Tunis.	13 déc. 1894	2.717 h	Moghrane	25 km
Djebel-el-Akhout	Zinc, plomb	M. de Montgolfier, 17, rue de Berri, Pa- ris, représenté par M. Schwich, 26, rue Es-Sadikia, à Tunis.	25 juin 1896	840 h	Gaffour	12 km
Djebel-bou-Jaber	Zinc, plomb	Société du Bou-Jaber. Siège social à Paris, boulevard Haussmann, 50, repré- sentée par M. Pageyral, à Tunis.	13 avril 1897	630 h 96 a	Clairefontaine	45 km
Djebel-Hamera	Zinc, plomb	Targe, Durieux et Revolon. Représen- tant : M. Targe, à Tunis.	1 ^{er} sept. 1898	1.255 h 33 a	Tébessa	30 km

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Sidi-Youssef	Zinc, plomb	Compagnie minière tunisienne. Siège social à Corphalie (Huy) commune d'Anthelst (Belgique), représentée par M. Mario Tedeschi, 4, rue d'Alger, à Tunis.	27 nov. 1898	660 h	Souk-Ahras	45 km
Fedj-Assène	Zinc, plomb	Société minière de Fedj-Assène. Siège social à Paris, rue Delaborde, 13, représentée par M. Bongarts-Lebbe, à Tunis.	25 juin 1899	1.467 h 82 a	Ghardimaou	11 km
Djebel-ben-Amar	Zinc, plomb	Société anonyme du Djebel-ben-Amar. Siège social à Tunis, chez M. Nani, 4, rue d'Egypte.	27 janvier 1900	176 h 69 a	Béja	25 km
Djebel-Azere	Zinc, plomb	Compagnie Royale Asturienne des Mines. Siège social à Bruxelles, rue Royale, 152. Représentant : M. Berthier, à Tunis.	11 mai 1901	1.600 h	Tébessa	60 km
Djebel-Zrissa	Fer, manganèse	Société du Bou-Jaber. Siège social à Paris, boulevard Haussmann, 50. Représentant : M. Pageyral, à Tunis.	26 juin 1901	1.138 h	Station projetée de la ligne en construction	
Kef-Iasfar	Zinc, plomb	M. Lorenzo-Bugeia, à Tunis, rue Malta-Srira.	10 sept. 1901	858 h	Medjez-el-Bab	12 km

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRESENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Béchatour	Zinc, plomb	Compagnie Royale Asturienne des Mines. Siège social à Bruxelles, rue Royale, 152. Représentant : M. Berthier, à Tu- nis.	14 janvier 1902	2.380 h	Rizerte	15 km
Djebel-Gheriffa	Zinc, plomb	Société minière du Nord de l'Afrique. Siège social à Saint-Etienne (Loire), rue Claude-Delaroie, 25. représentée par M. Desportes, 65, avenue de Londres, à Tunis.	25 février 1902	693 h	Maleur	18 km
Djebel-el-Grela	Plomb	Compagnie Royale Asturienne des Mines. Siège social à Bruxelles, rue Royale, 152. Représentant : M. Berthier, à Tunis.	25 février 1902	971 h	Mateur	18 km
Djebel-Touireuf	Zinc, plomb	Société anonyme des Mines du Touireuf. Siège social à Couillet (Belgique), re- présentée par M.	13 mars 1902	591 h	Oued-Meliz	18 km
Djebilet-el-Kohol	Zinc, plomb	M. Vivian and Sons de Swansea (Angle- terre). M. Mac Inerny, représentant à Tunis, rue d'Autriche, 61.	14 juin 1902	298 h	Moghrane	25 km
Aïn-Khamouda	Zinc, plomb	M. Auguste Galtier, à Bône, représenté par M. Balitrand, 18, rue Bou-Kriss, à Tunis.	22 nov. 1902	680 h	Tébessa	50 km

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Safsaf	Plomb	M. François Urruty, représenté par M. Ignazi, 10, rue de Hollande, à Tunis.	2 déc. 1902	545 h	Mateur	18 km
Oued-Kokol	Zinc. plomb	M. Antoine Bavier Chauffour, représenté par le Comptoir National d'Escompte de Paris, à Tunis.	14 déc. 1902	650 h	Souk-el-Arba	25 km
Bazina	Zinc. plomb	Société minière du Bazina, représentée par M. Ignazi, 10, rue de Hollande, à Tunis.	25 janvier 1903	897 h	Mateur et Béja	45 km
Djebel-Charra	Zinc. plomb	M. Pinard (Djebel-Charra Mining Company Limited), Tunis.	18 juin 1903	820 h	Béja	9 km
Djebel-Diss	Zinc. plomb	M. Picard (Société La Calloise), Tunis.	16 nov. 1903	549 h 50 a	Souk-el-Arba	34 km
Djebel-Touila	Zinc. plomb	Société anonyme des mines du Toutreuf, à Anvers, rue des Escrimeurs 14, représentée par M.	21 avril 1904	360 h 55 a	Kairouan	45 km
Aïn-Alléga	Zinc. plomb	Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, représentée par M. de Robert, 16, avenue de Carthage, à Tunis.	3 sept. 1904	427 h	Tabarka	12 km

NOMS DES CONCESSIONS	OBJET	NOMS ET ADRESSES DES CONCESSIONNAIRES ET DE LEURS REPRESENTANTS EN TUNISIE	DATES D'INSTITUTION des Concessions	SUPERFICIE des Concessions	STATION de chemin de fer ou port le plus voisin de la Concession	DISTANCE de la mine au chemin de fer ou au port
Djebel-Serdj	Zinc,	M. L. Dubois de Lestang, représenté par M. Hagelstein, 28, rue d'Italie, à Tu- nis.	27 nov. 1904	953 h 75 a	Pont-du-Fahs	73 km
Djebel-Chouichia	Cuivre, fer	M. Paul David (château de Jonquier) Gard, représenté par M. P. Girod, à Souk-el-Arba.	29 déc. 1904	543 h 79 a 25 c	Oued Meliz	10 km
Sidii	Zinc, plomb	M. A. Desportes, 65, avenue de Londres, à Tunis.	12 août 1905	907 h 50 a	Ksour	15 km
Slata	Fer	Société anonyme des mines de fer du Djebel-Slata et du Djebel Hameima, représentée à Tunis par M. Bessi, 5 bis, rue d'Italie.	2 janvier 1906	625 h	Majouba	12 km
Hameima	Fer	Id.	Id.	690 h	Majouba	25 km
Nebeur	Fer	M. Deneubourg, à Mazula-Radès (Tu- nisie).	11 janvier 1906	1.310 h	Souk-el-Arba	28 km
Djebel Hattouf	Zinc, plomb, fer	M. Affilio Pès, à Tunis (au Bardo).	24 avril 1906	606 h	Souk-el-Khemis	12 km

*Modèle de demande d'autorisation de rechercher des
minerais en Tunisie.*

Je soussigné
agissant
demande par la présente l'autorisation de rechercher des
minerais
au lieu dit , contrôle civil de

, à l'intérieur du périmètre défini ci-après.

Le point de repère de ce périmètre est le

, figuré sur la carte au de

La limite Nord du périmètre est une droite AB, de direction Ouest-Est, passant à mètres au du dit point de repère.

La limite Est, est une droite BC, de direction Nord-Sud, passant à mètres à l' de ce même point.

La limite Sud est une droite CD, de direction Est-Ouest, passant à mètres au du point de repère sus-indiqué.

La limite Ouest est une droite DA, de direction Sud-Nord, passant à mètres à l' de ce point.

J'annexe à la présente :

1° Deux exemplaires identiques de la même pétition ;

2° Trois exemplaires d'un plan, donnant à l'échelle de un dix-millième, le tracé et le mode de repérage du périmètre demandé, ainsi que l'emplacement des affleurements ;

3° Des échantillons de minerais provenant des dits affleurements.

Toutes communications de l'Administration concernant cette pétition devront m'être adressées à

Fait à Tunis, le

190 .



CONCLUSION

Est-il bien nécessaire de chercher une conclusion à cet ouvrage ? Ne s'indique-t-elle pas d'elle-même, à savoir qu'il faut de vraies qualités morales, intellectuelles et physiques pour être un bon colon ?

Il est temps que l'on remette l'agriculture à sa place. Il a été de mode, pendant de trop nombreuses années, de considérer la culture comme une profession inférieure, bonne pour les gens arriérés et sans instruction.

Nous avons voulu prouver par ce livre que l'agriculteur est au contraire l'homme le plus utile et, comme tel, il devrait être le plus honoré. Lorsqu'il s'agit surtout d'un colon, c'est-à-dire d'un Français qui va cultiver nos terres lointaines, acquises et protégées, le cultivateur devient le vrai pionnier de la France. Il contribue à son expansion, non par la violence, mais par les procédés féconds de la science.

Ces colons-là ont le droit d'obtenir la première place dans nos colonies. On peut et l'on doit même consentir des sacrifices en leur faveur. Nous ne devrions jamais oublier que si la France n'est pas en tête des nations par le mouvement de son industrie, elle est réellement unique par sa production agricole et par les qualités de ses campagnards économes et opiniâtres qui sont les véritables instruments de notre enrichissement.

Or, maintenant que le sol national est morcelé à l'infini et que le prix élevé des terres ne permet plus aux jeunes gens de moyenne aisance d'entreprendre chez nous la création de grandes fermes scientifiquement conduites, des pays neufs s'offrent aux tentatives d'une jeunesse vaillante : la Tunisie et l'Algérie. Ils peuvent là-bas fonder une famille au centre d'un domaine dont ils auront été les créateurs. Une vie plus large et plus libre s'offre à eux.

Sans aucun doute, l'argent qu'ils emporteront aura beaucoup plus de chance de fructifier sur le sol africain que dans leur province, — non pas parce que la terre y est plus fertile, mais parce qu'elle coûte moins cher et qu'une main-d'œuvre abondante et économique s'offre aux propriétaires.

Nous voudrions avoir convaincu les parents de la nécessité pour eux de se séparer de leurs fils les plus entreprenants. Devant la pléthore des candidats aux fonctions administratives, c'est le devoir d'un

père d'examiner les situations meilleures qui développent à la fois la jeune vigueur et l'intelligence de ses enfants. La colonisation offre cette ressource et il faut bien se persuader qu'il n'est pas plus dangereux de devenir un colon que d'entreprendre un commerce en France ou d'y gérer un domaine.

Notre éducation moderne a heureusement évolué. Elle conduira dans nos colonies les énergies avides d'espace et de santé.

Maintenant, le jeune homme, plus nourri d'histoire naturelle, mieux renseigné sur la vie des plantes et des animaux, apprend à regarder autour de lui les paysages avec les êtres qu'ils renferment.

La facilité accrue des voyages portent aussi les familles les plus casanières aux déplacements annuels. Bientôt, il deviendra tout à fait naturel, à la mode anglaise, d'avoir un fils à Sousse, une fille mariée à Tanger, un autre enfant colon à Bizerte et le restant de la famille disséminé en province ou à l'étranger. Le père et la mère demeureront au pays, et cela suffira pour empêcher les déracinés de perdre le goût du terroir.

D'ailleurs, nous l'avons constaté, le Français établi en sol lointain sent s'exalter en lui sa race et l'amour pour le petit coin de terre qui l'a vu naître. Il faut avoir voyagé pour comprendre la force de ce sentiment qui persiste à travers les siècles. Ainsi les Canadiens se retournent encore avec une ardente pitié vers leur pays d'origine.

Nous croyons donc avoir répondu aux seules objections que peuvent soulever les exigences de la colonisation, et nous pensons, en toute sincérité, qu'un jeune homme s'honore lorsque, avec la nette conscience des devoirs qui l'attendent, attiré par une vie d'initiative, de labeur et de liberté, il décide qu'il sera colon.

La Ville-Moysan, 1906.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	
CHAPITRE PREMIER. — La vie moderne oblige à la conquête d'espaces nouveaux. — Trop de fonctionnaires. — <i>Le Robinson Suisse</i> et la vocation des colons. — Un chapitre de Jules Verne. — Le devoir des parents — Conditions économiques. — Le choix d'une colonie. — Une nouvelle France méridionale. — Résumé des conditions indispensables : santé, énergie, connaissances et un peu d'argent.	1
CHAPITRE II. — L'Afrique du Nord, grenier de Rome. — La Tunisie au point de vue agraire. — Les trois zones de culture. — Les colons bourgeois. — Les colons paysans.	17
CHAPITRE III. — L'éducation nécessaire. — Les écoles de Nogent et de Nantes. — L'École Coloniale de Tunis. — Un programme complet : théorique et pratique. — La ferme d'essais. — Les stages indispensables chez les colons. — Une bonne préparation c'est la moitié du succès	31
CHAPITRE IV. — Comment on acquiert un domaine. — Le régime de la propriété en Tunisie. — Le choix raisonné d'une propriété. — Qu'est-ce qu'on peut faire avec un petit capital? — Et avec une grosse somme d'argent? — Les lots de la Direction de l'Agriculture et les conditions de leur vente. — Les autres régimes de la propriété : l'enzel, les biens Habous, la location, l'achat aux Arabes. — L'immatriculation. — Il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le portefeuille. — De la prudence dans les acquisitions même domaniales.	59
CHAPITRE V. — Peut-on devenir colon sans argent? — Une combinaison agricole applicable en Tunisie. — Les capitalistes français devraient aider les agriculteurs. — Un bon placement. — Les gérants et les chefs de culture. — Les métayages. — Les paysans et la colonisation	79
CHAPITRE VI. — A pays neuf, cerveau neuf. — La joie de l'initiative. — La construction de la baraque provisoire. — Un modèle administratif. — Les gourbis. — Les premiers travaux. — Le colon édifie sa ferme et ses dépendances. — Quelques types de « casa colonica ». — Que peuvent coûter des constructions économiques? — Le bordj colonial.	92
CHAPITRE VII. — La main-d'œuvre indigène. — Comment elle se présente. — Les Khammès. — Les Agirs. — Les M'harcî. — Les bergers et leurs contrats. — Les Siciliens et leurs mérites. —	

Terres à bon marché et main-d'œuvre économique. — Comment le colon doit en profiter. — Justice, fermeté et bonté	117
CHAPITRE VIII. — L'élevage et les éleveurs. — Des bœufs, des vaches et des veaux ! — Guerre aux moutons à grosse queue. — 50 p. 100 de bénéfices sur les boucs. — Une légende qui s'en va : l'Arabe et son cheval. — Les poneys de Jugurtha. — Les sloughis de la Khroumirie. — Goudronnez vos chameaux.	135
CHAPITRE IX. — Le vin de Carthage. — La viticulture. — Un engouement justifié. — Des rendements superbes. — De la patience et des capitaux. — Il faut avoir de bons crus. — Au pays des oliviers. — Un arbre éternel. — Chez les Sfaxiens. — Le contrat de Mrhargha. — La Tunisie enrichie	151
CHAPITRE X. — L'agriculture indigène. — Deux opinions intéressantes. — Les jardins arabes. — Eau de rose et eau de jasmin. — Les cultures fruitières. — Des dattes et des pistaches. — Les figuiers de Barbarie	171
CHAPITRE XI. — Des colons pêcheurs. — Les pêches maritimes en Tunisie. — Les anchois et les sardines de Tabarka. — La pêche du corail. — A la recherche des éponges. — Trop d'amodiations et d'amodiataires	191
CHAPITRE XII. — La vie dans les fermes. — Importance d'un intérieur agréable. — L'existence coloniale ne doit pas être une déchéance. — Pourquoi pas des fleurs ? — Quelques types de colonisateurs. — L'isolement tue. — Ce que sont les bons colons. — La famille et la petite patrie	203
CHAPITRE XIII. — L'évolution dans l'agriculture française. — A travers les centres de colonisation. — Mateur-Béjà. — Le Munchar. — La Mornaghia. — L'Oued-Zargua.	215
CHAPITRE XIV. — Opinions d'agriculteurs. — Comment l'on réussit et comment l'on se ruine ? — Ce que pense un ingénieur agronome. — L'avis d'un vieux colon. — Comment nous avons fait. — Paroles d'un colon-soldat. — Les pensées d'un contrôleur civil. — Une conférence de M. le commandant Bordier. — Les opinions de M. Carrier. — Littérature et colonisation	225
CHAPITRE XV. — Le bois et l'eau. — Reboisement et travaux hydrauliques. — A travers les forêts. — Chênes lièges et chênes zéens. — Les produits de l'industrie menuisière indigène. — Les bois répartissent les pluies. — Barrages et irrigations	266
CHAPITRE XVI. — Par monts et par vaux. — A dos de chameaux, de mulets et d'ânes. — Les petites arabas. — Les tarifs de chemins de fer	281
CHAPITRE XVII. — Ce qu'il faut savoir avant de traverser la mer.	291
CHAPITRE XVIII. — L'industrie des mines en Tunisie	299
CONCLUSION	317